

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

CONSEIL EXÉCUTIF CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

GENÈVE, 16–26 MAI 2000

RAPPORT FINAL ABRÉGÉ ET RÉOLUTIONS

C'est l'OMM qui détient les droits d'auteur pour ce fichier électronique et son contenu, qui ne doit être ni modifié, ni copié ou remis à un tiers, ni affiché électroniquement sans son autorisation écrite.



OMM – N° 915

Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale – Genève – Suisse

RAPPORTS RÉCENTS DE L'OMM

Congrès et Conseils exécutifs

- 846 — Conseil exécutif. Quarante-huitième session, Genève, 11-21 juin 1996.
867 — Conseil exécutif. Quarante-neuvième session, Genève, 10-20 juin 1997.
880 — Douzième Congrès météorologique mondial. Procès-verbaux, Genève, 30 mai-21 juin 1995.
883 — Conseil exécutif. Cinquantième session, Genève, 16-26 juin 1998.
902 — Treizième Congrès météorologique mondial, Genève, 4-26 mai 1999.
903 — Conseil exécutif. Cinquante et unième session, Genève, 27-29 mai 1999.

Associations régionales

- 851 — Association régionale II (Asie). Onzième session, Oulan Bator, 24 septembre-3 octobre 1996.
868 — Association régionale IV (Amérique du Nord et Amérique centrale). Douzième session, Nassau, 12-21 mai 1997.
874 — Association régionale III (Amérique du Sud). Douzième session, Salvador, 17-26 septembre 1997.
882 — Association régionale VI (Europe). Douzième session, Tel Aviv, 18-27 mai 1998.
890 — Association régionale V (Pacifique Sud-Ouest). Douzième session, Denpasar, 14-22 septembre 1998.
891 — Association régionale I (Afrique). Douzième session, Arusha, 14-23 octobre 1998.

Commissions techniques

- 852 — Commission d'hydrologie. Dixième session, Coblenz, 2-12 décembre 1996.
854 — Commission des systèmes de base. Onzième session, Le Caire, 28 octobre-7 novembre 1996.
860 — Commission de météorologie maritime. Douzième session, La Havane, 10-20 mars 1997.
870 — Commission de climatologie. Douzième session, Genève, 4-14 août 1997.
879 — Commission des sciences de l'atmosphère. Douzième session, Skopje, 23 février-4 mars 1998.
881 — Commission des instruments et des méthodes d'observation. Douzième session, Casablanca, 4-12 mai 1998.
893 — Commission des systèmes de base. Session extraordinaire, Karlsruhe, 30 septembre-9 octobre 1998.
899 — Commission de météorologie aéronautique. Onzième session, Genève, 2-11 mars 1999.
900 — Commission de météorologie agricole. Douzième session, Accra, 18-26 février 1999.

**Conformément à la décision du Treizième Congrès,
les rapports paraissent dans les langues suivantes :**

Congrès et Conseil exécutif	: anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Association régionale I	: anglais, arabe, français
Association régionale II	: arabe, anglais, chinois, français, russe
Association régionale III	: anglais, espagnol
Association régionale IV	: anglais, espagnol
Association régionale V	: anglais, français
Association régionale VI	: anglais, arabe, français, russe
Commissions techniques	: anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe

L'OMM publie des ouvrages faisant autorité sur les aspects scientifiques et techniques de la météorologie, de l'hydrologie et des sujets connexes, notamment des manuels, des guides, du matériel didactique et de l'information destinée au public ainsi que le *Bulletin* de l'OMM.

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

CONSEIL EXÉCUTIF
CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

GENÈVE, 16–26 MAI 2000

RAPPORT FINAL ABRÉGÉ ET RÉOLUTIONS



OMM – N° 915

Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale – Genève – Suisse
2000

© 2000, **Organisation météorologique mondiale**

ISBN 92-63-20915-4

NOTE

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION	
1. ORGANISATION DE LA SESSION	1
1.1 Ouverture de la session	1
1.2 Approbation de l'ordre du jour	1
1.3 Etablissement de comités	1
1.4 Programme des travaux de la session	2
1.5 Approbation des procès-verbaux	2
2. RAPPORTS	2
2.1 Rapport du Président de l'Organisation	2
2.2 Rapport du Secrétaire général	2
2.3 Rapports des présidents des associations régionales	3
2.4 Rapport du Comité consultatif pour les questions financières	4
2.5 Rapport de la réunion de 1999 des présidents des commissions techniques	4
2.6 Rapport du président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	5
3. PROGRAMME DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE	5
3.1 Systèmes de base et fonctions d'appui de la VMM; rapport détaillé du président de la CSB	5
3.2 Programme des instruments et des méthodes d'observation; rapport du président de la CIMO	9
3.3 Activités de l'OMM relatives aux satellites	10
3.4 Programme concernant les cyclones tropicaux	12
4. PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL	13
4.1 Programme climatologique mondial et coordination des activités pertinentes; rapport détaillé du président de la CCI	13
4.2 Coordination du Programme d'action pour le climat; rapport du Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement	19
4.3 Système mondial d'observation du climat	21
4.4 Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade	24
4.5 Programme mondial de recherche sur le climat	24
5. PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT	26
5.1 Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement : rapport du président de la CSA; soutien apporté à la Convention pour la protection de la couche d'ozone et aux autres conventions ayant trait à l'environnement	26
5.2 Veille de l'atmosphère globale	26
5.3 Programme mondial de recherche sur la prévision du temps	27
5.4 Programme de recherche en météorologie tropicale	28
5.5 Programme de recherche sur la physique et la chimie des nuages et sur la modification artificielle du temps	28

6.	PROGRAMME DES APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES	29
6.1	Programme des services météorologiques destinés au public	29
6.2	Programme de météorologie agricole; rapport du président de la CMAG	30
6.3	Programme de météorologie aéronautique; rapport du président de la CMAé	32
6.4	Programme de météorologie maritime et d'activités océanographiques connexes; rapport du président de l'ancienne CMM (coprésident par intérim de la CMOM)	34
7.	PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU	37
8	PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE	39
9.	PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE	41
10.	PROGRAMME RÉGIONAL	44
11.	PRINCIPALES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'OMM	45
11.1	Principales questions intéressant les Membres de l'OMM	45
11.2	Rôle et fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux	46
11.3	Echange international de données et de produits	50
12.	PLANIFICATION À LONG TERME	51
13.	COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	55
13.1	Organisation des Nations Unies	55
13.2	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR)	55
13.3	Institutions spécialisées et autres organisations internationales	56
14.	PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES	56
15.	SERVICES D'APPUI AUX PROGRAMMES ET PUBLICATIONS	57
15.1	Services linguistiques	57
15.2	Publications	58
15.3	Bureautique et informatique	58
16.	QUESTIONS GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES	59
16.1	Quarante-cinquième Prix de l'Organisation météorologique internationale (OMI)	59
16.2	Questions relatives à la Convention et aux Règlements de l'OMM	59
16.3	Questions relatives au personnel	59
16.4	Questions financières (y compris le rapport du Commissaire aux comptes)	62
16.5	Désignation d'un ou plusieurs membres par intérim du Conseil exécutif	63
16.6	Groupes d'experts et autres organes relevant du Conseil exécutif	63
17.	CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES	63
17.1	Conférences et discussions scientifiques	63
17.2	Dispositions relatives aux conférences scientifiques organisées durant la cinquante-troisième session du Conseil exécutif	63
17.3	Organisation de la dixième Conférence de l'OMI	64
18.	EXAMEN DES RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF	64
19.	DATE ET LIEU DES CINQUANTE-TROISIÈME ET CINQUANTE-QUATRIÈME SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF	64
20.	CLÔTURE DE LA SESSION	64

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

<i>N° final</i>	<i>N° de session</i>		
1	2.6/1	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	65
2	4.1/1	Equipe spéciale intercommissions pour les centres climatologiques régionaux.....	65
3	4.3/1	Système mondial d'observation du climat (SMOC)	66
4	6.4/1	Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure	67
5	13.1/1	Rapports du Corps commun d'inspection	69
6	15.2/1	Programme des publications	70
7	16.4/1	Examen des comptes de l'Organisation météorologique mondiale pour l'exercice biennal 1998-1990	75
8	16.4/2	Examen des comptes de 1998-1999 — Projets et fonds d'affectation spéciale de l'OMM financés par le Programme des Nations Unies pour le développement	75
9	18/1	Examen des résolutions antérieures du Conseil exécutif	76

ANNEXES

I	Annexe au paragraphe 2.4 du résumé général : Rapport et recommandations du comité consultatif pour les questions financières	77
II	Annexe au paragraphe 3.3.2 du résumé général : Réunions consultatives sur la politique de haut niveau relative aux questions satellitaires	79
III	Annexe au paragraphe 4.2.1 du résumé général : Projet de mandat du groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement	80
IV	Annexe au paragraphe 8.18 du résumé général : Critères pour l'attribution de bourses d'études de l'OMM financées sur le budget ordinaire	81
V	Annexe au paragraphe 9.16 du résumé général : Situation provisoire du PCV(f) et propositions de futurs crédits (en dollars E.-U.)	82
VI	Annexe au paragraphe 12.3 du résumé général : Projet de démarche générale, période d'exécution, structure générale et contenu du sixième plan à long terme de l'OMM	83
VII	Annexe au paragraphe 12.7 du résumé général : Perspectives d'avenir, objectifs stratégiques et résultats escomptés de l'OMM, à prendre en considération pour la préparation du sixième plan à long terme	84
VIII	Annexe au paragraphe 12.11 du résumé général : Contrôle et évaluation du sixième plan à long terme	85
IX	Annexe au paragraphe 13.3.3 du résumé général : Projets d'arrangements de travail entre l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Commission pour le bassin du Lac Tchad	85

APPENDICES

A.	Liste des participants.....	86
B.	Ordre du jour	88
C.	Liste des abréviations	92

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

Le Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a tenu, sous la présidence de M. J. W. Zillman, Président de l'Organisation, sa cinquante-deuxième session au Siège de l'OMM du 16 au 26 mai 2000.

1. ORGANISATION DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

1.1 OUVERTURE DE LA SESSION (point 1.1)

1.1.1 M. J. W. Zillman, Président de l'Organisation, a ouvert la session le 16 mai 2000 à 10 h 10.

1.1.2 Le Président a souhaité chaleureusement la bienvenue à tous les membres du Conseil exécutif, à leurs suppléants et à leurs conseillers, aux présidents des commissions techniques, en particulier ceux qui assistaient pour la première fois à une session du Conseil, ainsi qu'aux représentants des institutions des Nations Unies et des autres organisations internationales. La liste complète des participants figure dans l'Appendice A au présent rapport.

1.1.3 Le Président a salué tout spécialement la présence des nouveaux membres de droit du Conseil, M. I. Mersich, président par intérim de l'AR VI et M. N. Salazar Delgado, récemment élu à la présidence de l'AR III.

1.1.4 En souhaitant la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil exécutif, M. Zillman a tenu à saluer deux anciens collègues qui ont cessé récemment d'être membres du Conseil, à savoir M. C. Finizio qui, en tant que président de l'Association régionale VI (Europe), a servi avec brio les intérêts de la région et, d'une manière générale, ceux de l'Organisation, et M. Y. Takigawa, ancien Représentant permanent du Japon auprès de l'OMM, qui a grandement contribué aux travaux du Conseil durant son mandat. Un autre membre par intérim, M. K. Yamamoto, a été désigné ultérieurement par le Conseil pour occuper le poste laissé vacant par le départ à la retraite de M. Takigawa.

1.1.5 Le Président a fait allusion aux tâches et aux missions qui attendaient le Conseil et à la nécessité, pour tous ses membres, de puiser dans leur expérience et de faire preuve de discernement et de perspicacité non seulement pour aborder l'immense éventail de questions, de problèmes et de défis auxquels l'Organisation est confrontée actuellement mais aussi et, à maints égards, surtout pour jeter les bases de la stratégie dont l'OMM compte se doter pour les 10 prochaines années et sur laquelle le Congrès devra se prononcer à sa quatorzième session.

1.1.6 En faisant ses propositions sur la manière de conduire la session, le Président a rappelé aux participants

que l'OMM est fondée sur le principe de coopération entre les nations et d'assistance mutuelle que celles-ci doivent se porter dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté mondiale. Il est donc impératif d'avoir à l'esprit que la mission première de l'OMM consiste à exploiter l'immense potentiel de la météorologie internationale et des sciences apparentées pour le mettre au service de l'humanité. Le Président a rappelé aux membres qu'en s'acquittant de leurs fonctions au sein du Conseil, ils n'agissaient pas en tant que délégués nationaux représentant les activités ou défendant le point de vue de leur pays mais en tant que fonctionnaires de l'Organisation et membres du Conseil exécutif dont la mission, énoncée dans la Convention, consiste à servir les intérêts de l'Organisation tout entière et non ceux de leur pays d'origine.

1.1.7 Il a encouragé à cet égard les membres du Conseil, en particulier les nouveaux venus, à participer activement et de manière constructive aux débats, vu que chacun d'entre eux apporte un nouveau regard sur les questions auxquelles les Membres doivent faire face. Il a souligné qu'il fallait tirer tout le parti possible de la présence des présidents des commissions techniques ainsi que des présidents ou représentants d'autres organes subsidiaires de l'OMM et des organisations partenaires. Enfin, il a exhorté tous les membres à collaborer étroitement avec le Secrétariat pour assurer le succès de la session.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1.2)

Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour qui est reproduit dans l'Appendice B au présent rapport.

1.3 ETABLISSEMENT DE COMITÉS (point 1.3)

1.3.1 Le Conseil exécutif a décidé d'établir trois comités de travail entre lesquels ont été répartis les différents points de l'ordre du jour. Le Comité A a été placé sous la présidence de M. J.-P. Beysson, Premier Vice-président, et sous la vice-présidence de M. R.R. Kelkar; le Comité B a été placé sous la présidence de M. A.M. Noorian, Deuxième Vice-Président, et sous la vice-présidence de M. T.W. Sutherland; enfin le Comité C a été placé sous la présidence de M. R.A. Sonzini, Troisième Vice-Président, et sous la vice-présidence de M. A.Y. Salahu.

1.3.2 Conformément à la règle 28 du Règlement général, il a été établi un comité de coordination composé du Président, des trois Vice-Présidents, qui présideraient aussi chacun l'un des comités de travail, des vice-présidents de ces comités, du Secrétaire général ou de son représentant et d'autres personnes choisies par le Président.

1.3.3 Le Conseil a décidé d'établir un certain nombre de sous-comités chargés d'examiner des questions particulières :

- a) un sous-comité chargé d'arrêter la composition du CSM pour le PMRC et présidé par M. J.-J. Kelly avec MM. A. I. Bedritsky, K. Konaré et A. M. Noorian comme membres et M. G. A. McBean comme conseiller spécial;
- b) un sous-comité, ouvert à tous les membres du Conseil, pour le thème de la Journée météorologique mondiale (2002-2003), présidé par M. F. J. B. Hounton;
- c) un sous-comité, ouvert à tous les membres du Conseil, chargé d'organiser les conférences scientifiques lors de la cinquante-troisième session du Conseil exécutif et la conférence de l'OMI lors du Quatorzième Congrès et présidé par M. U. Gärtner.

1.3.4 Par ailleurs, M. F. Camargo Duque a été nommé rapporteur pour les résolutions antérieures du Conseil exécutif.

1.4 PROGRAMME DES TRAVAUX DE LA SESSION (point 1.4)

Des dispositions appropriées ont été prises en ce qui concerne l'horaire de travail et la répartition de l'étude des différents points de l'ordre du jour entre les assemblées plénières, les séances du Comité plénier et les comités de travail. Une liste complète des documents présentés lors de la session figure à l'Appendice B au présent rapport.

1.5 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX (point 1.5)

Notant que les débats étaient enregistrés, le Conseil exécutif a décidé qu'il n'y aurait, pas pour cette session, de procès-verbaux détaillés des assemblées plénières à moins qu'un membre ne souhaite que certaines déclarations ou délibérations soient officiellement consignées. Il serait possible de répondre rapidement à ce type de demande.

2. RAPPORTS (point 2 de l'ordre du jour)

2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION (point 2.1)

2.1.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport dans lequel le Président passe en revue les réalisations de l'Organisation et en particulier les travaux des organes constituants, notamment du Bureau et d'autres organes subsidiaires du Conseil ainsi que d'organes, tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), coparrainés par l'OMM. Le Président a évoqué plus particulièrement le partenariat efficace qui, sous les auspices de l'OMM, devrait, selon lui, s'instaurer entre, d'une part, les exploitants de satellites et, d'autre part, les milieux s'occupant de météorologie et d'applications connexes, à la suite de la réunion avec des exploitants de satellites qui a eu lieu en janvier 2000.

2.1.2 Le Conseil a entériné les mesures que le Président a prises en son nom depuis sa dernière session, en vertu des dispositions de la règle 9, alinéa 7), du Règlement général, à savoir :

- a) approbation de la prolongation des contrats des fonctionnaires suivants : a) Chef de la Division linguistique, Département des services linguistiques, des publications et des conférences, pour une nouvelle période de 4 mois, jusqu'au 30 septembre 1999; b) administrateur de programmes, Département de la coopération technique, pour 12 mois, jusqu'au 30 novembre 1999; c) traducteur, Département des services linguistiques, des publications et des conférences, pour 12 mois, jusqu'au 30 juin 2000; d) fonctionnaire scientifique, Division des questions relatives à l'océan, Département de la Veille météorologique mondiale, pour 12 mois, jusqu'au 30 avril 2001; e) fonctionnaire technique, Département du Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement, pour 9 mois, jusqu'au 31 décembre 1999 et f) Secrétaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 31 juillet 2000;
- b) approbation de la recommandation 8 (CSB-99) concernant les modifications apportées au *Manuel des codes*, OMM-N° 306, Volume 1.2, Partie B, codes binaires (BUFR) et Partie C, code CREX alphanumérique déterminé par des tables et tables de code communes;
- c) approbation des virements d'un titre à l'autre du budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 1998-1999.

2.1.3 Le Président a relevé quelques questions cruciales dont l'Organisation a eu à traiter au cours de l'année écoulée et auxquelles il était d'avis que le Conseil devait attacher une attention particulière : mondialisation, rôle et fonctionnement des SMHN, coopération technique, surveillance de l'environnement à l'échelle mondiale et recherche dans ce domaine, atténuation des effets des catastrophes naturelles, application du principe de durabilité, partenariat avec d'autres organisations internationales, participation de tous les Membres à l'effort de collaboration menée par l'OMM au plan international, enfin planification et gestion interne de l'OMM.

2.1.4 Les questions abordées dans le rapport qui appellent des mesures ou des décisions sont traitées sous les points pertinents de l'ordre du jour.

2.2 RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (point 2.2)

2.2.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et s'est félicité de la présentation détaillée des activités menées au cours de l'année écoulée ainsi que des divers problèmes et défis auxquels l'Organisation et les Services météorologiques et hydrométéorologiques nationaux (SMHN) avaient à faire face. Dans son rapport, le Secrétaire général a mis l'accent en particulier sur les initiatives prises par

l'OMM et sur le rôle de chef de file que joue l'Organisation pour des questions telles que celles qui concernent l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, la variabilité du climat et le changement climatique, la gestion des ressources en eau, la surveillance de la pollution et la protection de la couche d'ozone. Il a également insisté sur les efforts de collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies et les organismes internationaux et régionaux compétents que l'OMM a déployés dans ces domaines. Il a fait état en outre de l'optique prospective adoptée par l'OMM concernant les questions relatives à l'échange de données ainsi que le rôle et le fonctionnement des SMHN. Le Secrétaire général a par ailleurs souligné l'action originale menée, de concert avec la COI, pour la mise en place de la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM), qui pourrait servir de modèle pour des efforts similaires de collaboration avec d'autres organisations, dans des domaines tels que l'hydrologie. Le Secrétaire général a également informé le Conseil de la suite donnée à l'étude relative au Secrétariat pour renforcer l'efficacité de ce dernier afin de permettre à l'OMM et aux SMHN de faire face aux défis actuels et futurs. Il lui a également fait part des mesures prises pour améliorer les mécanismes de planification, d'établissement du budget, d'évaluation et de suivi utilisés par l'Organisation et assurer l'application d'une stratégie de mise en valeur des ressources humaines.

2.2.2 Les questions figurant dans le rapport en question qui appellent des mesures ou des décisions sont traitées au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

2.3 RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES (point 2.3)

2.3.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction des rapports des présidents des associations régionales en se félicitant de l'efficacité qui a caractérisé les activités de celles-ci. Il a tenu à saluer les efforts déployés par les différents présidents à l'appui du développement des SMHN de leurs Membres dans les régions.

2.3.2 Le Conseil a exprimé sa gratitude à MM. W. Castro (Paraguay) et C. Finizio (Italie) pour leur précieuse contribution aux activités de leurs associations respectives (III et VI) lorsqu'ils en assuraient la présidence.

2.3.3 Le Conseil s'est félicité des améliorations apportées, d'une manière générale, à l'exécution des programmes scientifiques et techniques de l'OMM dans les diverses régions. Il a pris note en particulier de la mise en service des circuits point à point du Réseau régional de télécommunications météorologiques (RRTM) grâce à l'adoption, dans les Régions IV et VI, du Protocole TCP/IP qui permet de communiquer à moindre frais par ordinateur. Le Conseil a demandé que l'on s'emploie sans relâche à améliorer la situation dans les autres régions.

2.3.4 Le Conseil s'est félicité des améliorations apportées au Système mondial de traitement des données et a

noté avec satisfaction que les produits correspondants étaient diffusés sur le SMT. Il a salué les efforts déployés par les CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux pour moderniser leurs moyens de prévision de ce type de phénomène. Il a noté que quelques CMRS avaient amélioré leurs systèmes de prévision et leurs prestations grâce au recours à des ordinateurs géants permettant d'exploiter des modèles mondiaux/régionaux de prévision numérique du temps. Enfin, il s'est félicité du succès remporté par l'Atelier international sur la prévision numérique du temps que l'OMM a organisé à Nairobi, Kenya, en décembre 1999 ainsi que par l'Atelier AR IV sur les prévisions et les avis d'ouragans, qui a eu lieu au CMRS de Miami en mars-avril 2000.

2.3.5 Le Conseil a relevé avec préoccupation que la principale difficulté à laquelle se heurtaient les Membres de certaines régions était la pénurie de données et de produits. Aussi a-t-il salué les efforts consentis par les SMHN pour s'attaquer à ce problème en élaborant plans et stratégies à l'échelon national et régional, en particulier dans la Région II, et a encouragé la coopération régionale et mondiale lorsqu'il s'agit d'assurer l'efficacité du système de collecte et de diffusion des données. Il a noté avec satisfaction que l'on prévoyait d'entreprendre une étude sur le développement et le fonctionnement futurs des SMHN de la Région I et l'élaboration d'une stratégie régionale dans le domaine des télécommunications, et a invité le Secrétaire général à faciliter la réalisation de cette étude. Il a aussi salué l'organisation d'ateliers sur l'utilisation des nouvelles techniques d'échange, de traitement et d'exploitation des données et des produits météorologiques et invité le Secrétaire général à continuer de soutenir ce type d'activité. Le Conseil a pris note à cet égard des activités de formation organisées dans diverses régions.

2.3.6 Le Conseil a noté la pratique établie de longue date, qui est mentionnée dans le *Guide concernant les activités du Conseil exécutif*, selon laquelle le Bureau, qui se réunit entre les sessions du Conseil, contribue aux préparatifs des sessions du Conseil exécutif et du Congrès. Il a prié à cet égard le Président de l'OMM d'assurer, en consultation avec le Secrétaire général, une représentation appropriée des régions aux sessions du Bureau.

2.3.7 Le Treizième Congrès a prié le Conseil exécutif de chercher les moyens d'encourager et de faciliter la participation de représentants des Membres aux travaux des associations régionales et des commissions techniques. Aussi le Conseil a-t-il invité les présidents des associations régionales et des commissions techniques à examiner la question à l'occasion de leurs réunions et à proposer des mécanismes appropriés en consultation avec le Secrétaire général.

2.3.8 Le Conseil a noté que le projet de remplacement des systèmes de réception et de traitement au sol des données de METEOSAT en Afrique progressait de manière satisfaisante grâce à l'action menée par l'équipe spéciale chargée de préparer le passage à la deuxième génération de satellites METEOSAT en Afrique (PUMA). L'Union européenne examine à cet égard les propositions

de projets formulées par l'équipe spéciale. Le Conseil a relevé que certains pays étaient exclus du projet et a invité le Secrétaire général à explorer d'autres sources de financement pour ces pays.

2.3.9 Pour ce qui est des nouvelles technologies, le Conseil a noté que plusieurs SMHN n'exploitaient pas toutes les possibilités offertes par Internet et a donc demandé que l'on étudie de plus près cette question et, d'une manière générale, celle de l'utilisation de l'informatique.

2.3.10 Le Conseil a salué le travail accompli par le Comité des ouragans de l'Association régionale IV et souligné la nécessité de continuer à lui fournir tout le soutien requis pour l'organisation de sa réunion annuelle.

2.3.11 Le Conseil a noté avec préoccupation que les Régions I et III avaient connu des phénomènes extrêmes et a fait l'éloge de l'action efficace engagée par le Secrétaire général pour leur venir en aide. Il s'est aussi félicité de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies de créer un centre de recherche appliquée sur le phénomène *El Niño* en Equateur. A ce propos, il a relevé qu'il fallait renforcer les moyens de surveillance et de prévision du climat des SMHN de la Région III. Il a noté par ailleurs qu'il fallait renforcer les moyens dont disposent les SMHN de la Région V pour surveiller et prévoir les paramètres atmosphériques et environnementaux de manière à garantir l'efficacité des systèmes d'alerte à la sécheresse et de prévision des conditions propices aux incendies et aux brouillards de fumée en Asie du Sud-Est.

2.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (point 2.4)

Le Conseil exécutif a examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions financières. Il s'est félicité des diverses recommandations formulées par ce dernier (voir l'Annexe I au présent rapport) et en a tenu compte pour prendre les décisions relatives aux points correspondants de l'ordre du jour.

2.5 RAPPORT DE LA RÉUNION DE 1999 DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS TECHNIQUES (point 2.5)

2.5.1 Le rapport de la réunion de 1999 des présidents des commissions techniques (Genève, 26-28 octobre 1999) a été présenté par M. A. M. Noorian, Deuxième Vice-Président de l'Organisation, lequel présidait la réunion.

2.5.2 Le Conseil exécutif a noté que les présidents avaient examiné une large gamme de questions appelant une action concertée des commissions techniques dans un souci d'efficacité et de rentabilité.

2.5.3 Le Conseil a appris avec intérêt que les présidents avaient convenu de participer activement au processus permanent de révision de la structure de l'OMM et de coopérer avec le président de l'équipe spéciale qu'il avait créée à cet effet. A cet égard, il a demandé que les rapports de son Groupe de travail de la planification à

long terme et de l'Equipe spéciale chargée d'étudier la structure générale de l'OMM ainsi que ceux de son Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN soient mis à la disposition des présidents des commissions techniques et des membres des organes pertinents de ces commissions.

2.5.4 Le Conseil a noté que les présidents avaient envisagé la manière d'améliorer les mécanismes de concertation au sein des commissions — répartition des responsabilités entre les membres du Groupe de travail consultatif et communication régulière entre le président et le vice-président, les présidents des groupes de travail et les membres du Groupe de travail consultatif — et qu'ils avaient approuvé une proposition visant à créer un groupe restreint (groupe directeur) qui se réunirait plus fréquemment que le Groupe de travail consultatif. D'une manière générale, le Conseil a approuvé ces projets, qui devraient donner un nouveau dynamisme aux commissions techniques.

2.5.5 Le Conseil a partagé les préoccupations exprimées par les présidents au sujet de la participation insuffisante de nombreux Membres, en particulier de pays en développement, aux sessions des commissions techniques, et ce essentiellement pour des raisons financières. Il a approuvé les initiatives prises pour améliorer la situation, à savoir l'organisation de colloques ou ateliers à l'occasion des sessions des commissions techniques. Il a par ailleurs demandé instamment aux présidents d'étudier toutes les possibilités envisageables à cet égard et de lui soumettre des propositions, le cas échéant.

2.5.6 Le Conseil a réitéré son point de vue selon lequel il fallait assurer une représentation suffisante des commissions techniques aux sessions des associations régionales (et vice versa). Il a estimé, comme les présidents, que le meilleur moyen d'y parvenir serait de demander aux représentants permanents de faire en sorte que des experts membres des commissions fassent partie de leurs délégations nationales. Le Conseil est en outre convenu que le Secrétaire général devrait envisager d'adresser cette requête aux représentants permanents dans le cadre de la correspondance qu'il échange avec eux.

2.5.7 Le Conseil a pris note du point de vue des présidents sur les fonctions et les tâches spécifiques des centres climatologiques régionaux qu'il est envisagé de créer et a prié le président de la CCI d'accélérer autant que possible l'élaboration de propositions détaillées concernant l'organisation d'un tel réseau. Il a insisté sur le fait qu'il fallait veiller à ce que ces propositions soient d'une haute qualité scientifique et technique. Il a encouragé à cet effet la participation active de toutes les commissions techniques pertinentes. A cet égard, il a noté que le président de la CCI avait proposé que soit mise sur pied une équipe spéciale intercommissions (voir le paragraphe 4.1.29 du résumé général).

2.5.8 Le Conseil a noté que les présidents avaient approuvé la proposition relative à l'organisation d'une conférence scientifique sur la recherche climatologique

et plus particulièrement sur la prévision à l'échelle d'une saison à un an. Il a estimé qu'un examen attentif des aspects scientifiques et financiers de ce projet s'imposait et a demandé aux commissions techniques concernées d'élaborer, avec le concours du Secrétariat, une proposition de planification détaillée qui lui serait soumise à sa prochaine session.

2.5.9 Le Conseil a noté l'inquiétude exprimée par les présidents au sujet du nombre décroissant de stations climatologiques. Il a partagé leur point de vue selon lequel il faudrait constamment rappeler aux Membres le rôle important que joue le réseau de stations climatologiques, notamment pour la détection et l'évaluation des changements climatiques. Il a donc demandé aux Membres de tout mettre en œuvre pour maintenir en état leurs réseaux nationaux de stations climatologiques.

2.5.10 S'agissant de la météorologie urbaine, le Conseil s'est félicité de ce que les présidents aient recommandé que les besoins des diverses commissions techniques à cet égard soient recensés et suggéré qu'une réunion d'experts appartenant aux commissions techniques concernées soit organisée à cet effet. Il a encouragé toutes les commissions techniques à prendre d'urgence des mesures afin d'assurer leur participation aux activités relatives à la météorologie urbaine, en particulier dans le cadre du projet mondial relatif à la météorologie urbaine (GURME) et de l'Expérience sur le climat urbain dans les régions tropicales (TRUCE).

2.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC) (point 2.6)

2.6.1 M. Robert T. Watson, président du GIEC, a présenté un compte rendu des travaux du GIEC au Conseil exécutif. Il a également traité plusieurs sujets importants de façon détaillée, notamment le rôle futur du GIEC, l'état actuel des connaissances et du renforcement des capacités.

2.6.2 M. Watson a conclu en remerciant l'OMM, et notamment le Conseil exécutif, le Président et le Secrétaire général de l'Organisation, pour leur appui résolu au GIEC et à son secrétariat.

2.6.3 Le Conseil exécutif a félicité M. Watson pour la qualité de son rapport. Il a convenu avec lui que le GIEC devrait continuer de tout mettre en œuvre pour préserver une stricte objectivité. Il a noté que le GIEC soumettrait une proposition au Fonds pour l'environnement mondial en vue de renforcer les capacités des pays en développement. Conscient du fait que les contributions qui alimentent le fonds d'affectation spéciale OMM/PNUE sont des contributions volontaires, le Conseil a prié instamment les gouvernements d'accorder au GIEC tout l'appui financier dont ils sont capables.

2.6.4 Le Conseil a noté que le GIEC était parvenu à achever la rédaction des trois rapports spéciaux (l'utilisation des terres, le changement d'affectation et la foresterie; les questions méthodologiques et technologiques

dans le transfert de technologie; les scénarios d'émissions) et du rapport sur les pratiques recommandées et la gestion des incertitudes pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

2.6.5 Le Conseil a prié le Secrétaire général de mettre le rapport de M. Watson à la disposition des Membres.

2.6.6 Compte tenu de ces considérations, le Conseil exécutif a adopté la résolution 1 (EC-LII).

3. PROGRAMME DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (point 3 de l'ordre du jour)

3.1 SYSTÈMES DE BASE ET FONCTIONS D'APPUI DE LA VMM; RAPPORT DÉTAILLÉ DU PRÉSIDENT DE LA CSB (point 3.1)

3.1.1 Le Conseil exécutif a pris connaissance avec intérêt du rapport détaillé présenté par le président de la Commission des systèmes de base et des activités menées par la Commission. Il a noté en particulier la vive insistance sur l'appui à procurer à l'ensemble des programmes de l'OMM. Le Conseil s'est réjoui des progrès accomplis, en dépit de moyens très limités, dans le cadre du Programme relativement récent de services météorologiques destinés au public, ainsi que dans les autres programmes dont la CSB a été invitée à assumer la responsabilité, dont les Interventions en cas d'urgence et les Activités de l'OMM dans le domaine des satellites.

3.1.2 Le Conseil exécutif est pleinement conscient des lourdes responsabilités confiées à la CSB en matière de planification, développement et coordination de la mise en œuvre des systèmes de base, éléments essentiels à la réussite de tous les programmes de l'OMM et à l'accomplissement par les Services météorologiques nationaux de leurs fonctions premières. La nécessité de mettre à profit les progrès de la météorologie et des sciences connexes, alliée à la complexité croissante de la technologie moderne, a présenté des difficultés que la Commission s'est efforcée d'aplanir.

3.1.3 Le Conseil a félicité la Commission d'avoir pris l'initiative de sa restructuration. Confrontée aux difficultés créées par l'augmentation du volume de travail sans hausse correspondante de ses moyens, elle a mis en place à titre expérimental des méthodes plus souples et plus efficaces, faisant appel à davantage d'experts, améliorant la diffusion des informations vers ses membres et analysant les questions précises par l'entremise d'équipes restreintes. Le Conseil a noté que la CSB avait engagé une action concertée en vue d'informer les Membres de ses activités par le biais d'Internet et a incité les autres organes de l'OMM à suivre son exemple. Il a par ailleurs noté que la prochaine session de la Commission, en novembre 2000, fera le point sur les résultats atteints avec la nouvelle structure de travail et a exprimé le désir de prendre connaissance d'un rapport d'étape du président après cette session.

3.1.4 Le Conseil a relevé que la réussite de la nouvelle structure reposait fortement sur la participation d'experts au sein des différentes équipes. Il a exhorté les

Membres, individuellement et collectivement, à chercher des moyens d'aider la CSB à atteindre ses objectifs.

3.1.5 Soulignant l'attention constante portée par la CSB à une bonne coordination entre ses travaux et ceux des associations régionales et des autres commissions techniques, le Conseil a jugé important que les pays en développement prennent pleinement part au processus de planification et de décision touchant les systèmes de base. Il a noté avec plaisir les efforts déployés par la CSB à cet égard, notamment l'inclusion expresse d'experts additionnels dans ses équipes de mise en œuvre et de coordination, dans l'optique du renforcement des capacités.

3.1.6 Le Conseil, bien qu'il lui semble nécessaire que les Membres de l'OMM tirent avantage des progrès techniques pour moderniser leurs systèmes, a cependant souligné qu'il fallait impérativement veiller à ce que les pays en développement aient, dans la mesure du possible, durablement accès aux améliorations qui en découlent. Il a noté avec satisfaction que la CSB avait abordé cette question lors de ses travaux consacrés à la planification des futurs systèmes, notamment en mettant l'accent sur le recours à des solutions standard qui soient efficaces par rapport au coût et facilement applicables. Cela devrait contribuer à faciliter la maintenance de ces systèmes et à les rendre plus abordables. Le Conseil a demandé à la Commission de continuer à élaborer des propositions susceptibles d'aider les pays en développement à moderniser leurs systèmes et à renforcer leurs capacités de façon durable et à moindres frais et de procéder à une coordination étroite des efforts déployés dans ce sens avec les associations régionales.

3.1.7 En ce qui a trait aux travaux futurs de la Commission, le Conseil a souscrit aux points de vue exprimés par le président sur les principales questions et difficultés auxquelles est confrontée la CSB, notamment sur les sujets fondamentaux suivants :

- a) optimisation des combinaisons d'éléments dans le Système composite mondial d'observation et développement de réseaux d'observation capables de suivre l'évolution des besoins;
- b) recherche de modalités de contribution des Membres au SMO, y compris par le biais d'un financement conjoint, afin que les observations voulues soient bien effectuées dans les zones isolées ou mal couvertes;
- c) élaboration des futurs systèmes d'information de l'OMM qui intègrent les progrès techniques et répondent aux besoins de tous les programmes de l'Organisation et des programmes internationaux apparentés;
- d) mise en œuvre de systèmes ou utilisation de services de télécommunications adaptés, notamment dans les secteurs où le SMT est faible ou déficient;
- e) gestion et coordination de l'attribution des fréquences radio aux systèmes météorologiques;
- f) amélioration de la coordination relative à l'infrastructure pour une meilleure gestion des prévisions à longue et très longue échéance;

- g) mise en œuvre des progrès des techniques d'assimilation des données afin de faciliter l'utilisation opérationnelle des nouveaux types de données d'observation;
- h) développement et introduction de fonctions de surveillance automatique améliorées;
- i) élaboration du Programme des services météorologiques destinés au public, notamment pour ce qui concerne la préparation aux catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets;
- j) amélioration des structures de travail et de gestion de la CSB et resserrement des liens avec les autres organes chargés de mettre en œuvre les programmes de l'OMM.

3.1.8 Le Conseil a relevé que le Système mondial d'observation fait encore face à une demande croissante d'observations pour de nouveaux besoins, par exemple pour la prévision numérique du temps (PNT) haute résolution (temps violent, échelle moyenne) et pour la surveillance et la prévision du climat. Il est impossible, d'un point de vue technique et économique, de satisfaire cette demande avec les systèmes actuels. Le Conseil a noté que le Treizième Congrès avait accordé une grande priorité au SMO et accepté que soit entreprise une profonde restructuration. Ce projet mondial concerté de grande envergure prendra plusieurs années et associera de nombreux organes et groupes à l'intérieur comme à l'extérieur de l'OMM. Une condition essentielle de sa réalisation est l'identification et la compréhension des besoins actuels et nouveaux en matière de données d'observation, ce qui exige la collaboration active d'autres programmes et domaines d'application et la mise en œuvre de programmes régionaux. Le Conseil a noté que pour ce faire, outre ses liaisons habituelles avec la communauté météorologique opérationnelle, la CSB a établi de nouveaux liens avec des organes tels le SMOC et qu'elle est entrée en rapport avec les experts des commissions techniques de l'Organisation chargés de l'aéronautique, de l'hydrologie, de la chimie de l'atmosphère, de la météorologie agricole et maritime. Le but est d'élaborer et d'actualiser régulièrement un document de référence qui énumérera les besoins de tous les programmes pertinents et qui évaluera la capacité et la performance des systèmes actuels et nouveaux au vu des besoins énoncés.

3.1.9 Le Conseil a noté avec satisfaction que la CSB avait pris une part active à la mise en place du réseau de stations d'observation en surface pour le SMOC (GSN), qui a été officiellement approuvée par les présidents des associations régionales au milieu de l'année 1999 et a effectivement débuté en janvier 2000. Il a aussi relevé avec satisfaction que la CSB avait entrepris une étude relative à la disponibilité des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP transmis par des stations du réseau de stations d'observation en surface pour le SMOC et du réseau de stations d'observation en altitude pour le SMOC (GUAN) sur le SMT, précisé les raisons des défaillances enregistrées dans ce domaine et formulé des recommandations en vue d'améliorer la situation. Le

Conseil a aussi appris avec satisfaction que la CSB avait établi d'excellentes relations de travail avec certains centres de surveillance du SMOG tels que le CEPMMT et le Centre de prévision du climat de Hadley (Royaume-Uni) pour ce qui est du GUAN, et les centres établis à Offenbach, Allemagne, et à Tokyo, Japon, pour ce qui est du GSN.

3.1.10 Le Conseil a rappelé que plus de 50 Membres ont choisi les systèmes d'observation en altitude reposant sur le Système de positionnement global (GPS) pour remplacer l'équipement OMEGA mais que des problèmes de fiabilité en exploitation sont apparus ces deux dernières années. Il s'est félicité des améliorations notables apportées par les fabricants de radiosondes GPS, à la suite des démarches effectuées par le Secrétaire général, par les présidents et les équipes d'experts de la CSB et de la CIMO ainsi que par plusieurs SMHN, qui devraient éliminer les problèmes techniques d'ici le milieu 2000. Malgré ces améliorations, la hausse continue des prix des consommables destinés aux systèmes fondés sur le GPS reste préoccupante.

3.1.11 Le Conseil a pris conscience des immenses possibilités qu'offrent les satellites d'observation de l'environnement à des fins d'exploitation ou de recherche pour ce qui concerne la fourniture de données et de services à l'ensemble des programmes de l'OMM. Il a en outre noté que les exploitants de satellites avaient prévu de donner beaucoup plus d'ampleur à leurs programmes et à leurs missions pendant la prochaine décennie et a estimé que les Membres devaient se préparer à faire pleinement usage de la masse d'informations qui seront mises à la disposition des SMHN. Ayant pris note avec satisfaction des efforts déployés par les équipes d'experts de la CSB sous la direction du Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO) des systèmes d'observation intégrés en vue de mettre en chantier des activités appropriées en matière de renforcement des capacités et de formation, le Conseil a réaffirmé qu'il importait de faire un usage optimal des données, produits et services de satellite. Il a particulièrement apprécié que les exploitants de satellites aient établi des relations de parrainage avec certains centres régionaux de formation professionnelle en météorologie (CRFPM), afin de permettre à ces derniers de dispenser une formation de grande qualité dont puissent tirer profit de nombreux Membres. Le Conseil a de plus estimé que les données et produits de satellite jouaient désormais un rôle essentiel dans le fonctionnement journalier des SMHN. Il a cependant convenu que les systèmes d'observation *in situ* constituaient toujours un dispositif complémentaire important pour ce qui concerne la collecte des données, et même indispensable pour ce qui est de la vérification au sol des observations par satellite. Il a donc prié la CSB de continuer à prendre une part active aux initiatives visant à élaborer une stratégie intégrée d'observation, afin de répondre comme il convient aux besoins de l'ensemble des programmes de l'OMM.

3.1.12 Le Conseil a noté que le passage de la transmission analogique (APT/WEFAX) à la transmission numérique (LRPT/LRIT), qui sera lancée par les exploitants de

satellites en 2001, représente un gros défi pour la communauté des usagers puisqu'il pourrait être nécessaire de remplacer la majorité des stations réceptrices au sol. Une foule de données et de services seront désormais offerts mais le problème immédiat pour tous les usagers reste celui de la transition. Le Conseil s'est réjoui des projets menés à bien afin d'aider, avant tout, les pays en développement à obtenir l'assistance voulue, tout en se déclarant inquiet du manque de clarté des plans de certains exploitants de satellites quant au début de la phase de transition.

3.1.13 Le Conseil a relevé que l'attribution des fréquences radioélectriques aux satellites d'observation de l'environnement et aux systèmes météorologiques, notamment aux auxiliaires de la météorologie, a continué à susciter beaucoup d'attention car les pressions sont encore vives pour céder certaines bandes à d'autres usagers. L'OMM se prépare soigneusement à la Conférence mondiale des radiocommunications 2000 organisée par l'Union internationale des télécommunications, afin de convaincre celle-ci que la cession d'une partie des bandes 401-406 MHz et 1675-1710 MHz est impossible dans un avenir proche. Les besoins pour la télédétection spatiale ont aussi été étendus en fonction des développements technologiques. De nouvelles questions ont toutefois surgi en ce qui concerne la bande 2700-2900 MHz utilisée par les radars météorologiques. La Conférence, en mai 2000, prendra des décisions sur ces sujets et indiquera la position de l'OMM en la matière. A cet égard, le Conseil a réaffirmé qu'il importait de tout mettre en œuvre pour garantir l'attribution de fréquences appropriées aux systèmes météorologiques et aux satellites d'observation de l'environnement.

3.1.14 Le Conseil a pris note que le SMT s'efforce de répondre à la rapide hausse des demandes d'accès rapide à des volumes accrus d'une grande variété de données pour un nombre étendu d'applications qui ne se limitent pas à l'exploitation en temps réel par les CMN. De plus, les usagers de ces applications se trouvent souvent à l'extérieur des CMN, seuls centres actuellement reliés par le SMT. De nouvelles demandes proviennent de l'intérieur même de la VMM, par exemple pour l'échange de produits à partir des systèmes de prévision d'ensemble, et du Programme climatologique mondial, pour l'échange de produits de prévision du climat notamment. Il en va de même du programme de l'OMM sur les interventions en cas d'urgence, les utilisateurs des produits se trouvant parfois à l'extérieur des SMHN.

3.1.15 Le système de la VMM, en particulier le SMT, repose sur une technologie hétérogène et une organisation lourde. En conséquence, il est difficile de mettre rapidement à profit les progrès techniques tout en répondant aux besoins des SMHN en matière de durabilité, d'efficacité et de sécurité. Les nouveaux services de transmission de données, tel le réseau Internet, devraient faciliter l'échange d'informations météorologiques en satisfaisant les exigences et les besoins.

3.1.16 Le Conseil a pris note des vastes mesures prises pour moderniser le SMT, par exemple l'entrée en service

dans l'AR VI du réseau administré de données en 1999. Des plans similaires sont établis dans d'autres régions. Les plans élaborés pour la mise en place de réseaux administrés de transmission de données doivent tenir compte de la réglementation des pays concernés en matière de télécommunications et envisager la participation de pays qui ne sont pas Membres de l'OMM. La CSB a élaboré des procédures pour la mise en œuvre et l'utilisation des protocoles TCP/IP et autres sur le SMT et procède donc actuellement à la mise à jour du *Manuel du Système mondial de télécommunications* (OMM-N° 386). Le TCP/IP est déjà en place sur plusieurs liaisons. Il a également noté que des protocoles et systèmes normalisés, comme le TCP/IP et les systèmes de traitement de données sur PC, avaient permis de moderniser de manière rentable le SMT/SMTD dans plusieurs pays en développement. La CSB rédige actuellement une proposition visant la transformation progressive du RPT en plusieurs réseaux administrés interreliés. L'Internet, en complément du SMT, permettrait d'obtenir et de traiter efficacement les données ne présentant pas un caractère temporel déterminant. Cela pose des difficultés techniques (sécurité, notamment) et une multitude de questions d'orientation et d'administration. Le Conseil a donc jugé important de soumettre à son examen et à son approbation les principes et concepts fondamentaux de ces projets, une fois ceux-ci éclaircis.

3.1.17 Le Conseil a réaffirmé avec force que les pays en développement avaient besoin d'aide pour mettre en œuvre le SMT. Dans la Région I notamment, il faut de toute urgence aider les pays concernés à mettre en place des systèmes nationaux de collecte de données, par exemple au moyen de plates-formes de collecte de données, et à relier comme il convient les centres de la VMM au SMT. Le Conseil a également estimé que les pays en développement avaient besoin d'aide pour mettre en œuvre certaines applications d'Internet (accès à Internet et création de serveurs). Il a noté avec satisfaction que la CSB avait élaboré des documents d'information sur l'utilisation d'Internet et a engagé vivement le Secrétaire général à faire en sorte que les Membres puissent disposer de ces documents au plus tôt.

3.1.18 Le Conseil a noté avec satisfaction que la CSB a lancé une stratégie à long terme portant sur l'étude des futurs systèmes d'information qui répondraient aux besoins de tous les programmes de l'OMM et des programmes internationaux apparentés. Afin de couvrir l'ensemble des besoins, la CSB a associé à cette entreprise les experts intéressés, au sein d'un groupe interprogramme. Les premières analyses indiquent de vastes implications pour le SMT. Les experts ont recommandé plusieurs tests et essais semi-opérationnels pour mieux saisir la portée des options techniques, leurs avantages et risques ainsi que les coûts éventuels. Le Conseil a relevé que la Conférence technique de la CSB sur les systèmes et les services d'information de l'OMM, prévue en novembre 2000, devrait formuler des orientations utiles à cet égard.

3.1.19 Le Conseil s'est félicité que la CSB ait examiné, par le biais de ses diverses équipes, plusieurs des

questions qui lui ont été soumises par le Treizième Congrès concernant le Système mondial de traitement des données. Il a été noté que l'objectif consistait surtout à proposer de meilleures stratégies pour combler les nouveaux besoins. Des recommandations et des orientations ont été formulées sur l'emploi de la prévision d'ensemble, l'utilisation des produits de PNT pour prévoir le temps violent et pour la prévision saisonnière à interannuelle. Le Conseil a demandé à la CSB de faire en sorte que des dispositions coordonnées soient prises pour faciliter l'accès aux produits de prévision d'ensemble. La mise au point de systèmes de vérification des prévisions à longue échéance a nettement progressé. Le Conseil a pris note de la nécessité de préciser davantage les besoins des utilisateurs à l'échelon régional, en tenant compte des capacités propres aux différents SMHN. Il a souligné qu'il était nécessaire, s'agissant de la prévision numérique du temps, de favoriser le renforcement des capacités en matière de ressources humaines des CMN/CMRS en développement en organisant des stages de formation, en procédant à des détachements auprès de centres modernes et en octroyant des bourses d'études de longue durée au titre du Programme de coopération volontaire et du Programme d'enseignement et de formation professionnelle, mais aussi par le biais du parrainage et de la mise en œuvre conjointe de projets liés à l'exploitation de modèles régionaux de prévision numérique du temps par certains SMHN en développement.

3.1.20 Le Conseil a noté avec satisfaction que la CSB, en collaboration avec la CCI et la CSA, avait mis en place un système de vérification pour les prévisions à longue échéance. Ce nouveau système, qui est actuellement utilisé à titre expérimental, permettra aux utilisateurs de savoir dans quelle mesure ils peuvent se fonder sur ces prévisions à des fins de planification et comporte en outre un plan de mise en œuvre jusqu'au premier trimestre de 2002.

3.1.21 Le Conseil a relevé qu'en accord avec les résolutions 2 — Programme de la VMM pour 2000-2003 et 8 — Services d'information et de prévision climatologiques (CLIPS) (Cg-XIII) la CSB a formulé des propositions sur une infrastructure de production de prévisions saisonnières à interannuelles. Ces propositions ont été transmises aux présidents de la CCI et de la CSA afin d'obtenir l'avis de leurs organes de travail.

3.1.22 Le Conseil s'est réjoui de la mise à jour des procédures d'intervention en cas d'incident nucléaire et non nucléaire entreprise après avoir analysé les résultats des exercices réalisés dans le cadre du Programme d'intervention en cas d'urgence de l'OMM. On a établi des plans pour trouver de meilleurs moyens d'informer les SMN possédant la technologie voulue, la télécopie restant le moyen officiel dans les autres pays. Les nouvelles procédures seront mises à l'épreuve au cours d'un exercice mondial qui se déroulera en juin 2000 sur l'initiative de l'OMM, avant d'être soumises à la douzième session de la CSB pour examen.

3.1.23 Le Conseil a examiné les plans relatifs aux activités de collaboration entre l'Organisation du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et l'OMM. Il a noté avec satisfaction que cette collaboration se traduirait, entre autres, par la fourniture opérationnelle de produits de la prévision numérique du temps et de produits de modèles de transport à l'OTICE, la communication aux SMHN de données recueillies par les stations de surveillance de l'OTICE et la formulation de conseils en matière de développement et d'exploitation de modèles du transport atmosphérique propres à l'OTICE. Le Conseil a estimé que ces activités devraient contribuer à renforcer l'image de marque et la notoriété de l'OMM.

3.1.24 Le Conseil a aussi noté que le secrétariat technique provisoire de l'OTICE avait proposé que l'OMM et l'OTICE concluent un accord officiel de collaboration faisant mention des activités décrites ci-dessus et que des efforts sont actuellement déployés en ce sens.

3.1.25 Le Conseil a noté le projet lancé par la CSB en vue d'améliorer les procédures de suivi de la disponibilité des données sur le SMT, par l'élargissement des contrôles spéciaux actuels sur le fonctionnement du RPT. Le système amélioré devrait être totalement automatisé, au moins parmi les CRT, afin de réduire les coûts et d'uniformiser le plus possible les résultats. Les autres sujets étudiés sont les normes de codage des images, la description du contenu des fichiers et les métadonnées. Enfin, on formule des propositions sur un plan stratégique de passage universel aux formes symboliques gérées par tables, allié à un projet d'appui logiciel qui devrait aider les pays à développer, actualiser et diffuser les logiciels pertinents et favoriser ainsi un plus large recours aux formes de représentation binaire des données. Le Conseil a noté qu'après de longs travaux préparatoires, la CSB devrait recommander l'emploi opérationnel de l'édition 2 du code GRIB à compter de novembre 2001.

3.1.26 Le Conseil s'est réjoui que le passage à l'an 2000 n'ait provoqué ni interruption notable ni baisse de qualité des données et produits émanant des Membres. Il a félicité ces derniers et les exploitants de satellites de leurs efforts fructueux, a remercié les donateurs de leurs rapides et généreuses contributions et a exprimé sa reconnaissance au Secrétaire général pour l'information et la coordination assurées par le Secrétariat.

3.1.27 Le réseau Internet a continué à étendre rapidement sa couverture et ses capacités. On estime que près de 90 pour cent des SMHN disposent de courriers électroniques, mais que 68 SMHN seulement exploitent des serveurs Web ou FTP. Le Conseil a noté que la plupart des SMHN en développement n'étaient pas en mesure de se doter de connexions Internet de grande capacité, dont le coût reste prohibitif. Certains Membres ont aussi fait état de leurs préoccupations concernant la sécurité des données diffusées sur Internet. Le Conseil a noté que la CSB donnera des conseils en matière de sécurité dans le *Guide des pratiques d'utilisation du réseau Internet*. La bonne utilisation de cet outil important pose encore certaines difficultés que doit résoudre la CSB.

3.1.28 Le Conseil a rappelé que la CSB avait établi le Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO) sur les services météorologiques destinés au public qui réunit les équipes d'experts sur les médias, le développement et la vérification des produits et l'évaluation des services, et l'échange d'avis et de prévisions, ainsi qu'une équipe de coordination de la mise en œuvre. Les attributions des équipes recouvrent les questions qui intéressent au premier chef le Programme de services météorologiques destinés au public. La CSB a demandé que le nouveau GASO coordonne l'ensemble des activités touchant ces services, en particulier les travaux des équipes d'experts et de mise en œuvre et de coordination sous sa responsabilité, et qu'il établisse des liens et coopère avec les autres GASO et avec les groupes de travail régionaux de la VMM. La Commission a par ailleurs nommé un rapporteur chargé des aspects du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT) liés aux services destinés au public. Les résultats atteints dans le cadre du Programme de services météorologiques destinés au public sont exposés au point 6.1 de l'ordre du jour.

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA VMM

3.1.29 Le Conseil a pris connaissance de l'état de mise en œuvre de la VMM et noté le peu de changements majeurs survenus depuis le Treizième Congrès, auquel avait été soumis un rapport d'activité complet (le dix-neuvième). On n'a pas beaucoup progressé en ce qui concerne les stations d'observation en surface et en altitude dans les réseaux synoptiques de base régionaux et les derniers résultats des contrôles n'ont pas révélé de tendance nette dans la disponibilité des rapports, hormis une très nette diminution des données d'observation en altitude en provenance de la partie nord de la Région II. Toutefois, l'augmentation constante des données provenant des systèmes de transmission automatique des observations d'aéronefs est encourageante. Quant à la composante spatiale du SMO, les constellations de satellites à défilement et géostationnaires sont restées les mêmes.

3.1.30 Le Conseil a aussi relevé avec satisfaction les progrès accomplis dans la modernisation des circuits et des procédures du SMT, notamment la mise en œuvre du réseau régional de transmission de données météorologiques dans l'AR VI. L'amélioration de l'infrastructure et des capacités du SMTD ainsi que des systèmes d'exploitation des grands centres s'est poursuivie. L'extraordinaire puissance des ordinateurs actuels offre de nouvelles possibilités en matière de techniques d'assimilation des données, de résolution des modèles et de systèmes de prévision d'ensemble, tout en autorisant la visée de buts ambitieux telle la prévision des conditions violentes quatre à cinq jours d'avance.

3.2 PROGRAMME DES INSTRUMENTS ET DES MÉTHODES D'OBSERVATION; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CIMO (point 3.2)

3.2.1 Le Conseil exécutif a pris connaissance avec satisfaction du rapport que lui a présenté le président de

la CIMO et exprimé sa gratitude à tous les membres de la Commission pour la part déterminante qu'ils ont prise aux réalisations de cette dernière, notamment en accueillant certaines réunions ou en y envoyant des experts expérimentés au cours des 12 derniers mois.

3.2.2 Le Conseil a noté avec satisfaction que, depuis sa dernière session, les relations entre la CIMO et les autres commissions techniques s'étaient encore améliorées et que la CIMO avait pu en particulier répondre comme il convient aux besoins des autres commissions. Il a aussi relevé avec satisfaction que la CIMO s'était préoccupée, en étroite collaboration avec la CSB, de l'assurance de la qualité à long terme des données d'observation en altitude. En ce qui concerne la fiabilité des radiosondes utilisant le GPS, la CIMO, en collaboration avec les fabricants concernés, a obtenu des très bons résultats dans la coordination des progrès techniques visant à accroître la fiabilité pratique (voir également le paragraphe 3.1.10). Le Conseil a été informé que l'on s'attendait à ce qu'une comparaison OMM de radiosondes utilisant le GPS, prévue pour la fin 2000 ou le début de 2001 au Brésil, permette d'obtenir des données objectives en matière d'efficacité et de fiabilité. De plus, le Conseil a été informé que la CIMO, toujours en étroite collaboration avec la CSB, s'était attaquée à un certain nombre de questions non résolues concernant les données que doivent fournir les stations météorologiques automatiques et la représentation de ces données ainsi que le chiffrage des observations connexes. Sur la base des résultats obtenus lors d'une réunion d'experts CIMO/CSB à laquelle ont pris part des représentants des autres commissions techniques concernées, la CSB a d'ailleurs mis en train d'autres activités en vue de faire avancer les choses dans ce domaine.

3.2.3 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'après que le Treizième Congrès se fût prononcé en faveur d'une plus grande participation des fabricants d'instruments aux activités de l'OMM, des représentants d'un certain nombre de fabricants d'instruments d'observation en altitude avaient assisté, à New Delhi en décembre 1999, en qualité d'observateurs, à la session du Groupe de travail des systèmes d'observation en altitude à partir du sol. Les participants à cette session ont notamment envisagé diverses mesures visant à renforcer la collaboration de l'OMM avec les fabricants. Le Conseil s'est également félicité d'une nouvelle initiative récente du Secrétaire général en vertu de laquelle des fabricants d'instruments ont été invités à examiner les possibilités d'améliorer leur collaboration et leurs liens avec l'OMM et à formuler des commentaires à ce sujet.

3.2.4 Le Conseil a en outre pris note avec intérêt de l'action actuellement menée en vue de l'élaboration d'un catalogue des instruments et s'est félicité de l'engagement pris par le Service météorologique chinois de publier ce catalogue, qui devrait constituer une aide précieuse pour les SMHN et les fabricants dans ce domaine. Il a estimé qu'il y avait lieu d'envisager d'inclure dans de futures éditions de ce catalogue des instruments utilisés dans d'autres domaines d'applications pertinents, tels

que l'hydrologie ou la mesure de la pollution de l'air, pour autant que cela soit possible.

3.2.5 Le Conseil a noté avec intérêt que la CIMO avait convoqué, à Beijing en septembre 1999, une réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation, qui avait débouché en particulier sur la proposition d'un certain nombre de mesures destinées à resserrer les liens entre la CIMO et les associations régionales et à accroître l'efficacité des centres régionaux d'instruments. Il a été souligné à cette occasion qu'il importait que les opérateurs d'instruments reçoivent une formation appropriée. Le Conseil a donc exhorté les Membres à parrainer les activités de formation, les comparaisons d'instruments et les conférences techniques organisées dans le cadre du Programme des instruments et des méthodes d'observation et à inciter des experts à participer, en tant que chargés de cours, aux activités de la CIMO et à faire partie des équipes d'experts mises en place par celle-ci, selon les besoins.

3.2.6 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'en octobre 2000, la Chine accueillera à Beijing la conférence technique TECO-2000 et l'exposition de matériel et d'instruments météorologiques METEOREX-2000, qui sont considérées comme des manifestations d'importance pour ce qui concerne l'échange d'informations et le renforcement des capacités.

PRIX DU PROFESSEUR VILHO VAISALA

3.2.7 Cinq communications ont été soumises pour l'attribution, en l'an 2000, du quinzième prix du professeur Vilho Vaisala. Le Comité de sélection constitué par le Conseil a recommandé que le Quinzième Prix du professeur Vilho Vaisala soit décerné à MM. E. R. Westwater, Y. Han, J. B. Snider, J. H. Churnside, J. A. Shaw, M. J. Falls, C. N. Long, T. P. Ackerman, K. S. Gage, W. Ecklund et A. Riddle (tous des Etats-Unis) pour leur communication *Ground-based remote sensor observations during PROBE in the tropical western Pacific* parue dans le *Bulletin of the American Meteorological Society*, Volume 80, N° 2, février 1999. Le Conseil a approuvé cette proposition.

3.3 ACTIVITÉS DE L'OMM RELATIVES AUX SATELLITES (point 3.3)

MÉCANISME DE L'OMM DE CONCERTATION AVEC LES EXPLOITANTS DE SATELLITES D'OBSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

3.3.1 Le Conseil exécutif a rappelé que lors de sa cinquante et unième session, il avait fait état de la nécessité de conclure, sous les auspices de l'OMM, un partenariat nouveau et plus étroit entre les services météorologiques et hydrologiques et les communautés de satellites d'observation de l'environnement. C'est pourquoi il avait demandé au Secrétaire général d'organiser, en consultation avec le président et les représentants permanents des pays exploitant des satellites, une réunion entre des représentants du Conseil exécutif et les directeurs d'établissements produisant des satellites d'observation de

l'environnement. La réunion avait pour objet de fournir des indications sur le meilleur moyen de prendre des mesures concernant les décisions de niveau politique relatives à l'organisation des questions satellitaires.

3.3.2 Le Conseil a pris note des indications fournies lors de la Réunion sur l'établissement d'un mécanisme de concertation avec les exploitants de satellites d'observation de l'environnement pour l'élaboration des politiques, qui a eu lieu les 24 et 25 janvier à Genève. Convenant qu'un mécanisme en vue de tels entretiens devrait être mis en place grâce à l'organisation tous les ans ou tous les deux ans de réunions consultatives sur la politique de haut niveau relative aux questions satellitaires, le Conseil exécutif a ratifié les lignes directrices de ces réunions présentées à l'Annexe II au présent rapport (voir aussi les paragraphes 3.3.3 à 3.3.8).

3.3.3 Le Conseil s'est déclaré d'avis que les réunions consultatives devraient porter rapidement :

- a) sur l'évaluation des missions des satellites pour garantir notamment une meilleure utilisation des missions de recherche-développement actuelles et prévues à l'appui des programmes de l'OMM et pour obtenir une évaluation de leur utilité opérationnelle;
- b) sur l'examen et la révision de la composante spatiale du Système mondial d'observation afin de tenir compte des possibilités opérationnelles et de recherche-développement et de la nécessité d'optimiser le rapport coût-efficacité et l'efficacité des programmes d'observation par satellite.

3.3.4 Le Conseil a convenu que la première des réunions consultatives sur la politique de haut niveau relative aux questions satellitaires aura lieu en 2001.

3.3.5 Le Conseil a pris note avec satisfaction des activités préparatoires déjà menées par la Commission des systèmes de base en vue de la première Réunion consultative sur la politique de haut niveau relative aux questions satellitaires, qui aura lieu en 2001. Il a reconnu que l'OMM devait, en collaboration avec les agences spatiales fournissant des satellites d'observation de l'environnement, élaborer des directives concernant les prescriptions minimales sur lesquelles il s'agirait de s'entendre afin que les utilisateurs professionnels aient dans une certaine mesure la certitude qu'ils pourront disposer de données d'observation fournies par des instruments de recherche-développement. En outre, cette réunion consultative offrira le cadre de haut niveau nécessaire pour une révision de la configuration actuelle du Système mondial d'observation à partir de l'espace.

3.3.6 Le Conseil a également noté le lien existant entre les questions qui devront être abordées dans les réunions consultatives et les besoins de l'ensemble des programmes de l'OMM. A cet égard, il a suggéré que la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) et les responsables du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) soient invités à participer à la Réunion consultative, afin que les besoins dans le domaine de l'observation et de la

recherche concernant l'océan et le climat soient pris directement en considération.

3.3.7 Tout en soulignant la nécessité de telles réunions consultatives et la contribution que celles-ci pourraient apporter, le Conseil a également noté qu'il était nécessaire de maintenir la coordination étroite et suivie qui s'était instaurée entre l'OMM et le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS), le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CSOT) et le Partenariat pour la stratégie globale en matière d'observation (IGOS-P). Une telle coordination faciliterait l'application des recommandations formulées et des décisions prises lors des réunions consultatives.

3.3.8 Le Conseil a souligné que les réunions consultatives devraient prendre en considération les besoins des pays en développement afin que ces derniers puissent tenir compte des progrès réalisés en ce qui concerne les produits et services fournis par les satellites. Il a également insisté sur le fait qu'il fallait pouvoir accéder aux données, produits et services de satellite et disposer de programmes d'enseignement appropriés, afin d'être en mesure de tirer parti de ces données extrêmement précieuses.

3.3.9 L'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) a informé le Conseil de la situation actuelle concernant les systèmes de satellites et a indiqué que METEOSAT-7 était le premier satellite d'exploitation situé à 0 degré de longitude, que METEOSAT-5 servait d'appui pour la mission relative à la couverture de l'océan Indien en données à 63 °E et que METEOSAT-6 était en réserve. S'agissant du nouveau programme METEOSAT seconde génération, le lancement du premier satellite de la série est prévu pour le milieu de 2001.

3.3.10 Le représentant du Service météorologique japonais a informé le Conseil que le lancement de MTSAT-1R était prévu pour l'année financière 2002. Il a indiqué qu'il communiquerait sous peu aux SMHN concernés des informations sur le passage de GMS-5 à MTSAT-1R, y compris la poursuite de l'exploitation de GMS-5, le passage de WEFAX à LRIT et l'organisation de plusieurs stages de formation à l'utilisation de données intégrées diffusées par l'intermédiaire du canal LRIT pendant la période 2000-2002.

3.3.11 Le représentant du Département météorologique indien a mis le Conseil au courant de la situation concernant la série INSAT ainsi que les plans de mise au point de satellites météorologiques spécialisés. L'actuelle série INSAT était polyvalente et la charge utile météorologique n'y était qu'une composante des satellites de cette série; quant aux satellites météorologiques spécialisés, ils seraient installés en orbite géostationnaire et formeraient la série METSAT; le premier devrait être lancé en octobre 2001. Le Département a indiqué qu'il avait l'intention de maintenir constamment en orbite deux satellites d'exploitation.

3.3.12 Le représentant du Service national d'information de données et de satellites pour l'étude de l'environnement de la NOAA des Etats-Unis d'Amérique a fait part au Conseil de la réussite du lancement, en mai 2000, de

son satellite géostationnaire le plus récent — GOES-11. Ce satellite ainsi que le prochain satellite en orbite polaire, NOAA-L, qui sera lancé ultérieurement cette année, et d'autres satellites d'observation de l'environnement qui doivent l'être dans les deux ans à venir témoigneront de 40 années de progrès réalisés dans la mise au point de satellites météorologiques. Les satellites apportent aujourd'hui une contribution essentielle à la Veille météorologique mondiale et permettent un ensemble toujours plus large d'applications en météorologie, en climatologie et en océanographie ainsi que dans bien d'autres domaines.

3.3.13 Le représentant du Centre météorologique spatial national de l'administration météorologique chinoise a rappelé l'importance des données, services et produits de satellite pour les Membres de l'OMM et indiqué qu'il était prévu de lancer sous peu un deuxième satellite géostationnaire. Il a fait part de l'intention de continuer d'appuyer une utilisation accrue de données de satellite par les Membres de l'OMM en contribuant aux activités menées dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle ainsi qu'à l'échange de technologies.

3.3.14 Le Conseil a rappelé que le Service d'hydrologie et de gestion de l'environnement de la Fédération de Russie (ROSHYDROMET) apportait depuis longtemps sa contribution au Système mondial d'observation à partir de l'espace grâce à sa série de satellites à orbite polaire Meteor-2 et Meteor-3 et à sa série de satellites météorologiques géostationnaires d'exploitation GOMS.

3.3.15 Le Conseil exécutif a exprimé sa vive satisfaction aux exploitants de satellites qui apportent leur contribution au Système mondial d'observation à partir de l'espace, et a salué notamment les activités d'appui dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle aux centres spécialisés. Il a aussi vivement apprécié le soutien apporté par EUMETSAT à l'Equipe spéciale chargée de préparer le passage à la deuxième génération de satellites METEOSAT (MSG) en Afrique (PUMA), dont les activités devraient bientôt porter leurs fruits grâce au soutien financier de la Commission européenne. Il a rappelé les questions sur lesquelles il fallait sans cesse revenir pour accroître l'utilisation de données de satellite dont l'ensemble des Membres de l'OMM a besoin, notamment celles qui concernent l'accès aux données, la continuité des missions satellitaires, la planification de l'imprévu, l'échange technique d'algorithmes, la normalisation et la maintenance de l'équipement de réception au sol et le renforcement de la formation scientifique. S'agissant de la maintenance de l'équipement de réception au sol en Afrique, le Conseil a pris note avec satisfaction de l'expérience que l'ASECNA a acquise et des capacités dont elle dispose dans ce domaine.

3.3.16 En ce qui concerne la planification de l'imprévu, le Conseil a noté qu'il était certes nécessaire d'assurer la continuité des services mais qu'il s'agissait de tenir compte également de bien d'autres facteurs, notamment des engagements financiers tant des exploitants de satellites que des collectivités d'utilisateurs. Il a constaté

avec plaisir que cette planification faisait régulièrement l'objet de débats aux réunions du Groupe de coordination pour les satellites météorologiques.

3.4 PROGRAMME CONCERNANT LES CYCLONES TROPICAUX (point 3.4)

3.4.1 Le Conseil exécutif a prié instamment les Membres concernés de tirer tout le parti possible de la série des rapports techniques consacrés au Programme. Il a cité à cet égard les récents rapports intitulés respectivement «*Tropical Cyclone-Related NWP Products and their Guidance*» (Produits de la prévision numérique du temps relatifs aux cyclones tropicaux et directives correspondantes) (TCP-41, OMM/DT-N° 966, en anglais seulement) et «*Estimation au moyen de techniques satellitaires des quantités de précipitations associées aux cyclones tropicaux*» (TCP-42, OMM/DT-N° 975 disponible en anglais, espagnol et français). Ces deux publications contiennent des indications utiles aux prévisionnistes des services d'exploitation.

3.4.2 Afin de promouvoir les activités de prévention des catastrophes qui présentent un intérêt commun pour les différents organes s'occupant de cyclones tropicaux en Asie, le Conseil a approuvé l'organisation, fin 2000, d'une conférence technique régionale sur les cyclones tropicaux et les ondes de tempête destinée aux pays représentés au sein du Groupe d'experts des cyclones tropicaux et du Comité des typhons. Cette conférence remplacerait les deux réunions qui avaient été inscrites au budget-programme du premier exercice biennal, à savoir la Conférence technique sur la prévision des cyclones tropicaux, pour les membres du Comité des typhons, et l'Atelier sur les catastrophes provoquées par les ondes de tempête, destiné aux membres du Groupe d'experts des cyclones tropicaux. Le Conseil a préconisé qu'une étroite collaboration s'instaure entre le programme du GOOS, qui relève de la CMOM, et le Programme concernant les cyclones tropicaux en vue d'améliorer les prévisions concernant les ondes de tempête. Il a noté avec intérêt que le Comité des typhons, à sa trente-deuxième session (Séoul, République de Corée, 23-29 novembre 1999), avait approuvé l'emploi, pour les cyclones tropicaux dans la zone relevant de sa compétence, de noms en usage dans la région Asie-Pacifique ainsi que l'application des procédures connexes qui sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2000.

3.4.3 Le Conseil a appris avec plaisir que le cours de formation sur les cyclones tropicaux destiné aux pays de la Région I, qui avait été organisé par Météo-France, en collaboration avec l'OMM, au CMRS de La Réunion/Centre des cyclones tropicaux du 8 au 19 novembre 1999, avait été couronné de succès. En réponse à la demande du Comité des cyclones tropicaux de l'AR I, Météo-France a offert de continuer d'organiser ce type de cours tous les deux ans. Le Conseil a donc approuvé le coparrainage, par l'OMM, des cours qui se tiendraient en 2001 et 2003, en lieu et place des deux stages de

formation sur la sensibilisation et la préparation aux cyclones tropicaux qui avaient été inscrits au programme pour cette même période. Le Conseil a noté avec satisfaction que l'AR IV avait accordé un degré très élevé de priorité aux travaux de son Comité des ouragans et a souscrit à la demande d'une prolongation de l'aide apportée par l'OMM aux sessions annuelles du Comité. Le Conseil a remercié la NOAA (Etats-Unis d'Amérique) d'avoir :

- a) organisé des ateliers annuels sur l'établissement des prévisions et avis d'ouragans au CMRS de Miami (*National Hurricane Center*);
- b) procédé au détachement de prévisionnistes au CMRS de Miami;
- c) mené des missions de sensibilisation aux ouragans dans la Région IV.

Il a invité le Secrétaire général à s'entretenir avec les autorités haïtiennes dans la perspective d'une participation plus active de Haïti au Programme concernant les cyclones tropicaux.

3.4.4 Le Conseil s'est félicité des résultats auxquels a abouti la troisième réunion technique de coordination des CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux, qui s'est déroulée au CMRS de La Réunion en novembre 1999. Compte tenu des recommandations adoptées à cette occasion, le Conseil :

- a) a réaffirmé que les informations dites de «premier niveau», (c'est-à-dire les informations de base concernant la position actuelle et prévue, le déplacement et l'intensité du cyclone tropical considéré, devaient être communiquées aux intéressés, et notamment aux médias internationaux, par les CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux, les centres d'avis de cyclones tropicaux (Brisbane, Darwin, Perth, Port Moresby et Wellington) et le *Central Pacific Hurricane Center* de Honolulu, dans leurs zones de responsabilité respectives;
- b) a prié le Secrétaire général de faire œuvre de sensibilisation concernant l'existence des informations de «premier niveau» et les centres d'où elles émanent et de publier un communiqué de presse sur les moyens de se connecter aux centres en question via le site Web de l'OMM;
- c) a invité le Secrétaire général à établir une brochure sur les CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux, où figureraient notamment des informations sur le rôle et les fonctions de ces centres;
- d) a approuvé l'organisation d'une quatrième réunion de coordination en 2002, à laquelle prendront part non seulement les CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux, mais aussi les centres d'avis de cyclones tropicaux concernés (voir a) ci-dessus), qui devront cependant prendre en charge leurs frais de participation.

Le Conseil a reconnu qu'il était nécessaire de préciser davantage les responsabilités des CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux, de façon à pouvoir fournir des services de prévision et d'alerte cohérents après l'arrivée des cyclones tropicaux sur les côtes.

3.4.5 Le Conseil a noté que les participants à une réunion régionale conjointe de la COI, de l'OMM et du PHI (Programme hydrologique international) de l'UNESCO avaient examiné en détail la proposition de projet relative à la prévention des catastrophes provoquées par les ondes de tempête dans la région du nord de l'océan Indien. Il a été heureux d'apprendre qu'un plan d'action pour ce projet avait été élaboré lors de cette réunion qui s'était tenue à l'Institut indien de technologie de New Delhi en octobre 1999. Le Conseil a souscrit à la décision, prise à cette occasion et consignée dans le plan d'action suscité, de s'adresser aux organismes internationaux de financement d'ici au 31 juillet 2000 en vue d'obtenir des ressources. Enfin, il a noté que le projet comportait un volet hydrologique élargi, qui prenait en compte les relations réciproques entre les ondes de tempête et les débits fluviaux ainsi que leurs effets combinés.

3.4.6 Le Conseil a été informé que le Projet d'amélioration du système d'avis de cyclones tropicaux dans le Pacifique Sud mis en œuvre par l'Union européenne avait pris fin en mars 2000. Il a noté que ce projet avait notamment permis de moderniser les installations dont disposent les nombreux pays Membres de l'OMM qui se trouvent dans le Pacifique Sud-Ouest et de renforcer leurs capacités. Le Conseil a exprimé sa gratitude à l'Union européenne pour l'aide qu'elle a fournie et espère qu'elle continuera d'apporter son concours à la région.

3.4.7 Le Conseil s'est prononcé en faveur de la poursuite de la collaboration entre le Programme concernant les cyclones tropicaux et le Programme international concernant l'arrivée des cyclones tropicaux sur les côtes, qui relève de la CSA. Il a également préconisé une collaboration active entre les groupes de travail d'hydrologie relevant des associations régionales concernées et les organes régionaux spécialisés dans les cyclones tropicaux.

3.4.8 Le Conseil a souligné l'importance de l'utilisation de prévisions saisonnières ou à longue échéance fiables pour l'évaluation de l'intensité des saisons des cyclones tropicaux.

4. PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL (point 4 de l'ordre du jour)

4.1 PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL ET COORDINATION DES ACTIVITÉS PERTINENTES; RAPPORT DÉTAILLÉ DU PRÉSIDENT DE LA CCI (point 4.1 de l'ordre du jour)

4.1.1 Le Conseil exécutif a pris connaissance du rapport détaillé du président de la CCI et noté le rôle important joué par les groupes de travail et rapporteurs de la CCI pour la planification et la mise en œuvre du Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat (PMDSC) et du Programme mondial des applications et des services climatologiques (PMASC). Il a globalement souscrit aux avis du président sur les activités à mener en priorité par la CCI.

4.1.2 Le Conseil s'est réjoui de l'accélération des travaux de révision du *Guide des pratiques climatologiques* (OMM-N° 100) et de la décision de faire figurer les parties révisées du *Guide* dans le site Web de la CCI. Il a reconnu qu'il s'agit là d'une tâche longue et difficile exigeant des consultations multilatérales entre les collaborateurs et les éditeurs.

4.1.3 Le Conseil s'est félicité de la participation importante de l'OMM à l'Equipe spéciale interinstitutions sur *El Niño*, à l'appui des résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU, et a noté en particulier l'étude scientifique et technique de l'épisode 1997/98 menée dans le cadre des activités relevant de l'Equipe spéciale. L'OMM a coordonné la préparation de cette étude, avec le soutien du PNUE et de la COI; le texte final a été présenté à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Le Conseil exécutif a par ailleurs appuyé la participation de l'OMM au projet *Reducing the Impact of Environmental Emergencies Through Early Warning and Preparedness — The Case of El Niño-Southern Oscillation (ENSO)* financé par l'intermédiaire de la Fondation des Nations Unies, avec un partenariat entre le PNUE, l'OMM, le Centre national de recherche atmosphérique (NCAR) américain et l'Université des Nations Unies (UNU).

4.1.4 Le Conseil a soutenu l'étude d'un éventuel programme de formation sur les questions climatologiques, soulignant que cela contribuerait, conformément à l'objectif de l'OMM, à renforcer les capacités des SMHN dans l'ensemble des activités climatologiques, y compris dans les rôles traditionnels que sont la fourniture de données, la surveillance, l'adaptation à la variabilité du climat et l'amélioration des techniques de prévision. L'ajout d'un volet climatologique à la formation dispensée dans ces activités classiques permettrait aux SMHN de contribuer davantage à l'élaboration de politiques nationales sur les conséquences sociales et économiques de la variabilité climatique naturelle et des changements anthropiques.

4.1.5 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'établissement d'un site Web axé sur les travaux de la CCI. Il a approuvé cette activité, la jugeant conforme aux recommandations formulées par les organes constituants de l'OMM dans le souci de réduire les coûts de publication et de distribution en recourant davantage aux communications électroniques.

4.1.6 Le Conseil a approuvé les préparatifs de la treizième session de la CCI, prévue pour 2001, et s'est réjoui des mesures prises pour limiter les effectifs du Groupe de travail consultatif tout en préservant son efficacité et une répartition équitable de ses membres. Il a souscrit aux priorités fixées par la Commission et aux modalités de contrôle de ses activités dont celle-ci prévoit de se doter. Il a souscrit également à la décision prise par la Commission d'organiser une conférence scientifique à sa prochaine session qui porterait sur les applications climatologiques et les stratégies d'adaptation ainsi que sur l'utilisation des données satellite dans le cadre des services climatologiques.

PROGRAMME MONDIAL DES DONNÉES CLIMATOLOGIQUES ET DE SURVEILLANCE DU CLIMAT (PMDSC)

PROJET DE DÉTECTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4.1.7 Le Conseil s'est félicité du fait que, lors de sa première réunion tenue à Genève en novembre 1999, le Groupe de travail mixte CCI/CLIVAR de la détection des changements climatiques ait pris des mesures pour poursuivre l'établissement d'indices en recommandant d'organiser une série d'ateliers de renforcement des capacités axés sur l'élaboration d'indices climatiques à l'échelon régional. On a par ailleurs proposé d'inviter des statisticiens pendant une partie des ateliers afin qu'ils exposent les méthodes d'analyse des tendances et périodicités utiles pour élaborer et analyser les indices climatiques. Le Conseil a estimé que cette proposition répondait de manière satisfaisante à l'appel du Treizième Congrès touchant la poursuite de l'établissement de méthodes communes d'uniformisation, de contrôle de la qualité et de détection des tendances et/ou périodicités dans les séries chronologiques de données.

4.1.8 Notant la mise en place en 1999 du réseau de stations d'observation en surface du SMOC (GSN), le Conseil a approuvé la recommandation du groupe de travail CCI/CLIVAR visant à évaluer de manière scientifique le caractère pertinent et prioritaire des stations intégrées au GSN et au GUAN du SMOC pour les études d'attribution et de détection des changements climatiques. Il a prié les Membres de l'OMM qui n'ont pas encore répondu à la demande formulée en septembre 1999, sur la fourniture aux Centres mondiaux de données A et B (météorologie) des données mensuelles et quotidiennes anciennes provenant de leurs stations du GSN, de le faire sans tarder. Ceux qui ont de la difficulté à présenter les données sous la forme numérique voulue devraient solliciter l'aide du Secrétariat.

4.1.9 Le groupe de travail a également recommandé que, dans le cadre de la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les Membres de l'OMM s'efforcent de souligner l'importance des registres et bases de données historiques, outils essentiels aux études sur la variabilité du climat, à la détection des changements climatiques et à la mise sur pied de services d'information et de prévision climatologiques. Par ailleurs, le Conseil a estimé urgent de mettre fin au déclin des réseaux classiques d'observation *in situ* et a prié les Membres de profiter du processus de la CCNUCC pour inverser cette tendance. Il a aussi suggéré que le Secrétariat de l'OMM explore, en étroite collaboration avec les secrétariats de la CCNUCC et du SMOC, les options relatives à l'intégration de références pertinentes dans les Directives CCNUCC de compte rendu pour ce qui est des systèmes mondiaux d'observation du climat. On vise ainsi à ce que l'identification, la sauvegarde, la gestion et l'échange d'importants jeux de données passées et des métadonnées associées soient intégrés dans les plans nationaux et les activités de renforcement des capacités.

4.1.10 Notant la prolifération des stations météorologiques automatiques (SMA), le Conseil exécutif est convenu avec le groupe de travail que l'on avait négligé la question de l'archivage et de l'utilisation future des données, en particulier pour les études sur la détection des changements climatiques et la variabilité du climat à l'échelle mondiale et régionale. Dans les situations où une SMA remplace un système d'observation manuel en service depuis longtemps, le Conseil a pleinement appuyé la position de la CCI, de la CSB et de la CIMO selon laquelle il devrait y avoir un chevauchement suffisant des systèmes d'observation pour faciliter le maintien de l'uniformité des données historiques. Il a également encouragé l'établissement d'une collaboration étroite entre le Groupe de travail des données climatologiques relevant de la CCI, la CSB, la CIMO et le SMOC afin d'élaborer des spécifications climatologiques pour les SMA, en mettant vivement l'accent sur l'enregistrement de données sur les paramètres importants que sont la température, les précipitations, le rayonnement, l'humidité, la pression et le vent. Il faudrait notamment faire en sorte que les valeurs extrêmes soient relevées de manière précise et cohérente. Dans la mesure du possible, on devrait inclure les mesures automatisées et normalisées de la vapeur d'eau, vu l'utilité de ce paramètre dans les projections des données sur les changements climatiques. Le Conseil exécutif a souligné la nécessité d'élaborer des normes climatologiques pour les SMA et de conserver des métadonnées précises.

PROJET SUR LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME CLIMATIQUE

4.1.11 Le Conseil s'est réjoui des récents efforts du Secrétariat visant à faciliter l'accès, par l'intermédiaire du site Web de l'OMM, à un nombre croissant de produits mondiaux, régionaux et nationaux de surveillance du système climatique. Il a appuyé la poursuite et l'élargissement d'un projet pilote lancé en début d'année en vue d'établir des liaisons Internet permettant d'accéder à divers centres climatologiques nationaux et internationaux qui diffusent des produits SSC. Cela comprend l'accès à des produits précis diffusés auparavant dans le *Bulletin mensuel sur la surveillance du système climatique*. Le Conseil exécutif a incité les Membres à contribuer et à recourir à cette source utile d'informations.

4.1.12 Notant avec satisfaction l'initiative consistant à fournir dans la Région VI des produits régionaux de surveillance du système climatique, dans le cadre d'un projet du Réseau européen d'appui climatologique, le Conseil exécutif a réitéré son soutien à une approche régionale pour l'élaboration et la distribution de produits et de services climatologiques.

4.1.13 Le Conseil s'est également félicité de l'évolution du projet de l'OMM touchant la préparation d'un ouvrage sur le climat au XX^e siècle ainsi que de la participation de *Cambridge University Press* en tant que co-éditeur. Reconnaissant qu'aucun fonds n'était alloué directement à ce projet pour la treizième période financière, le Conseil s'est rangé à l'avis du Groupe de travail consultatif de la CCI qui avait estimé, lors de sa réunion

d'avril 2000, qu'il faudrait s'employer à trouver les fonds nécessaires à la bonne exécution du projet, notamment par voie de parrainage. L'ouvrage sera vendu et l'on n'en remettra que deux exemplaires gratuits à chaque Membre de l'OMM. Afin de promouvoir la diffusion du livre, en particulier dans les pays en développement, les Membres sont invités à participer au parrainage. Ils devraient également envisager de faciliter la traduction de l'ouvrage, en contactant des éditeurs locaux ou en demandant au Secrétariat une version de la publication avec la mise en page et les graphiques séparés du texte.

PROJET CLICOM

4.1.14 Le Conseil a relevé que le projet se trouvait à une étape critique, étant donné la sortie de la version 3.1 améliorée du logiciel CLICOM en janvier 2000 et l'intérêt considérable exprimé par les Membres pour un système de gestion des bases de données climatologiques plus perfectionné. Souhaitant voir l'OMM concrétiser les succès obtenus lors des étapes antérieures, le Conseil a demandé instamment que l'on accorde une grande priorité à l'amélioration de l'expertise des Membres de l'OMM dans l'utilisation des systèmes modernes de gestion des bases de données climatologiques (CDMS). Le Conseil a pris note avec satisfaction du plan de mise en œuvre établi au début du mois de mai 2000 par l'équipe spéciale compétente de la CCI pour la prochaine génération de CDMS. Elaboré sur la base de 96 réponses à un questionnaire détaillé qui avait été distribué aux Membres de l'OMM en octobre 1999, ce plan est conçu pour donner à ces derniers l'occasion de faire un choix parmi les différents systèmes qui sont proposés par les Membres et qui auront été soumis à des tests et à des évaluations. Les systèmes sélectionnés seront installés dans les pays bénéficiaires en collaboration avec leurs concepteurs et les donateurs. Les activités consistant à tester, évaluer et installer les systèmes en question devraient démarrer dans le courant de l'année. Le Conseil exécutif a également demandé que l'on veille particulièrement, dans le cadre de l'application du plan, à continuer de répondre aux besoins de tous les pays en développement en matière de gestion des données.

4.1.15 Le Conseil s'est réjoui de l'évolution du projet parrainé par la France, le Royaume-Uni et l'OMM sur l'amélioration de la capacité de gestion des données climatologiques à l'échelle nationale et sur l'élaboration de stratégies de prévention et de gestion de la sécheresse dans les pays africains touchés par la désertification. Il a demandé que les stages de formation prévus ne soient pas axés seulement sur la gestion des bases de données mais aussi sur les applications climatologiques.

PROJET INFOCLIMA

4.1.16 Soulignant les objectifs similaires du projet INFOCLIMA et du Centre d'information sur les systèmes mondiaux d'observation, le Conseil a souhaité la collaboration entre le Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat, la VMM et le

SMOC, afin de permettre l'accès Internet interactif à un volume accru de jeux de données climatologiques comprenant un éventail complet de paramètres du système climatique.

AVANCEMENT DU PROJET DE BASES DE DONNÉES CLIMATOLOGIQUES

4.1.17 Le Conseil a félicité le Centre national de données climatologiques d'Asheville, Etats-Unis d'Amérique, d'avoir terminé les trois derniers des six volumes de la série régionale *World Weather Records* pour 1981-1990. Reconnaissant la nécessité de préparer la série 1991-2000, il a prié les Membres de fournir rapidement les données nécessaires sous forme numérique et noté que la nouvelle série pourrait n'être offerte que sur le Web et sous forme numérique portable.

PROJET DARE (SAUVETAGE DE DONNÉES)

4.1.18 Le Conseil a noté avec satisfaction l'évolution de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets pilotes dans la Région IV et la réalisation d'une mission d'étude sur l'état des archives climatiques dans plusieurs pays d'Asie. Se référant aux résultats de cette mission d'étude, il a exhorté l'Association régionale II d'envisager, à sa prochaine session, de lancer un projet DARE II dans la région. Il a estimé que la réunion sur la mise en œuvre des projets CLICOM et DARE dans la Région IV, organisée en juillet 2000 au Costa Rica, constituerait une bonne occasion de mettre à profit les résultats prometteurs que pourraient donner les nouvelles techniques expérimentées dans la Région IV pour étendre les activités DARE IV et lancer de nouvelles initiatives DARE dans les autres régions de l'OMM. En outre, compte tenu de la nécessité de redynamiser le projet DARE I en Afrique, le Conseil exécutif a recommandé au Secrétaire général d'entamer des démarches pour dégager tous les fonds nécessaires au sauvetage des données dans la Région I et les autres régions de l'OMM. Il conviendrait aussi dans ce contexte de numériser les données sauvegardées et de rechercher des données climatologiques utiles dans des archives extérieures aux SMHN.

ENQUÊTE ARCHIVISTIQUE SUR L'HISTOIRE DU CLIMAT (ARCHISS)

4.1.19 Le Conseil exécutif a relevé que, sous le parrainage des Etats-d'Amérique, les premières enquêtes des archives nationales du Chili, de l'Equateur et du Pérou avaient été menées plus tôt dans l'année par un archiviste mexicain. Il a aussi noté que, dans le cadre de la contribution de l'UNESCO à ce projet conjoint, on a présenté à un groupe de climatologues et d'archivistes sud-américains, lors d'une réunion fructueuse à Sucre, Bolivie, les résultats encourageants des recherches effectuées en Argentine et en Bolivie. Le Conseil a incité à poursuivre les efforts de coopération avec le Conseil international des archives et l'UNESCO pour rechercher des données climatologiques valables ailleurs que dans les archives des SMHN des Membres.

ECHANGE INTERNATIONAL DE DONNÉES ET DE PRODUITS CLIMATOLOGIQUES

4.1.20 Le Conseil a noté avec plaisir que, lors de sa réunion d'avril 2000, le Groupe de travail consultatif de la CCI a organisé une session spéciale sur l'avancement des travaux de la CCI en ce qui concerne l'application de la résolution 40 (Cg-XII) — Principes directeurs applicables aux relations entre les Services météorologiques ou hydrométéorologiques nationaux (SMN) et le secteur commercial — à l'échange de données et de produits climatologiques. Il a estimé que la CCI devrait prendre l'initiative et collaborer avec les associations régionales de l'OMM à l'élaboration du réseau de stations nécessaire pour obtenir une bonne représentation du climat à l'échelle régionale, outre l'échelle mondiale. Pour renforcer l'échange international de données climatologiques, le Conseil a prié instamment les Membres de veiller à diffuser tous les mois sur le SMT, en utilisant les codes les plus récents, des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP contenant toutes les informations requises et présentant toutes les garanties de précision. Pour ce qui est de l'application de la résolution 40 (Cg-XII), il a également exhorté les Membres à faire preuve de prudence lorsqu'ils diffusent des données climatologiques qu'ils détiennent mais qui proviennent de stations situées dans un autre pays, surtout lorsqu'elles datent d'avant l'adoption de la résolution. Le Conseil exécutif a demandé instamment que le rapport du Groupe consultatif de l'échange de données et produits météorologiques et connexes à sa cinquante-troisième session traite de ces questions importantes.

PROGRAMME MONDIAL DES APPLICATIONS ET DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES (PMASC), Y COMPRIS LE PROJET CLIPS

4.1.21 Le Conseil exécutif a rappelé les objectifs du projet CLIPS adoptés par le Treizième Congrès (paragraphe 3.2.5.2 du *Rapport final abrégé et résolutions* (OMM-N° 902) :

- a) démontrer la valeur et les avantages socio-économiques éventuels des services d'information et de prévision climatologiques;
- b) créer un cadre international apte à favoriser et à promouvoir l'information et la prévision climatologiques, y compris l'établissement de critères permettant de mesurer la qualité des prévisions et de comparer les modèles;
- c) encourager l'élaboration de la prévision climatologique opérationnelle;
- d) faciliter la définition, la mise sur pied et le renforcement d'un réseau mondial de centres climatologiques régionaux/nationaux.

4.1.22 Le Conseil exécutif a reconnu que le projet CLIPS porte sur un secteur déterminant à l'échelle internationale, au vu notamment des répercussions de l'épisode *El Niño* 1997-1998 et des effets d'atténuation qui ont été ou auraient pu être obtenus grâce aux informations climatologiques et aux prévisions en particulier. Il a par ailleurs noté l'accroissement des activités internationales dans le domaine des informations et prévisions

climatologiques notamment le fait que de plus en plus de groupes de recherche étaient à même de fournir des prévisions, et confirmé que l'un des objectifs du projet CLIPS était de faire jouer aux SMHN un rôle clé dans la production et la diffusion des informations climatologiques et dans l'amélioration des services de prévision.

4.1.23 Etudiant l'état des activités visant à démontrer la valeur des services climatologiques, le Conseil exécutif a noté qu'un aspect fondamental concerne les processus décisionnels nécessaires pour convertir les informations et prévisions climatologiques en mesures concrètes qui optimisent les avantages. Ces processus doivent au minimum prendre en considération la qualité connue des prévisions, les conditions nécessaires pour minimiser les inconvénients résultant de mauvaises décisions et tous les aspects du risque lié à chaque application. Le Conseil a donc demandé de mettre au point des projets CLIPS axés sur l'examen du processus décisionnel. Il a également prié de continuer à élaborer des projets expressément conçus pour favoriser l'utilisation des informations climatologiques (en l'absence de prévisions), vu les avantages d'une meilleure analyse et utilisation des informations pour définir les processus décisionnels. Il a été aussi d'avis qu'il faudrait concevoir d'autres projets visant à démontrer l'utilité générale des informations climatologiques et des services de prévision.

4.1.24 Etant donné le niveau actuel d'activité internationale dans le domaine des informations et prévisions climatologiques, le Conseil exécutif a souligné la nécessité de préserver la confiance des usagers et s'est dit inquiet de l'impossibilité actuelle de faire directement et globalement le point sur ces questions. Il a demandé que le bureau du projet CLIPS étudie des moyens d'élaborer et d'actualiser une déclaration à ce sujet, en collaboration avec les responsables du PMRC, et suggéré que les résultats figurent sur le site Web du projet. Par ailleurs, le Conseil a prié le Secrétaire général d'organiser un atelier sur les recherches nécessaires pour appuyer le développement de services climatologiques au cours de la prochaine décennie. Il a en outre noté que la fourniture de données de vérification des prévisions à tous les usagers, y compris les SMHN et les utilisateurs finals, était liée à l'état de la situation en matière de prévisions et d'applications, et il a félicité le bureau du projet CLIPS de stimuler l'élaboration de méthodes normalisées de vérification des prévisions sous l'angle de leurs applications. Le bureau du projet CLIPS est apte à entreprendre des activités de vérification axées sur les utilisateurs et devrait travailler en étroite collaboration avec les responsables de la VMM pour fournir des statistiques de vérification sur les prévisions diffusées. Le Conseil exécutif a estimé que le développement des informations de vérification destinées aux responsables des décisions et des applications était une grande priorité pour l'OMM. Il a appuyé une proposition recommandant qu'un groupe de travail CLIPS détermine les besoins de tous les utilisateurs en matière de vérification et examine les méthodes permettant de les satisfaire. Le Conseil

exécutif a demandé enfin que le bureau du projet CLIPS élabore des textes d'orientation sur l'utilisation des prévisions.

4.1.25 Le Conseil a relevé que les applications des prévisions climatologiques pouvaient être établies et modifiées à diverses échelles temporelles et a incité à intégrer davantage la prise de décisions fondée sur des prévisions à échéance moyenne et au-delà. Il s'est réjoui des activités lancées pour établir des liens entre les programmes de recherche et d'application, notamment CLIPS et CLIVAR, ce qui contribuera à intégrer et à étendre les systèmes de prévision, en particulier à partir d'ensembles, dans un éventail d'échelles temporelles.

4.1.26 Le Conseil a jugé impératif le renforcement des capacités afin que les SMHN détiennent les compétences voulues pour jouer un rôle clé dans la prestation des services d'information et de prévision climatologiques. Dans ce contexte, il a appuyé la création de réseaux de coordinateurs CLIPS, y compris la concertation de ces réseaux par les rapporteurs CLIPS des associations régionales. Par ailleurs, il a prié les associations régionales qui manquent de rapporteurs CLIPS d'en nommer sans délai. Le Conseil s'est également réjoui de l'avancement des travaux visant à élaborer un programme d'enseignement CLIPS, en collaboration avec le Programme d'enseignement et de formation professionnelle, et a noté l'importance de cette activité pour étendre les compétences des SMHN. Il a demandé à ces derniers de coopérer avec le projet CLIPS à l'élaboration du programme d'enseignement CLIPS. Notant le coût des activités de renforcement des capacités, le Conseil a rappelé la nécessité d'obtenir un appui extrabudgétaire pour toutes les activités du projet CLIPS.

4.1.27 Le Conseil a noté le rôle fondamental des forums régionaux sur l'évolution probable du climat pour renforcer les compétences, les applications et les liens entre les prévisionnistes et les utilisateurs dans plusieurs parties du monde. Une des preuves du succès remporté par ces forums est qu'ils connaissent une notoriété grandissante et que la demande de prévisions spécialisées ne cesse de croître. D'ailleurs des projets-pilotes faisant intervenir les utilisateurs finals sont élaborés dans ce contexte. La sensibilisation du public est due au fait que les médias sont associés aux forums et contribuent ainsi à rendre publiques leurs conclusions, ce qui devrait favoriser d'autant plus la promotion des activités menées par les SMHN dans le domaine du climat. Il a toutefois estimé que ces forums ne pourraient sans doute se poursuivre longtemps dans leur forme actuelle et a encouragé la conduite d'activités d'évaluation afin que les résultats des forums et de toute autre manifestation qui leur succéderait soient plus directement axés sur les besoins des utilisateurs finals et gérés de manière durable. Le Conseil s'est réjoui des activités menées dans de nombreuses parties du monde en vue de mettre au point des modèles empiriques nationaux de prévision saisonnière. Il a cependant noté l'avis actuel selon lequel il faut considérer les résultats du plus grand nombre possible de modèles avant d'établir une prévision et a par

conséquent encouragé la mise au point de meilleures méthodes pour incorporer les résultats des modèles empiriques nationaux à ceux d'autres sources.

4.1.28 Le Conseil s'est félicité de l'élargissement des activités destinées à établir un cadre efficace pour les prévisions saisonnières à interannuelles et a reconnu que ces activités exigeaient une collaboration étroite entre les divers programmes de l'OMM. Il est également convenu qu'il existe plusieurs options pour élaborer des structures institutionnelles à cet effet. Il a en outre reconnu qu'au nombre des options proposées figurait le concept de centre climatologique régional. Le Conseil a estimé qu'aux fins d'établissement d'une infrastructure pour les prévisions saisonnières à interannuelles, ce concept devrait être approfondi via une démarche associant la CCI, la CSB, la CSA et la CMAg. Il a donc décidé d'établir une équipe spéciale intercommissions chargée de définir la notion de centre climatologique régional, de confirmer la nécessité de ces centres et de définir leur mission, et a adopté à cet égard la résolution 2 (EC-LII).

4.1.29 Le Conseil s'est réjoui des résultats de l'examen initial des questions éthiques liées aux prévisions saisonnières à interannuelles, dont il ressort que rien ne laisse supposer que des prévisions climatiques peuvent être utilisées à mauvais escient, notamment pour servir des intérêts personnels. Il a noté avec satisfaction que plusieurs Membres de l'OMM avaient établi des règlements qui exigent de la part des fonctionnaires de l'Etat une conduite exemplaire. Il a cependant demandé au président de la CCI de suivre de près cette question. En outre, le Conseil s'est félicité du projet d'inclure la recommandation concernant la manière de définir les besoins des usagers des services climatologiques dans la deuxième édition du *Guide des pratiques climatologiques* (OMM-N° 100). Il a souligné enfin que toutes les mesures prises pour développer les infrastructures devaient être fondées sur les besoins des utilisateurs et a demandé instamment à la CCI de suivre également cette question de près.

PROJET DE DÉMONSTRATION CONCERNANT LE CLIMAT ET LA SANTÉ

4.1.30 Le Conseil a été avisé de l'évolution du Projet de démonstration concernant le climat et la santé. Il a relevé les aspects communs des projets : équipes multidisciplinaires, recours à des applications climatologiques qui mettent en corrélation les informations passées sur le climat et la santé, établissement d'un système d'alerte intégré qui protège la population et responsabilité pleine et entière des organisations locales quant au système résultant. Le Conseil a été particulièrement impressionné par la coordination interinstitutions et s'est réjoui de la participation de l'OMM et du PNUE, outre celle des Services météorologiques nationaux. Le Conseil a approuvé les activités prévues pour la phase I, qui consiste notamment à intégrer une composante évaluation dans chaque projet afin de démontrer l'utilité des informations et des prévisions climatologiques et les avantages qui découlent de leur utilisation dans le domaine de la santé. Il a

également souscrit à la décision du président de la CCI de demander à M. G. Jendritzky, rapporteur principal pour le climat et la santé, d'établir à l'attention de la CSB et de la CSA un rapport sur la collaboration entre la CCI et les autres commissions. Il a incité les Membres de pays développés à prendre part au projet en se jumelant aux pays en développement et en transition au sein d'un système de tutorat, afin de mettre en œuvre le projet dans les villes menacées par des vagues de chaleur dangereuses. Le Conseil a par ailleurs fortement appuyé les activités de la phase II, notamment l'examen critique des méthodes utilisées actuellement pour évaluer le confort (l'inconfort) thermique, et la conception de modèles perfectionnés du bilan thermique. Etant donné l'importance du projet en tant que composante du CLIPS, il a salué la volonté de la Commission de climatologie d'adopter un vaste programme de travail pour renforcer l'aptitude des Membres à fournir des services climatologiques axés sur la santé. Le Conseil a prié le Secrétaire général de poursuivre avec l'OMS, le PNUE et d'autres organismes concernés le développement d'un Plan d'action interorganisations pour le projet. Il a demandé au Secrétaire général de chercher des fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre complète des activités des phases I et II.

4.1.31 Le Conseil a particulièrement noté les résultats concrets qui découlent de la nature autonome du projet et du fait qu'il permet aux bénéficiaires de mettre en application les connaissances climatologiques. Il a relevé que de nombreuses organisations de financement internationales majeures qui ont participé à la réunion officieuse de planification des donateurs du PCV (Washington, Etats-Unis d'Amérique, janvier 2000) avaient indiqué qu'elles étaient prêtes à intégrer les composantes de la météorologie et de la climatologie dans les projets qu'elles soutiennent. On pourrait élargir la portée des services d'alerte en intégrant des informations météorologiques et climatologiques, et il importe à cet égard d'en démontrer clairement l'utilité dans le cadre du projet. Le Conseil a noté que les applications et la méthodologie employées dans les projets de démonstration permettent également d'exploiter les forces de l'OMM en matière de technologies météorologiques et hydrologiques de base, afin d'influer positivement sur les décisions et mesures qui doivent être prises dans les secteurs des utilisateurs.

4.1.32 Le Conseil s'est réjoui des autres activités prévues dans le domaine du climat et de la santé et a fermement appuyé l'idée d'associer la communauté météorologique au sens large à l'établissement d'un plan scientifique. Il s'est montré favorable à la conclusion d'un memorandum d'accord entre l'OMM et la Société internationale de biométéorologie et a recommandé au Secrétariat de prendre contact sans tarder avec ladite Société pour qu'elle l'aide à constituer un groupe d'experts chargé de diriger l'élaboration du plan scientifique.

4.1.33 Le Conseil s'est félicité de la participation de l'OMM à «Energies propres 2000» (la Conférence mondiale sur les énergies propres, Genève, 24-28 janvier 2000)

et de sa participation possible au *World Renewable Energy Congress-VI* (sixième Congrès mondial sur les énergies renouvelables) (Brighton, Royaume-Uni, 1^{er}-7 juillet 2000), étant donné notamment que ces activités offrent une vitrine internationale à la gamme complète de services climatologiques de l'OMM pouvant être appliqués aux problèmes du secteur de l'énergie. Le Conseil a noté que ces événements pouvaient contribuer à renverser la tendance à considérer la relation climat/énergie uniquement du point de vue des changements climatiques (par rapport principalement aux répercussions du brûlage des combustibles fossiles sur la biosphère et des effets négatifs des changements climatiques), en mettant de l'avant la relation inverse — soit les impacts potentiels du climat sur la production et la consommation d'énergie — qui deviendra de plus en plus importante à mesure que l'on évoluera vers une plus grande utilisation des technologies liées aux énergies renouvelables et propres. Le Conseil a prié la Commission de climatologie d'adopter un programme de travail visant à renforcer la capacité des Membres à fournir des services climatologiques associés à l'énergie.

4.1.34 Le Conseil s'est réjoui des activités visant à renforcer les services de climatologie urbaine. Notant la complexité de l'environnement urbain due aux microclimats, il a demandé au président de la CCI de travailler en étroite collaboration avec les présidents de la CSB, de la CIMO, de la CHY et de la CSA afin d'adopter un programme de travail contenant une série de directives et destiné à améliorer la capacité des Membres à surveiller l'environnement atmosphérique et hydrologique urbain et à assurer des services climatologiques urbains. Il a noté à cet égard que la télédétection pouvait contribuer à fournir des observations aux échelles spatiales requises.

4.1.35 Le Conseil s'est réjoui de la proposition de la CCI d'associer la question de l'habitat humain au climat. Il a entièrement approuvé le concept selon lequel les bâtiments devraient être construits en tenant compte du climat et a, par conséquent, admis la nécessité d'élaborer des codes du bâtiment compatibles avec le climat local et de choisir judicieusement les matériaux propres à accroître le confort et le bien-être des occupants. Il a pris note de la proposition du président de la CCI d'organiser avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) une série d'ateliers régionaux sur les questions relatives au climat urbain, et a prié le Secrétaire général d'étudier la question avec le Directeur exécutif d'Habitat.

4.2 COORDINATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LE CLIMAT; RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT (point 4.2)

4.2.1 Le Conseil a examiné le projet de mandat du Groupe consultatif sur le climat et l'environnement qu'il avait constitué lors de sa cinquante et unième session. Ce projet de mandat, inspiré d'un projet

préliminaire établi par le Secrétaire général en consultation avec le président du groupe, a été adopté par le groupe lors de sa première session (Genève, 12-13 mai 2000). Le Conseil a approuvé le mandat qui figure en Annexe III au présent rapport.

4.2.2 Le Conseil a été heureux d'apprendre qu'une étude de l'épisode *El Niño* 1997/98 avait été menée à bien dans le cadre du programme d'action pour le climat et distribuée lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

4.2.3 Le Conseil a été informé par le représentant du PNUE de la création, au sein du système des Nations Unies, d'un groupe de la gestion de l'environnement, présidé par le directeur exécutif du PNUE et chargé de renforcer la coordination interinstitutions à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. A cet égard, le Conseil a rappelé que le Comité interinstitutions du Programme «Action pour le climat» (CIPAC) s'occupait de la coordination interinstitutions pour les questions relatives au climat. Ayant appris que le CIPAC ne s'était pas réuni depuis sa cinquante et unième session, le Conseil a rappelé que ce comité avait une fonction importante à remplir et a prié le Secrétaire général de déployer de nouveaux efforts pour rendre le comité plus performant dans le domaine général du conseil et de la planification sur les questions de climat et d'environnement au sein du système des Nations Unies. Estimant que le climat avait un impact considérable sur l'environnement et que les interactions entre les facteurs climatiques d'origines anthropique et naturelle agissant sur les écosystèmes étaient nombreuses et complexes, le Conseil a aussi prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que le CIPAC et le Groupe de la gestion de l'environnement coordonnent rigoureusement leurs activités afin de réduire au minimum les chevauchements.

4.2.4 Le Conseil a aussi noté que le chapitre 9 du programme Action 21 intitulé «Protection de l'atmosphère» serait au centre des débats lors de la neuvième session de la Commission du développement durable (CSD) qui aura lieu en 2001. Il a invité le Secrétaire général à en informer les représentants permanents des pays Membres de l'OMM, en les exhortant à participer aux travaux préparatoires de leurs délégations nationales respectives à cette session. Il a aussi demandé au Secrétaire général de veiller à ce l'OMM soit dûment associée aux préparatifs de cette réunion.

4.2.5 Le Conseil a aussi noté que 2002 marquerait le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro. Il a été informé que les Nations Unies, par l'intermédiaire de la Commission du développement durable, comptaient faire le point des progrès accomplis dans le suivi de la Conférence, notamment en ce qui concerne le programme Action 21 et les conventions relatives aux changements climatiques, à la diversité biologique et à la désertification. A cet égard, il a rappelé que le Congrès avait

demandé au Secrétaire général de définir les objectifs d'une troisième Conférence mondiale sur le climat. Quelques idées préliminaires à ce sujet avaient été soumises au Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement. Le Groupe a vivement soutenu l'idée d'une conférence qui mettrait l'accent sur l'exécution d'un programme international porteur d'une dynamisation dans les questions d'incidences de l'évolution du climat et d'adaptation à cette évolution. Parallèlement, il a jugé que l'examen du suivi de la CNUED ferait peser des contraintes considérables sur la convocation d'une conférence se voulant entièrement indépendante. Il s'est donc prononcé en faveur d'une initiative qui contribuerait à l'examen général du suivi de la CNUED et qui compléterait parfaitement les activités proposées par les autres organisations participant au processus. Le Groupe a recommandé en outre de mettre l'accent, dans le thème de la conférence, sur le continuum de la variabilité entre les échelles de temps étudiées par la météorologie et celles étudiées par la climatologie. Pour appuyer sa recommandation, le Groupe a fait observer que ce thème était déterminant pour les intérêts de l'OMM et les activités des SMHN de ses Membres. Il a noté aussi que la prévision des phénomènes météorologiques et climatologiques violents responsables de la plupart des catastrophes naturelles constituait un élément essentiel des systèmes d'alerte rapide et que cette notion avait été amplement démontrée au cours de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles qui venait de s'achever. L'élaboration de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) (voir aussi le point 13.2), en tant que suivi de la Décennie internationale, fournirait par conséquent à la conférence une perspective supplémentaire. La capacité d'adaptation à la variabilité du climat et de préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes reposant en grande partie sur la qualité des prévisions et sur le délai de prévision, il a préconisé d'user de cet argument pour mettre en évidence les compétences des SMHN et en prouver l'intérêt. Compte tenu des progrès réalisés dans les prévisions saisonnières et interannuelles et de la promesse de nouvelles percées à des échelles de temps plus longues, le temps est venu de prôner une meilleure intégration des services de prévisions et d'avis sur la base d'un continuum entre les échelles de temps météorologiques et climatologiques. L'idée d'associer une telle notion à un concept analogue d'adaptation et d'intervention basé sur un continuum de temps pourrait s'imposer comme issue de cette conférence. Dans cette optique, la conférence pourrait tirer parti des résultats pertinents présentés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son Troisième rapport d'évaluation.

4.2.6 Le Conseil s'est penché longuement sur les recommandations de son Groupe consultatif sur le climat et l'environnement et a conclu qu'il existait une opportunité à saisir par l'OMM, en collaboration avec les organisations qui lui sont associées dans l'exécution

du Programme «Action pour le climat», à savoir celle d'apporter une contribution nouvelle et marquante au développement durable en convoquant une conférence axée sur l'adaptation au temps et au climat. Il a donc demandé au Secrétaire général d'étudier, sans trop tarder, la possibilité de tenir cette conférence, en consultation avec les chefs de Secrétariat des organismes qui parrainent l'Action pour le climat ce qui nécessiterait des mesures en matière de financement visant à exploiter au maximum les sources extrabudgétaires, y compris les contributions provenant des organismes en question. Compte tenu des risques d'incidences budgétaires négatives, y compris sur les Programmes de l'OMM, certains membres du Conseil exécutif se sont opposés cependant à ce que l'OMM collecte ou apporte des fonds pour la tenue d'une telle conférence mondiale. D'autres membres ont réaffirmé leur soutien à la tenue de la conférence. Conscient du peu de temps dont on disposait pour organiser la conférence et lever des fonds, le Conseil est convenu que celle-ci ne pourrait s'intituler «Troisième Conférence sur le climat», mais il a décidé néanmoins de ne pas éliminer la possibilité d'y associer des ministères, en particulier ceux en charge des secteurs qui apportent leur soutien aux SMHN. Le Conseil a estimé qu'il serait bon d'inscrire cette initiative dans le programme préparatoire de l'examen du suivi de la CNUED. Il a demandé en outre à son Groupe consultatif sur le climat et l'environnement de fournir conseils et avis sur le processus de planification, de le tenir au courant de l'avancement de ses travaux et d'inclure toute recommandation supplémentaire appropriée dans le rapport qui lui présenterait à l'occasion de sa cinquante-troisième session.

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

4.2.7 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'action engagée par le Secrétaire général pour veiller à ce que l'OMM et les SMHN de ses pays Membres participent activement aux travaux des organes relevant de la Convention.

4.2.8 Le Conseil a pris note des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session au sujet des directives révisées pour l'établissement des communications nationales concernant principalement l'observation systématique. Il a consigné ses décisions à cet égard au titre du point 4.3 de l'ordre du jour.

4.2.9 Tout en se félicitant des progrès réalisés en ce qui concerne l'observation systématique, le Conseil a rappelé qu'en vertu de l'article 5 de la Convention, les Parties soutiennent et développent les programmes de recherche et de collecte de données voulus. Ces activités étant au cœur de la mission de l'OMM, le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à fournir un appui scientifique et technique dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention pour veiller à ce que les questions relatives à la recherche et aux données climatologiques soient aussi traitées comme il se doit. Il a en outre demandé instamment aux Membres de continuer à associer leurs Services

météorologiques aux différentes activités relatives à la Convention aux niveaux national, régional et international, notamment dans le cadre de l'application des décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

4.2.10 Le Conseil a pris acte de la décision de la Conférence des Parties concernant la nécessité de recenser les actions à engager en priorité pour améliorer les systèmes mondiaux d'observation servant à l'étude du climat ainsi que les possibilités de financement à cet égard. Il est convenu qu'il serait bon que son nouveau Groupe consultatif sur le climat et l'environnement inscrive l'examen des différentes possibilités qui s'offrent en la matière dans son plan de travail, mais dans le contexte plus large de la recherche et de la collecte de données et des systèmes d'observation.

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

4.2.11 Le Conseil a exprimé sa reconnaissance au Secrétaire général pour les actions dynamiques qu'il a engagées à l'appui de la Convention sur la lutte contre la désertification, qu'il s'agisse de l'organisation du Séminaire itinérant sur l'application des données climatiques à la prévention des situations de sécheresse et à la gestion d'une agriculture écologiquement viable (Accra, Ghana, 1^{er}-12 novembre 1999) et de l'Atelier international sur la lutte contre la sécheresse en Afrique sud-saharienne via une meilleure utilisation de l'information climatologique (Kadoma, Zimbabwe, 4-6 octobre 1999) ou de la participation active de l'OMM à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'une brochure intitulée *Les systèmes d'alerte précoce applicables à la sécheresse et à la désertification : Rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux* (OMM-N° 906) avait été préparée par l'OMM en vue de la troisième session de la Conférence des Parties et que les Membres avaient été informés des principales décisions prises lors de cette session.

4.2.12 Le Conseil a noté que la question prioritaire que devra examiner en détail le Comité de la science et de la technologie lors de la quatrième session de la Conférence des Parties sera l'application des connaissances, repères et indicateurs traditionnels et des systèmes d'alerte précoce à la gestion rationnelle des sols et de l'eau dans les zones sèches, pour une mise en œuvre efficace des plans d'action nationaux. Il a prié instamment les Membres de travailler en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux pour veiller à ce que le point de vue des SMHN sur cette question prioritaire soit pris en compte dans les rapports nationaux qui seront présentés à la quatrième session de la Conférence des Parties.

4.2.13 Le Conseil a invité le Secrétaire général à continuer à associer l'OMM aux activités relevant de la Convention et à tenir les Membres au courant de l'évolution de la situation.

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

4.2.14 Le Conseil a remercié le Secrétaire général de l'initiative prise par l'OMM d'instaurer une coopération

avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Il a noté que l'OMM avait participé pour la première fois à une session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui avait été créé en vertu de la Convention, et que l'attention des participants à la cinquième réunion de cet organe (Montréal, février 2000) avait été appelée sur plusieurs aspects météorologiques et climatologiques importants de la diversité biologique.

4.2.15 Le Conseil a réaffirmé qu'il était important de chercher à mieux comprendre les processus physiques, tels que les sécheresses, les inondations et les incendies, qui agissent sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides, notamment sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes correspondants. Il est aussi convenu qu'une évaluation initiale et une surveillance à long terme des variables météorologiques à prendre en compte dans la décoloration, la mortalité et la régénération des coraux sont cruciales pour la conservation de la diversité biologique des mers et des zones côtières. Le Conseil a appris avec intérêt qu'à sa cinquième réunion, l'Organe subsidiaire avait pris en compte ces deux aspects importants dans ses recommandations, lesquelles seront soumises à la Conférence des Parties à la Convention, à sa cinquième session qui doit se tenir à Nairobi, Kenya, en mai 2000.

4.2.16 Le Conseil a invité le Secrétaire général à continuer à associer l'OMM aux activités relevant de la Convention et à tenir les Membres au courant de l'évolution de la situation.

4.3 SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT (SMOC) (point 4.3)

4.3.1 Le Conseil exécutif a pris connaissance avec intérêt du rapport que lui a présenté M. Kirk Dawson, président du Comité directeur du SMOC, au sujet des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce programme. Les principales activités menées l'année dernière au titre du SMOC peuvent être réparties en trois grandes catégories, selon qu'elles concernent la mise en œuvre et la planification ultérieure du Système d'observation initial, les relations avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou la mobilisation des ressources dont ont besoin le SMOC et son secrétariat pour faire face à ces importantes demandes.

4.3.2 Le Conseil a estimé que la mise en œuvre du SMOC devait d'abord se fonder sur une coopération étroite avec les réseaux d'observation opérationnelle ou de recherche existants et a noté avec satisfaction que l'étroite collaboration entre le SMOC et plusieurs autres programmes de l'OMM s'était poursuivie, notamment eu égard au Programme de la Veille météorologique mondiale et au Programme climatologique mondial par rapport aux réseaux de stations d'observation en surface et en altitude pour le SMOC, au Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement relativement à la Veille de l'atmosphère globale (VAG) et au

Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau pour ce qui concerne les efforts déployés en vue de mettre en place un réseau hydrologique mondial à vocation climatologique. Le Conseil s'est également félicité de la coopération qui s'est instaurée entre le SMOC et les commissions techniques compétentes, en particulier la CSB, la CCI, la CSA et la CMOM, et s'est clairement prononcé en faveur d'un renforcement de cette coopération.

4.3.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que la mise en place du GSN et du GUAN sous la direction du Groupe d'experts SMOC/PMRC des observations atmosphériques pour l'étude du climat (AOPC) avait beaucoup progressé. Il a constaté en particulier que de nombreux Membres avaient donné suite à la demande du Secrétaire général et accepté de communiquer, entre autres, des données historiques et des métadonnées recueillies par leurs stations GSN. Le Conseil a en outre relevé avec satisfaction que le Service météorologique allemand et le Service météorologique japonais avaient commencé de procéder au suivi opérationnel des performances du GSN et que le Service météorologique du Royaume-Uni ainsi que le Centre national de données climatologiques des Etats-Unis, en coopération avec le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, s'étaient employés à intensifier le suivi des performances du GUAN. Le Conseil a prié instamment la CSB de renforcer encore la coordination avec le SMOC à propos de la conception et de la mise en place du GSN et du GUAN. Il s'est félicité de la collaboration qui s'est instaurée entre les centres coordonnateurs de la CSB et du SMOC pour ce qui est des aspects pratiques du contrôle du rendement et de la réception des données en provenance des stations du GSN et du GUAN, et notamment des mesures de suivi en cas de panne ou de défektivité. Le Conseil a en outre réaffirmé que la surveillance du fonctionnement du réseau du SMOC dans chacune des régions de l'OMM devrait être assurée par la CSB, en collaboration avec les organes de travail régionaux appropriés de la VMM. Le Conseil a vivement engagé les Membres à maintenir, voire à amplifier leur appui en faveur du GSN, du GUAN et du réseau de la VAG, en tenant compte du fait que des réseaux solidement implantés permettant d'atteindre les objectifs du SMOC peuvent également contribuer à la réalisation de nombreux autres objectifs.

4.3.4 Le Conseil s'est félicité des importants progrès réalisés en ce qui concerne la mise en place d'un système opérationnel d'observation de l'océan à des fins climatologiques sous la direction du Groupe d'experts des observations océaniques pour l'étude du climat (OOPC) relevant du SMOC, du GOOS et du PMRC. Il a pris note en particulier des résultats positifs de la Conférence internationale sur l'observation de l'océan à des fins climatologiques, qui s'est tenue en octobre 1999 à Saint-Raphaël (France) sur l'initiative conjointe de l'OOPC et du Groupe d'experts pour l'étude des couches supérieures de l'océan dans le cadre du programme CLIVAR relevant du PMRC. Cette conférence a notamment

permis de dégager un consensus quant au dosage optimal des mesures que nécessite l'observation de l'océan et de poursuivre la mise en place des systèmes requis. Le Conseil a pris note de la coopération exemplaire du SMOC, du GOOS, de la VMM et du PMRC à cet égard et souhaité que cette coopération se poursuive. Le Conseil a aussi noté que la CMOM, établie depuis peu, devrait prendre en charge l'installation et la mise en exploitation de la plupart des éléments du système d'observation de l'océan à des fins climatologiques.

4.3.5 Le Conseil a été informé que le Groupe d'experts des observations terrestres pour l'étude du climat (TOPC) relevant du SMOC et du GTOS s'était réuni dernièrement et que des progrès notables avaient été réalisés en ce qui concerne la mise en place des réseaux d'observation des glaciers et du pergélisol. Il a également pris connaissance des plans élaborés en vue de l'organisation d'une réunion internationale portant sur l'implantation éventuelle d'un réseau de stations hydrologiques, en étroite collaboration avec le Département de l'hydrologie et des ressources en eau et avec la participation du Centre mondial des données de l'écoulement (GRDC), du Système mondial d'observation du cycle hydrologique (WHYCOS) et des programmes liés à l'Etude des régimes d'écoulement à partir de données internationales expérimentales et de réseaux (FRIEND) de l'UNESCO. Le Conseil a aussi pris note avec satisfaction des derniers développements concernant le projet d'observation du carbone terrestre, qui devrait permettre d'obtenir les informations nécessaires pour mettre en évidence et mieux comprendre le rôle des sources et des puits de carbone terrestre dans le cycle général du carbone. Il s'est félicité de la coopération qui s'est instaurée à cet égard entre le SMOC, le GTOS, le Programme international concernant la géosphère et la biosphère (PIGB) et d'autres membres du partenariat pour la stratégie globale intégrée d'observation (IGOS). Il a également noté avec approbation que le PIGB avait accepté de coparrainer le TOPC.

4.3.6 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts de la composante spatiale des systèmes mondiaux d'observation (GOSSP) relevant du SMOC, du GOOS et du GTOS avait continué de favoriser la réalisation des observations à partir de l'espace nécessaires aux applications climatologiques et de coopérer activement avec le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CSOT) pour s'assurer que les organismes qui peuvent fournir ces mesures satisfont comme il convient les divers besoins en la matière. Il a également relevé avec satisfaction que le GOSSP avait collaboré avec le Groupe thématique sur les océans relevant de l'IGOS, lors de sa dernière réunion, en vue de définir la voie à suivre pour ce qui concerne la composante spatiale des systèmes d'observation de l'océan à des fins climatologiques. Le Conseil a aussi pris note avec satisfaction de la collaboration qui s'est établie entre le SMOC, le CSOT et d'autres partenaires de l'IGOS au sujet de l'intégration des observations spatiales et *in situ* lors du Forum sur l'IGOS qui s'est tenu avec succès en juillet 1999, à

l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

4.3.7 Le Conseil, ayant pris note des progrès de la mise en place de nombre de réseaux qui forment le Système d'observation initial du SMOC, a exprimé ses remerciements aux Membres qui ont pris une part active à la mise en œuvre du programme du SMOC, par exemple en détachant des experts au secrétariat du SMOC ou en allouant des fonds pour couvrir d'éventuels frais de déplacement, organiser des réunions ou améliorer leurs propres systèmes d'observation. Il a cependant pris conscience des demandes accrues auxquelles le secrétariat du SMOC devait faire face à mesure que de nouveaux réseaux étaient mis en place et a instamment prié les Membres d'envisager d'apporter une aide supplémentaire au SMOC à cet égard, spécialement sous la forme d'un détachement de personnel à son secrétariat.

4.3.8 Le Conseil a grandement loué les mesures prises par le secrétariat du SMOC en faveur des systèmes mondiaux d'observation du climat à la suite de la décision 14/CP.4 adoptée par la Conférence des Parties à la CCNUCC, à sa quatrième session (COP-4), conformément à la résolution 7 (Cg-XIII) — Système mondial d'observation. Il s'est félicité du concours que certains Membres ont apporté au secrétariat du SMOC pour l'aider à accomplir sa mission.

4.3.9 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétaire général, au nom de l'OMM, s'était adressé aux Parties à la CCNUCC lors de la COP-5 et qu'il avait tenu les Membres informés des questions qui revêtaient une importance particulière pour leurs organisations et leurs programmes. Il a prié instamment le Secrétaire général de persévérer dans cette voie. Le Conseil a relevé en particulier que le Secrétaire général avait incité les Membres à faire en sorte que leurs délégations à la Conférence des Parties comprennent des représentants des SMHN et l'a engagé vivement à poursuivre son action en ce sens.

4.3.10 Le Conseil a noté avec satisfaction que les participants à la cinquième session de la Conférence des Parties (COP-5) avait adopté deux nouvelles décisions importantes (4/CP.5 et 5/CP.5) ayant trait à la recherche et à l'observation systématique, lesquelles décisions devraient faciliter grandement la mise en œuvre du Système mondial d'observation du climat. Il a aussi relevé avec intérêt que les Parties à la Convention avaient adopté des directives pour l'établissement des communications nationales portant sur l'observation systématique, directives qui avaient auparavant été élaborées par le secrétariat du SMOC. Le Conseil a en outre noté qu'il importait que les SMHN de tous les Membres participent au processus de formulation de plans nationaux quant à la mise en œuvre des systèmes mondiaux d'observation du climat, afin qu'il soit tenu compte de leurs activités hydrométéorologiques dans les communications nationales soumises à la CCNUCC. Il a donc demandé au Secrétaire général d'informer les associations régionales du processus engagé et de les inciter à y prendre part, de sorte que les Membres puissent tirer avantage des possibilités offertes.

4.3.11 Le Conseil a souscrit sans réserve à l'organisation d'ateliers régionaux en vue de déterminer, conformément à la décision 5/CP.5 de la Conférence des Parties à la CCNUCC, les besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités et a noté que le secrétariat du SMOC avait déjà commencé d'organiser de tels ateliers, en se fondant pour ce faire sur l'appui financier accordé notamment par l'OMM, le PNUE, les Etats-Unis d'Amérique et l'Australie pour un premier atelier. Il a demandé instamment au secrétariat du SMOC de poursuivre ses consultations avec les organes régionaux et internationaux compétents — notamment le Fonds pour l'environnement mondial —, afin de mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien ces activités dans toutes les régions concernées et a noté avec satisfaction que plusieurs Membres (Canada, Japon, par exemple) et d'autres organismes (PNUE, EUMETSAT, etc.) s'étaient déclarés prêts à apporter leur concours à l'organisation de ces ateliers. Le Conseil a néanmoins estimé que l'organisation d'ateliers régionaux ne constituait qu'une première étape dans le processus conduisant à l'élimination des défauts des systèmes d'observation du climat et qu'il faudrait encore déployer beaucoup d'efforts et mobiliser de nombreuses ressources pour tirer pleinement parti des résultats obtenus et parvenir à mettre en place des systèmes d'observation au fonctionnement sûr et durable. Il a aussi engagé vivement les Membres à s'efforcer de déceler les insuffisances en matière d'observations météorologiques et océanographiques, conformément aux décisions de la décision 5/CP.5, et à collaborer avec le secrétariat du SMOC pour formuler des propositions en vue de remédier à ces déficiences et étudier les solutions envisageables pour en assurer le financement. Le Conseil a en outre incité les associations régionales à réfléchir aux moyens les plus appropriés de continuer à organiser certains ateliers dans leurs régions respectives, peut-être avec l'aide de leurs collègues spécialistes des milieux océanographiques et continentaux.

4.3.12 Le Conseil a convenu que la décision 5/CP.5 de la Conférence des Parties avait eu pour effet de soumettre le secrétariat du SMOC à de nouvelles demandes pressantes auxquelles celui-ci devra faire face au cours des deux prochaines années. Il a donc demandé instamment aux Membres de maintenir et, si possible, d'accroître l'aide accordée au secrétariat du SMOC. Il a noté que cette aide pourrait prendre la forme d'un détachement d'experts et/ou de contributions au Fonds du Système mondial d'observation (COSF), de façon à faciliter l'organisation d'ateliers régionaux, l'élaboration de propositions visant à renforcer les capacités des pays en développement, afin que ceux-ci puissent prendre une part plus active à la mise en place des systèmes mondiaux d'observation du climat, et l'établissement de rapports nationaux sur les plans de mise en œuvre et les insuffisances de ces systèmes.

4.3.13 Le Conseil a demandé au Secrétaire général, ainsi que l'avait préconisé le Treizième Congrès, de continuer d'accorder un haut degré de priorité au soutien

apporté aux activités du secrétariat du SMOC pendant les deux prochaines années, en agissant dans la limite des ressources approuvées disponibles. Il a également prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec les autres organisations responsables de la mise en œuvre du SMOC, pour mobiliser de nouveaux fonds à l'appui de ce programme.

4.3.14 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Canada s'était proposé d'accueillir une réunion non officielle où serait étudiée en détail la question d'un éventuel dispositif intergouvernemental pour la mise en œuvre du SMOC. Il s'est accordé à reconnaître qu'il existait déjà un certain nombre de mécanismes intergouvernementaux susceptibles de jouer un rôle accru dans cette mise en œuvre. Le Conseil a incité le secrétariat du SMOC à solliciter le concours des organes constituants compétents et d'autres organes appropriés des organismes parrainants pour resserrer les liens avec les gouvernements et s'assurer de la participation active de ces derniers à tous les aspects de la mise en œuvre du SMOC, par le biais d'un message cohérent et synthétique qui pourrait prendre la forme de résolutions communes. A cet égard, il a noté que le parrainage de la FAO permettrait de prendre en compte comme il convient la composante terrestre du SMOC. Le Conseil a engagé vivement le Secrétaire général à s'entretenir avec les chefs de secrétariat des autres organismes parrainants afin de formuler des stratégies qui conduisent à définir et à mettre en œuvre le SMOC en tant que dispositif intersectoriel permettant d'obtenir des données d'observations climatiques plutôt que comme un système d'observation relevant d'un seul domaine.

4.3.15 Le Conseil a estimé qu'il fallait s'employer activement à poursuivre l'action actuellement engagée en vue de faire participer la CCNUCC et ses organes subsidiaires aux initiatives visant à favoriser les observations systématiques, de sorte que les gouvernements aient vraiment la possibilité de pallier les insuffisances du système d'observation pour prendre en compte comme il convient tous les aspects de la variabilité du climat et du changement climatique. Il a également convenu qu'il conviendrait d'augmenter le nombre des représentants des milieux chargés de l'exploitation et/ou des hauts fonctionnaires au sein du Comité directeur du SMOC, de sorte que ce comité soit mieux à même de jouer son rôle en matière de mise en œuvre.

4.3.16 Le Conseil a prié instamment le secrétariat et le Comité directeur du SMOC de s'attacher à formuler au plus vite une stratégie précise de mise en œuvre indiquant comment le SMOC et ses partenaires entendent répondre aux besoins de la CCNUCC sur le plan de l'élaboration des politiques, à la nécessité, pour les chercheurs, d'en apprendre plus long sur la variabilité du climat et les changements climatiques et aux exigences opérationnelles dans le domaine des prévisions, de l'évaluation des effets et des mesures d'adaptation. Cette stratégie de mise en œuvre du SMOC devrait être fondée, dans une large mesure, sur les communications nationales qui seront présentées à la CCNUCC en 2001 ainsi

que sur l'analyse ultérieure prévue au titre de la Décision 5/CP.5, et notamment l'analyse des coûts et avantages liés au maintien et à l'amélioration des systèmes d'observation. Le Conseil a engagé vivement le Comité directeur du SMOC à définir des priorités pour l'avenir et à faire rapport à la prochaine session du Conseil.

4.3.17 Le Conseil a estimé que le secrétariat du SMOC ne disposait pas actuellement des ressources nécessaires pour élaborer et appliquer comme il convient cette stratégie de mise en œuvre et a donc prié instamment les chefs de secrétariat des organismes parrainants de s'interroger sur les moyens les plus appropriés d'aider collectivement le secrétariat du SMOC à accomplir sa tâche.

4.3.18 Le Conseil s'est clairement prononcé en faveur des activités qui sont actuellement menées à l'appui du programme du SMOC, notamment en ce qui concerne son interaction avec le processus engagé au titre de la CCNUCC et les prochaines étapes envisagées dans ce contexte, et a en conséquence adopté la résolution 3 (EC-LII).

4.4 PROGRAMME MONDIAL D'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU CLIMAT ET DE FORMULATION DE STRATÉGIES DE PARADE (point 4.4)

4.4.1 Le Conseil exécutif a pris note du rapport établi par le représentant du PNUE au sujet de la mise en œuvre du Programme d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade (PMICSP), et spécialement des activités menées par le PNUE en ce qui concerne la surveillance continue du climat, sa variabilité et l'évaluation de ses incidences et de celles du changement climatique.

4.4.2 Le Conseil a par ailleurs pris note de la contribution du PNUE aux activités du GIEC et de la CCNUCC. Il a également pris note de l'aide technique et administrative apportée, en coopération avec le secrétariat de la CCNUCC et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à plusieurs pays pour ce qui concerne les activités habilitantes, l'adaptation au changement climatique, le renforcement des capacités et la sensibilisation du public.

4.4.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que le PNUE s'était déclaré résolu à coordonner la mise en œuvre du troisième volet du Programme d'action pour le climat et qu'il avait joué un rôle très positif dans la mise en œuvre de son quatrième volet, y compris le SMOC. Il a noté que le secrétariat du SMOC collaborait avec l'OMM, le PNUE, le PROE et d'autres organismes régionaux pour fournir un appui aux ateliers sur les observations systématiques organisés dans le Pacifique Sud et en Afrique, et que l'ensemble de ces organismes veillerait à ce qu'une représentation adéquate des SMHN à ces ateliers soit assurée. Voir également le paragraphe 4.3.11 du résumé général.

4.5 PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LE CLIMAT (point 4.5)

4.5.1 Le Conseil a pris note des informations relatives à l'état d'avancement des grands projets qui relèvent du PMRC. Il a été particulièrement heureux de constater

qu'on avait d'ores et déjà entrepris de mettre en œuvre, à l'échelle régionale, un certain nombre d'activités s'inscrivant dans le projet CLIVAR (Etude de la variabilité et de la prévisibilité du climat), à savoir l'étude de la variabilité de la mousson américaine (VAMOS), l'étude de la mousson d'Asie/Australie et l'étude de la variabilité du climat en Afrique. Vu les avantages socio-économiques considérables que peuvent procurer ces activités, le Conseil a prié instamment tous les Membres des régions concernées de prendre part à ces projets dans les limites des ressources disponibles. Le Conseil a souligné l'importance du réseau PIRATA de bouées ancrées dans l'Atlantique tropical dans le cadre des études CLIVAR concernant les effets de l'évolution des conditions dans l'Atlantique tropical sur la circulation atmosphérique et les anomalies saisonnières du climat. On prévoit une extension du réseau au large des côtes du nord-ouest de l'Afrique avec l'appui de plusieurs Services météorologiques et hydrologiques nationaux de la région. Cette action va étayer de nouvelles études mondiales et régionales sur le climat.

4.5.2 Le Conseil a manifesté de l'intérêt pour les diverses études hydrologiques et atmosphériques — Projet international d'échelle continentale (GCIP), Expérience de la mer Baltique (BALTEX), Expérience GEWEX sur la mousson d'Asie (GAME), Etude GEWEX portant sur le bassin du MacKenzie (MAGS), Expérience biosphère-atmosphère à grande échelle en Amazonie (LBA) — qui sont menées à l'échelle régionale au titre de l'Expérience mondiale concernant les cycles de l'énergie et de l'eau (GEWEX). L'étude du couplage de l'atmosphère tropicale et du cycle hydrologique (CATCH) dans la région du Sahel (Afrique de l'Ouest) constitue elle aussi une initiative d'envergure dans ce domaine. Le Conseil a déclaré qu'il lui tardait de prendre connaissance des résultats du programme d'observations renforcées coordonnées à l'échelle planétaire qui sera conduit durant la période 2002-2003 et dans le cadre duquel des jeux de données provenant de toutes les études régionales GEWEX et relatifs aux mêmes paramètres seront rassemblés, offrant ainsi la possibilité d'évaluer l'incidence des sources et des puits continentaux de chaleur et d'humidité sur le système climatique mondial et ses anomalies.

4.5.3 En ce qui concerne le projet GAME, le Conseil a noté que la mise en orbite par l'EUMETSAT en 1998 d'un satellite géostationnaire (METEOSAT-5) au-dessus de l'océan Indien où les données sont rares avait contribué de façon importante à faire progresser la compréhension des processus énergétiques et des cycles de l'eau, qui jouent un rôle essentiel dans la mousson asiatique. Le Conseil a noté avec satisfaction l'action entreprise par l'EUMETSAT et la façon dont elle a réalisé avec succès les manœuvres difficiles du satellite.

4.5.4 Le Conseil a noté que les données recueillies par le Réseau de référence pour la mesure du rayonnement en surface relevant du PMRC représentent un autre élément essentiel des études sur les cycles mondiaux de l'énergie entreprises dans le cadre de l'expérience

GEWEX. Ce réseau fournissait fréquemment des mesures avancées sur les flux de rayonnement en surface conformément aux procédures normalisées et convenues sur le plan international et avait permis un renforcement sensible de la capacité de mesure des rayonnements en surface. Le réseau comprenait maintenant quelque 30 stations situées dans diverses régions climatiques, dont la majorité était exploitée par des Services météorologiques et hydrologiques nationaux.

4.5.5 Le Conseil a appris que le président du Comité permanent de météorologie de la Ligue des Etats arabes avait écrit au Secrétaire général de l'OMM pour l'inciter à porter son attention sur l'amélioration de la compréhension des processus climatiques et des effets potentiels de l'évolution du climat dans les zones arides et désertes, que l'on rencontre notamment dans de nombreux Etats arabes. Le Conseil a fortement encouragé le Comité scientifique mixte pour le PMRC à envisager les recherches supplémentaires qu'il convient d'entreprendre dans le cadre du projet CLIVAR et de l'expérience GEWEX pour relever ce défi. Le Conseil a conseillé au Comité scientifique mixte de profiter pleinement de l'intérêt scientifique et des compétences existant déjà à ce sujet dans les Etats arabes.

4.5.6 Le Conseil a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre les projets du PMRC et le SMOC afin d'obtenir des données d'observation mondiales sur plusieurs années nécessaires pour la recherche sur tous les aspects du climat. Le Conseil a de nouveau affirmé la complémentarité des rôles des recherches entreprises par le PMRC et des travaux du SMOC pour améliorer les systèmes mondiaux d'observation du climat et favoriser la capacité des pays en développement de participer à ces systèmes.

4.5.7 Le Conseil s'est félicité de la coordination croissante entre le PMRC et les autres programmes relatifs aux modifications de l'environnement terrestre, PIGB du CIUS et Programme international sur les dimensions humaines des changements globaux de l'environnement (IHDP), s'agissant de traiter de manière exhaustive la question des modifications de l'environnement planétaire, notamment en ce qui concerne le cycle mondial du carbone et les interactions entre les variations du cycle hydrologique et la biosphère. Il a relevé qu'une conférence scientifique publique PMRC/PIGB/IHDP sur le changement global se tiendrait à Amsterdam en juillet 2001 et que ce serait l'occasion de faire le point des connaissances sur les modifications naturelles ou d'origine anthropique de l'environnement et de l'«habitabilité» de la Terre, de mettre en avant la coordination croissante des travaux de recherche sur l'environnement qui sont menés dans le cadre du PMRC, du PIGB et l'IHDP et de définir, pour la prochaine décennie, les grands axes de la recherche sur le changement global.

4.5.8 Le Conseil a arrêté une liste de candidats à la fonction de membre du Comité scientifique mixte (CSM) pour le PMRC qui pourront, après examen avec le CIUS et la COI, remplacer les membres sortants dont le mandat n'aura pas été prorogé.

5. PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT (point 5 de l'ordre du jour)

PRIX DE L'OMM DESTINÉ À RÉCOMPENSER DE JEUNES CHERCHEURS

5.0.1 Sur la recommandation de son Comité de sélection, le Conseil exécutif a décerné cette année le Prix de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs à M. Charles Kironje Gatebe (Kenya) pour son travail intitulé *Characterization and transport of atmospheric aerosols at high altitude on Mount Kenya*.

5.0.2 Le Conseil a reconduit son Comité de sélection, qui se compose de :

M. F. J.-B. Hounton (président)
M. F. Camargo Duque
M. L. P. Prahm
M. R. Prasad

5.1 PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT : RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CSA; SOUTIEN APPORTÉ À LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE ET AUX AUTRES CONVENTIONS AYANT TRAIT À L'ENVIRONNEMENT (point 5.1)

5.1.1 M. Yan Hong, vice-président de la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA), a présenté au Conseil, au nom du président de la Commission, un rapport sur les activités récentes de cette dernière, où il est fait état des progrès indéniables accomplis dans le cadre des programmes tels que la Veille de l'atmosphère globale (VAG), le Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT), le Programme de recherche en météorologie tropicale (PRMT) et le Programme de recherche sur la physique et la chimie des nuages et sur la modification artificielle du temps.

5.1.2 Eu égard à la Convention pour la protection de la couche d'ozone et aux autres conventions ayant trait à l'environnement, le Conseil a rappelé que les informations sur la composition de l'atmosphère fournies par le réseau des stations de mesures de la VAG constituaient un apport majeur de l'OMM à la mise en application et à l'élaboration ultérieure de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto ainsi que de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et de ses protocoles ultérieurs. S'agissant des questions relatives à l'ozone, le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que la première comparaison internationale de spectrophotomètres de Dobson menée par l'OMM dans les pays en développement avait donné d'excellents résultats en Amérique latine et en Afrique australe. Le Conseil a souligné l'importance du rôle que jouent le transfert de technologie et le renforcement des capacités pour ces activités et s'est déclaré favorable à l'organisation de comparaisons analogues à l'avenir. Il a aussi noté que diverses données recueillies par des

sondes d'ozone au-dessus de l'île MacQuarie, dans une partie de l'océan Arctique où l'on manque singulièrement de données, avaient fait l'objet d'une évaluation.

5.2 VEILLE DE L'ATMOSPHÈRE GLOBALE (point 5.2)

5.2.1 Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès constants de la mise en œuvre de la Veille de l'atmosphère globale (VAG), qui devrait encore gagner en importance compte tenu du nombre croissant de problèmes d'environnement auxquels la communauté internationale doit faire face. A cet égard, il a convenu de l'importance du rôle des groupes consultatifs scientifiques chargés de conseiller les responsables du programme. Le Conseil s'est par ailleurs rendu compte que la mise en œuvre du programme de la VAG nécessitait une collaboration active avec un certain nombre d'organisations et de programmes internationaux ainsi que le plein appui des SMHN. Il s'est par conséquent félicité de la participation accrue de l'OMM au Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), l'Organisation assurant en particulier la coprésidence du Groupe d'étude de l'EMEP pour la surveillance et la modélisation.

5.2.2 Le Conseil a noté qu'à sa dernière session, le Groupe d'experts du Conseil exécutif/Groupe de travail de la CSA pour la pollution de l'environnement et la chimie de l'atmosphère avait recommandé que les centres d'activité scientifique chargés de l'assurance de la qualité (QA/SAC) déploient leurs activités à l'échelle mondiale plutôt que régionale. A cet égard, le Conseil a cependant rappelé que les trois QA/SAC actuellement en service avaient à l'origine été créés pour s'occuper de l'assurance de la qualité à l'échelle régionale. Il a par conséquent estimé que le rôle futur de ces centres d'activité scientifique devrait faire l'objet d'un échange de vues avec les organismes compétents en vue d'une optimisation du système d'assurance de la qualité et que le Groupe d'experts du Conseil exécutif/Groupe de travail de la CSA pour la pollution de l'environnement et la chimie de l'atmosphère devrait réexaminer cette question à sa prochaine session.

5.2.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM, en qualité d'agent d'exécution, avait mis en œuvre avec succès le Projet de surveillance mondiale des gaz à effet de serre dont l'ozone, lancé sur l'initiative du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce projet d'envergure a donné lieu à l'établissement de nouvelles stations mondiales de la VAG en Algérie, en Argentine, au Brésil, en Chine, en Indonésie et au Kenya. Le Conseil a estimé que, pour que ces stations puissent fonctionner au mieux de leurs possibilités, il faudrait impérativement maintenir les accords de jumelage conclus entre ces centres et divers pays développés et, si possible, renforcer ces accords afin d'y incorporer des partenariats entre les stations en question et des scientifiques des pays développés. Le Conseil a instamment prié les Membres de l'OMM disposant des compétences requises

d'envisager d'apporter leur concours à cet égard. Il a par ailleurs noté avec satisfaction qu'on avait envisagé l'installation en Malaisie d'une station de référence de la VAG, qui devrait permettre de recueillir d'importantes informations supplémentaires dans une région où les fumées et les brumes sèches sont fréquentes. Le Conseil a fait observer que le réseau de stations de la VAG, qui compte plus de 300 stations réparties dans le monde entier, jouait un rôle tout à fait essentiel, notamment en permettant d'obtenir des informations sur l'atmosphère à l'échelle régionale et sous-régionale. Aussi a-t-il prié instamment les Membres de continuer à apporter leur soutien à ce réseau, alors que les problèmes de caractère régional liés à la qualité de l'air ont tendance à se multiplier.

5.2.4 Pour que le réseau de stations de surveillance de la VAG puisse remplir sa fonction et fournir comme prévu des informations fiables sur l'atmosphère aux centres mondiaux de données de l'OMM, il est indispensable de poursuivre les efforts visant à dispenser une formation professionnelle appropriée. Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM avait, l'an dernier, mis sur pied un nombre important d'activités de formation en tous genres (missions d'experts dans les stations, ateliers internationaux, etc.). Il a souligné que ces activités de formation devaient être poursuivies et a prié instamment les Membres de contribuer à cet effort en fournissant au besoin des services d'experts et autres ressources nécessaires. Il a aussi mis l'accent sur la continuation de l'approvisionnement en pièces de rechange, notamment dans les pays en développement.

5.2.5 Le Conseil a par ailleurs noté que le Projet de recherche sur la météorologie et l'environnement urbains (GURME) relevant de la VAG avait connu un début fort prometteur après son lancement par le Treizième Congrès météorologique mondial. Il a relevé que la question de la pollution en milieu urbain et de ses effets sur la santé se posait avec de plus en plus d'acuité pour de nombreux SMHN et s'est félicité de la mise en œuvre, dans le cadre du Projet GURME, de projets pilotes à Beijing et à Moscou ainsi que de l'organisation d'un atelier sur la modélisation du climat urbain, qui aura lieu en août 2000 en Malaisie. Le Conseil a également estimé que bon nombre de pays en développement auront besoin d'aide pour pouvoir participer pleinement à la mise en œuvre du Projet GURME et a engagé vivement les responsables de ce projet à élaborer des directives à cet effet. La participation de l'OMS à certaines des activités menées au titre du Projet GURME a été perçue comme un élément positif. Le Conseil a indiqué qu'afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles pendant l'exécution du Projet GURME, il était indispensable de renforcer la coopération entre les différents programmes de l'OMM. Quand les circonstances le permettent, le Projet GURME devrait être mis en œuvre conjointement avec le Projet de démonstration concernant le climat et la santé qui relève du Programme climatologique mondial.

5.2.6 Le Conseil a été informé de l'initiative prise par Roshydromet et le Gouvernement de la ville de Moscou

d'organiser l'exécution du projet pilote intitulé «La météorologie au service du développement durable de la mégapole moscovite» dans le cadre du programme de recherche météorologique sur l'environnement urbain relevant de la VAG (GURME). Ce projet a été conçu par les participants au séminaire scientifique et technique international sur les aspects météorologiques de l'environnement urbain, organisé par Roshydromet et le Gouvernement de la ville de Moscou avec l'appui de l'OMM, lesquels ont recommandé qu'il soit soumis au Conseil comme l'un des projets pilotes du GURME.

5.2.7 Le Conseil a approuvé le descriptif du projet et indiqué que sa mise en œuvre, ainsi que celle des autres initiatives prises dans le cadre du projet GURME, inciterait les SMN à étudier plus systématiquement les aspects météorologiques, hydrologiques et autres de l'environnement urbain dans la perspective du développement durable de grands complexes urbains.

5.2.8 Il a recommandé au Secrétaire général de continuer à favoriser l'exécution des projets susmentionnés.

5.2.9 Le Conseil s'est félicité de la participation active de l'OMM aux travaux du GESAMP et à l'élaboration de deux rapports détaillés intitulés *The state of the marine environment-current major issues and emerging problems* (Etat du milieu marin : principales questions d'actualité et problèmes nouveaux) et *Land-based sources and activities affecting the quality and use of marine, coastal and associated freshwater environment* (pollution d'origine tellurique et activités connexes préjudiciables à la qualité du milieu marin et côtier et des eaux douces voisines et à leurs utilisations). Le Conseil a souscrit à l'intention du GESAMP de permettre aux organisations non gouvernementales et aux Etats Membres des organismes qui coparrainent ce groupe d'experts de s'adresser directement au GESAMP pour que celui-ci donne des conseils et effectue des études au sujet des questions urgentes concernant le milieu marin et de prendre part aux réunions du GESAMP en tant qu'observateurs.

5.3 PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LA PRÉVISION DU TEMPS (point 5.3)

5.3.1 Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT) et des projets connexes. Il s'est en particulier félicité du lancement réussi de la période d'observation spéciale (7 septembre — 15 novembre 1999) au titre du Programme alpin à moyenne échelle, qui constitue d'ailleurs le premier projet de recherche et développement du PMRPT. Le Conseil a aussi pris note des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du projet Sydney 2000 pour les prochains Jeux olympiques, qui constitue quant à lui le premier projet de démonstration de prévision du PMRPT. Parallèlement à cette dernière initiative, le Conseil a considéré favorablement la proposition du Service météorologique australien d'accueillir un stage de formation à la prévision immédiate au cours de cette année.

5.3.2 Le Conseil a noté que le Projet concernant le givrage d'aéronefs en vol ainsi que le Programme international concernant l'arrivée des cyclones tropicaux sur les côtes avaient été l'un et l'autre approuvés par le Comité directeur scientifique pour le PMRPT. Il a considéré que ces initiatives importantes pourraient contribuer à épargner de nombreuses vies humaines.

5.3.3 Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans l'exécution des autres projets envisagés dans le cadre du PMRPT, et notamment du projet MEDEX, concernant les dépressions qui sont à l'origine de conditions météorologiques dangereuses en Méditerranée et du projet ASAPRO (Arab Sand Storm Project), qui a pour objet d'améliorer la surveillance et la prévision des tempêtes de sable et de poussière dans les pays arabes. Il a engagé vivement tous les Membres concernés à prendre part, dans la mesure du possible, à ces projets.

5.3.4 Le Conseil a pris note avec intérêt du succès du troisième Colloque international de l'OMM sur l'assimilation des données d'observation météorologiques et océanographiques, qui s'est tenu à Québec, Canada, en juin 1999. Il s'est félicité des progrès dont il a été fait état lors de ce colloque et qui devraient favoriser l'exécution d'un certain nombre de projets dans le cadre du PMRPT.

5.3.5 Le Conseil a pris note avec satisfaction de la collaboration qui s'est établie entre la CSA et le projet CLIPS relevant de la CCI en vue d'organiser un Atelier international de l'OMM sur la prévision à longue échéance et ses applications au Caire, Egypte, en janvier 2000. Cet atelier avait principalement pour but de faire le point sur la situation actuelle en matière de prévision à longue échéance et d'étudier plus spécialement la façon dont sont utilisées les applications des prévisions climatiques, ainsi que les besoins en la matière. Le Conseil a noté que les participants à l'atelier avaient fortement insisté sur le caractère probabiliste des prévisions à longue échéance et sur le fait que l'OMM devait impérativement s'employer à sensibiliser les utilisateurs et les décideurs à cet aspect de la question. Ayant convenu de l'importance de cet atelier pour le transfert de capacités technologiques d'un grand intérêt au profit des pays Membres en développement, il a donc prié instamment les SMHN de procéder, dans leurs pays respectifs, à une large distribution du rapport de l'atelier aux utilisateurs et aux décideurs éventuels.

5.3.6 Le Conseil a pris note avec satisfaction de la création, sous les auspices du PMRPT et du Groupe de travail de l'expérimentation numérique, du Groupe de travail scientifique international, qui est chargé de coordonner les travaux de recherche portant sur la prévisibilité de la circulation atmosphérique ainsi que la conception des futurs systèmes d'observation de la VMM dans l'hémisphère Nord. A cet égard, il a préconisé qu'une étroite collaboration s'instaure entre le Groupe de travail scientifique international et les activités pertinentes de la CSB.

5.4 PROGRAMME DE RECHERCHE EN MÉTÉOROLOGIE TROPICALE (point 5.4)

5.4.1 S'agissant du Programme de recherche en météorologie tropicale, le Conseil s'est félicité des progrès en matière de transfert de compétences techniques en faveur des pays en développement. A cet égard, il a noté avec satisfaction que des participants en provenance des Régions I, II, III, IV et V de l'OMM avaient pris part au quatrième Atelier international de l'OMM sur l'application aux zones tropicales de modèles à domaine limité (Floride, novembre 1999).

5.4.2 Le Conseil s'est félicité de la collaboration étroite qui s'est instaurée entre le Programme de recherche en météorologie tropicale (PRMT) et le PMRPT en vue de mettre en œuvre le Programme international concernant l'arrivée des cyclones tropicaux sur les côtes, qui devrait permettre d'atténuer considérablement les effets des cyclones tropicaux sur les différents secteurs socio-économiques des pays touchés.

5.4.3 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'organisation d'un atelier international sur la dynamique et la prévision des systèmes météorologiques tropicaux, qui devrait avoir lieu à Darwin, Australie, du 22 au 26 janvier 2001, et a incité les Membres de l'OMM à y prendre une part active.

5.5 PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA PHYSIQUE ET LA CHIMIE DES NUAGES ET SUR LA MODIFICATION ARTIFICIELLE DU TEMPS (point 5.5)

5.5.1 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'initiative prise par le Secrétaire général en vue de mettre en train le processus d'élaboration d'un projet-cadre sur l'augmentation des précipitations, projet auquel participeraient des Membres du bassin méditerranéen, d'Europe du Sud-Est et du Moyen-Orient, conformément aux attentes exprimées par le Treizième Congrès. Il a convenu de l'importance que pourrait revêtir une augmentation même minime des précipitations pour ce qui est des ressources en eau disponibles dans la région. Le Conseil a cependant estimé qu'il importait en premier lieu de mettre en place une infrastructure convenable, afin de faciliter les activités de recherche et de formation nécessaires à la réalisation de toute expérience future.

5.5.2 Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des conclusions d'un atelier (Mazatlán, Mexique, novembre/décembre 1999) au cours duquel ont été évaluées des techniques prometteuses d'ensemencement hygroscopique, auparavant mises à l'épreuve en Afrique du Sud, en Thaïlande et au Mexique. Les participants à cet atelier ont recommandé que soit adoptée à l'avenir une stratégie fondée, entre autres, sur une analyse approfondie des expériences précédentes en matière d'augmentation des précipitations, l'étude théorique de la question, des simulations numériques et des expériences à grande échelle réalisées sur le terrain. Le Conseil a prié instamment l'OMM et ses Membres de prendre une part active à la mise en œuvre de cette stratégie, notamment afin

d'élargir le champ de nos connaissances à propos des phénomènes de précipitations qui se produisent au sein des nuages. Compte tenu de l'intérêt manifesté par bon nombre de Membres à ce sujet, le Conseil a demandé au Secrétaire général de procéder à une large diffusion du rapport de l'atelier.

6. PROGRAMME DES APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES (point 6 de l'ordre du jour)

6.1 PROGRAMME DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES DESTINÉS AU PUBLIC (point 6.1)

6.1.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur le Programme des services météorologiques destinés au public. Il s'est dit satisfait aussi que le Programme contribue à renforcer la notoriété des SMN, en particulier ceux des pays en développement. Il a relevé que le rapport détaillé du président de la CSB (voir le point 3.1) faisait état du mode de gestion du Programme.

6.1.2 Le Conseil a estimé que le Programme avait permis à l'OMM de remporter des succès considérables en maintenant un dialogue constructif avec les représentants de sociétés internationales de radio et télédiffusion. L'on a mis spécialement l'accent, lors des discussions et des négociations, sur la nécessité pour ces organismes d'appliquer la notion de «seule autorité» ou «seule voie officielle» s'agissant des SMN et de reconnaître dûment le rôle que jouent ces derniers dans le rassemblement des données et l'élaboration des produits utilisés pour les informations et les prévisions que diffusent les médias. Le Conseil a reconnu que les Membres avaient deux préoccupations majeures : d'une part il s'agissait d'assurer la cohérence voulue entre les informations diffusées par les médias internationaux et celles diffusées officiellement par les SMN et, d'autre part, il convenait de resserrer les liens et d'améliorer les relations entre les SMN et les médias nationaux et internationaux.

6.1.3 Le Conseil s'est félicité de ce que le Programme des services météorologiques destinés au public ait accordé une attention particulière au rôle que jouent les médias internationaux dans la diffusion des informations météorologiques et aux répercussions de cet état de fait sur le statut et la notoriété des SMN. Il a appris que des experts avaient commencé, dans le cadre du Programme, à élaborer des directives en vue d'améliorer la coordination et de renforcer la collaboration avec les médias, et que dans ce contexte on envisageait de créer un site Web centralisé connecté aux informations et aux prévisions pertinentes émanant des SMN. Un projet pilote a été proposé à cette fin qui ferait intervenir un certain nombre de sites régionaux dont le fonctionnement s'inscrirait dans la structure actuelle constituée par les SMN et les CMRS. Le Conseil s'est prononcé en faveur de ce projet pilote et a demandé que tous les aspects, opérationnels ou autres, de ce projet soient analysés minutieusement avant la mise en œuvre. Il s'est

félicité que le CMRS de Bracknell se propose de participer au projet pilote.

6.1.4 Le Conseil a noté par ailleurs que des textes d'orientation étaient élaborés dans le cadre du Programme et qu'ils portaient sur la manière de recenser et de documenter les besoins en matière de données et de produits météorologiques destinés au public, sur la présentation graphique de ces données et produits et sur l'évaluation de leur utilité par les utilisateurs, notamment par le biais de la vérification. Il s'est félicité de ce que ces directives seraient particulièrement axées sur les besoins des SMN des pays en développement. Le Conseil a par ailleurs fait part de sa satisfaction au sujet de la publication en 1999 du document technique N° 974 de l'OMM intitulé *Pleins feux sur les services météorologiques destinés au public* qui contient les résultats d'une enquête mondiale sur la situation des services météorologiques destinés au public menée auprès des Membres et contribue ainsi utilement à l'évolution des objectifs stratégiques du Programme des services météorologiques destinés au public.

6.1.5 Le Conseil a souligné que, dans le contexte des catastrophes naturelles, la protection des personnes et des biens était au cœur de la mission des SMN et que ceux-ci se devaient de coordonner leur action avec les services responsables des opérations en cas de catastrophe de manière à diffuser les avis en temps voulu et sous une forme qui permettrait d'évaluer les risques (échelle des risques par exemple). Il a noté avec satisfaction que l'OMM avait entrepris de définir les pratiques recommandées en la matière.

6.1.6 En réponse à la demande du Congrès d'accorder un rang de priorité élevé au renforcement des capacités et au transfert des connaissances et des techniques, le Conseil a réaffirmé que l'OMM devrait aider les Membres à renforcer et à améliorer leurs services météorologiques destinés au public en mettant l'accent sur le volet «formation» du Programme. Il a été informé à cet égard que des directives concernant les programmes de formation dans ce domaine étaient élaborées avec une participation active des CRFPM de l'OMM en vue d'une formation adaptée au personnel du domaine météorologique à tous les niveaux. A ce sujet, le Conseil a précisé qu'il serait bon d'inclure les services météorologiques destinés au public dans les programmes de formation élémentaire en météorologie et qu'il fallait encourager les Membres à veiller à ce que l'élaboration et la prestation de services, la communication avec le public et les médias et les consultations avec les usagers viennent s'ajouter aux sujets traités habituellement dans le cadre d'une formation en météorologie.

6.1.7 Le Conseil a noté avec satisfaction que depuis sa cinquante et unième session, plusieurs activités de formation avaient été organisées à l'échelle régionale. C'est ainsi qu'un stage de formation sur les services météorologiques destinés au public s'adressant aux météorologistes de la région du sud-ouest de l'océan Indien s'est déroulé en septembre 1999 à Maurice, après la quatorzième session du Comité des cyclones

tropicaux de l'AR I. Compte tenu du succès remporté par ce stage, le Conseil a demandé qu'on envisage d'organiser à l'avenir des stages du même type à l'occasion des futures sessions de ce Comité. L'OMM a continué par ailleurs de collaborer étroitement au projet d'amélioration des avis de cyclones tropicaux dans le Pacifique Sud, financé par l'Union européenne. Le deuxième stage de formation sur les services météorologiques destinés au public, s'adressant aux météorologistes des Classes I et II des pays du Pacifique Sud, organisé dans le cadre de ce projet, a drainé un grand nombre de ressortissants de pays de la Région V. Il s'est déroulé aux Fidji en octobre 1999 sous les auspices conjoints de l'Union européenne et de l'OMM. Le Conseil a remercié l'Union européenne de l'appui qu'elle avait apporté dans l'organisation du stage. Il a souhaité que soit maintenu le niveau des activités de formation proposées aux Membres du Pacifique Sud, et ce bien que le Projet d'amélioration du système d'avis de cyclones tropicaux dans le Pacifique Sud soit à présent achevé. Par ailleurs, les participants à la trente-deuxième session du Comité des typhons CESAP/OMM ont pris part à un atelier sur les services météorologiques destinés au public organisé à leur intention à Séoul, République de Corée, en novembre 1999. Enfin, un atelier sur les services météorologiques destinés au public a été organisé à Miami, Etats-Unis d'Amérique, en avril 2000 à l'intention des prévisionnistes des pays représentés au sein du Comité des ouragans, en combinaison avec l'atelier AR IV sur les prévisions et les avis d'ouragans. Le Conseil a adressé ses remerciements aux Membres qui ont accueilli ces activités de formation dans le cadre du Programme des services météorologiques destinés au public et/ou qui ont détaché des experts à ces occasions. Il a également remercié les Membres qui se sont cordialement proposés pour accueillir à l'avenir des activités de formation dans ce domaine. A ce sujet, il a été informé que l'on projetait d'organiser un stage de formation sur les services météorologiques destinés au public au CMRS de Nairobi et a prié l'OMM de bien vouloir étudier la possibilité de coparrainer le stage en question.

6.1.8 Le Conseil a adressé ses félicitations aux Membres qui ont fourni du matériel, par l'intermédiaire du Programme de coopération volontaire, dans le but d'améliorer les services météorologiques destinés au public dans les pays en développement et a exhorté les donateurs à continuer d'apporter leur appui à l'avenir.

6.1.9 Le Conseil a noté avec satisfaction que la deuxième édition du *Guide des pratiques concernant les services météorologiques destinés au public* (OMM-N° 834) avait été publiée en anglais, en janvier 2000 et distribuée aux Membres, et qu'elle paraîtrait ultérieurement dans les autres langues officielles de l'OMM. Cette nouvelle édition met l'accent sur la prestation de services spécialement adaptés aux besoins des utilisateurs. Complété par un CD-ROM qui contient des exemples de pratiques nationales en la matière, le *Guide* a été conçu pour aider les Membres à améliorer leurs programmes nationaux de services météorologiques destinés au public.

6.1.10 Le Conseil a appris avec intérêt qu'il existait à présent un lien entre le site web d'assistance météorologique aux Jeux olympiques de Sydney et le site de l'OMM, si bien que les médias et les visiteurs de tous les pays pourront avoir accès aux prévisions et avis officiels diffusés par les SMN. Il existe aussi un lien entre le site du Programme des services météorologiques destinés au public et celui des Jeux olympiques de Sydney qui permet d'obtenir directement tous les renseignements utiles sur ces Jeux.

6.1.11 Le Conseil a été d'avis que les priorités du Programme des services météorologiques destinés au public étaient les suivantes :

- a) aider les SMN à fournir des services efficaces et surtout à apprendre aux populations à mieux réagir à ces services et en particulier aux avis de phénomènes météorologiques dangereux;
- b) mettre davantage en relief le rôle joué par les SMN, en particulier dans des situations de catastrophe résultant de phénomènes météorologiques violents;
- c) améliorer les produits et les services météorologiques destinés au public afin de réduire les pertes en vies humaines et les dégâts matériels, y compris les systèmes d'alerte rapide qui exploitent les produits de prévision climatologique pour permettre d'atténuer les effets des catastrophes;
- d) participer activement à l'atténuation des effets des catastrophes par la collaboration avec d'autres programmes scientifiques et techniques tels que les CLIPS, ainsi qu'aux travaux des futures équipes d'intervention en cas d'urgence dont le principe a été proposé;
- e) se tenir au courant des nouvelles technologies notamment celles qui ont trait à la diffusion de l'information (et plus particulièrement des avis), à la visualisation des données graphiques et à l'établissement des produits;
- f) améliorer l'échange des produits météorologiques destinés au public à l'échelle nationale, régionale et internationale;
- g) élaborer des directives pour renforcer les liens et améliorer les relations entre les SMN, d'une part, et les médias tant nationaux qu'internationaux et les services chargés de la gestion des secours d'urgence, d'autre part;
- h) étudier comment instaurer les pratiques et procédures systématiques en matière de services météorologiques destinés au public, qui font défaut dans les pays en développement;
- i) s'attacher à déterminer les besoins et exigences des usagers;
- j) procéder à des évaluations des services fournis auprès des usagers, y compris des vérifications reposant sur des systèmes de gestion de la qualité pouvant être associés au système ISO 9001.

6.2 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CMAg (point 6.2)

6.2.1 Le Conseil a pris note avec intérêt du rapport du président de la Commission de météorologie agricole

(CMAG), M. R.P. Motha, sur les activités récentes de la Commission. Il a qualifié de substantiels les progrès accomplis, citant en particulier la publication de quatre rapports de la CMAG, de deux recueils de comptes rendus de réunions, d'un manuel de formation et d'une brochure, et l'organisation de trois ateliers internationaux, d'une réunion d'experts et de sept activités de formation.

6.2.2 Le Conseil a noté la priorité accordée par la Commission aux phénomènes météorologiques extrêmes qui ont des incidences sur l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et la pêche et l'organisation d'une réunion d'experts AR III/AR IV sur la question, à Caracas, au Venezuela, en juillet 1999. Il a recommandé que la Commission poursuive ses efforts en vue d'améliorer les connaissances sur les phénomènes extrêmes et les moyens d'y faire face. Le Conseil a également noté que, conformément à la décision du Conseil hydrométéorologique intergouvernemental de la Communauté des Etats indépendants, les préparatifs en prévision de l'organisation d'un Centre de surveillance de la sécheresse par la Fédération de Russie avaient commencé. Ce Centre fournira les renseignements qui sont nécessaires aux membres de la Communauté, en particulier à l'Arménie, au Bélarus, à l'Ouzbékistan, au Kirghizistan et au Tadjikistan.

6.2.3 Le Conseil s'est tout particulièrement félicité de la tenue à Genève, les 1^{er} et 2 novembre 1999, d'une réunion de consultants pour préparer le document de base soulignant les principales questions qui se posent et proposant des mesures qui permettraient d'améliorer les bulletins agrométéorologiques, ainsi que des projets d'organiser, en 2001, un Atelier interrégional sur l'amélioration des bulletins agrométéorologiques. La fourniture dans les meilleurs délais de l'information agrométéorologique sous une forme de présentation simple à utiliser est un aspect fondamental des services agrométéorologiques. Aussi a-t-il jugé l'initiative de la CMAG comme étant cruciale pour la prestation de services plus efficaces.

ATELIERS INTERNATIONAUX

6.2.4 Le Conseil a noté avec satisfaction l'initiative prise par la Commission de collaborer étroitement avec le START (Système d'analyse, de recherche et de formation) relevant du PIGB, le PMRC et l'IHDP (Programme international sur les dimensions humaines des changements globaux de l'environnement) dans le cadre de l'exécution du projet CLIMAG (prévision du climat et production agricole) et la tenue, en septembre 1999, à Genève, de l'Atelier international sur le projet CLIMAG qui a remporté un franc succès. Il est convenu que l'on pourrait augmenter sensiblement la production agricole en recourant à des stratégies fondées sur l'utilisation des prévisions climatiques et que le projet CLIMAG devrait être mis en œuvre à l'échelle régionale et être adapté aux régimes agricoles et climatologiques spécifiques des différentes régions. Tout en notant que le partenariat entre l'OMM et le système START, l'IRI, l'APN, l'IAI et d'autres

organisations compétentes joue un rôle essentiel dans le cadre du projet CLIMAG, le Conseil a encouragé l'OMM à continuer de participer aux activités menées au titre de ce projet et prié le Secrétaire général de veiller à ce que les projets CLIMAG et CLIPS soient étroitement coordonnés.

6.2.5 Le Conseil a noté avec plaisir que l'OMM collaborait avec le BNUS (PNUD) pour aider les pays d'Afrique à mieux prévenir les situations de sécheresse et en atténuer les effets. Tenant compte des recommandations de l'Atelier international sur la lutte contre la sécheresse en Afrique sub-saharienne : utilisation optimale de l'information climatologique, organisé par le BNUS et l'OMM à Kadoma, Zimbabwe, en octobre 1999, le Conseil a encouragé la poursuite de la collaboration entre les deux organismes dans le cadre de l'exécution de projets pilotes en Afrique pour favoriser l'utilisation optimale de l'information climatologique à l'échelle de l'exploitation agricole.

6.2.6 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'un atelier international sur les stations météorologiques automatiques utilisées pour les applications agrométéorologiques et la mise en valeur des ressources en eau et sur les perspectives d'avenir en la matière, coparrainé par le *National Weather Service* (Etats-Unis d'Amérique), le Département de l'agriculture des Etats-Unis d'Amérique (USDA), l'Université de Nebraska et l'OMM, s'était tenu en mars 2000, à Lincoln, Nebraska. Il a souligné qu'il était indispensable pour pouvoir améliorer les réseaux de stations météorologiques automatiques, de traiter les questions relatives à l'exploitation de ces stations, notamment à leur étalonnage et à leur maintenance ainsi qu'à la collecte, la gestion et le contrôle de qualité des données qui en proviennent et à l'utilisation de ces données pour l'agriculture et la gestion des ressources en eau.

ACTIVITÉS DE FORMATION

6.2.7 Le Conseil s'est félicité de l'initiative prise par la CMAG d'organiser une série de séminaires itinérants sur cinq nouveaux thèmes, à savoir : la gestion des données à des fins agricoles, l'équipement et l'exploitation des stations météorologiques automatiques à des fins agrométéorologiques, la modélisation agroclimatique, l'application des données climatologiques à la prévention des situations de sécheresse et à la gestion d'une agriculture écologiquement viable, et les systèmes d'information géographique et le zonage agroécologique. Il a noté avec plaisir que le Ghana, l'Inde, l'Iran, la Malaisie, le Maroc, l'Ouzbékistan et la Slovénie avaient offert d'accueillir ces séminaires itinérants. Il a exprimé sa gratitude aux différentes organisations internationales, régionales et nationales qui avaient participé et collaboré à ces activités de formation, notamment la FAO, le PNUE, le Secrétariat de l'UNCCD, l'ACMAD, l'Institut d'agrométéorologie et d'analyse de l'environnement à des fins agricoles (Italie) et le Département de l'agriculture des Etats-Unis d'Amérique. Le Conseil a noté avec satisfaction que le CRFPM d'Israël a collaboré de manière très utile avec le CRFPM du Nigéria pour organiser le Cours du

troisième cycle sur l'agrométéorologie et le transfert de technologies, à Lagos, Nigéria en 1997 et 1998 et avec celui du Kenya pour mener le troisième Cours régional en agrométéorologie à Nairobi, Kenya. Il a demandé au Secrétaire général de continuer à rechercher le coparrainage de ces activités de formation en météorologie agricole.

COOPÉRATION ENTRE LES COMMISSIONS

6.2.8 Ayant noté que la CMAg déploie actuellement des activités complémentaires de celles de la CCI, de la CIMO, de la CSB et de la CHy, le Conseil a proposé que les cinq commissions renforcent leur collaboration dans les domaines des systèmes de gestion des bases de données climatologiques (CCI), de l'équipement et de l'exploitation des stations météorologiques automatiques et des applications des données provenant de ces stations à l'agriculture et à la gestion des ressources en eau (CIMO et CSB) et des applications des données climatologiques à la prévention des sécheresses et à la gestion de l'agriculture durable (CHy). Il a également préconisé une collaboration entre la CMAg et la CHy pour réviser le *Guide des pratiques de météorologie agricole* (OMM-N° 134).

GROUPES DE TRAVAIL ET RAPPORTEURS POUR LA MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE RELEVANT DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

6.2.9 Le Conseil a noté avec satisfaction que les activités des groupes de travail et rapporteurs pour la météorologie agricole de toutes les associations régionales progressaient et que deux Groupes de travail, celui de l'AR IV et celui de l'AR II, s'étaient réunis en 1999. Il a souligné l'importance que revêt la participation active et régulière des groupes de travail et des rapporteurs régionaux à l'étude des grandes questions qui se posent en matière de météorologie agricole dans les différentes régions.

6.2.10 Dans le but d'améliorer et de renforcer les liens entre le Programme de météorologie agricole de l'OMM et la communauté des usagers, le Conseil a suggéré que la CMAg, à sa prochaine session, puisse étudier comment des conseils sur des questions concernant l'agriculture pourraient être fournis, en cas de besoin, aux associations régionales ou aux Membres de l'OMM et recommande un plan d'action qui pourra être examiné au Quatorzième Congrès.

PRIX INTERNATIONAL NORBERT GERBIER-MUMM

6.2.11 Le Conseil a approuvé la proposition du Comité de sélection pour l'attribution du Prix international Norbert Gerbier-MUMM de 2001 et a décerné ce prix à MM. Lu Chun-Lian et Chen Shun-Hua pour leur communication sur l'application des modèles linéaires multiples interdépendants aux données sur les typhons de la Chine publié dans la revue *Theoretical and Applied Climatology*, Volume 61, N° 3-4, 1998.

6.3 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CMAé (point 6.3)

6.3.1 Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport axé sur des objectifs présenté par le président de la

CMAé et a remercié les membres de la Commission pour leur apport précieux aux travaux de la Commission, en ce qui concerne notamment la formation professionnelle et la mise en œuvre du Système mondial de prévisions de zone (SMPZ). Le Conseil a rappelé que les participants au Treizième Congrès avaient de nouveau souligné l'importance qu'ils attachent à l'expansion et au dynamisme du Programme de météorologie aéronautique; il a demandé au Secrétaire général d'accorder une haute priorité aux besoins en matière de formation.

6.3.2 Le Conseil a noté avec satisfaction que depuis sa dernière session, trois séminaires régionaux sur le recouvrement des coûts des services de météorologie aéronautique ont eu lieu pour des participants de la Région I à Dakar, Sénégal, en novembre 1999 et à Gaborone, Botswana, en décembre 1999 et des Régions II et V à Bali, Indonésie, en novembre 1999. Le Conseil a félicité le Service météorologique national du Royaume-Uni pour avoir financé le Séminaire annuel Royaume-Uni/OMM sur l'aviation, qui a eu lieu à Reading, Royaume-Uni, en juillet 1999, et le Service météorologique national des Etats-Unis pour avoir financé le Séminaire Etats-Unis/OMM sur le SMPZ, qui a eu lieu à Kuala Lumpur, Malaisie, en novembre 1999. Le Conseil a remercié les Représentants permanents du Botswana, de l'Indonésie, de la Malaisie et du Sénégal auprès de l'OMM d'avoir accueilli ces séminaires et pour leur contribution précieuse au succès de ces activités de formation. Il s'est félicité de la participation effective du président de la CMAé au séminaire de Bali et du vice-président au séminaire de Dakar et a remercié l'OACI, le Service météorologique national des Etats-Unis et le Service météorologique national du Royaume-Uni d'avoir dépêché des conférenciers chevronnés pour les séminaires. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'un important matériel de formation avait été affiché sur le site Web mis à jour du Programme de météorologie aéronautique tout en admettant que les Membres n'avaient pas tous accès à ce matériel via Internet. Notant la disparité entre les ressources de formation affectées et le besoin croissant de formation professionnelle en matière de météorologie aéronautique, le Conseil a incité d'autres Membres à accorder leur appui aux activités de formation appropriées et a demandé au Secrétaire général de faire en sorte que des économies soient réalisées sur le budget, pour pouvoir fournir un appui, le cas échéant et lorsque cela sera possible, aux activités de formation professionnelle en météorologie aéronautique. Le Conseil a été informé qu'en étroite collaboration avec les Membres des Régions III et IV, le Secrétariat prévoit d'organiser, en 2000, un séminaire sur le SMPZ et un séminaire sur le recouvrement des coûts destinés aux participants des Amériques. Le Conseil s'est félicité de l'aide du Mexique, qui accueillera ces deux séminaires. Il a également pris note avec satisfaction de l'offre des Etats-Unis d'Amérique de prêter leur concours pour ces séminaires. Il a appris avec satisfaction que l'ASECNA organiserait deux séminaires, sur l'application des produits de la prévision numérique du temps à

l'aéronautique et sur la mise en œuvre de l'amendement 72 à l'annexe 3 de l'OACI/*Règlement technique* [C.3.1] de l'OMM, l'un et l'autre parrainés par l'OMM.

6.3.3 Le Conseil a noté avec plaisir les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système mondial de prévisions de zone (SMPZ) et en particulier la mise en place à ce jour de plus de 200 terminaux de radiodiffusion par satellite dans près de 150 pays du monde. Il a noté avec satisfaction que l'application de plans de transition pour le transfert de la responsabilité des Centres régionaux de prévisions de zone restants aux Centres mondiaux de prévisions de zone (CMPZ) de Londres et de Washington se poursuivait activement. En outre, les deux CMPZ ont amélioré les procédures de secours pour garantir que les utilisateurs disposent en permanence de données et de produits concernant l'aviation. D'importantes mesures relatives au SMPZ qu'on se propose de mettre en œuvre pour répondre aux besoins opérationnels de l'aéronautique comprennent notamment l'adjonction de deux autres passages de modèles de prévision numérique du temps par jour, à 0600 et 1800 UTC, et la diffusion de champs d'humidité relative en code GRIB jusqu'à 500 hPa. Le Conseil a noté avec intérêt que les essais de transmission de prévisions TEMSI en code BUFR reprendraient en 2000 afin de garantir que le système est suffisamment robuste pour respecter les exigences opérationnelles du SMPZ. Le Conseil a souligné la nécessité d'assurer l'harmonisation des prévisions émanant des deux CMPZ et a pris note avec satisfaction de l'organisation, au début de l'an 2000, d'une réunion de coordination entre ces deux centres pour l'examen des questions à régler à cet égard. Il a relevé les avantages que pourrait offrir un partenariat avec les SMHN locaux pour l'étude des importantes incidences que les conditions météorologiques peuvent avoir, tant sur le plan local que régional, et sur les risques qui y sont liés, afin qu'ils puissent être pris en compte dans les modèles aéronautiques à l'échelle du globe.

6.3.4 Le Conseil a noté qu'en collaboration avec l'OACI, on apporte actuellement des modifications à la Partie [C.3.1] du *Règlement technique* de l'OMM dans le cadre de l'amendement 72 à l'annexe 3 de l'OACI, modifications qui seront applicables en novembre 2001. Ces modifications comprennent des dispositions concernant les exigences opérationnelles du SMPZ, la visibilité, des informations sur les nuages volcaniques, le signalement de turbulences, des informations SIGMET et l'échange mondial d'informations OPMET. Conformément à la décision de la CMAé de créer un Groupe d'experts sur la vérification des prévisions d'aérodrome (TAF), le Conseil a appris qu'un tel Groupe avait été créé en septembre 1999 pour travailler sur la normalisation des méthodes de vérification des prévisions d'aérodrome. Il est prévu que le Groupe d'experts présente un rapport provisoire sur les résultats de ses travaux au Groupe de travail de la formation, des questions relatives à l'environnement et des faits nouveaux concernant la météorologie aéronautique relevant de la CMAé, qui doit se réunir en octobre 2000. Il a reconnu que la vérification des prévisions automatiques d'aérodrome (TAF) pourrait être considé-

rée tout simplement comme un aspect d'un système général de gestion de la qualité. Il a noté avec intérêt que l'on envisageait d'indiquer des besoins formels concernant l'assurance qualité dans les textes réglementaires de l'OACI et de l'OMM, qui pourraient ensuite être élaborées plus avant au cours des prochaines années. Pour ce qui est des délibérations du Conseil sur les principes relatifs à la prestation de services de météorologie aéronautique, on peut se reporter au paragraphe 11.2.14.

6.3.5 Le Conseil a demandé à la Commission d'examiner, avec l'OACI, la possibilité de mettre à jour le Supplément E de l'Annexe 3 de l'OACI/*Règlement technique* [C.3.1] de l'OMM (Prévisions — Précision souhaitable du point de vue opérationnel), afin de tenir compte des niveaux actuels de précision des prévisions et en particulier des différences entre les régions tropicales et les autres latitudes quant aux précisions qui peuvent être obtenues.

6.3.6 Le Conseil a reconnu l'importance du Programme d'acquisition et de retransmission des données météorologiques d'aéronefs (AMDAR) et le rôle positif joué par le Groupe d'experts AMDAR en vue d'établir un système efficace d'observation en altitude. Le Conseil a noté avec satisfaction que le nombre de données AMDAR est actuellement évalué à 78 000 observations par jour environ, et qu'on s'attend à ce qu'il atteigne 150 000 observations par jour d'ici 5 à 10 ans. L'incidence positive reconnue de cette importante nouvelle source de données, en pleine croissance, a été soulignée. Le Conseil a noté avec intérêt que les participants à la deuxième réunion du Groupe d'experts AMDAR, qui a eu lieu en octobre 1999 à Genève, ont examiné notamment le programme de travail du Groupe d'experts et ont convenu d'un budget estimatif pour le Programme AMDAR pour l'exercice biennal 2000-2001. Il a appris avec préoccupation que les activités du Groupe d'experts risquaient d'être réduites, à moins qu'elles puissent bénéficier prochainement de contributions suffisantes du Fonds d'affectation spéciale AMDAR. Le Conseil a exhorté les membres du Groupe d'experts qui ont pris la direction de la mise en œuvre des activités hautement prioritaires du Programme AMDAR à poursuivre vigoureusement leurs tâches et ont incité tous les Membres à coopérer à la réalisation de ce programme. Le Conseil s'est félicité de l'assurance donnée par le Canada et les États-Unis d'Amérique qu'ils continueraient de fournir un appui au Fonds d'affectation spéciale AMDAR et aux activités du Groupe d'experts, en particulier pour les projets pilotes au Moyen-Orient et en Afrique australe. Il a noté que, pour que le projet pilote concernant l'Afrique australe puisse démarrer la collecte des données, il ne restait plus qu'à déterminer les sources de financement nécessaires pour couvrir les frais de transmission air-sol. Il s'est aussi félicité de l'appui financier accordé par le *Meteorological Office* du Royaume-Uni pour assurer les services d'un expert en matière d'échange de données et de contrôle de leur qualité, qui était entré en fonction le 1^{er} avril 2000. Il a également pris acte avec satisfaction de l'étroite collaboration entre le Groupe d'experts et le volet EUMETNET du Programme AMDAR. En outre, le Conseil a demandé au

Groupe d'experts de veiller à ce que les Membres aient facilement accès aux données recueillies au titre du Programme AMDAR.

6.3.7 Le Conseil a appris que l'OMM avait été représentée lors de la réunion du Groupe d'étude sur le SMPZ relevant de l'OACI, qui a eu lieu en septembre 1999, de la Réunion régionale de navigation aérienne pour les Caraïbes, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, qui a eu lieu en octobre 1999, de la réunion du Groupe européen de météorologie, qui a eu lieu également en octobre 1999, et de la réunion du Groupe d'étude sur l'information météorologique par liaison de données, qui a eu lieu en février 2000. Les principales recommandations de ces réunions ont porté sur la mise en œuvre du réseau d'observation synoptique de base de l'OMM visant à répondre aux besoins de l'aviation, sur les incidences financières et les impacts sur la sécurité qui résulteraient de l'affichage sur Internet des produits du SMPZ, sur la formation à propos des codes météorologiques et des produits des radars et des satellites ainsi que sur les techniques de traitement par des stations de travail. Le Conseil s'est félicité de la création par l'OACI, avec la participation active de l'OMM, du Groupe d'étude sur les systèmes d'observation météorologique d'aérodrome, chargé d'étudier les besoins opérationnels en matière de systèmes automatiques d'observation sur les aérodromes. Ce groupe a tenu sa première réunion en mai 2000 à Montréal, Canada. En ce qui concerne les cendres volcaniques, le Conseil a pris note du rôle important joué par les Centres d'avis de cendres volcaniques, qui diffusent des avertissements à l'intention des usagers de l'aviation pour les aider à éviter les graves risques que ces cendres représentent.

6.3.8 Le Conseil s'est félicité de la publication du *Guide OMM du recouvrement des coûts afférents aux services de météorologie aéronautique — Principes et directives* (OMM-N° 904) en octobre 1999. Sans perdre de vue que c'est au plan national que la décision en matière de recouvrement des coûts doit être prise, le Conseil a reconnu que l'OMM devrait continuer de fournir elle aussi un appui et de donner des orientations à cet égard. Il a été informé qu'une conférence mondiale sur l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne aurait lieu à Montréal, Canada, en juin 2000 et que les résultats de cette conférence pourraient avoir une incidence sur les principes généraux applicables en matière de recouvrement des coûts, ce qui pourrait nécessiter une révision des textes d'orientation actuels établis par l'OACI et l'OMM. Il a appris que la préparation du compendium de météorologie tropicale en était à une étape avancée et que le Secrétariat de l'Organisation prévoyait de le publier dans un proche avenir.

6.4 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME ET D'ACTIVITÉS OCÉANOGRAPHIQUES CONNEXES; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ANCIENNE CMM (COPRÉSIDENT PAR INTÉRIM DE LA CMOM) (point 6.4)

6.4.1 Le Conseil a pris note avec intérêt du rapport du président de l'ancienne CMM, M. J. Guddal, qui

souligne les principales réalisations de la Commission pendant la période allant de la douzième session de la CMM à la création de la nouvelle Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM), ainsi que les activités prioritaires de la nouvelle Commission pour l'avenir immédiat. Il a exprimé sa grande satisfaction à M. Guddal, au président de l'ancien Comité mixte COI/OMM pour le SMISO, M. D. Kohnke, aux présidents des groupes et des sous-groupes de travail et aux rapporteurs pour les importantes activités qu'ils ont déjà accomplies ainsi que pour l'approche dynamique et novatrice qu'ils ont adoptée en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de travail de la CMOM.

6.4.2 Le Conseil a appris avec plaisir qu'à la suite de l'approbation de la CMOM par le Treizième Congrès et la vingtième Assemblée de la COI, une première réunion de planification pour la constitution de la nouvelle CMOM a eu lieu à Saint-Petersbourg, Fédération de Russie, en juillet 1999. Parmi les participants à la réunion, on comptait des membres du Groupe de travail consultatif de l'ancienne CMM, des membres de l'ancien Bureau du SMISO, des membres (ou leurs représentants) de tous les organes existants que doit coordonner la CMOM et des membres du GOOS et de l'OOPC. Cette réunion avait pour principaux objectifs de proposer une structure provisoire de gestion pour la CMOM, d'agir jusqu'à la première session officielle de la Commission (prévue pour juin 2001 en Islande) et de préparer cette session, de préparer un plan de travail intégré pour la Commission, de proposer une sous-structure de la Commission chargée de réaliser ce plan de travail de la façon la plus efficace, à présenter lors de la première session de la CMOM, et de veiller à ce que les programmes de travail actuels de la CMM et du SMISO, en particulier, continuent d'être mis en œuvre. En ce qui concerne précisément le premier de ces objectifs, le Conseil a approuvé (sous réserve d'une approbation semblable du Conseil exécutif de la COI), les propositions suivantes formulées lors de la réunion :

- a) que le président de l'ancienne CMM, M. J. Guddal, et le président de l'ancien Comité mixte pour le SMISO, M. D. Kohnke, exercent les fonctions de coprésidents par intérim de la CMOM jusqu'à ce que des élections officielles pour ces postes aient lieu lors de la première session de la CMOM;
- b) qu'un Comité provisoire de gestion de la CMOM comprenne le Groupe de travail consultatif de l'ancienne CMM, l'ancien Bureau du SMISO, les présidents du DBCP, le Groupe d'experts du programme ASAP, le Groupe d'experts du GLOSS, le Groupe d'experts de la mise en œuvre du Réseau d'observation océan-atmosphère dans les mers tropicales (TAO), le Programme sur la température et la salinité à l'échelle du globe et le Groupe d'experts des observations océaniques pour l'étude du climat, avec la participation de l'I-GOOS, du Comité directeur du GOOS et de l'IODE relevant de la COI;
- c) que l'OMM soit la principale responsable de la préparation, de l'organisation, de la conduite et du

suiti immédiat de la première session de la CMOM (Islande, juin 2001), qui aura lieu dans le respect des procédures et des règles de l'Organisation s'appliquant aux commissions techniques.

6.4.3 Le Conseil a rappelé :

- a) que lors de sa douzième session, l'Assemblée de la COI a souligné qu'il serait important de définir des règles de procédure appropriées pour la CMOM;
- b) que les participants à la première Réunion de planification pour la constitution de la nouvelle CMOM citée dans le paragraphe 6.4.2 ci-dessus ont souligné la nécessité de résoudre un certain nombre de divergences constitutionnelles légères mais importantes entre les organisations intéressées. Ils ont incité les Secrétariats à veiller à ce que ces questions soient résolues dès que possible et de façon aussi transparente que possible afin qu'elles n'élèvent à l'avenir aucun obstacle à la mise en œuvre et au fonctionnement de la CMOM.

6.4.4 Le Conseil a noté que le Secrétaire général avait préparé une étude comparative sur les différences entre le règlement de l'OMM et celui de la COI en ce qui concerne le fonctionnement des commissions techniques de l'OMM et des organes équivalents de la COI. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de préparer, en consultation avec le Secrétaire général de la COI, un ensemble approprié de règles de procédure communes pour le fonctionnement de la CMOM afin de respecter les objectifs fondamentaux des règles pertinentes de l'OMM et de la COI dans le contexte de la règle 180 du Règlement général. Il a été demandé au Secrétaire général de présenter un rapport sur cette question lors de la prochaine session du Conseil.

6.4.5 Le Conseil a rappelé que lors de sa treizième session, le Congrès avait convenu que les membres de la CMOM devraient comprendre deux coprésidents, l'un représentant les sciences océanographiques et l'autre les sciences météorologiques, chargés de guider les travaux de la Commission et officiant par alternance selon ce qu'elle décide. Le Conseil a convenu qu'il fallait interpréter cette décision comme signifiant que les deux coprésidents de la CMOM en tant que commission technique également parrainée par une autre organisation internationale étaient l'équivalent du président et du vice-président normaux à titre de membres d'une commission technique.

6.4.6 Le Conseil a également noté avec satisfaction les progrès sensibles accomplis par le Comité provisoire de gestion en vue de l'élaboration de propositions concrètes concernant un plan de travail intégré et la sous-structure de la Commission, d'une stratégie de renforcement des capacités de la CMOM, ainsi que d'un ordre du jour pour la première session de la CMOM. Il a incité le groupe à faire de son mieux pour parachever son travail dès que possible, afin que les Membres de l'OMM et les Etats Membres de la COI puissent examiner les propositions longtemps avant la première session de la CMOM. Le Conseil a également souligné que lors de l'élaboration d'un plan de travail intégré et de la

création d'une sous-structure de la CMOM, le Comité provisoire de gestion devrait veiller particulièrement à définir les activités et les processus essentiels de la nouvelle commission et établir clairement des priorités de telle façon que la CMOM puisse s'attaquer aussi efficacement que possible aux questions et aux conditions maritimes existantes et nouvelles. En outre, la CMOM devrait continuer d'accorder une priorité à l'entretien de rapports et à la poursuite d'arrangements institutionnels avec d'autres grandes organisations se préoccupant de questions maritimes telles que l'OMI.

6.4.7 En ce qui concerne les activités précises récemment réalisées dans le cadre du programme de travail de la CMOM, le Conseil a pris note avec satisfaction de la mise au point d'un projet visant à mettre en place un sous-ensemble du système VOS afin de produire des données et des métadonnées de haute qualité pour les études climatologiques mondiales, de la restructuration prévue par le Groupe de mise en œuvre du Programme de navires occasionnels du réseau mondial XBT de faible densité à la lumière du nouveau programme Argo, de l'Atelier sur les progrès de la climatologie maritime (CLIMAR 99) (Vancouver, septembre 1999) et des améliorations actuellement apportées à la gestion des données climatologiques maritimes ainsi qu'à la mise au point du principe d'une stratégie intégrée de la CMOM pour les régions polaires qui englobera les diverses activités actuelles d'observation, de gestion des données et de prestation de services pour l'océan polaire et les glaces de mer. En ce qui concerne le réseau XBT restructuré de faible densité, le Conseil a précisé que celui-ci restait complémentaire du projet Argo et que, par conséquent, il était important de maintenir au moins la fréquence actuelle de mises à l'eau de bathythermographes non récupérables dans le cadre du réseau restructuré. En outre, le Conseil a reconnu que la CMOM représentait maintenant le principal mécanisme de mise en place d'un réseau d'observation océanique pour le climat tel qu'il a été défini lors de la Conférence internationale sur l'observation de l'océan à des fins climatologiques (Saint-Raphaël, France, octobre 1999), et que dans ces conditions, elle constituerait une contributrice importante et un partenaire pour le SMOC. Dans ce contexte, le Conseil s'est vivement félicité de la déclaration du représentant de l'EUMETSAT en ce qui concerne l'importance que le CSOT accorde au respect opérationnel des conditions formulées en ce qui concerne les données océaniques provenant de satellites, dans le cadre de la composante spatiale d'une stratégie mondiale intégrée d'observation.

6.4.8 Le Conseil a exprimé sa satisfaction au DBCP pour son important travail actuel d'élargissement des programmes de bouées dans le monde entier et d'amélioration de la quantité et de la qualité des données transmises par des bouées par l'intermédiaire du SMT. Il a remercié en particulier le coordonnateur technique du Groupe de coopération pour son travail, notant avec satisfaction qu'actuellement, il travaillait également en tant que coordonnateur technique du Programme de

navires occasionnels. Étant donné l'importance essentielle de ce poste pour les deux programmes, le Conseil a incité les Membres à poursuivre et si possible à accroître leur appui financier à celui-ci. Le Conseil a approuvé la proposition du Groupe de coopération de modifier légèrement ses attributions pour tenir compte de la décision du Congrès voulant qu'à l'avenir, le DBCP relève de la CMOM. La résolution 4 (EC-LII) a été adoptée pour tenir compte de cette décision. Le Conseil a particulièrement souligné la grande importance des observations sur la pression à la surface des océans transmises par des bouées dérivantes tant pour la météorologie d'exploitation que pour la surveillance et la prévision du climat mondial. De telles données ne pourraient pas actuellement être obtenues à partir de satellites. C'est pourquoi le Conseil a incité tous les Membres à redoubler d'efforts, dans la mesure du possible, pour accroître la mise à l'eau de bouées équipées de capteurs de pression atmosphérique, surtout dans les océans de l'hémisphère Sud où les données sont rares.

6.4.9 Le Conseil a reconnu l'importance essentielle du réseau international d'agents météorologiques de port pour le maintien des VOS et la transmission permanente de données de haute qualité par ces navires à l'appui de la sécurité maritime, de la météorologie d'exploitation et des études climatologiques mondiales. Il s'est déclaré satisfait de la série actuelle de stages régionaux de formation destinés à ces agents, et en particulier du stage destiné aux agents météorologiques de port des Régions II et V, qui a eu lieu à Melbourne en novembre 1999 avec l'appui généreux de l'Australie et des États-Unis d'Amérique. Il a demandé que cette série de stages soit poursuivie à l'avenir pour garantir que toutes les régions bénéficient de cette importante activité et, dans ce contexte, a noté avec satisfaction qu'un atelier destiné aux agents météorologiques de port de la Région I, accueilli par le Service météorologique sud-africain, était prévu au Cap pour novembre 2000. De façon plus générale, le Conseil a reconnu que l'insuffisance d'un personnel qualifié représentait un obstacle majeur au développement des activités maritimes en Afrique. C'est pourquoi il a demandé à ce qu'on mette la dernière main au document concernant le Projet relatif aux applications des sciences de la mer dans l'océan Indien occidental, y compris en particulier sa composante relative au renforcement des capacités, qu'on en demande le financement dès que possible et que davantage de bourses d'étude de longue durée soient offertes aux experts africains de la formation en matière de météorologie maritime et d'océanographie physique.

6.4.10 Le Conseil a pris note de l'appui et de l'approbation du Congrès pour le nouveau projet Argo, qui vise à mettre en place un réseau mondial de flotteurs océaniques autonomes profonds afin d'obtenir les profils de la température et de la salinité, d'importance vitale pour la surveillance et la prévision du climat. À cet égard, il a reconnu que le projet Argo est une composante du PMRC, du GOOS et du SMOC et qu'il fera partie d'un système opérationnel intégré d'observation de l'océan

coordonné et régulé par la CMOM. Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts déployés conjointement par l'OMM et la COI pour informer les Membres et les États Membres de la mise à l'eau des flotteurs Argo, pour faciliter l'accès aux données (qui seront disponibles gratuitement et en temps réel sur le SMT) et aux informations sur le projet Argo et pour favoriser la participation au projet. Il a convenu qu'un moyen efficace de mettre en œuvre ces mesures, de régler les aspects techniques de la distribution des données et de contribuer à l'intégration du projet Argo à d'autres réseaux d'observation des océans serait de passer par un coordonnateur technique, qui pourrait travailler en étroite collaboration avec le coordonnateur actuel du DBCP et du Programme de navires occasionnels. C'est pourquoi il a incité les Membres à apporter les contributions financières nécessaires à la création rapide et au maintien à long terme de ce poste. Le Conseil a remercié le Japon d'avoir accueilli la réunion de planification pour la mise en œuvre du projet Argo dans le Pacifique (Tokyo, 13-14 avril 2000), qui a été coparrainée par l'OMM, la COI et les États-Unis, avec la participation de l'Australie, du Canada, de la France, de la République de Corée, de l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES) et, de la Commission du Pacifique Sud pour la géoscience appliquée. Le Conseil a appuyé la déclaration adoptée lors de cette réunion, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'une stratégie mondiale de mise en œuvre du projet Argo ainsi qu'une vaste participation régionale et un vaste appui régional à cette mise en œuvre. Il a également souligné la nécessité pour la CMOM d'élaborer un mécanisme permettant d'intégrer à l'avenir le projet Argo dans la structure globale de la CMOM.

6.4.11 Le Conseil a reconnu l'importance du travail actuel du Groupe d'experts du programme ASAP (anciennement le Comité de coordination du programme ASAP), qui serait désormais coordonné par la CMOM, travail consistant à produire des données d'observation en altitude *in situ* essentielles émanant de zones océaniques éloignées, notamment à l'appui de la VMM et des trois systèmes mondiaux d'observation. Il s'est déclaré particulièrement favorable au projet du Groupe d'experts de mettre en place une ou plusieurs lignes ASAP dans l'hémisphère Sud et a incité tous les Membres intéressés à faire de leur mieux pour assurer la mise en œuvre du projet. Le Conseil a également exprimé sa satisfaction à propos du travail réalisé par l'EUMETNET pour mettre en place deux nouvelles lignes ASAP dans la Méditerranée et l'Atlantique Nord, dans le cadre du projet ASAP de l'EUMETNET, et s'est félicité de l'étroite coopération avec le Groupe d'experts ASAP.

6.4.12 Le Conseil a pris note avec satisfaction de la déclaration du représentant de la COI, qui a réitéré l'importance qu'attache la Commission à la coopération déjà étroite qui existe entre l'OMM et la COI, y compris les deux Secrétariats, à propos de la CMOM, du GOOS, du SMOC, du PMRC et de nombreuses autres activités. Il a remercié la COI d'accueillir la deuxième Réunion prévue de planification pour la constitution de la nouvelle

CMOM et s'est déclaré d'accord avec l'opinion exprimée par l'Assemblée de la COI selon laquelle la CMOM devrait s'efforcer de mettre en place des mécanismes pour recueillir et gérer des données océanographiques dont la CMM et le SMISO ne se sont pas occupé précédemment. A cet égard, une collaboration étroite devrait être établie avec le programme d'Echange international des données et de l'information océanographiques (IODE) relevant de la COI. Le Conseil s'est félicité de l'appui important et étendu que la COI offre au projet Argo, notamment en gérant un fonds d'affectation spéciale destiné au coordonnateur proposé du projet. Il a également noté avec satisfaction qu'un deuxième atelier régional pour la mise en œuvre du projet Argo dans l'océan Atlantique aurait lieu à Paris en juillet 2000.

7. PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU (point 7 de l'ordre du jour)

PROGRAMME RELATIF AUX SYSTÈMES DE BASE EN HYDROLOGIE

7.1 Le Conseil exécutif a été informé des activités que le Groupe de travail en question achève avant d'en rendre compte à la onzième session de la CHy. Il a noté que ce groupe avait décidé de ne pas organiser de deuxième réunion officielle, mais d'utiliser les fonds disponibles pour soutenir d'autres activités de ses membres.

7.2 Le Conseil a noté que le Secrétariat avait continué de promouvoir l'utilisation des méthodes préconisées dans l'ouvrage OMM/UNESCO intitulé *Evaluation des ressources en eau — Manuel pour l'évaluation des capacités nationales*.

7.3 Le Conseil a appris que le Comité directeur pour le SHOFM avait adopté le plan d'exécution du SHOFM au XXI^{ème} siècle et a noté que ce plan fixait clairement les orientations à suivre pour le développement et la mise à jour du système. Il s'est félicité d'apprendre que le processus de mise à jour du *Manuel de référence du SHOFM* était presque achevé.

7.4 Le Conseil a invité la CIMO à prendre en compte les moyens qu'offrait le SHOFM pour mieux faire connaître et diffuser l'information sur les instruments que ce système permet de rassembler. Cela permettrait à la fois de renforcer le SHOFM et d'améliorer la notoriété ainsi que l'utilité des deux programmes correspondants.

SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CYCLE HYDROLOGIQUE (WHYCOS)

7.5 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Programme WHYCOS continuait de susciter un vif intérêt dans les communautés hydrologiques du monde entier. Il s'est félicité des progrès accomplis sans cesse dans l'exécution des projets MED-HYCOS et SADC-HYCOS. Il a appris qu'un projet AOC-HYCOS, financé par la France, était entré, en janvier 2000 et pour deux ans, dans sa phase pilote. Le Conseil a fait part de ses remerciements aux divers organismes qui avaient apporté leur soutien financier.

7.6 Le Conseil a été informé des divers degrés d'avancement atteints dans l'exécution de plusieurs projets HYCOS : pour certains le descriptif de projet a déjà été rédigé, pour d'autres le projet est en cours d'élaboration et pour d'autres encore le projet est en cours d'examen préliminaire.

7.7 Le Conseil a noté que le mécanisme de coordination du WHYCOS, mis en place par le Secrétaire général pour suivre l'exécution du programme et concevoir des plans, continuait de remplir ses fonctions efficacement. Il a recommandé au Groupe consultatif international pour le WHYCOS de veiller à conserver les objectifs mondiaux et le concept du programme tout en recherchant des moyens pragmatiques qui contribueraient à son exécution par l'intermédiaire de composantes régionales capables de renforcer les capacités des systèmes nationaux et régionaux de manière que ceux-ci puissent tirer pleinement avantage du système.

7.8 Le Conseil a remercié l'Organisation météorologique des Caraïbes de se proposer de participer à la recherche de fonds afin de garantir au projet CARIB-HYCOS une réalisation rapide.

PROGRAMME RELATIF À LA PRÉVISION ET AUX APPLICATIONS HYDROLOGIQUES

7.9 Le Conseil a été tenu informé des activités menées par le Groupe de travail des applications, relevant de la CHy qui a notamment proposé deux nouvelles activités, à savoir la création d'un centre international sur les ressources en eau souterraine, que les Pays-Bas appuieraient peut-être, et un projet pilote sur les crues soudaines.

7.10 Le Conseil a appris également que l'OMM contribuait activement à l'élaboration du programme associé sur la maîtrise des crues, au sein du Partenariat mondial de l'eau, et il a préconisé de renforcer la composante hydrologique du Programme concernant les cyclones tropicaux pour que les effets hydrologiques des cyclones tropicaux soient mieux atténués.

7.11 Le Conseil a été informé qu'il était prévu d'organiser, sous l'égide du PHRE et du SMOC, une réunion d'experts sur la création d'un réseau hydrologique mondial pour le climat.

7.12 Le Conseil a noté que le Centre mondial des données sur l'écoulement (GRDC) avait poursuivi ses travaux et que la Fédération de Russie avait proposé de créer un centre mondial de données sur les lacs et les réservoirs. Il a recommandé d'évaluer la faisabilité de ce projet d'après les critères appliqués au Centre mondial de données sur l'écoulement.

7.13 Le Conseil a estimé qu'il fallait renforcer les liens existant entre le PHRE et d'autres programmes de l'OMM et il a fait valoir les avantages mutuels qu'il y avait à collaborer pour les activités relatives à l'Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau (GEWEX).

PROGRAMME RELATIF À LA MISE EN VALEUR DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

7.14 Le Conseil a noté qu'à sa dixième session, la CHy avait recensé cinq thèmes spécifiques auxquels il

convenait d'accorder la priorité dans le cadre de ce programme et que de nombreuses activités pertinentes ont été entreprises dans le cadre du quatrième Plan à long terme. Sachant que les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre de ce Programme pendant la période d'exécution du cinquième Plan à long terme sont limitées, le Conseil a invité la CHy à examiner plus avant, à sa onzième session, les priorités qui ont été proposées et à recommander une stratégie à long terme pour son exécution.

PROGRAMME RELATIF AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES DOMAINES DE L'HYDROLOGIE ET DES RESSOURCES EN EAU

7.15 Le Conseil a rappelé que ce Programme regroupe les activités relatives à l'organisation et au développement de services hydrologiques, à l'enseignement et à la formation professionnelle en hydrologie ainsi que la fourniture de produits relatifs à l'hydrologie et aux ressources en eau et la sensibilisation du public à ces questions.

7.16 Le Conseil a été informé que l'OMM a accordé un appui financier à des cours de formation, en particulier à ceux qui ont eu lieu à Nairobi, Kenya, Caracas, Venezuela et Silver Spring, Etats-Unis d'Amérique. Une demande de financement a été déposée pour un cours de formation de trois mois à l'intention de techniciens, à Nairobi, Kenya.

7.17 Le président de la CHy s'est déclaré satisfait qu'un représentant de la Commission avait été nommé membre du Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle relevant du Conseil exécutif.

PROGRAMME POUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'EAU

7.18 Le Conseil a pris connaissance du rapport établi par le Secrétaire général au sujet des débats de haut niveau qui se déroulent actuellement quant à la crise de l'eau et aux sollicitations croissantes dont fait l'objet l'OMM afin de l'amener à prendre part aux activités connexes. Il a constaté que le Sous-comité des ressources en eau relevant du CAC jouait un rôle essentiel à cet égard. Le Conseil a appris que le Sous-comité avait l'intention de publier un rapport bisannuel sur la mise en valeur des ressources en eau de la planète et a incité les Membres et le Secrétariat de l'OMM à apporter leur concours à cette initiative et à profiter de l'occasion pour renforcer la coopération entre l'OMM et l'UNESCO.

7.19 Le représentant de l'UNESCO a transmis les salutations de M. K. Matsuura, Directeur général de cette organisation, et relevé que la coopération qui s'était instaurée entre l'UNESCO et le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE) de l'OMM avait donné d'excellents résultats et constituait un exemple de collaboration interorganisations réussie. Selon lui, il paraît judicieux et logique d'allouer les ressources financières et humaines nécessaires pour mieux mettre en évidence les résultats obtenus et en amplifier la portée, dans l'intérêt même de tous les Etats Membres, qui doivent faire face à la menace d'une crise de l'eau.

7.20 Le Conseil a également noté avec satisfaction que le Groupe de travail consultatif de la CHy et le Bureau du PHI de l'UNESCO avaient tenu simultanément des sessions dans le nouveau bâtiment du siège de l'OMM en septembre 1999 et que diverses activités communes se poursuivaient de façon satisfaisante. Il est en particulier question de créer, sous les auspices des deux organisations, un Centre international pour l'inventaire des ressources en eaux souterraines, qui sera l'équivalent du Centre mondial des données de l'écoulement (GRDC) et du Centre de climatologie des précipitations globales (GPCC).

7.21 Le Conseil a été informé que les Pays-Bas avaient organisé le deuxième Forum de l'eau à La Haye, en mars 2000. Le Conseil a considéré qu'il était significatif que la Déclaration ministérielle fasse état du rôle capital qu'ont joué à cet égard les organismes des Nations Unies.

7.22 Le Conseil a incité les Membres et le Secrétariat de l'OMM à prendre une part active au bilan décennal du suivi de la CNUED pour ce qui concerne les ressources en eau douce, eu égard en particulier au suivi de la Conférence de Dublin et du chapitre 18 d'Action 21.

ACTIVITÉS RÉGIONALES

7.23 Le Conseil a noté que les groupes de travail sur l'hydrologie relevant des associations régionales constituent des viviers d'experts et il a reconnu qu'il serait avantageux de renforcer la coopération entre la CHy et les associations.

7.24 Le Conseil a également noté qu'à la suite d'une demande du Groupe de travail d'hydrologie relevant de l'AR I, des fonds ont été débloqués par l'OMM au titre du PCV pour financer un projet pilote de sauvetage des données hydrologiques, en Afrique. Il a recommandé que des projets de sauvetage des données soient entrepris dans d'autres régions, à la demande des Membres intéressés.

7.25 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'une réunion d'experts sur les besoins des services hydrologiques des petites îles, organisée par le Secrétariat de l'OMM, à Fidji, en octobre 1999, a été consacrée à l'étude des besoins des petites îles du Pacifique Sud-Ouest en matière d'hydrologie opérationnelle et de gestion des ressources en eau. Plusieurs domaines d'action précis y ont été recensés, et des mesures immédiates ont été recommandées s'agissant de la formation de techniciens et de l'élaboration d'une composante régionale Pacific-HYCOS dans le cadre du WHYCOS.

EVOLUTION FUTURE

7.26 M. K. Hofius, président de la Commission d'hydrologie (CHy), a présenté au Conseil un rapport détaillé sur les activités de la Commission avec en préface une présentation des liens importants qui existent entre les Services hydrologiques nationaux et les Services météorologiques nationaux.

7.27 Le Conseil a remercié le président de la Commission de son rapport et a tenu à consigner sa

satisfaction pour les initiatives qu'il a prises à la tête de la CHy durant les huit dernières années et sa détermination à faire valoir le rôle de l'OMM lorsqu'il s'agit de trouver des réponses aux questions relatives à l'eau dans le monde.

7.28 Le Conseil a pris note des propositions formulées par le Groupe de travail consultatif de la CHy s'agissant du futur programme de la Commission et il a fait les observations suivantes :

- a) les Services hydrologiques nationaux, en particulier ceux des pays en développement, ont besoin de l'aide de la communauté hydrologique internationale pour améliorer leur contribution au développement durable de leurs ressources en eau. A cet égard, les activités de transfert de technologie, du type SHOFM et WHYCOS, revêtent une extrême importance;
- b) il conviendrait de privilégier la prévision hydrologique, mais il faudrait que les activités portent non seulement sur les crues mais également sur la prévision des basses eaux et la gestion des sécheresses, notamment en raison des effets dévastateurs et de grande étendue de ces phénomènes;
- c) les SMN et les SHN doivent collaborer plus étroitement pour fournir plus rapidement des prévisions plus précises, par exemple s'agissant de l'évaluation des précipitations dues aux cyclones tropicaux;
- d) au cours des années à venir, il faudra se pencher en particulier sur les problèmes auxquels sont confrontés les zones arides et semi-arides ainsi que les petits Etats insulaires et les zones côtières, s'agissant en particulier de l'incidence potentielle des changements climatiques sur le régime hydrologique;
- e) les attributions confiées aux experts nommés par la Commission étant non limitatives, ces derniers ont la possibilité de faire face aux besoins des Membres et de l'OMM en général durant l'intersession;
- f) la révision du mandat de la Commission adoptée aux termes de la résolution 37 (Cg-XIII) permet à la CHy d'élargir son champ habituel d'activités pour l'adapter de manière plus précise aux besoins de la société et la CHy devrait tenir compte de ce point à sa onzième session;
- g) le Conseil a noté que le Treizième Congrès lui avait demandé d'étudier plus avant la possibilité d'ajouter un sous-titre au nom de l'Organisation pour tenir compte de ses travaux dans le domaine de l'hydrologie et il a invité la Commission à formuler des propositions à cet égard au cours de sa onzième session.

7.29 Après avoir examiné la gamme d'activités que la Commission pourrait entreprendre dans le cadre du PHRE en général, le Conseil a reconnu que les crédits dont dispose le Secrétaire général à cet effet en limitent la portée. Il a par conséquent invité les Membres à offrir leur assistance pour l'exécution du Programme, soit en espèces, soit en nature, et il a demandé que la situation budgétaire de chaque sous-programme soit soigneusement examinée pour s'assurer que les fonds disponibles sont utilisés au mieux.

7.30 Dans une perspective plus vaste, le Conseil a noté que le rôle et les statuts des Services hydrologiques nationaux dans le contexte national et régional ne cessaient d'évoluer et que cette évolution avait des incidences sur les relations des Services avec l'OMM. Il a reconnu que ces relations pourraient être renforcées par une modification de la structure et des objectifs de l'OMM, mais qu'il faudrait pour cela tenir compte de l'environnement administratif et économique très complexe dans lequel fonctionnent les SHN pour être sûr que l'objectif visé est bien atteint.

8. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (point 8 de l'ordre du jour)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

8.1 Le Conseil exécutif a pris note des décisions du Treizième Congrès concernant les activités de l'OMM relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle, et en particulier de la résolution 17 (Cg-XIII) — Programme d'enseignement et de formation professionnelle. Il a noté que le Congrès avait prié le Conseil de continuer à assurer la coordination générale du Programme d'enseignement et de formation professionnelle et de prendre toute mesure utile pour que ce Programme atteigne les objectifs fixés dans le cinquième Plan à long terme. Le Conseil a également pris note avec satisfaction des informations relatives aux activités de l'OMM en matière d'enseignement et de formation professionnelle entreprises depuis sa dernière session.

8.2 Le Conseil a insisté sur le fait que les activités de formation étaient vitales pour la bonne marche de tous les programmes de l'OMM et s'est félicité des efforts déployés par son Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle ainsi que par les centres régionaux et nationaux de formation, les formateurs et les enseignants des divers établissements concernés pour appuyer les activités menées au titre du Programme d'enseignement et de formation professionnelle de l'OMM. Conscient du fait que l'effectif actuel est insuffisant pour pouvoir faire face aux multiples problèmes de coordination qui se posent dans le cadre de ce Programme, il a demandé au Secrétaire général d'envisager la possibilité d'augmenter cet effectif.

GROUPE D'EXPERTS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU CONSEIL EXÉCUTIF

8.3 Le Conseil a pris note du rapport de la dix-neuvième session de son Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle qui s'est tenue à Bridgetown, Barbade, du 3 au 7 avril 2000 et il s'est félicité du travail accompli par le groupe placé sous la présidence de M. J.W. Zillman (Australie). Il a examiné les avis et recommandations du Groupe d'experts. Les commentaires et décisions de ce dernier figurent dans les paragraphes correspondants ci-après.

8.4 Le Conseil a noté que son Groupe d'experts avait examiné en détail les problèmes auxquels les SMHN risquaient d'être confrontés ainsi que les incidences qui en résulteraient sur les besoins en matière d'enseignement et de formation au cours des 10 prochaines années et a recommandé que les résultats des délibérations du Groupe d'experts sur la question soient soumis au Groupe de travail de la planification à long terme pour examen.

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

8.5 Le Conseil a noté que, dans le cadre de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2001, de la nouvelle classification OMM du personnel de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle (conformément à son approbation par le Conseil exécutif à sa cinquantième session), une équipe spéciale de rédaction avait préparé, avec l'aide du Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle, une version remaniée de la quatrième édition de la Publication OMM N° 258 — *Directives pour la formation professionnelle des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle*, Volume I — *Météorologie*. Une version préliminaire de ces directives (en anglais seulement) paraîtra avant la fin de l'année. Le Conseil a recommandé que la version finale soit traduite dans les autres langues officielles de l'Organisation.

ACTIVITÉS DE FORMATION

8.6 Le Conseil s'est félicité du succès d'un Colloque sur la formation continue en météorologie et en hydrologie opérationnelle organisé par l'OMM à Téhéran, République islamique d'Iran, en novembre 1999. Il a exprimé sa satisfaction à la République islamique d'Iran pour la qualité des moyens et installations mis à la disposition des participants.

8.7 Le Conseil a jugé les recommandations du Colloque fort utiles pour les Membres qui s'emploient à mettre en valeur leurs ressources humaines en améliorant les compétences et les connaissances de leur personnel par le biais de l'enseignement et de la formation continue. S'agissant des recommandations adressées aux SMHN, le Conseil considère qu'elles devraient s'appliquer dans le contexte plus large des Membres de l'OMM. Reconnaissant l'importance et l'utilité de telles activités pour orienter les travaux des organisations en matière d'enseignement et de formation professionnelle, le Conseil a prié son Groupe d'experts de proposer un thème pertinent pour le prochain colloque, prévu en 2003.

8.8 Le Conseil, après avoir noté avec satisfaction la collaboration qui existe entre certains CRFPM et les activités qu'ils mènent conjointement, a recommandé que tout soit mis en œuvre pour multiplier ces échanges et les promouvoir, notamment par le biais des programmes de financement de l'OMM ou dans le cadre d'accords bilatéraux et de coopération technique entre pays en développement. Le Conseil a aussi reconnu la nécessité d'aider les établissements nationaux de formation des pays en développement à organiser les activités

nécessaires pour faire face aux besoins croissants en matière de formation et a noté l'application de la nouvelle classification du personnel météorologique et hydrologique.

8.9 Le Conseil s'est félicité de l'organisation de la Réunion des directeurs et représentants des CRFPM de l'OMM le 11 novembre 1999 à Téhéran, République islamique d'Iran. Prenant note du nombre réduit de participants à cette réunion, malgré l'appui financier offert par l'OMM, le Conseil a encouragé les Membres qui hébergent des CRFPM à assurer leur représentation lors des prochaines réunions, afin que ces centres puissent tirer le meilleur parti possible des contacts directs entre eux.

8.10 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'à la suite de la mise en place du système de contrôle continu des activités des CRFPM convenue lors de sa quarante-huitième session et ratifiée par le Treizième Congrès, quatre CRFPM, ceux d'Égypte, du Costa Rica, d'Argentine et de la Barbade, ont subi un examen externe. Le Conseil s'est déclaré d'accord avec les recommandations du Groupe d'experts, qui a étudié les rapports des équipes d'évaluation externe, selon lesquels ces centres de formation devraient continuer d'être reconnus en tant que CRFPM de l'OMM, les rapports d'évaluation externe ainsi que les recommandations connexes du Groupe d'experts devant être transmis à ces CRFPM pour qu'ils puissent les étudier. Le Conseil s'est également déclaré d'accord avec l'opinion du Groupe d'experts selon laquelle le processus d'évaluation facilite le travail des CRFPM concernés tout en leur faisant mieux comprendre le rôle et le fonctionnement des CRFPM en général.

8.11 Le Conseil a pris note avec satisfaction des activités de la Conférence permanente des directeurs des établissements de formation professionnelle relevant des Services météorologiques nationaux (SCHOTI), et en particulier de la quatrième Conférence internationale sur l'enseignement de la météorologie assisté par ordinateur et à distance (CALMet-99), qui s'est tenue à Helsinki, Finlande, du 14 au 18 juin 1999, à l'initiative du Groupe de travail compétent de la SCHOTI. Il a également pris note de la nomination, par les participants à la Réunion des directeurs des CRFPM, d'un représentant et de son suppléant appelés à faire partie du Comité de coordination de cette Conférence permanente, dont le principal objectif est d'encourager des initiatives de la part des CRFPM et de favoriser les contacts.

8.12 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'un grand nombre d'activités de formation professionnelle portant sur différents domaines couverts par les programmes scientifiques et techniques de l'OMM, avaient été organisées et coparrainées par l'OMM, notamment des activités de formation déployées dans des disciplines particulières telles que la gestion des centres de formation en météorologie et la commercialisation des produits et des services météorologiques. Il a indiqué que des grands centres opérationnels, tels que le CEPMMT, offraient une formation de très grande qualité dans des domaines spécialisés et a demandé au Secrétaire général

d'envisager la possibilité d'organiser des activités de formation dans ces centres au profit des Membres de l'OMM.

8.13 Le Conseil a noté qu'à la suite d'une demande du Groupe d'experts formulée lors d'une session précédente et appuyée par le Treizième Congrès, on a mis en place une politique en vue de l'inclusion de nouveaux titres pour la série de publications sur la formation professionnelle ainsi que pour la suppression des anciens titres.

8.14 Le Conseil a pris note avec satisfaction des informations relatives aux activités de la Bibliothèque d'ouvrages et de matériels didactiques et de l'utilisation de ses services par les Membres. Il s'est également félicité de la mise à jour régulière de la bibliothèque didactique virtuelle, qui fournit ainsi le matériel didactique le plus récent disponible sur Internet, et il a recommandé que l'on poursuive et encourage ces activités.

8.15 Le Conseil a pris note des activités du Système d'observation initial (SOI) du Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO) relevant de la CSB qui ont fait suite à la Stratégie de l'OMM destinée à améliorer l'utilisation des systèmes à satellites, ratifiée par la CSB, et qui inclut la Stratégie d'enseignement et de formation professionnelle dans le domaine des satellites ratifiée par le Conseil lors de sa quarante-cinquième session. Le Conseil a également pris note de la participation des exploitants de satellites à l'intensification de la formation professionnelle en matière d'utilisation de systèmes à satellites, y compris en parrainant des «centres d'excellence». Six de ces centres, désormais parrainés par des exploitants de satellites ont formé un noyau d'envergure mondiale (CRFPM du Niger et du Kenya pour la Région I, de Chine pour la Région II, du Costa Rica et de la Barbade pour la Région IV, ainsi que le Centre de formation professionnelle du Bureau météorologique australien pour la Région V).

8.16 Le Conseil a également pris note avec satisfaction des diverses activités des exploitants de satellites, qu'elles soient indépendantes ou associées à l'OMM, et du Programme d'enseignement et de formation professionnelle en particulier, sous forme d'une assistance directe aux CRFPM, de forums d'utilisateurs, de cycles d'études, d'ateliers, etc. Il a reconnu le potentiel de développement de l'élément formation par la création de liens avec les CRFPM et a recommandé une coopération étroite et des interactions entre les CRFPM en faisant intervenir systématiquement les groupes scientifiques appropriés et en exploitant l'idée d'un laboratoire virtuel de formation professionnelle en météorologie satellitaire (voir le paragraphe 3.3.15).

BOURSES D'ÉTUDES

8.17 Le Conseil s'est félicité des généreuses contributions de plusieurs Membres donateurs, qui ont continué d'attribuer des bourses dans le cadre du PCV. Il a demandé aux Membres donateurs au titre du PCV d'accroître autant que possible leurs contributions aux programmes de bourses de l'OMM, y compris en ce qui concerne les

bourses de longue durée. Il a prié le Secrétariat de continuer à encourager les arrangements de partage des coûts et l'utilisation potentielle des ressources extrabudgétaires. Notant la demande croissante de bourses d'études, le Conseil a encouragé les Membres donateurs et le Secrétariat à tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins.

8.18 Le Conseil a examiné et approuvé les critères définis par le Groupe d'experts pour l'attribution de bourses d'études de l'OMM financées sur le budget ordinaire qui figurent dans l'Annexe IV au présent rapport. Il a demandé au Secrétariat d'étudier les modalités actuelles d'attribution de bourses afin de respecter ces critères. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de poursuivre son action pour inciter les établissements et les fondations privés à assurer le complément du financement de ces bourses.

9. PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (point 9 de l'ordre du jour)

9.1 Le Conseil exécutif a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de coopération technique et a noté que plusieurs Membres continuaient de bénéficier des activités menées dans le cadre du Programme, notamment dans les domaines de la détermination des besoins, de la formulation de propositions de projets et de programmes et de la mobilisation des ressources ainsi que de la planification et du développement de leurs SMHN. Le Conseil a également noté que ces activités continuaient de bénéficier de différentes sources de financement : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme de coopération volontaire de l'OMM (OMM-PCV), fonds d'affectation spéciale, FEM, Banque Mondiale, banques de développement et budget ordinaire.

9.2 Le Conseil a noté que les contributions des Membres au Programme de coopération volontaire de l'OMM s'étaient élevées, en 1999, à environ 8,5 millions de dollars E.-U. Les Membres donateurs avaient été sollicités pour 171 projets PCV concernant des équipements, et 128 demandes de bourses d'études leur avaient été communiquées. Quarante-vingt-neuf projets PCV d'équipement ont bénéficié partiellement ou intégralement d'un appui, et 115 bourses d'études de courte durée ainsi que 23 bourses d'études de longue durée ont été allouées au titre du PCV en 1999. Le Conseil a par ailleurs noté que malgré les offres d'appui obtenues chaque année, les sollicitations pour environ 300 projets PCV d'équipement et 150 demandes de bourses d'études restaient sans réponse ou n'aboutissaient qu'à un soutien partiel. Ayant noté avec satisfaction que les Membres donateurs avaient indiqué à la Réunion non officielle de planification du PCV et des programmes connexes relevant de la coopération technique, qui s'était tenue au mois de janvier 2000, qu'ils comptaient poursuivre leur soutien au PCV, le Conseil a exhorté les Membres à maintenir et à accroître leurs contributions

au Programme par le biais d'activités de mobilisation de ressources menées dans leur pays auprès des organisations gouvernementales, des institutions de financement et des organisations de coopération technique collaboratrices.

9.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétariat de l'OMM avait déployé de gros efforts pour obtenir davantage de ressources auprès d'organismes de financement ainsi que du secteur privé, notamment de la Banque mondiale, de banques régionales de développement, dont la Banque interaméricaine de développement, et de la Commission européenne. Il a également noté qu'au cours de la réunion non officielle de planification 2000, une séance spéciale avait été consacrée à une présentation par un certain nombre d'organismes internationaux de financement et d'organisations de coopération technique et à un échange de vues avec eux, et que divers organismes étaient de plus en plus sensibles à l'incidence des phénomènes météorologiques et climatiques sur le bien-être des populations et sur les économies nationales.

9.4 Le Conseil a noté qu'en 1999 huit projets nationaux et trois projets régionaux avaient bénéficié d'un financement du PNUD et que pour certains les coûts avaient été partiellement pris en charge par les gouvernements. Il a également constaté que la somme totale consacrée à ces projets s'élevait à environ 2,5 millions de dollars E.-U. Le Conseil a noté, à cet égard, que le projet du FEM/PNUD relatif à la surveillance des gaz à effet de serre, notamment de l'ozone, était presque arrivé à terme et avait donné satisfaction, que les stations de la VAG établies en Algérie, en Argentine, au Brésil, en Chine, en Indonésie et au Kenya étaient toutes opérationnelles et que le projet mixte de l'Institut interaméricain et de l'OMM pour le renforcement des capacités dans les pays d'Amérique latine était achevé. Le Conseil a noté avec satisfaction que le PNUD, malgré la diminution de ses ressources, avait lancé une nouvelle initiative de partenariat visant à stimuler la collaboration avec des organismes tels que l'OMM, par une participation aux activités nationales menées en application de la Coordination du Programme d'action pour le climat et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Le Conseil a demandé au Secrétaire général de poursuivre les efforts qu'il déploie pour améliorer la coopération avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies dans le but de relever les nouveaux défis à l'échelle locale, régionale et mondiale.

9.5 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'en 1999 la mise en œuvre de plusieurs projets financés par des fonds d'affectation spéciale s'était poursuivie de façon satisfaisante et que bon nombre de nouveaux projets avaient été approuvés. A cet égard, il a noté que l'OMM avait continué l'exécution au Brésil, conjointement avec l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables, de deux importants projets liés à la protection de l'environnement. Le Conseil a également noté que la phase préparatoire d'un projet lié à la production d'énergie hydroélectrique, prévu avec

l'Agence nationale de l'énergie électrique (ANEEL), s'est achevée avec un énorme succès; le document relatif à la phase d'exécution a été approuvé et le budget a été alloué. En outre, le Conseil a noté que le projet OMM financé par un fonds d'affectation spéciale et consacré à la mise en place d'un réseau de radars en République islamique d'Iran et le Projet concernant les ressources hydrauliques au Mexique (PROMMA) progressaient de manière satisfaisante. Il a également noté que les projets financés par l'Italie, destinés à fournir un appui pour les systèmes d'alerte précoce des Services météorologiques nationaux du Burkina Faso, du Mali et du Niger, ainsi que pour les alertes précoces et la prévision des rendements agricoles dans neuf pays du CILSS (Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) étaient en phase d'application. Il a constaté aussi que les deux Centres de suivi de la sécheresse à Harare, Zimbabwe, et Nairobi, Kenya, continuaient de fournir aux pays participants des renseignements, des produits et des avis météorologiques et climatologiques dans le cadre de projets financés par des fonds d'affectation spéciale approvisionnés respectivement par le Gouvernement belge et l'USAID. Il a noté que la deuxième phase du projet d'Expérience de physique des nuages en Arabie saoudite (SACPEX-2) visant à favoriser la pluie permettrait de recueillir davantage de données détaillées sur la physique des nuages et sur l'augmentation des précipitations dans la région visée. En outre, il a pris acte de l'achèvement, en novembre 1999 dans le Sultanat d'Oman, de la mise en place d'une installation de communication de données météorologiques comprenant des systèmes de commutation automatique et de présentation des données adaptés au passage à l'an 2000.

9.6 Le Conseil a pris note de l'important Programme de surveillance du transport à longue distance de la fumée (PARTS) dans les pays de l'ANASE, élaboré et mis en œuvre, avec l'aide notamment de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique et de la Banque asiatique de développement, pour détecter et surveiller la pollution transfrontière. Il a demandé au Secrétaire général d'aider à accélérer la mise en œuvre des composantes du projet qui lui incombent. Enfin, il a souligné à nouveau que le recours à des fonds d'affectation spéciale constituait un moyen efficace de financement des activités de coopération technique et il a encouragé les Membres à utiliser cette solution.

9.7 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM avait conclu des mémorandums d'accord avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) afin d'améliorer la coopération dans des domaines d'intérêt commun, notamment pour les questions relatives à la prévention et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, aux changements climatiques et aux ressources en eau. Il a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts visant à renforcer les liens avec les banques, notamment les banques de développement africaine et asiatique. Il a par ailleurs noté que l'OMM participait activement à l'initiative de la Banque mondiale concernant la création du Consortium ProVention, dont les objectifs étaient les

suivants : favoriser la sécurité en sensibilisant les pouvoirs publics et les collectivités aux risques liés aux catastrophes, afin qu'ils soient à même de concevoir des mesures de prévention efficaces, soutenir des politiques publiques visant à réduire les risques de catastrophes naturelles ou technologiques dans les pays en développement, notamment en incluant, dans les plans de développement, des mécanismes de prévention et d'atténuation, en adoptant des codes de la construction améliorés et en assurant une gestion plus efficace à la fois de l'aménagement du territoire et des organismes d'intervention d'urgence, et renforcer la capacité des gouvernements à anticiper et à réagir efficacement aux catastrophes lorsqu'elles surviennent, grâce à l'utilisation de systèmes d'alerte précoce et au recours à la protection civile. Par ailleurs, le Conseil a noté que la subvention octroyée par la Banque mondiale permettait d'aider les pays de la Commission d'Afrique australe pour le transport et les télécommunications à élaborer une stratégie de renforcement des applications météorologiques. Cette subvention permet aussi d'organiser des stages de formation sur les prévisions saisonnières, des forums sur l'évolution probable du climat et des projets pilotes portant sur les applications des données et produits climatologiques.

9.8 Le Conseil a noté qu'un accord sur l'Etude relative à la prévision et à l'atténuation des conséquences socio-économiques du phénomène ENSO (*El Niño/Oscillation australe*) en Amérique latine et dans les Caraïbes a été conclu en septembre 1999 avec la BID. A ce sujet, le Conseil a noté que d'autres régions ont été touchées aussi par les catastrophes naturelles associées au phénomène ENSO. Il a donc demandé au Secrétaire général d'élaborer des projets du même type pour ces régions, spécialement en Afrique orientale et australe.

9.9 Le Conseil a aussi noté avec satisfaction que l'OMM avait mené à bien l'étude de faisabilité du Projet climatologique Ibéro-américain, financé par la BID, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et l'Espagne et intéressant 13 pays d'Amérique latine. Le coût de cette étude s'est élevé à 2,9 millions de dollars E.-U., montant auquel l'Espagne a contribué à hauteur de 965 000 dollars. En septembre 1999, les conclusions finales de l'étude ont été soumises à la BID et aux pays participants. Le Conseil a en outre été informé que l'étude en question avait débouché sur 13 propositions de projets visant à moderniser 13 SMHN d'Amérique latine pour un coût total estimé à 408 millions de dollars E.-U. Compte tenu de l'importance du Projet pour les SMHN des pays concernés, le Conseil a demandé au Secrétaire général et aux pays participants de poursuivre leurs efforts pour obtenir des autorités nationales compétentes les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets.

9.10 Le Conseil a également noté que l'OMM continuait de collaborer avec des groupements économiques régionaux et sous-régionaux tels que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité du bassin du Niger (ABN), la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, le

Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et d'autres organismes régionaux.

9.11 Le Conseil a par ailleurs noté que plusieurs nouveaux projets étaient en phase de mise au point et de négociation avec des donateurs potentiels. Il a encouragé le Secrétariat à continuer d'aider les Membres à élaborer de nouveaux projets et programmes de soutien à leurs SMHN et organismes régionaux, y compris des stratégies régionales visant à améliorer et à renforcer l'infrastructure des SMHN, en particulier dans le domaine des télécommunications et du traitement des données. Il faudrait s'attacher dans ces projets à développer les capacités des SMHN pour que ceux-ci puissent tenir le rôle qui leur incombe dans la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation des effets de ces catastrophes, à l'échelle nationale et régionale. A cet égard, il a également encouragé les Membres à contribuer au fonds d'affectation spéciale récemment créé pour faciliter l'élaboration de programmes.

9.12 Le Conseil a noté que l'OMM avait fourni une assistance aux SMHN de l'Equateur et du Pérou, respectivement pour la révision de plans stratégiques de développement et pour un plan national de restructuration. Les activités menées dans l'un et l'autre cas ont été couronnées de succès. Le Conseil a également pris note de l'assistance apportée à Sao Tomé-et-Principe, à Maurice et au Togo pour l'élaboration des composantes météorologiques et hydrologiques du Programme portant sur les questions relatives à la sécurité alimentaire, aux changements climatiques, à la désertification et à l'environnement. Il a pris acte également de l'aide fournie par Israël, en collaboration avec l'OMM, au Costa Rica, au Kenya et à l'Ouzbékistan, dans le domaine du transfert de technologie par le biais de stages de formation en agrométéorologie, organisés en 1999 dans chacun de ces pays.

9.13 Le Conseil a noté qu'en 1999 du matériel avait été acheté et des services avaient été fournis pour 56 projets sur le terrain, un bureau régional et quatre bureaux sous-régionaux. Le total de 168 bons de commande, représentant 3,48 millions de dollars E.-U. était supérieur à celui de 1998.

RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE RELEVANT DU CONSEIL EXÉCUTIF

9.14 Le Conseil a noté que la troisième réunion du Groupe consultatif d'experts de la coopération technique relevant du Conseil exécutif a eu lieu à Genève du 11 au 13 mai 2000. Le Groupe consultatif a analysé les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de coopération technique, y compris les mesures de suivi adoptées à la suite des décisions pertinentes du Treizième Congrès et du Conseil exécutif lors de sa cinquante et unième session. Le Conseil a remercié les membres du Groupe consultatif et les experts invités.

9.15 Comme suite aux recommandations du Groupe consultatif et compte tenu des besoins des Membres, le Conseil a approuvé les programmes suivants coordonnés par le PCV :

- a) amélioration du réseau mondial de stations d'observation en altitude et notamment du réseau d'observation en altitude du SMOC;
- b) amélioration du SMT;
- c) automatisation des CMN;
- d) appui accordé au passage à des récepteurs d'images de faible résolution transmises par satellite;
- e) appui accordé au PCT;
- f) appui accordé aux capacités Internet des SMHN;
- g) appui accordé aux activités des services météorologiques destinés au public;
- h) appui accordé à la gestion des données climatologiques et au projet CLIPS;
- i) appui accordé à la formation professionnelle et à la mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle;
- j) appui accordé aux activités de l'ACMAD.

9.16 Le Conseil a examiné le rapport sur le fonctionnement du Fonds du Programme de coopération volontaire (PCV(F)) en 1998-1999 et a approuvé l'imputation du Fonds pour l'an 2000 selon les revenus estimatifs présentés à l'Annexe V au présent rapport, qui se chiffrent à environ 320 000 dollars E.-U. Le Conseil a autorisé le Secrétaire général à mettre les projets en œuvre à mesure que des crédits seront débloqués. A cet égard, le Conseil a noté que des directives techniques sont nécessaires pour affecter des priorités à l'appui accordé aux systèmes d'observation. Il a demandé à la CSB de continuer d'accorder une priorité élevée à la restructuration du SMO.

9.17 Le Conseil a également examiné le rapport de situation sur l'utilisation du Fonds autorenouvelable pour la mise en œuvre de la VMM. Il a noté qu'à la demande du Treizième Congrès, le Secrétariat avait fait appel à la voie diplomatique pour faciliter le remboursement des emprunts effectués par les Membres qui ne les avaient pas encore remboursés à la fin de la période de remboursement de 24 mois. Grâce à cette mesure et avec l'assistance des bureaux régionaux et sous-régionaux, deux Membres ont remboursé leurs emprunts en 1998-1999 et un Membre le rembourse en 2000.

9.18 Le Conseil a noté que, dans le cadre des activités d'assistance en cas d'urgence, des actions coordonnées ont été entreprises pour faire face aux besoins urgents des Membres d'Amérique centrale, des Caraïbes, d'Asie et d'Afrique australe en 1999-2000 en ce qui concerne la remise en état des installations d'observation et de télécommunications. Compte tenu de la nécessité d'assurer une coordination appropriée de l'assistance dans de tels cas, le Conseil a ratifié plusieurs mesures parmi lesquelles le principe de la création d'équipes d'intervention d'urgence et la simplification des procédures concernant le Fonds d'assistance en cas d'urgence de l'OMM et le Programme de coopération volontaire. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer à veiller à ce que des mesures appropriées soient adoptées à cet égard pour fournir une assistance

aux SMHN en temps voulu. Le Conseil a encouragé les Membres à participer activement aux activités du Secrétariat dans ce domaine, à leur accorder leur appui et à élaborer des plans nationaux d'intervention en cas d'urgence dans le cadre de l'Organisation.

9.19 Le Conseil a pris note des mesures adoptées par le Secrétariat pour promouvoir davantage les activités de coopération technique et a encouragé les Membres à conclure des partenariats plus étroits avec le Secrétariat de l'OMM afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets et des programmes communs et de mobiliser des ressources provenant d'organes bilatéraux et multilatéraux. Le Conseil a également encouragé les Membres à intensifier la promotion de projets de fonds d'affectation spéciale et à resserrer leur collaboration avec le secteur privé, en particulier des fondations et des ONG, compte tenu du caractère intergouvernemental de l'OMM et selon une reconnaissance mutuelle des rôles et des attentes.

9.20 Le Conseil a noté aussi que plusieurs Membres fournissaient une aide aux SMHN en application d'accords bilatéraux. A cet égard, il a demandé aux Membres de transmettre régulièrement au Secrétariat des informations sur leurs activités bilatérales pour que celui-ci puisse les diffuser.

9.21 Le Conseil a noté que, bien qu'utiles, les critères sélectionnés pour évaluer, tant en quantité qu'en qualité, les activités de coopération technique des bureaux sous-régionaux n'étaient pas suffisants. Il a recommandé, en ce qui concerne les futures évaluations, que ces critères fassent ressortir plus clairement :

- a) les résultats obtenus par les bureaux sous-régionaux en termes plus quantitatifs et qualitatifs;
- b) la contribution des bureaux sous-régionaux à la création de liens étroits entre le Secrétariat de l'OMM et les Membres et à la valorisation de l'image de l'OMM et de celle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux dans les diverses sous-régions;
- c) les caractéristiques et les besoins régionaux;
- d) l'opinion des SMHN et des présidents des associations régionales.

Le Conseil a reconnu que selon les résultats de l'étude réalisée à propos du rendement des bureaux sous-régionaux, ces bureaux ont apporté une contribution importante principalement à l'appui des SMHN en matière de définition des besoins, de formulation des projets et de mise en œuvre et de mobilisation des ressources. On trouvera d'autres observations du Conseil à propos des bureaux sous-régionaux dans le point 10 de l'ordre du jour.

10. PROGRAMME RÉGIONAL (point 10 de l'ordre du jour)

10.1 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que les activités régionales dont l'exécution avait été approuvée pour l'exercice biennal 1998-1999 avaient été menées à bonne fin et que les bureaux régionaux continuaient

de servir efficacement leurs associations régionales respectives et d'aider les présidents à s'acquitter de leurs responsabilités.

10.2 Le Conseil a pris note des activités des bureaux sous-régionaux de l'OMM pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes (San José, Costa Rica), pour l'Afrique occidentale (Lagos, Nigéria), pour l'Afrique orientale et australe (Nairobi, Kenya), et pour le Pacifique Sud-Ouest (Apia, Samoa). Il a remercié le Secrétaire général de veiller à ce que ces activités contribuent efficacement aux efforts déployés par les SMHN dans les sous-régions.

10.3 Le Conseil a examiné le rapport d'évaluation des bureaux sous-régionaux. Il a remercié ceux-ci de l'efficacité avec laquelle ils s'étaient acquittés de leurs fonctions. Il a pris note aussi des activités exécutées conjointement par le Bureau sous-régional de l'OMM pour le Pacifique Sud-Ouest (Apia, Samoa) et le PROE, en faveur du développement des SMHN dans la région.

10.4 Le Conseil a jugé que, en se rapprochant des Membres et en renforçant l'image de marque de l'OMM dans les régions, les bureaux sous-régionaux avaient contribué pour beaucoup aux activités menées par les SMHN dans les sous-régions. Il a pris acte en particulier de l'intervention rapide de ces bureaux dans des situations d'urgence telles que les ouragans *Mitch* et *Georges* en Amérique centrale, les inondations désastreuses au Mozambique et la grave sécheresse qui touche la corne de l'Afrique.

10.5 Tenant compte des contributions importantes à mettre au crédit des bureaux sous-régionaux, le Conseil s'est déclaré en faveur de la création d'un bureau sous-régional pour l'Asie et d'un autre pour l'Europe. Aussi a-t-il demandé au Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires, en consultation avec les présidents des associations régionales concernées et dans la limite des ressources disponibles, pour créer ces bureaux au cours de la treizième période financière.

10.6 Au sujet de l'évaluation du fonctionnement des bureaux sous-régionaux, le Conseil a invité le Secrétaire général à prendre en compte les critères supplémentaires d'évaluation décrits au paragraphe 9.21 du résumé général.

10.7 Le Conseil a appris qu'une étude portant sur les incidences financières d'un transfert éventuel du Bureau régional à Asunción, Paraguay, serait présentée à l'Association régionale III et à l'Association régionale IV pour examen à l'occasion de leurs prochaines sessions, et ce, comme l'avait demandé le Treizième Congrès (paragraphe 3.8.1.5 du *Rapport final abrégé et résolutions* du Treizième Congrès météorologique mondial) (OMM-N° 902).

10.8 Le Conseil a pris note des différentes opinions exprimées en ce qui concerne le reclassement futur du Bureau sous-régional pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes (San José, Costa Rica) en bureau régional.

11. PRINCIPALES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'OMM (point 11 de l'ordre du jour)

11.1 PRINCIPALES QUESTIONS INTÉRESSANT LES MEMBRES DE L'OMM (point 11.1)

11.1.1 Le Conseil exécutif a reconnu que de multiples questions d'un grand intérêt posent à l'OMM, à ses Membres et à leurs SMHN certains problèmes en même temps qu'elles leur ouvrent des perspectives. Il a longuement débattu à ce sujet. Des notes où figure un résumé détaillé des interventions ont été élaborées par le Secrétariat à l'intention des organes subsidiaires du Conseil exécutif qui souhaiteraient en faire usage.

11.1.2 Le Conseil a rappelé que le Treizième Congrès s'était aussi penché sur un certain nombre de questions essentielles que reflète la Déclaration de Genève. Celle-ci a permis à plusieurs Membres de mieux cerner ces questions et de prendre les mesures voulues. S'agissant de la notoriété et du statut de l'OMM et des SMHN, le Conseil a estimé qu'il fallait redoubler d'efforts à cet égard et faire en sorte que les gouvernements et autres responsables apprécient à leur juste valeur leur rôle et leur apport à la société. Il a demandé au Secrétaire général d'étudier la possibilité d'organiser, de préférence pendant le Quatorzième Congrès météorologique mondial, une conférence ministérielle pour examiner les principales questions qui se posent à cet égard. Il a estimé qu'il faudrait saisir cette occasion importante pour mettre en relief le rôle joué par un mécanisme international unique en son genre, qui a su coordonner la fourniture par les SMHN de produits et services météorologiques, hydrologiques et connexes qui contribuent au développement durable, à la sécurité nationale et au bien-être des populations et aident les Membres à remplir leurs engagements internationaux.

11.1.3 Le Conseil a reconnu que l'évolution du contexte dans lequel évoluent les SMHN et celle de leur rôle et de leur fonctionnement (s'agissant, notamment, de leurs principales fonctions), doivent être prises en compte dans le cadre des activités de l'OMM. Il a d'ailleurs demandé à son groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN, à son Groupe consultatif de l'échange international de données et produits, à son Groupe de travail de la planification à long terme et à son équipe spéciale chargée d'analyser la structure de l'OMM d'en tenir compte dans leurs travaux. Le Conseil a aussi prié le Secrétaire général de fournir tout l'appui nécessaire, notamment en ce qui concerne l'étude des modifications qu'il conviendra peut-être d'apporter à cet égard à la Convention et aux Règlements de l'OMM.

11.1.4 Le Conseil a pris note tout spécialement de l'écart grandissant qui sépare les services fournis par les SMHN des pays développés, de ceux des pays en développement et des pays à économie de transition. Il a réaffirmé que cette question cruciale concernait l'ensemble des Membres vu leur étroite interdépendance. Il a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que ce problème soit examiné plus avant par les instances compétentes et de contribuer à l'élaboration d'une stratégie

audacieuse destinée à réduire cet écart, spécialement en mettant à profit les derniers progrès techniques pour moderniser les systèmes d'observation et de télécommunications.

11.1.5 Le Conseil a aussi estimé qu'il fallait s'intéresser de très près à l'évolution des systèmes mondiaux d'observation, qui devraient faire une large place à la télé-détection. Certains craignent en effet que cette tendance ne limite l'accès aux données et produits d'observation. Le Conseil a demandé au Secrétaire général d'entreprendre une étude approfondie à ce sujet afin d'aider l'Organisation à anticiper cette éventualité et a prié les présidents des commissions techniques d'apporter leur concours.

11.1.6 Le Conseil a reconnu qu'il était indispensable de veiller à ce que les Membres puissent participer plus activement aux programmes de l'OMM et en tirer davantage de profit. Il a souligné en particulier combien il était important que les pays en développement et les pays à économie de transition prennent part aux sessions des organes constituants. Il a prié le Secrétaire général d'approfondir cette question et d'envisager la possibilité de créer un fonds spécial et/ou de prévoir d'autres arrangements financiers.

11.1.7 Les délibérations du Conseil sur les questions susmentionnées ont été prises en compte lors de l'examen d'autres points de l'ordre du jour. Le Conseil a demandé qu'il en soit aussi tenu compte dans le cadre des travaux de ses organes subsidiaires, notamment le Groupe de travail de la planification à long terme, l'Equipe spéciale chargée d'analyser la structure de l'OMM, le Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN, le Groupe consultatif de l'échange international de données et produits, le Groupe consultatif sur le climat et l'environnement, le Groupe consultatif d'experts de la coopération technique et le Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il a demandé aux présidents de ces organes de veiller à ce que le nécessaire soit fait. Il a prié le Secrétaire général de fournir tout l'appui dont pourraient avoir besoin ses organes subsidiaires. A cet égard, le Conseil a rappelé ses délibérations antérieures sur la question, qui devraient également être prises en considération (voir par exemple, le paragraphe 11.1.3 du *Rapport final abrégé et résolutions* de sa quarante-huitième session) (OMM-N° 846).

11.1.8 Le Conseil a aussi pris note des points de vue exprimés lors des sessions du Bureau de l'OMM, notamment sur la nécessité d'assurer une représentation régionale appropriée.

11.2 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX (point 11.2)

11.2.1 Le Conseil exécutif a examiné le rapport du président de son Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN, qui s'est réuni à Genève du 31 janvier au 3 février 2000. Il a noté que le rapport de

la première session du Groupe avait été mis à la disposition de tous les membres du Conseil. Le Conseil a salué le travail accompli par le Groupe.

11.2.2 Le Conseil a rappelé la discussion qu'il avait eue au cours de sa cinquante et unième session au sujet de la participation des médias, du secteur privé et des milieux universitaires aux travaux de l'OMM et des SMHN. Il a noté qu'après consultation des Vice-Présidents, le Président, qui préside également le Groupe consultatif, avait décidé que cette question serait examinée par le Groupe lors de sa première session.

PRINCIPALES QUESTIONS INTÉRESSANT LES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES NATIONAUX

11.2.3 Le Conseil a pris note du premier recensement, effectué par le Groupe, des principales questions touchant au rôle et au fonctionnement des SMN et a convenu que ces questions devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre du programme de travail du Groupe. Le Conseil a convenu qu'il faudrait considérer l'examen des sujets pertinents et la résolution des questions qui se posent comme un processus évolutif conduisant à l'obtention d'un consensus.

11.2.4 Le Conseil a insisté sur la nécessité de procéder à un examen encore plus approfondi des questions touchant à la mission et au rôle des SMN en tenant compte à la fois des récentes évolutions de la situation mondiale et de la situation de chacun des pays concernés. Il a réaffirmé que le rôle principal des SMN est toujours la protection de la vie et des biens. Ce rôle, qui relève de l'intérêt public, était la responsabilité des gouvernements pour le bien-être global des populations. C'est pourquoi le Conseil a souligné qu'un financement approprié de la part des gouvernements est d'une importance primordiale. Il a répété que quelle que soit la forme que prennent les SMN ou le modèle qu'ils suivent, un appui financier des gouvernements, direct ou stipulé par des contrats où les gouvernements sont clients, est essentiel pour le fonctionnement et le maintien de l'infrastructure de base nécessaire. Le Conseil a également noté qu'il était improbable que tout le potentiel du marché suffise à couvrir entièrement le coût de l'infrastructure de base, d'où le caractère impératif d'un financement par l'Etat.

11.2.5 Le Conseil a de nouveau souligné que de plus en plus de secteurs économiques font appel à la compétence des SMN pour obtenir une plus vaste gamme de produits et de services face aux exigences croissantes des utilisateurs dans des domaines tels que les prévisions saisonnières et pour faire face à des questions complexes telles que la gestion de l'eau, la santé, les changements climatiques et d'autres préoccupations relatives à l'environnement, en plus de la gamme de services météorologiques destinés au public. S'il est important que les SMN se consacrent avant tout à leurs principales responsabilités, ils devront également s'intéresser de près à divers domaines connexes pour pouvoir satisfaire les besoins futurs de leurs communautés nationales.

11.2.6 Le Conseil est convenu que les SMN pourraient très bien, à l'avenir, exercer davantage certaines fonctions

sur la base d'une coopération régionale tout en garantissant que l'infrastructure et les capacités nationales appropriées sont maintenues. A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité de consultations approfondies entre les SMHN concernés afin de conclure d'éventuels accords ou arrangements dans ce domaine.

11.2.7 Le Conseil a encouragé les Membres à prendre des dispositions légales appropriées, si cela n'a pas déjà été fait, et a demandé au Secrétaire général de fournir des conseils dans la mesure des besoins. Il a noté qu'une analyse plus approfondie des dispositions légales communiquées par les Membres fournira déjà une première indication de ce que les SMN considèrent comme leurs activités et leurs priorités. Sur la base d'une analyse des dispositions légales nationales, il serait peut-être possible de mieux définir le rôle et le fonctionnement des SMN, et notamment leurs principales responsabilités.

11.2.8 Le Conseil est convenu de la nécessité de plus en plus pressante de disposer d'une méthode rigoureuse pour l'évaluation économique des services météorologiques afin de mieux déterminer les avantages que procurent ces derniers. Il faudrait également établir des principes directeurs sur les méthodes d'évaluation des avantages économiques et sociaux, et de confier la réalisation d'une série d'études de cas à des experts indépendants. Il serait aussi nécessaire de déterminer les résultats pour contribuer à établir et à améliorer la valeur des produits et des services.

11.2.9 Le Conseil a pris acte de la nécessité de fixer un cadre servant de guide pour l'examen des questions de financement et des questions connexes et, par la suite, pour la description et l'évaluation de divers modèles de financement que les Membres pourraient souhaiter examiner. Le Conseil a admis en outre que la détermination des principales responsabilités des SMN présentait à cet égard beaucoup d'intérêt.

11.2.10 La question de la notoriété et du statut des SMN revêt une grande importance, en particulier pour l'obtention d'un appui des gouvernements, et revient sans cesse dans les débats des associations régionales et des conférences techniques sur la gestion pour le développement des Services météorologiques dans les régions. Il a été jugé nécessaire de veiller à l'utilité des produits et services des SMN en renforçant la coopération avec les utilisateurs et en identifiant clairement ces produits et services. Le Conseil a admis que l'efficacité des services météorologiques destinés au public est un gage de notoriété pour les SMN.

11.2.11 En outre, le Conseil a estimé qu'il était nécessaire de promouvoir davantage le statut et la notoriété des SMN, notamment en faisant mieux apprécier leur rôle par les gouvernements. A cet égard, il a demandé au Secrétaire général d'envisager la possibilité d'organiser une conférence de l'OMM sur le rôle et les avantages socio-économiques des SMHN, en veillant particulièrement à la participation de hauts fonctionnaires gouvernementaux. Lors de cette conférence, il faudrait aussi faire comprendre aux gouvernements l'importance du rôle des SMHN en ce qui concerne la protection de la vie

et des biens, leur contribution au développement durable, leur prise en compte des questions relatives à l'environnement et l'assistance qu'ils apportent à la formulation de politiques et au respect d'engagements internationaux (par exemple la CCNUCC).

11.2.12 Le Conseil est convenu qu'il fallait trouver des moyens d'offrir un accès rapide aux avis de phénomènes météorologiques violents publiés par les SMN, notamment grâce à la mise en place de liens appropriés avec les sites web de ces derniers sur la page d'accueil de l'OMM.

11.2.13 Le Conseil est convenu qu'à de nombreux égards, le renforcement des capacités est peut-être actuellement le plus grand défi que doit relever l'OMM. Comme la réduction des disparités est depuis longtemps un objectif prioritaire pour l'OMM, il faudrait envisager une large évaluation de l'efficacité globale des activités de l'Organisation en matière de renforcement des capacités, et notamment l'établissement d'un programme prioritaire spécifique dans ce domaine.

11.2.14 Le Conseil a noté que la modification de certaines modalités de fourniture des services de météorologie aéronautique suscitait des inquiétudes au sein de certains SMN. Le Conseil a estimé qu'il fallait établir des directives sur la façon de garantir la qualité des services météorologiques pour renforcer la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne. Il a noté que des consultations avec l'OACI sont entreprises pour envisager un resserrement de la coopération afin de définir les modalités les plus appropriées pour la fourniture des services de météorologie aéronautique (voir également le paragraphe 6.3.4).

11.2.15 Le Conseil a également reconnu que pour contribuer à accroître le rôle et à améliorer le fonctionnement des SMN, une conduite efficace de ces services est essentielle. Une telle conduite devrait fournir une orientation, des valeurs, un but et une motivation à travailler ensemble pour réaliser la mission des SMN dans le contexte d'une évolution rapide. Il a été proposé d'étudier la possibilité que certains centres régionaux de formation professionnelle en météorologie (CRFPM) soient désignés à titre de centres de formation à la conduite et à la gestion.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES FOURNISSEURS DE DONNÉES ET DE SERVICES

11.2.16 Le Conseil a pris note de la nécessité, pour certains pays, de conclure des alliances stratégiques avec divers secteurs et d'autres organismes nationaux, et en particulier de renforcer la coopération avec les fournisseurs de données et de services touchant à des domaines connexes.

11.2.17 Le Conseil a noté en outre que dans certains pays, les prestataires de services doivent obtenir un agrément au niveau national et que beaucoup possèdent d'excellentes compétences. Les prestataires pourraient être de précieux alliés pour les SMHN en les aidant à préserver l'intégrité de leurs infrastructures et de leurs responsabilités de base. En même temps, le Conseil a reconnu que l'efficacité de ces prestataires repose sur le

fonctionnement adéquat des SMHN et que l'ensemble du système météorologique et hydrologique serait sérieusement handicapé si l'appui financier accordé aux SMHN était insuffisant.

11.2.18 Le Conseil a convenu de la nécessité d'envisager l'établissement d'une procédure plus généralisée et plus continue d'agrément international ou d'un code de conduite professionnel sous les auspices de l'OMM, avec la coopération de corporations professionnelles et d'autres organes semblables.

PARTICIPATION DES MÉDIAS, DU SECTEUR PRIVÉ ET DES MILIEUX UNIVERSITAIRES AUX TRAVAUX DE L'OMM ET DES SMHN

11.2.19 Le Conseil a rappelé que l'examen des questions liées à la participation des médias, des milieux universitaires et du secteur privé aux travaux de l'OMM revêtait une grande importance, tant pour l'Organisation que pour ce qui touche au rôle et au fonctionnement futurs des SMHN. Il a pris acte de la nécessité d'élaborer des principes directeurs propres à assurer la coordination des mesures prises pour préserver l'intégrité des principales responsabilités des SMHN, notamment ceux des pays en développement ou en transition.

11.2.20 En envisageant la participation des médias, du secteur privé et des milieux universitaires, le Conseil a reconnu que chaque secteur a des caractéristiques particulières. Il a considéré qu'une telle participation devrait conduire au renforcement de l'ensemble du système météorologique pour la prestation de services appropriés destinés aux citoyens et à d'autres utilisateurs, et notamment à l'exercice des principales responsabilités des SMHN.

11.2.21 En outre, le Conseil a considéré que l'un des objectifs de la prise en compte des questions pertinentes est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité globale des SMHN au service de leurs communautés en leur offrant les informations, les aperçus et les analyses appropriés leur permettant de comprendre leur rôle et leur fonctionnement. Aucune directive ne doit enfreindre la souveraineté ou la législation nationale. Le Conseil a reconnu la nécessité de directives de l'OMM, une approche coordonnée facilitant la prestation par les SMHN des services qu'ils ont à rendre, particulièrement dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition.

11.2.22 Le Conseil a reconnu la nécessité d'une définition appropriée du terme «secteur privé» dans le contexte du rôle et du fonctionnement des SMHN, car ce terme peut avoir diverses significations et comprendre par exemple les fabricants d'instruments, ceux qui assurent des services pour les SMHN par externalisation et les prestataires de services météorologiques.

11.2.23 Tout en prenant note des difficultés que certains SMHN ont rencontrées dans leurs relations avec le secteur privé, le Conseil a estimé qu'il fallait nouer un dialogue constructif entre les deux parties afin de trouver des moyens de définir et d'établir une relation mutuellement avantageuse qui servirait au mieux les

intérêts de l'ensemble des utilisateurs des services météorologiques et connexes. Il importe de préciser le cadre de la coopération internationale régissant les relations entre SMHN et le secteur privé et de SMHN à SMHN notamment dans les cas où les premiers ont une activité commerciale à l'étranger. Un tel cadre devrait inclure des éléments figurant dans la Déclaration de Genève, adoptée par le Treizième Congrès, que les Membres ont accueillie favorablement.

11.2.24 Le Conseil a pris note des possibilités de coopération, mais aussi de concurrence, entre les SMHN et le secteur privé. Il convient d'examiner de plus près les domaines qui se prêtent à la coopération et ceux qui se prêtent à la concurrence, ainsi que les lignes directrices susceptibles d'optimiser la synergie et de réduire les tensions, sachant que les conditions peuvent varier d'un pays à l'autre.

11.2.25 Le Conseil a convenu de la nécessité d'instaurer ou de maintenir entre les SMHN et le secteur privé un dialogue fondé sur la reconnaissance mutuelle des rôles et des attentes, et de mettre au point une stratégie propre à rendre ce dialogue avantageux pour les deux parties. Un tel dialogue devrait promouvoir la notoriété, la crédibilité et l'efficacité de l'exploitation des SMHN dans leurs pays respectifs, surtout en tant qu'organisme unique faisant autorité pour la production d'avis ayant des incidences sur la sécurité de la vie et des biens.

11.2.26 Le Conseil s'est félicité de la déclaration du représentant de l'Association internationale de météorologie radiodiffusée, selon lequel le Conseil et l'Association ont pour but commun d'assurer l'appui des SMHN et du système international coordonné par l'OMM qui permet la prestation de services connexes. Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'offre de l'Association d'accorder son aide pour l'homologation et la définition de normes.

11.2.27 Le Conseil a appris qu'il existait de plus en plus d'activités et qu'on portait un intérêt croissant à l'égard de la participation et de la coopération du secteur privé avec le système des Nations Unies et que cette question a fait l'objet d'un point de l'ordre du jour du Comité administratif de coordination de l'ONU.

11.2.28 Compte tenu de ce qui vient d'être dit, le Conseil a estimé qu'il convenait de prendre entre autres les mesures suivantes :

- a) examen des annexes de la résolution 40 (Cg-XII) de l'OMM — Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques, notamment celles qui concernent les principes directeurs relatifs aux activités commerciales, compte tenu de l'évolution de la situation depuis l'adoption de cette résolution;
- b) amélioration et/ou développement de compétences nouvelles au sein de l'OMM et des SMHN en vue de faciliter le règlement des questions touchant à l'économie, au droit et à d'autres sciences sociales;

- c) examen des besoins des Membres en matière de renforcement des capacités, notamment des pays en développement ou en transition, en ce qui concerne l'amélioration de la fourniture de services;
- d) examen des moyens d'améliorer l'assistance aux utilisateurs des données et produits des SMHN;
- e) établissement de directives à l'intention des directeurs et autres hauts fonctionnaires des SMHN en ce qui concerne les questions liées au rôle et au fonctionnement des SMHN;
- f) fourniture, aux tiers, d'informations plus pertinentes et plus précises sur les principales responsabilités des SMHN, notamment le plan en rapport avec le respect de leurs obligations nationales et internationales (par exemple, la CCNUCC).

COOPÉRATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

11.2.29 Le Conseil a admis la nécessité de renforcer la coopération avec les représentants de diverses organisations internationales et de clarifier la situation actuelle, notamment à l'égard des groupes avec lesquels la coopération devrait être renforcée.

11.2.30 Le Conseil a estimé qu'après identification des représentants des organisations internationales des secteurs concernés, des mesures pourraient être prises en vue d'une reconnaissance mutuelle, de la participation aux sessions pertinentes et de l'organisation de réunions et d'activités de coopération communes.

DÉFINITION DES TERMES PERTINENTS

11.2.31 Le Conseil et le Groupe ont convenu d'un commun accord qu'il faudrait s'entendre sur la définition et l'utilisation de certains termes dans le contexte des travaux visant à préciser le rôle et le fonctionnement des SMHN. Ces termes pourraient être regroupés dans un glossaire. Le Groupe a été prié de poursuivre l'examen de cette question dans le cadre de son programme de travail.

11.2.32 Le Conseil est également convenu que les institutions nationales devraient être ainsi désignées :

- a) SMN — Service(s) météorologique(s) ou hydrométéorologique(s) national (aux);
- b) SMHN — Service(s) météorologique(s) et hydrologique(s) national (aux);
- c) SHN — Service(s) hydrologique(s) national (aux).

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES HYDROLOGIQUES NATIONAUX

11.2.33 Le Conseil a eu le plaisir de prendre connaissance des progrès réalisés dans l'établissement, sous les auspices de la Commission d'hydrologie (CHy), de la première version d'un projet de document sur le rôle et le fonctionnement des Services hydrologiques nationaux. Il a estimé que ce document fait bien ressortir les similitudes et les différences entre la météorologie et l'hydrologie.

11.2.34 Le Conseil a prié le président de la CHy de continuer à travailler sur le projet de document,

notamment pour garantir un équilibre régional approprié, avec l'aide du Groupe de travail consultatif de la CHy et des conseillers régionaux en hydrologie, et de soumettre ce projet au Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN.

TRAVAUX FUTURS

11.2.35 Le Conseil a estimé que les travaux du Groupe devraient conduire à l'établissement :

- a) d'une déclaration de politique générale de l'OMM sur le rôle et le fonctionnement des SMHN destinée à confirmer, à actualiser et/ou à préciser la déclaration du Conseil exécutif d'avril 1999 relative aux SMN et aux nouveaux modes de prestation de services et à compléter la Déclaration de Genève adoptée par le Congrès à sa treizième session;
- b) d'un ensemble de «principes directeurs sur le rôle et le fonctionnement des SMHN» élaboré si possible à partir des documents pertinents de l'OMM déjà disponibles;
- c) d'un rapport détaillé du Conseil exécutif au Quatorzième Congrès sur les mesures prises pour donner suite à la résolution 26 (Cg-XIII) — Rôle et fonctionnement des services météorologiques nationaux, comprenant éventuellement les propositions de modification de la Convention et des Règlements de l'OMM visant à faire mieux connaître le rôle essentiel et les principales responsabilités des SMN en vue de la réalisation des objectifs de l'OMM.

11.2.36 Le Conseil a par ailleurs estimé que le Groupe devrait aussi, avec le concours de la Commission d'hydrologie, s'acquitter de tâches similaires en ce qui concerne le rôle et le fonctionnement des SHN.

11.2.37 Le Conseil a noté qu'afin de constituer une base de données factuelles suffisante pour l'analyse des nombreuses questions touchant au rôle et au fonctionnement des SMN et des SHN à laquelle il doit procéder, il serait nécessaire de soumettre un questionnaire détaillé aux représentants permanents. Ce questionnaire servirait à constituer une base de données mondiale sur le fonctionnement des SMN qui porterait sur des questions telles que le statut juridique, les modalités d'organisation, le budget, les recettes et les dépenses et les rapports avec les différents utilisateurs nationaux. Il a été convenu d'envoyer aux membres du Conseil exécutif une version pilote du questionnaire, qui sera ensuite révisée et diffusée à tous les représentants permanents avant la fin de l'année 2000.

11.2.38 Le Conseil a en outre prié la Commission des sciences de l'atmosphère d'établir un projet de déclaration de politique générale de l'OMM sur les fondements scientifiques et les limites de la prévision météorologique et climatique.

11.2.39 Le Conseil a demandé une nouvelle analyse comparative du rôle et du fonctionnement des prestataires de services météorologiques du secteur privé d'une part, et des SMN d'autre part, ainsi qu'un document de synthèse sur la stratégie de coopération entre les SMHN et le secteur privé.

11.2.40 Le Conseil a noté qu'il fallait étudier les éventuelles modifications à apporter à la Convention et aux Règlements de l'OMM suite aux débats sur le rôle et le fonctionnement des SMHN.

11.2.41 Le Conseil a reconnu que le fait de proposer la révision de la Convention de l'OMM peut présenter des risques et des difficultés et qu'il faudrait faire preuve de toute la prudence voulue. Néanmoins, le Conseil a estimé qu'il faudrait étudier et évaluer les modifications éventuelles et examiner les avantages et les risques qu'elles comportent. Il a convenu de créer une équipe spéciale composée de membres du Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN afin qu'elle se penche sur la question. A cet égard, le Conseil a rappelé que l'OMM est une organisation composée de pays Membres et il est convenu qu'il faudrait également tenir compte du rôle des divers partenaires des communautés météorologique et hydrologique et des rapports entre ceux-ci.

11.2.42 Le Conseil a prié le Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN de poursuivre ses travaux relatifs aux divers thèmes examinés lors de sa première session à la lumière des débats et décisions du Conseil sur ce point de l'ordre du jour. Il a également prié les autres organes concernés et le Secrétaire général d'apporter au Groupe l'aide dont il a besoin pour pouvoir s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

11.3 ECHANGE INTERNATIONAL DE DONNÉES ET DE PRODUITS (point 11.3)

11.3.1 Le Conseil a pris note des renseignements qui lui ont été communiqués quant aux faits nouveaux enregistrés concernant l'échange international de données et produits météorologiques, hydrologiques, climatologiques, océanographiques et connexes.

11.3.2 Le Conseil a rappelé qu'aux termes de sa résolution 4 (EC-LI) — Groupe consultatif du Conseil exécutif sur l'échange international de données et de produits, il avait invité le président de la CSB à l'aider à suivre de près l'application de la résolution 40 (Cg-XII) et à faire réaliser une enquête sur l'évolution du volume de données et de produits météorologiques et connexes qui sont transmis sur le SMT. Celle-ci a été entreprise fin 1999 et a porté sur la période comprise entre 1994 et 1998. Notant les résultats de l'enquête, il a relevé que moins d'un tiers des Membres avaient fourni les renseignements demandés, et qu'il ne fallait donc pas en tirer de conclusions hâtives. Il s'est félicité de ce que l'enquête avait révélé que le volume des données et des produits échangés n'avait pas diminué, ce qui était l'un des principaux objectifs de la résolution 40 (Cg-XII). Pour environ 75 pour cent des Membres ayant répondu, le volume des données transmises n'a pas changé et pour environ 12 pour cent d'entre eux il a légèrement augmenté. Pour ce qui est du volume des produits transmis, il ressort de près de 90 pour cent des réponses qu'il n'y a pas eu de changement tout au long de la période, alors que pour environ 10 pour cent une légère augmentation a été constatée. En ce qui concerne les changements

intervenus dans le volume des données et produits reçus, les réponses se répartissent également en trois catégories, à savoir nette augmentation, légère augmentation et pas de changement. Seul un Membre attribue l'augmentation des données transmises à l'adoption de la résolution 40 (Cg-XII). Le plus souvent, cette augmentation s'expliquerait par l'évolution des besoins, les progrès technologiques ou l'amélioration des modèles. D'après les résultats de l'enquête, le volume des données transmises sur le SMT au cours des six dernières années a légèrement augmenté mais cette augmentation ne peut être attribuée à l'adoption de la résolution 40 (Cg-XII).

11.3.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que des experts de la CSB avaient proposé de nouvelles méthodes de contrôle systématique qui permettraient de rassembler l'information nécessaire à l'évaluation de toute fluctuation que pourrait connaître le volume des données et produits échangés sur le SMT. Ces nouvelles méthodes seront soumises à la CSB lors de sa prochaine session. Notant que l'échange de données et de produits par d'autres moyens que le SMT prenait de plus en plus d'ampleur, le Conseil a été d'avis que ces méthodes de contrôle devraient porter également, à l'avenir, sur les échanges de ce type. Il a reconnu cependant la difficulté qu'il y avait à faire la part entre les différents facteurs qui influent sur la variation du volume des informations transmises sur le SMT.

11.3.4 Le Conseil a pris note également des mesures de suivi prises actuellement par l'intermédiaire de la CHY quant à l'application de la résolution 25 (Cg-XIII) — Echange de données et de produits hydrologiques. Il a encouragé la Commission à continuer de travailler à la publication d'une brochure sur cette résolution et d'une note technique sur les types de données et de produits échangés. Il s'est réjoui de la solidarité que l'on pouvait constater d'ores et déjà dans toute la communauté hydrologique s'agissant de l'adoption de la politique énoncée dans la résolution et a noté qu'il serait utile de commencer à contrôler le flux des données hydrologiques avant d'appliquer pleinement cette résolution.

11.3.5 Le Conseil a rappelé que l'équipe spéciale de la CCI chargée d'étudier les éléments de la résolution 40 (Cg-XII) relatifs au climat lui avait présenté ses conclusions à sa cinquantième session et que celles-ci avaient été publiées dans le rapport N° 36 de la série consacrée au PMDSC (OMM/DT-N° 925). Il a relevé que, suite à la demande formulée par le Treizième Congrès, la Commission avait examiné plus en détail l'application de la résolution 40 (Cg-XII) aux informations climatologiques et avait conclu que cette résolution ne pouvait concrètement s'appliquer aux données et aux produits climatologiques datant d'avant son adoption. Il a noté à ce propos que plusieurs Membres avaient adopté la politique énoncée dans ladite résolution et demandaient préalablement l'autorisation des pays d'où elles provenaient avant de communiquer des données anciennes à des tiers. Le Conseil a demandé que la question soit approfondie par l'équipe spéciale de la CCI (voir aussi le paragraphe 4.1.20).

11.3.6 Le Conseil a noté que conformément aux lignes directrices de la CCNUCC pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation du climat, adoptées lors de la cinquième session de la Conférence des Parties, celles-ci étaient tenues de décrire la mesure dans laquelle des données nationales portant sur les observations systématiques étaient échangées avec d'autres Parties et communiquées aux centres internationaux de données, en signalant les éventuels obstacles à l'échange des données ou à leur fourniture aux centres en question. Les Parties sont aussi tenues de décrire les éventuelles politiques ou directives nationales qui auraient une incidence sur les échanges de données destinés à servir les objectifs de la CCNUCC.

11.3.7 Le Conseil a souscrit sans réserve à la recommandation formulée par le Groupe de travail CCI/CLIVAR de la détection des changements climatiques à sa première session (Genève, novembre 1999). Le groupe a en effet préconisé que les données et métadonnées historiques mensuelles et quotidiennes de toutes les stations CLIMAT et CLIMAT TEMP, y compris celles désignées comme appartenant au réseau de surface et du réseau aérologique du SMOC devaient être considérées comme faisant partie des données et des produits qui sont essentiels à l'exécution des programmes de l'OMM et dont la liste figure à l'annexe I de la résolution 40 (Cg-XII).

11.3.8 Le Conseil a pris note avec intérêt et satisfaction de la déclaration faite par le représentant de la COI au sujet de l'action que celle-ci a engagée pour reformuler et affiner sa politique et ses pratiques en matière d'échange international de données et de produits océanographiques et connexes. Suite à une résolution adoptée par sa vingtième assemblée en 1999, la COI a établi un groupe de travail ad hoc sur la politique d'échange des données océanographiques, lequel a tenu sa première réunion à Paris en mai 2000. Lors de cette réunion, le groupe de travail a examiné la politique de la COI et celles de ses partenaires dans ce domaine et a longuement débattu des questions relatives à la commercialisation des données et aux besoins en matière d'échange de données océanographiques opérationnelles. Il a été beaucoup question des résolutions 40 (Cg-XII) et 25 (Cg-XIII), qui ont été souvent à la base des délibérations. Le groupe de travail a rassemblé une grande quantité d'informations susceptibles de faciliter la prise de décision au sein de la COI, informations qui seront transmises au Conseil exécutif de la Commission lors de sa trente-troisième session en juin 2000.

11.3.9 Le représentant de la COI a répété que les questions qui touchent la politique d'échange des données océanographiques étaient fort complexes et que la politique qu'elle finirait par adopter dans ce domaine aurait de profondes répercussions sur tous ses programmes, dont beaucoup sont entrepris conjointement avec l'OMM, y compris sur le développement de l'océanographie opérationnelle sous les auspices de la CMOM. Il a souligné dans ce contexte combien la COI appréciait l'aide fournie par le Secrétariat de l'OMM dans ces domaines et le fait de pouvoir profiter de son

expérience, et a exprimé l'espoir que cette collaboration se poursuivrait.

11.3.10 Le Conseil s'est félicité du travail entrepris par la COI au sujet de la politique d'échange de données océanographiques, qui présente un très grand intérêt pour de nombreux Membres de l'OMM, ainsi que de l'importance accordée dans ce contexte à la politique et à la pratique adoptées par l'OMM telles qu'elles sont décrites dans les résolutions 40 (Cg-XII) et 25 (Cg-XIII). Il a relevé à cet égard que ladite résolution mentionnait de nombreuses catégories de données se rapportant à l'océanographie physique qui devaient être échangées gratuitement et sans restriction quant à leur utilisation, ce qui revêt une importance capitale pour les Membres, en particulier dans le contexte des services destinés à assurer la sécurité en mer et de l'exploitation de modèles couplés atmosphère/océan. Le Conseil a reconnu que l'élaboration, par la COI, d'une politique d'échange de données exigerait beaucoup de temps et d'efforts et a réaffirmé que l'OMM l'appuierait sans réserve dans cette tâche. Il a aussi exprimé l'espoir que la politique et la pratique qu'adopterait la COI seraient pleinement compatibles avec celles que l'OMM a définies dans sa résolution 40 (Cg-XII), notamment en ce qui concerne les données d'intérêt commun.

11.3.11 Il a demandé de nouveau à son Groupe consultatif de l'échange international de données et produits de suivre de près l'évolution de la question, avec l'aide du Secrétaire général, et de prendre en compte les préoccupations ainsi que les divergences d'opinion et d'interprétation. Le Conseil a noté que son Groupe consultatif devait se réunir au début de 2001 et que celui-ci établirait un rapport pour sa cinquante-troisième session.

12. PLANIFICATION À LONG TERME (point 12 de l'ordre du jour)

12.1 Le Conseil exécutif a examiné le rapport du président de son Groupe de travail de la planification à long terme et de son Equipe spéciale chargée d'analyser la structure de l'OMM qui ont tenu leur première session conjointement, du 13 au 17 mars 2000. Les membres du Conseil, qui avaient à leur disposition le rapport final de la session, ont exprimé leur satisfaction quant au travail effectué par le groupe.

PRÉPARATION DU SIXIÈME PLAN À LONG TERME

Objet du Plan à long terme

12.2 Le Conseil est convenu que le Plan à long terme devait être un document décrivant dans les grandes lignes ce que l'Organisation compte faire dans son ensemble et qui aurait une triple finalité :

- a) guider le Secrétariat et les organes constituants pour la préparation de leurs plans de programme et le contrôle des progrès réalisés;
- b) servir de référence et guider les Membres dans leurs travaux de planification à l'échelon national;

- c) servir de référence pour informer les organisations/entités susceptibles de contribuer aux travaux de l'OMM et de ses Membres ou d'en tirer un avantage.

Démarche générale, période d'exécution, structure générale et contenu du plan

12.3 Le Conseil a été informé que le Groupe de travail de la planification à long terme avait analysé le processus de planification de l'OMM en tenant compte de l'expérience acquise dans l'élaboration, le contrôle et l'exécution des plans à long terme antérieurs, des directives données par le Treizième Congrès et des faits nouveaux concernant les grandes questions auxquelles l'OMM est confrontée. Il a noté que le groupe de travail avait examiné la démarche générale, la période d'exécution, la structure générale et le contenu du sixième Plan à long terme et il a approuvé les propositions qui ont été faites à cet égard et qui sont reproduites à l'Annexe VI au présent rapport.

12.4 Le Conseil a estimé que si les résultats escomptés étaient bien définis, le plan serait plus stratégique et plus ouvert sur le monde extérieur. Il serait également plus utile pour informer d'autres organisations/entités et, partant, pour faire valoir l'OMM et ses activités. Le Conseil est également convenu que pour sensibiliser davantage les décideurs aux activités déployées par l'OMM et ses Membres il fallait publier séparément un résumé du plan dans un contexte plus vaste.

Perspectives d'avenir, objectifs stratégiques et résultats escomptés de l'OMM

12.5 Le Conseil a noté que le président du Groupe de travail de la planification à long terme avait envoyé, par l'intermédiaire du Secrétaire général, à tous les représentants permanents des Membres de l'OMM ainsi qu'aux présidents des commissions techniques et des associations régionales un questionnaire les priant de donner leur avis sur les points suivants :

- a) les tendances et/ou développements qui devraient influencer de manière significative le fonctionnement de l'OMM et des SMHN à l'avenir;
- b) l'évolution des besoins des Membres, des SMHN ou de la société à laquelle il faut faire face ou les questions dont l'OMM et ses Membres devraient tenir compte pour fixer les objectifs de l'Organisation;
- c) les perspectives d'avenir de l'OMM;
- d) les résultats escomptés;
- e) les objectifs;
- f) la stratégie.

12.6 Le Conseil a été informé que les résumés et les analyses des réponses au questionnaire ont été examinés par le groupe de travail et qu'il en a été tenu compte pour jeter les bases des perspectives d'avenir et des objectifs stratégiques de l'OMM ainsi que des résultats escomptés. Le Conseil a examiné les propositions du Groupe de travail de la planification à long terme concernant :

- a) la nécessité d'énoncer de manière claire et succincte les perspectives d'avenir de l'OMM et les éléments fondamentaux qui devraient y figurer;

- b) une série d'objectifs stratégiques qui définiraient, à titre d'exemple, l'orientation générale que prendrait l'OMM dans cette perspective d'avenir;
- c) une série de résultats escomptés qui, à titre d'exemple, correspondraient aux perspectives d'avenir et aux objectifs stratégiques.

12.7 Après en avoir débattu, le Conseil s'est entendu sur la teneur de l'Annexe VII au présent rapport et il a décidé que le Groupe de travail de la planification à long terme devait s'en inspirer pour définir les perspectives d'avenir, les objectifs stratégiques et les résultats escomptés et qu'on s'en inspirerait également, par la suite, pour fixer les objectifs de l'Organisation.

LE PROCESSUS DE PLANIFICATION À LONG TERME

12.8 Le Conseil est convenu que la préparation du budget-programme ainsi que la planification des activités qui sont déployées dans le cadre des différents programmes devaient se faire en fonction du Plan à long terme. Il a donc estimé que le calendrier de la préparation du Plan à long terme revêtait une importance capitale et convenu que le projet de sixième Plan à long terme de l'OMM devait être examiné et approuvé par le Conseil exécutif, au cours de sa cinquante-troisième session, en 2001. Le Secrétaire général aurait ainsi à sa disposition des directives plus concrètes pour la préparation du budget-programme qui doit être examiné au cours de la cinquante-quatrième session du Conseil, en 2002. S'il était disponible plus tôt que par le passé, les commissions techniques et les associations régionales pourraient également s'inspirer du projet de sixième Plan à long terme pour planifier leurs programmes. La version définitive du plan serait ensuite présentée à la quatorzième session du Congrès pour adoption comme d'ordinaire. Le Conseil a noté qu'il est prévu d'organiser la deuxième session du Groupe de travail de la planification à long terme en 2002 mais pour faciliter la préparation du projet de sixième Plan à long terme avant sa cinquante-troisième session, il est convenu que le groupe devait tenir une session de plus au début de 2001.

12.9 Le Conseil a noté que le groupe de travail envisage d'élaborer, immédiatement après sa cinquante-deuxième session et avec l'assistance du Secrétariat, des directives pour la préparation du sixième Plan à long terme qui préciseront le rôle des différents contributeurs. Il a prié le Secrétaire général de diffuser ces directives dès qu'elles seront disponibles, aux présidents des organes de l'OMM intéressés et à tous ceux qui participent à la préparation du sixième Plan à long terme.

12.10 Le Conseil est en outre convenu que les commissions techniques et les associations régionales devaient avoir la possibilité de participer à l'élaboration du sixième Plan à long terme et que la question du plan et de son processus d'élaboration devait figurer à l'ordre du jour de leurs sessions. Il convenait en outre d'informer leurs présidents respectifs de l'évolution de la situation pour leur permettre d'intervenir plus facilement dans le processus de planification à long terme, en particulier dans la préparation du sixième Plan, s'agissant

spécialement de sa structure générale et du contenu ainsi que de tous les éléments qui relèvent spécifiquement de chacun des organes. Le Conseil a noté que les commissions techniques et une association régionale avaient constitué des Groupes de travail consultatifs auxquels les présidents peuvent demander assistance à cet égard.

CONTRÔLE ET ÉVALUATION DES PLANS À LONG TERME DE L'OMM

Contrôle et évaluation du sixième Plan à long terme

12.11 Le Conseil a été informé que le Groupe de travail de la planification à long terme avait examiné les directives pour le contrôle et l'évaluation des plans à long terme de l'OMM et proposé à cet effet de nouvelles modalités de contrôle et d'évaluation du sixième Plan à long terme. Il est convenu qu'en préparant le sixième Plan à long terme il fallait clairement indiquer les modalités du contrôle et d'évaluation, y compris les indicateurs de performance et les points de repère pour faciliter le contrôle et l'évaluation, il a en outre accepté les idées présentées dans l'Annexe VIII au présent rapport s'agissant du processus de contrôle et d'évaluation du sixième Plan à long terme.

12.12 Le Conseil est convenu que les propositions de contrôle du sixième Plan à long terme qui sont présentées dans l'Annexe VIII au présent rapport, sont conformes à l'idée de partage de responsabilités entre, d'une part, le Congrès et le Conseil exécutif chargés de déterminer les buts, les objectifs, les priorités et les ressources à fournir et, d'autre part, le Secrétaire général qui doit superviser globalement l'exécution du Plan et répondre de la concrétisation des buts et des objectifs en question dans le cadre imposé par le budget-programme. Il est convenu que le Secrétaire général devrait avoir une marge de manœuvre pour atteindre ses buts et ses objectifs de la manière la plus économique et dans la limite des ressources qui ont été approuvées. Le Conseil a reconnu enfin que les divers organes constituants jouaient un rôle essentiel dans l'exécution du Plan ainsi que dans son contrôle et son évaluation.

Contrôle et évaluation du cinquième Plan à long terme

12.13 Le Conseil a noté que le rapport d'évaluation présenté au Treizième Congrès portait sur les années 1994-1997 (les deux dernières années du troisième Plan et les deux premières années du quatrième Plan à long terme).

12.14 S'agissant de l'évaluation à faire au cours de la présente période financière, le Conseil a estimé qu'il n'était pas sage d'évaluer une partie du quatrième avec une partie du cinquième Plan à long terme et qu'il ne serait pas possible de mettre en place un système de contrôle et d'évaluation permanent comparable à ce qui est envisagé pour le sixième Plan à long terme. Il est donc convenu de recommander une procédure particulière d'évaluation du cinquième Plan à long terme. Les commissions techniques et les associations régionales

devraient donc évaluer leurs programmes en fonction de leurs propres objectifs durant leurs sessions ou par l'intermédiaire de leurs présidents ou de leurs groupes de travail consultatifs, selon le cas, et le Groupe de travail de la planification à long terme aurait à préparer un rapport d'ensemble.

12.15 Il a été noté que l'évaluation ne serait pas prête suffisamment tôt pour qu'il en soit tenu compte pour préparer le projet de sixième Plan à long terme qui doit être examiné au cours de la cinquante-troisième session du Conseil exécutif en 2001, mais qu'il pourrait être le fondement d'une version ultérieure du Plan. Le Conseil a demandé au Groupe de travail de la planification à long terme d'effectuer une première évaluation des deux premières années (2000 et 2001) du cinquième Plan à long terme qu'il pourrait examiner au cours de sa cinquante-quatrième session, en 2002. Cette évaluation serait par la suite actualisée et présentée au Quatorzième Congrès en 2003 par le Président de l'OMM au nom du Conseil.

DIRECTIVES

12.16 A la suite de ses débats, le Conseil est convenu que le Groupe de travail de la planification à long terme devait réviser, avec l'aide du Secrétariat, les directives pour le contrôle et l'évaluation des plans à long terme de l'OMM après sa cinquante-deuxième session en s'inspirant des indications fournies dans l'Annexe VIII au présent rapport et dans les paragraphes de 12.11 à 12.15 qui précèdent.

ETUDE DE LA STRUCTURE DE L'OMM

12.17 Le Conseil a été informé que la première session de l'Equipe spéciale chargée d'analyser la structure de l'OMM a eu lieu conjointement avec la première session de son Groupe de travail de la planification à long terme. Il s'agissait de faire le point, de cerner les domaines dont il faut s'occuper et d'établir un plan de travail.

12.18 Le Conseil a réitéré l'avis exprimé au cours du Treizième Congrès et de sa cinquante et unième session, à savoir qu'il fallait réviser la structure de l'OMM en tenant compte des perspectives d'avenir de l'Organisation et du Plan à long terme établi sur cette base. Il a estimé que tout changement de structure qui serait décidé devrait faciliter l'exécution du Plan à long terme. Le Conseil est en outre convenu que dans le processus de révision il était indispensable de bien cerner les futurs développements de la météorologie et de l'hydrologie, les progrès technologiques connexes, la globalisation et l'évolution des Services météorologiques et hydrologiques nationaux, y compris leur interaction avec le secteur privé.

12.19 Le Conseil a rappelé les résultats de l'analyse de la structure de l'OMM qui avait été menée avant le Treizième Congrès et les décisions adoptées par le Congrès s'agissant de mesures supplémentaires pour améliorer l'efficacité et réduire le coût des sessions d'organes constituants ainsi que la coopération entre commissions

techniques et associations régionales. Il a estimé que ces développements et l'analyse approfondie des différents aspects de la structure de l'OMM qui a été effectuée à ce moment-là illustrent les avantages d'un processus de révision permanent.

12.20 Le Conseil est convenu que le principal défi à relever quant à l'évolution de la structure de l'OMM était de faire en sorte que l'Organisation soit plus réceptive à l'évolution des demandes sociétales. L'Organisation devrait de plus être capable de lancer des idées et des concepts favorables au développement durable de ses Membres et de les faire valoir.

12.21 Le Conseil est en outre convenu que le concept de délégation de responsabilités, y compris des organes directeurs à d'autres organes constituants, notamment aux commissions techniques et aux associations régionales, était un autre élément clé de la structure de l'OMM.

12.22 En plus de ces deux caractéristiques fondamentales dont il serait souhaitable de doter la structure de l'OMM, à savoir la faculté d'adaptation et la délégation de responsabilités, le Conseil a recensé d'autres points importants sur lesquels il conviendrait de se pencher au moment de la révision de la structure de l'OMM, à savoir :

- a) envisager de remplacer l'activité compartimentée par une structure matricielle pour encourager et assurer la mise en œuvre coordonnée et intégrée des programmes en faisant massivement appel aux relations latérales;
- b) tenir compte de tous les besoins régionaux, et prévoir une participation sous-régionale viable;
- c) s'assurer que la structure permettra d'aider à résoudre le problème du fossé qui ne cesse de s'élargir entre pays développés et pays en développement s'agissant de la prestation de services;
- d) assurer le bon fonctionnement des organes de l'OMM, y compris le déroulement des réunions, leur durée et leur fréquence, la composition des organes et la documentation;
- e) assurer un partenariat dynamique avec d'autres organismes internationaux et d'autres acteurs nationaux qui ne font pas partie de l'appareil étatique.

12.23 Le Conseil est convenu que l'Equipe spéciale devrait lui présenter en 2001, à sa cinquante-troisième session, son analyse et une première série de propositions quant à la structure de l'OMM. Il a noté que pour ce faire, l'Equipe spéciale avait accepté que ses membres et d'autres experts cooptés selon les besoins procéderaient à des échanges de vues et de propositions par la voie électronique, par le truchement d'un document de base que le Secrétariat préparerait immédiatement après la cinquante-deuxième session. Le Conseil est convenu que la prochaine session de l'Equipe spéciale devait avoir lieu conjointement avec la session du Groupe de travail de la planification à long terme qu'il est proposé d'organiser au début de 2001.

12.24 Le Conseil a noté que les résultats des consultations avec les régions sur la représentation régionale au Conseil exécutif, qui avaient été entreprises par le Secrétaire général à sa demande, ont été communiqués à

l'Equipe spéciale (voir paragraphe 12.28 ci-après) qui a également été informée des conclusions de l'étude relative au Secrétariat. L'étude relative au Secrétariat avait été effectuée pour s'assurer que le Secrétariat serait en mesure d'exécuter de manière plus efficace et plus productive les décisions du Treizième Congrès durant l'actuelle période financière. Il a été rappelé que des lettres circulaires avaient été envoyées aux représentants permanents des Membres de l'OMM pour les mettre au courant de l'étude et de son déroulement.

RELATIONS AVEC D'AUTRES TRAVAUX EN COURS

12.25 Le Conseil a noté qu'à sa première session, le Groupe de travail de la planification à long terme avait tenu compte des travaux du Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN, notamment en ce qui concerne le résumé des réponses au questionnaire mentionné au paragraphe 12.5.

12.26 Le Conseil a demandé au Groupe de travail de la planification à long terme de continuer à attirer l'attention de ses organes compétents sur les questions qui les intéressent et qu'il aura identifiées au cours de ses travaux. Il a également demandé au Secrétaire général de veiller à ce que le Groupe de travail soit au courant de tous les faits nouveaux qui pourraient survenir et qui pourraient être pertinents s'agissant d'activités d'autres organes.

12.27 Le Conseil a demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme de poursuivre ses travaux en tenant compte des décisions prises à la suite de ses débats sur ce point de l'ordre du jour. Il a également demandé aux autres organes compétents ainsi qu'au Secrétaire général de fournir au groupe l'assistance dont il a besoin pour mener à bien ses travaux.

RÉVISION DU PROCESSUS D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

12.28 Le Conseil a pris note des résultats des consultations que le Secrétaire général a menées auprès des Membres au sujet de la représentation régionale au sein du Conseil exécutif, conformément à la demande que le Conseil avait formulée à ce sujet lors de sa cinquante et unième session. Le Conseil a regretté que moins de 25 pour cent des Membres aient répondu à la lettre du Secrétaire général, dans laquelle il sollicitait leur opinion. En même temps, il a estimé que les réponses reçues présentaient une vaste gamme d'opinions et de propositions concernant cette question très complexe et importante. Le Conseil, soulignant la nécessité de présenter des propositions pertinentes au Quatorzième Congrès, a demandé au Secrétaire général d'informer tous les Membres des opinions présentées par certains d'entre eux à ce jour et d'organiser d'autres consultations avec les Membres à propos de cette question fort importante. Le Conseil a noté en particulier la préoccupation exprimée par le président de l'AR V en ce qui concerne la représentation de la Région V. A cet égard, il a constaté que certains Membres ont proposé explicitement dans leurs réponses une augmentation du nombre de membres de l'AR V.

13. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (point 13 de l'ordre du jour)

13.1 ORGANISATION DES NATIONS UNIES (point 13.1)

RÉSOLUTIONS ADRESSÉES AUX INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

13.1.1 Le Conseil exécutif a pris note des résolutions énumérées ci-après, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adressées aux institutions spécialisées à sa cinquante-quatrième session :

7, 9, 16, 23, 31, 67, 68, 85, 93, 94, 95, 96(i), 96(k), 96(l), 96(m), 97, 100, 106, 114, 139, 141, 201, 207, 208, 209, 211, 214, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 232, 233, 234, 235, 238 et 254.

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

13.1.2 Le Conseil a pris note des rapports du Corps commun d'inspection dont l'OMM était saisie, ainsi que des observations pertinentes du Secrétaire général. Il a noté en particulier que ces rapports étaient également utiles aux travaux du vérificateur externe des comptes. Il a souligné l'importance que revêtait la coopération entre l'OMM et les autres organisations du système des Nations Unies dans les domaines intéressant l'OMM.

13.1.3 Le Conseil a adopté la résolution 5 (EC-LII) concernant les rapports du Corps commun d'inspection.

13.2 DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES (IDNDR) (point 13.2)

13.2.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités visant à atteindre les buts de l'IDNDR pendant la dernière année de la Décennie. L'IDNDR s'est achevée en décembre 1999 en ayant accompli des progrès sensibles en vue de la prévention des catastrophes naturelles à tous les niveaux. Le Conseil s'est particulièrement intéressé aux manifestations de clôture et à la nouvelle structure visant à poursuivre les activités de prévention des catastrophes naturelles au-delà de la Décennie.

13.2.2 Le Conseil a remercié particulièrement le Secrétaire général pour le rôle prépondérant qu'a joué l'OMM par l'intermédiaire de ses grands programmes scientifiques et techniques dans le cadre et à l'appui des activités de l'IDNDR en ce qui concerne l'atténuation des catastrophes naturelles d'origine météorologique et hydrologique et la préparation à ces catastrophes. Le Conseil a appris que le Forum consacré au programme de l'IDNDR a eu lieu en juillet 1999 à titre de manifestation de regroupement et de clôture de la Décennie sous le titre "Pour un monde plus sûr au XXI^e siècle : prévention des risques et des catastrophes".

13.2.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM et l'UNESCO, les deux principales institutions des Nations Unies chargées des aspects scientifiques et techniques de la prévention des catastrophes, ont organisé

une Conférence sur les sciences et les techniques qui concourent à la prévention des catastrophes naturelles à titre de contribution spéciale au Forum consacré au programme de l'IDNDR. Les participants à la Conférence étaient des spécialistes en sciences naturelles et sociales des pays en développement et développés versés dans la recherche et l'exploitation. Ces participants ont examiné les diverses façons dont la science et la technique contribuent au processus de prévention des catastrophes en particulier, grâce :

- a) à l'évaluation de la vulnérabilité et à la sensibilisation de la communauté à la nature des risques;
- b) à l'exploitation de systèmes intégrés d'alerte;
- c) à des programmes de préparation et d'enseignement.

Les participants à la Conférence ont examiné les progrès récents et ont discuté des futures perspectives de chacun de ces trois aspects de l'application de la science et de la technique à la réduction des incidences des cyclones tropicaux, des tempêtes extratropicales, des marées de tempête, des fortes tempêtes et tornades locales, des tempêtes de sable et de poussière, de la sécheresse, des températures extrêmes persistantes, des conditions météorologiques propices aux incendies, des inondations, des glissements de terrain, des avalanches, des phénomènes volcaniques, des tremblements de terre et des tsunamis. Le Conseil a noté avec satisfaction que les actes de la Conférence avaient été publiés et distribués aux Membres.

13.2.4 Le Conseil a convenu que pendant les années 90, nombre des réalisations les plus importantes en matière de prévention des catastrophes naturelles ont été dues surtout à la science et à la technique et en particulier à la capacité de lancer des alertes précoces plus précises et plus rapides concernant de nombreux risques de catastrophes naturelles. Il a convenu également que pendant cette décennie, les réalisations scientifiques et leur application ont permis de réduire sensiblement le temps d'évacuation, d'améliorer les normes de construction et d'affiner l'évaluation des risques.

13.2.5 Le Conseil a appris que l'IDNDR a été remplacée par un nouveau programme important, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui comprend une Equipe spéciale interinstitutions et un Secrétariat interinstitutions. Le 22 décembre 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 54/219, qui comporte des indications précises pour le futur travail de la Stratégie internationale. Le principal objectif de cette Stratégie est de conférer aux communautés une résistance aux catastrophes naturelles et d'adopter une approche de protection contre les risques par le gestion de ceux-ci. La Stratégie se structure autour de quatre thèmes principaux : sensibilisation du public, engagement des communautés et des pouvoirs publics, résistance des communautés aux catastrophes et réduction des pertes socio-économiques. La principale fonction de l'Equipe spéciale sera de concevoir des stratégies et des politiques en vue de la prévention des risques de catastrophes naturelles, d'identifier

les lacunes existant dans les politiques et les programmes actuels, de garantir une action complémentaire des institutions, de fournir une orientation quant aux principes directeurs et d'organiser des réunions *ad hoc* d'experts à propos de questions relatives à la prévention des catastrophes.

13.2.6 Le Conseil a aussi noté que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, dans le contexte de la prévention des catastrophes naturelles, une autre résolution relative à la coopération internationale en vue de réduire les incidences du phénomène *El Niño* (résolution 54/220). Le Conseil a rappelé le rôle important que l'OMM a joué dans le travail de l'Equipe spéciale interinstitutions sur *El Niño* de l'ONU en étudiant les effets de l'épisode 1997-1998 du phénomène et en mettant en œuvre des résolutions antérieures de l'Assemblée générale des Nations Unies (52/200 et 53/185). Le Conseil a convenu que l'OMM devrait continuer à jouer un rôle central en offrant une orientation scientifique et un appui technique pour la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives au phénomène *El Niño*. Les Membres de l'OMM ont été informés de ces résolutions. Il est convenu aussi qu'il faudrait en outre s'employer sans relâche à améliorer la précision des prévisions mensuelles et saisonnières et à renforcer les systèmes d'alerte des SMN, y compris la capacité d'avertir efficacement le public, et ce à titre de contribution importante à la prévention des catastrophes naturelles.

13.2.7 Le Conseil a appelé l'attention sur les efforts déployés dans le cadre du Programme de coopération technique pour apporter de l'aide au cours des situations d'urgence causées par les catastrophes naturelles. Il a demandé aux Secrétariats de l'OMM et de la SIPC de bien prendre en compte les décisions et faits nouveaux de ce type dans la coordination de leurs travaux relatifs à la prévention des catastrophes.

13.2.8 Le Secrétaire général a pris diverses initiatives, y compris au niveau du Comité administratif de coordination de l'ONU et du Secrétaire général des Nations Unies à propos de la structure de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui vont garantir un rôle important de la science et de la technique et des activités d'exploitation des SMHN pour la mise en œuvre de la Stratégie. L'OMM a été désignée comme membre de l'Equipe spéciale interinstitutions. Cette équipe a tenu à Genève, les 27 et 28 avril 2000, une première réunion qui s'est soldée, après la détermination des domaines de préoccupation auxquels doit s'attaquer l'équipe, par la constitution de groupes de travail spéciaux à cet effet :

- a) un groupe de travail spécial sur *El Niño/La Niña* et l'évolution et la variabilité du climat, dont la direction a été confiée à l'OMM;
- b) un groupe spécial chargé de l'alerte rapide, dont l'OMM est membre;
- c) un groupe spécial de quantification des conséquences et d'évaluation de la vulnérabilité et des risques, dont l'OMM est membre également.

L'équipe a décidé qu'elle pourrait constituer, en fonction des besoins, d'autres groupes à l'avenir. Elle a

recommandé aussi que les comités nationaux formés pour l'IDNDR poursuivent leurs travaux à titre de comités nationaux pour la SIPC. Le Conseil a accordé un rôle de premier plan à l'OMM au sein de l'Equipe spéciale interinstitutions.

13.3 INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (point 13.3)

ARRANGEMENTS DE TRAVAIL AVEC LA COMMISSION POUR LE BASSIN DU LAC TCHAD

13.3.1 Le Conseil exécutif a pris note de la demande présentée par la Commission pour le bassin du lac Tchad en vue de l'établissement d'arrangements de travail avec l'OMM.

13.3.2 Ayant considéré les objectifs et les fonctions de la Commission pour le bassin du lac Tchad et tenant compte de la pratique adoptée par l'OMM en ce qui concerne l'établissement d'arrangements de travail relatifs à la coopération scientifique et technique avec d'autres organisations, le Conseil a convenu qu'il serait dans l'intérêt mutuel de l'OMM et de la Commission d'établir d'étroits rapports de travail.

13.3.3 C'est pourquoi le Conseil a autorisé le Secrétaire général à mettre la dernière main aux arrangements de travail conclus avec le Secrétaire exécutif de la Commission pour le bassin du lac Tchad sur la base du texte figurant à l'Annexe IX au présent rapport.

14. PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES (point 14 de l'ordre du jour)

14.1 Le Conseil exécutif a décidé que la Journée météorologique mondiale de 2002 aurait pour thème «Réduction de la vulnérabilité à l'égard des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes». Il a également décidé que, sous réserve de la confirmation qu'il devra donner à sa cinquante-troisième session, la Journée météorologique mondiale de 2003 aura pour thème «Le climat de demain». Il a demandé que lors de la préparation de la documentation pour la Journée météorologique mondiale, l'on détermine quel est le public visé, afin d'adapter cette documentation en conséquence.

14.2 Le Conseil a exprimé sa satisfaction au sujet des initiatives qui ont été prises et des manifestations qui ont été organisées, aussi bien au niveau national qu'à l'échelle internationale, en vue de commémorer le cinquantième anniversaire de l'OMM, notamment à l'occasion de la célébration de la Journée météorologique mondiale.

14.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que de nombreux produits d'information publique avaient été élaborés et distribués à l'ensemble des Membres, afin d'aider ceux-ci à établir des plans pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation à l'échelle nationale. Au nombre de ces produits figuraient un message du Secrétaire général, un calendrier pour l'an 2000, une série d'affiches, une brochure sur les réalisations de

l'OMM, une pochette d'information contenant une série de feuillets d'information consacrés aux différents programmes de l'OMM ainsi qu'un film vidéo (vidéo OMM50). En collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, l'OMM a également élaboré une brochure spécialement destinée aux jeunes. Kensington Publications, un éditeur du Royaume-Uni, a fait paraître une publication spéciale intitulée *Weather, Climate and Water*. D'autres produits sont encore en cours d'élaboration, notamment une émission radiophonique, des messages vidéo d'intérêt public, un CD-Rom et deux films vidéo retraçant des histoires de réussites, intitulés respectivement «TOGA» et «Le trou d'ozone». Le Conseil a aussi pris note avec satisfaction de la création d'un site Web et d'une page d'accueil spécialement consacrés au cinquantième anniversaire de l'OMM ainsi que de l'organisation d'expositions photographiques sur le sujet.

14.4 Le Conseil a par ailleurs relevé avec satisfaction que, du 18 au 23 mars 2000, une série de manifestations spécialement destinées à célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation et à renforcer de ce fait l'image de marque de l'OMM et des SMHN, s'étaient déroulées avec succès au siège de l'OMM, à savoir :

- a) des journées portes ouvertes (18-19 mars);
- b) un programme de visites pour les écoles (20-22 mars);
- c) une conférence scientifique des médias, organisée conjointement par l'OMM et l'Association internationale de météorologie radiodiffusée (IABM) (23 mars);
- d) une conférence de presse organisée en collaboration avec le Festival international de la météo (23 mars);
- e) une cérémonie officielle de célébration de la Journée météorologique mondiale (23 mars);
- f) une table ronde coparrainée par le Festival international de la météo, la Société météorologique européenne et l'OMM (23 mars);
- g) des transmissions télévisuelles en direct organisées en collaboration avec l'Union européenne de radio-diffusion et la Télévision suisse romande.

14.5 Le Conseil a été informé que ces manifestations ont connu un succès éclatant. Près de 3500 personnes ont visité le siège de l'OMM et l'exposition qui y était présentée. Les journées portes ouvertes ont été inaugurées par le Secrétaire général ainsi que par des représentants des autorités suisses et genevoises. Vingt-deux établissements scolaires ont participé au programme de visites pour les écoles. Plus de 600 élèves, âgés de 15 ans en moyenne, ont visité le siège de l'OMM et l'exposition et pu ainsi en apprendre plus long sur les activités et les programmes de l'Organisation. Plus de 100 présentateurs de l'information météorologique à la télévision et représentants des médias ont assisté, le 23 mars, à la conférence scientifique des médias, à la conférence de presse et à la cérémonie officielle de célébration de la Journée météorologique mondiale. Les réseaux internationaux de télévision ont procédé à quelque 26 transmissions télévisuelles

en direct à partir du bâtiment du siège de l'OMM. Ce même jour, plusieurs autres stations ont transmis des bulletins météorologiques préparés à l'avance. Les jours suivants, d'autres stations ont diffusé des bandes de postproduction. Plusieurs bulletins en direct et enregistrés ont été diffusés par un certain nombre de stations radio.

14.6 Le Conseil a accordé son appui à l'initiative de rapprochement avec les médias, qui a été lancée en 1995 afin de populariser la Journée météorologique mondiale auprès des radiodiffuseurs et autres représentants des médias. Il s'est félicité du succès des manifestations organisées pour les médias par l'OMM à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation au siège de l'OMM, notamment de la Conférence scientifique des médias organisée conjointement par l'Association internationale de météorologie radiodiffusée (IABM) et le festival international de la météo (FIM). Il a souligné qu'il importait d'organiser régulièrement de telles conférences internationales à l'intention des médias, en particulier de la communauté des radiodiffuseurs, afin de resserrer les liens entre, d'une part, les médias, et, d'autre part, l'OMM et la communauté scientifique.

14.7 Le Conseil a par ailleurs pris note avec satisfaction des efforts qu'ont déployés un grand nombre de Membres pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'OMM à l'occasion de la Journée météorologique mondiale. Ces efforts se sont traduits par de multiples initiatives : conférences et séminaires, journées portes ouvertes, films vidéo, expositions, affiches, distribution de publications et de documents d'information. Ont également été organisées des campagnes médiatiques (émissions radiophoniques et télévisées, publication d'articles dans la presse, etc.), ainsi qu'une émission de timbres et une distribution de cartes postales et de calendriers commémoratifs.

14.8 Le Conseil a, de plus, encouragé les initiatives visant à poursuivre la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation pendant le reste de l'année, tant au plan international qu'à l'échelle nationale. Il a invité le Secrétariat à faire en sorte que les communiqués de presse soient adressés par courrier électronique aux responsables qui, au sein des SMHN, assurent la coordination avec le Bureau de l'information et des relations publiques, afin d'assurer leur diffusion rapide aux médias sur le plan national.

15. SERVICES D'APPUI AUX PROGRAMMES ET PUBLICATIONS (point 15 de l'ordre du jour)

15.1 SERVICES LINGUISTIQUES (point 15.1)

Le Conseil a noté qu'à la requête du Treizième Congrès, les services linguistiques de l'OMM avaient fait l'objet d'une étude dont les résultats devraient lui être communiqués à sa cinquante-quatrième session, de sorte qu'il puisse formuler une recommandation à l'intention du Quatorzième Congrès. Il a également noté que le Secrétaire général avait déjà entrepris de

restructurer les Services des publications, des conférences et linguistique aux fins d'une rationalisation de leurs prestations. Comme le délai entre la production de documents dans la langue d'origine et leur traduction est parfois trop long, il a demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts afin d'assurer la production en temps voulu des documents dans toutes les langues ainsi que le traitement équitable de toutes les langues officielles et de travail de l'Organisation.

15.2 PUBLICATIONS (point 15.2)

15.2.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur le Programme des publications, où sont récapitulées les activités menées en 1999 dans ce domaine. Ayant réaffirmé qu'il était important de publier aussi rapidement que possible les versions des publications dans toutes les langues requises, il a pris connaissance des prestations assurées par les Membres et autres parties contractantes pour ce qui concerne la traduction, la mise en forme et/ou l'impression des publications de l'OMM et a demandé au Secrétaire général de donner, si possible, davantage d'ampleur à cette collaboration extérieure. Il a cependant estimé que le recrutement de personnel temporaire (concepteurs, éditeurs, responsables de l'édition électronique, commis chargés de l'édition électronique, etc.) continuera de s'imposer pour mener à bien ce programme.

15.2.2 Le Conseil a noté en particulier le paragraphe 4.3.3 du rapport final abrégé du Treizième Congrès dans lequel il est réaffirmé que la vocation première du Programme des publications de l'Organisation était la plus large diffusion possible aux SMHN des informations permettant d'atteindre les buts de l'Organisation. Il a confirmé que si le coût d'impression des publications, en particulier celui des publications obligatoires, devrait être couvert dans une certaine mesure par le revenu produit par leur vente, il ne fallait toutefois pas que la question du potentiel de production de revenus d'une publication entrave la diffusion aux SMHN, par les moyens les plus économiques, des informations qu'elle contient.

15.2.3 Le Conseil a estimé qu'il fallait continuer de développer le Programme des publications afin d'exploiter au mieux toutes les possibilités de la distribution électronique, tout en préservant l'identité et l'utilité des publications auxquelles tous les Membres devront continuer d'avoir accès. Notant que le coût de distribution des publications imprimées équivalait presque au coût de leur impression, le Conseil a considéré que les économies qui peuvent être indubitablement réalisées en matière de frais d'expédition pourraient servir à compenser les coûts des activités préparatoires à la distribution électronique.

15.2.4 Le Conseil a réaffirmé qu'il importait de maintenir l'actuelle répartition des responsabilités quant aux publications, y compris pour ce qui concerne la maîtrise de tous les aspects du Programme par le Comité des publications, et a en conséquence incité le Secrétaire

général à tirer parti des compétences du Secrétariat pour établir des publications se prêtant à la distribution à la fois sous forme imprimée et sous forme électronique.

15.2.5 Le Conseil a convenu que les techniques de publication sous forme électronique évoluaient si rapidement qu'il lui faudrait peut-être réexaminer le Programme des publications avant la fin de la présente période financière et que ce réexamen pourrait aussi porter sur le fonctionnement du Fonds des publications. A cet égard, il a indiqué que ce réexamen pourrait avoir lieu à l'occasion des débats préliminaires sur le budget-programme pour la quatorzième période financière qui se dérouleront à sa cinquante-quatrième session.

15.2.6 Le Conseil a adopté la résolution 6 (EC-LII) de sorte que la mise en œuvre du Programme des publications puisse se poursuivre dans un contexte approprié.

15.3 BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE (point 15.3)

15.3.1 Le Conseil exécutif a pris note de la valeur du document intitulé Stratégie concernant les systèmes d'information approuvé par le Secrétaire général, qui présente des directives claires en vue d'exploiter les systèmes d'information de l'OMM de façon plus structurée.

15.3.2 Le Conseil a pris note des mesures prises par le Secrétaire général pour améliorer et moderniser la prestation de services en matière d'informatique et plus précisément pour établir dans le nouveau bâtiment une infrastructure moderne de réseau avec possibilité de messagerie vocale, de vidéotransmission et de vidéoconférences internes en plus des services de courrier électronique et d'accès à des réseaux et à Internet dont l'ensemble du Secrétariat bénéficie déjà.

15.3.3 Le Conseil a pris également note avec satisfaction du nouveau plan en cours d'exécution au sein des services des systèmes informatiques pour accroître la capacité de fonctionnement et l'efficacité des opérations ordinaires du Secrétariat. La mise en œuvre d'un système de gestion de base de données relationnelle et d'un système de gestion électronique des documents devrait contribuer à une simplification notable et à une efficacité accrue des procédures administratives du Secrétariat et permettre de procéder à une classification, au stockage et à l'extraction intégrés des données et de la documentation du Secrétariat.

15.3.4 Le Conseil a noté que le Secrétaire général tient à rendre le site Web de l'OMM plus fiable, mieux structuré, plus efficace et plus convivial. Le Conseil a pris connaissance des nouveaux éléments disponibles sur le site Web de l'OMM, tels que les annonces de vacances de postes, le carnet d'adresses du personnel, etc. et les progrès accomplis pour qu'apparaisse sur la page d'accueil de l'Organisation la liste des experts et des groupes de travail des associations régionales et des commissions techniques. Le Conseil a pris acte des initiatives prises par le Secrétaire général pour mettre en place un service Intranet et Extranet pendant la période financière actuelle et pour accorder son appui à ces initiatives.

15.3.5 Le Conseil a prié le Secrétaire général d'envisager de diffuser sur le Web, via Internet, les réunions organisées au siège de l'OMM et de mettre à la disposition des intéressés des enregistrements portant sur les points forts de ces réunions. Il lui a aussi demandé de publier une sélection de pages dans toutes les langues officielles de l'Organisation sur le site Web de l'OMM et a recommandé que l'on continue sur cette lancée.

15.3.6 Le Conseil a demandé au Secrétaire général de faire figurer sur le site Web de l'OMM, selon qu'il convient, les documents afférents à toutes les réunions pertinentes, une fois disponibles sous forme électronique.

16. QUESTIONS GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES (point 16 de l'ordre du jour)

16.1 QUARANTE-CINQUIÈME PRIX DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE INTERNATIONALE (OMI) (point 16.1)

16.1.1 Le Conseil exécutif a décerné le quarante-cinquième Prix de l'OMI à M. Edward Norton Lorenz, professeur émérite.

16.1.2 M. Z. Alperson a été nommé membre du Comité de sélection en remplacement de M. J. Zielinski. Le Comité se compose maintenant de MM. R.R. Kelkar (président), Z. Alperson, A. Diouri et Lim Joo Tick.

16.2 QUESTIONS RELATIVES À LA CONVENTION ET AUX RÈGLEMENTS DE L'OMM (point 16.2)

APPLICATION DES RÈGLES 177 ET 194 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

16.2.1 Le Conseil exécutif a noté qu'à la demande du Treizième Congrès, le Secrétaire général s'était adressé au Conseiller juridique de l'ONU pour lui demander son avis sur la question de savoir si le terme «décisions» avait aussi le sens d'«élection» dans les règles 177 et 194 (193 dans l'édition 1995 du Recueil des documents fondamentaux) (OMM-N° 15) du Règlement général de l'OMM qui traitent du cas où le quorum n'est pas atteint lors des sessions des associations régionales (pour la première) et des commissions techniques (pour la seconde).

16.2.2 Le Conseil a pris note du point de vue exprimé par le Conseiller juridique de l'ONU. Celui-ci a estimé que «comme les Membres de l'Organisation fixent eux-mêmes les règles de procédure qui leur sont applicables, ce serait à eux de déterminer si le mot «décisions» employé dans les règles 177 et 193 (aujourd'hui 194) a aussi le sens d'«élection». Il a en outre évoqué des règles qui mentionnent les «votes par correspondance, y compris les élections», entre les sessions des organes constituants de l'OMM, qui ont un caractère général.

16.2.3 Le Conseil a prié le Secrétaire général de soumettre au Quatorzième Congrès les conclusions du Conseiller juridique de l'ONU concernant l'application des règles 177 et 194 du Règlement général.

16.2.4 Le Conseil a été toutefois d'avis qu'il fallait donner des directives aux associations régionales et aux

commissions techniques au sujet de l'application des règles 177, pour les premières, et 194, pour les secondes, si le cas devait se poser avant le Quatorzième Congrès. A la lumière des discussions qui ont eu lieu durant le Treizième Congrès, le Conseil a décidé d'adopter la déclaration ci-après concernant l'application des règles 177 et 194, qui sera examinée par le prochain Congrès conformément aux dispositions du paragraphe f) de la règle 2 du Règlement général.

«Dans les règles 177 et 194 du Règlement général, le terme «décisions» n'a pas le sens d'«élection». Lorsqu'aucune élection n'est organisée du fait que le quorum n'est pas atteint, le Président de l'Organisation devient président par intérim de l'organe concerné après la clôture de la session en application des dispositions de la règle 16 du Règlement général. Il fait procéder à l'élection par correspondance du président de cet organe qui organise à son tour l'élection par correspondance du vice-président comme le prévoit la règle 16 du Règlement général».

16.2.5 Le Conseil a prié le Secrétaire général de soumettre cette déclaration au Quatorzième Congrès pour qu'il l'examine lorsqu'il abordera la question de l'application des règles 177 et 194 du Règlement général.

16.3 QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (point 16.3)

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE

16.3.1 Le Conseil exécutif a pris note du vingt-cinquième rapport annuel que la Commission de la fonction publique internationale a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément à l'article 17 de son Statut.

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DU PERSONNEL

16.3.2 Le Conseil exécutif a pris note des amendements que le Secrétaire général a apportés depuis sa cinquante et unième session aux dispositions du Règlement du personnel applicables au personnel du Secrétariat et aux agents engagés au titre de projets d'assistance technique.

TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES HORS CLASSE

16.3.3 Le Conseil exécutif a noté qu'en décembre 1999 l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté un nouveau barème des traitements de base pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, avec effet au 1^{er} mars 2000. Il a par ailleurs relevé que ce barème correspondait à la prise en compte, sans gain ni perte, de 3,42 points d'ajustement de poste supplémentaires dans les traitements de base nets prévus.

16.3.4 Le Conseil a noté que, conformément à la règle 3.1 du Règlement du personnel, le Secrétariat avait adopté, pour les fonctionnaires des classes P.1 à D.2, le barème des traitements révisé indiquant les nouveaux montants nets.

16.3.5 Le Conseil a rappelé que le Treizième Congrès l'avait autorisé à procéder à tout réajustement des

traitements du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et du Sous-Secrétaire général qui pourrait se révéler nécessaire si, pendant la treizième période financière, les traitements du personnel de rang comparable de l'Organisation des Nations Unies étaient augmentés.

16.3.6 Le Conseil a noté que les institutions comparables des Nations Unies (UIT et UPU) procédaient ou avaient déjà procédé au réajustement des traitements de leurs fonctionnaires hors classe. Les montants correspondants sont indiqués ci-après.

16.3.7 Compte tenu des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil a décidé que le montant annuel des traitements nets de base des fonctionnaires hors classe de l'OMM avec personnes à charge serait fixé comme suit, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2000.

Secrétaire général	122 183 dollars E.-U.
Secrétaire général adjoint	112 153 dollars E.-U.
Sous-Secrétaire général	103 035 dollars E.-U.

16.3.8 Le Conseil a prié le Secrétaire général de faire le nécessaire pour donner suite à ces décisions.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16.3.9 Suite à la demande qu'il avait formulée à sa cinquante et unième session, le Conseil a été saisi d'un rapport d'activité sur la mise en œuvre de la stratégie en matière de gestion des ressources humaines.

EMPLOI DU PERSONNEL TEMPORAIRE, Y COMPRIS L'ÉTUDE DES CONSÉQUENCES DU MAINTIEN D'UN FACTEUR DE VACANCE DE POSTE

16.3.10 Le Conseil a pris note des mesures prises par le Secrétaire général pour élaborer une politique aux termes de laquelle le personnel temporaire employé pour une longue durée pourrait bénéficier d'un contrat de durée déterminée d'un an en recevant le même salaire, les mêmes indemnités et les mêmes avantages que le personnel employé aux termes d'un contrat de durée déterminée de deux ans ou d'un contrat permanent. Le Conseil a noté avec satisfaction que l'application de cette politique à partir du 1^{er} juillet 1999 a permis d'offrir 18 contrats de durée déterminée d'un an à un personnel temporaire employé pour une longue durée. Le Conseil a cependant prié le Secrétaire général de poursuivre son action pour rationaliser la situation de tout personnel temporaire restant employé pour une longue durée et de limiter les nominations temporaires aux fonctions réellement temporaires et exercées à court terme, ce qui demande plus de souplesse qu'en offrent les contrats de durée déterminée.

16.3.11 Le Conseil a pris note des informations que lui a communiquées le Secrétaire général à propos des incidences du maintien d'un facteur de vacance de poste sur la politique de l'emploi du Secrétariat, en ce qui concerne en particulier l'emploi d'un personnel temporaire. Outre les mesures déjà adoptées citées dans le paragraphe précédent, le Conseil a prié le Secrétaire général de remplacer les fonds qu'il est nécessaire d'obtenir en maintenant un

facteur de vacance de poste par des ressources équivalentes provenant d'autres articles de dépenses inscrits au budget ordinaire. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de définir les fonctions à exercer sur une base essentiellement permanente et continue et d'employer du personnel pour exercer ces fonctions aux termes de contrats de durée déterminée au moyen de fonds réservés aux dépenses afférentes au personnel.

16.3.12 Le Conseil a demandé au Secrétaire général de revoir la politique actuelle de l'Organisation en matière de dotation en personnel et de gestion des postes, en vue de faire preuve de plus de souplesse dans l'emploi du personnel afin de respecter les conditions de dotation en personnel de programmes nouveaux ou ayant changé. Le Conseil a également demandé au Secrétaire général d'examiner la politique actuelle concernant l'attribution de contrats permanents afin de limiter ou d'éliminer les contrats de ce type à l'avenir.

OPINION DU PERSONNEL CONCERNANT SES CONDITIONS D'EMPLOI

16.3.13 Le Conseil a pris note du rapport de la présidente de l'Association du personnel sur l'opinion de ce dernier concernant ses conditions d'emploi.

16.3.14 Le Conseil a noté que le personnel avait accueilli avec satisfaction les mesures prises pour améliorer les conditions d'emploi du personnel temporaire justifiant de longs états de service. Il a pris acte des dispositions prises par le Secrétaire général pour éviter d'employer d'autres personnes qui pourraient faire partie de cette catégorie, sauf dans des cas exceptionnels. Il s'est félicité des améliorations qui avaient déjà été apportées et a pris note du projet d'introduire une plus grande souplesse dans la gestion des postes, afin de rendre possible l'octroi de contrats de durée déterminée là où des effectifs sont indispensables d'une façon permanente. Cela permettrait de limiter les engagements temporaires de courte durée aux tâches qui sont véritablement éphémères, par nature passagères, et pour lesquelles les engagements pour une durée déterminée n'offrent pas toute la souplesse voulue.

16.3.15 Le Conseil a noté avec satisfaction que le personnel avait contribué à la première phase de l'étude engagée par le Secrétaire général pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du Secrétariat et qu'il prendrait une part active à l'étape suivante qui consisterait à formuler des recommandations précises.

16.3.16 Le Conseil a relevé que l'on avait commencé à mettre en œuvre les changements institutionnels préconisés, mais qu'avant de pouvoir formuler des recommandations précises quant aux mesures à prendre pour améliorer les pratiques de gestion, la mise en valeur des ressources humaines et la communication interne et simplifier les processus, il fallait attendre les recommandations des équipes spéciales/équipes d'étude constituées pour s'occuper de ces questions. Il a noté les préoccupations de l'Association du personnel au sujet de la création de nouveaux postes de directeurs en haut de la hiérarchie. Il a aussi noté les initiatives prises par le

Secrétaire général pour encourager la délégation de pouvoirs dans le contexte d'une responsabilisation accrue, l'objectif visé étant d'augmenter l'efficacité.

16.3.17 Le Conseil a noté que le personnel jugeait nécessaire la mise en place d'une politique de formation visant à mettre à jour en permanence ses compétences professionnelles, notamment en matière de gestion. Il a indiqué que le mandat fixé pour les équipes susmentionnées englobait notamment cette question essentielle.

16.3.18 Le Conseil a noté que le personnel était favorable à l'étude de la Commission de la fonction publique internationale proposée par le Secrétaire général de l'ONU et dont les modalités seront examinées lors de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le personnel espère que le Conseil exécutif soutiendra au nom de l'OMM cette initiative tant attendue du Secrétaire général de l'ONU.

RAPPORT SUR LES NOMINATIONS, PROMOTIONS ET CHANGEMENTS D'AFFECTATION INTERVENUS DANS LA CATÉGORIE DES ADMINISTRATEURS ET DES FONCTIONNAIRES DE RANG SUPÉRIEUR

16.3.19 Conformément à l'article 21, alinéa *b*), de la Convention, le Conseil exécutif a examiné et approuvé les nominations suivantes auxquelles le Secrétaire général a procédé depuis sa cinquante et unième session :

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
Mme K.J. CHARLES (Etats-Unis d'Amérique)	Directrice (D.2), Département de la gestion des ressources	13 novembre 1999
M. D.J. CARSON (Royaume-Uni)	Directeur (D.2), Groupe mixte de planification du PMRC	1 ^{er} juin 2000
M. W.E.E. GRABS (Allemagne)	Chef (P.5), Division des ressources en eau, Département de l'hydrologie et des ressources en eau	1 ^{er} décembre 1999
M. S. BENARAFI (Maroc)	Fonctionnaire scientifique (P.4), Service de météorologie aéronautique, Département de la Veille météorologique mondiale	4 novembre 1999
M. H. KONTONGOMDE (Burkina Faso)	Fonctionnaire scientifique (P.4), Division du Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat, Département du Programme climatologique mondial	15 décembre 1999
M. B. BARONDEAU (France)	Traducteur (P.4), Division linguistique, Département des services linguistiques, des publications et des conférences	3 janvier 2000
Mme N.C. LOMARDA (Philippines)	Fonctionnaire scientifique (P.4), Division du Programme concernant les cyclones tropicaux, Département de la Veille météorologique mondiale	29 avril 2000

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
Mme Z. KEFELEW (Ethiopie)	Bibliothécaire (P.3), Bibliothèque technique, Département du Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement	1 ^{er} avril 2000
M. R. MAHARAJ (Trinité-et-Tobago)	Fonctionnaire scientifique (P.3), Section des Services météorologiques destinés au public et de l'information pour l'exploitation, Département de la Veille météorologique mondiale	27 décembre 1999
Mme M. SINCHOLLE (France)	Chef (P.3), Service des voyages, Division des finances et du budget, Département de la gestion des ressources	1 ^{er} janvier 2000
Mme N. YERSIN (Suisse)	Assistante sociale à temps partiel (P.3), Cabinet du Secrétaire général	1 ^{er} mai 2000
Mme V.J. GERARD (Royaume-Uni)	Programmeuse-analyste (P.4), Division du Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat, Département du Programme climatologique mondial	1 ^{er} juillet 1999
M. J.-S. LEE (République de Corée)	Administrateur auxiliaire (P.2), Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest	25 juillet 1999
M. R. YAMADA (Japon)	Administrateur auxiliaire (P.2), Bureau des activités satellitaires, Département de la Veille météorologique mondiale	1 ^{er} octobre 1999
Mme V. MITCHELL (Royaume-Uni)	Chef (P.5), Division linguistique, Département des services linguistiques, des publications et des conférences	1 ^{er} octobre 1999
M. T. ABRATE (Italie)	Fonctionnaire scientifique, Division de l'hydrologie, Département de l'hydrologie et des ressources en eau, promu de P.3 à P.4	1 ^{er} janvier 2000
M. L.A. NGWIRA (Malawi)	Comptable, Division des finances et du budget, Département de la gestion des ressources, promu de P.3 à P.4	1 ^{er} janvier 2000

16.3.20 Le Conseil a noté la nomination et promotion suivante qui a été approuvée par le Secrétaire général depuis sa dernière session, à la suite de l'examen des réponses à l'avis de vacance de poste :

16.3.21 Le Conseil a également pris note des promotions suivantes aux postes auxquels les grades ont été classés qui ont été approuvées par le Secrétaire général depuis sa dernière session :

16.3.22 Le Conseil a noté en outre les changements d'affectation suivants auxquels a procédé le Secrétaire général depuis sa dernière session :

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
M. M.J. COUGHLAN (Australie)	Nommé directeur coordonnateur pour les programmes relatifs au climat (D.2)	17 avril 2000
M. R.A. DE GUZMAN (Philippines)	Nommé directeur du Bureau de la planification stratégique (D.2)	17 avril 2000
M. R.C. LANDIS (Etats-Unis d'Amérique)	Nommé directeur du Département de la Veille météorologique mondiale — Applications (D.2)	17 avril 2000
M. J.K. MURITHI (Kenya)	Nommé directeur chargé de missions spéciales (D.2)	17 avril 2000
M. S. CHACOWRY (Maurice)	Nommé directeur du Bureau des relations extérieures (D.1)	17 avril 2000
M. F.R. HAYES (Royaume-Uni)	Nommé directeur du Département des publications et des services de distribution (D.1)	17 avril 2000
M. G. LIZANO (Costa Rica)	Nommé assistant spécial du directeur du Bureau de la planification stratégique (D.1), le lieu d'affectation passant d'Asunción à Genève	A déterminer
M. D.C. SCHIESSL (Allemagne)	Nommé directeur du Département de la Veille météorologique mondiale — Systèmes de base (D.1)	17 avril 2000
M. P.E. DEXTER (Australie)	Fonctionnaire scientifique principal (P.5) muté à la Division du système d'observation du Département de la Veille météorologique mondiale	1 ^{er} avril 2000
M. D.E. HINSMAN (Etats-Unis d'Amérique)	Fonctionnaire du Bureau des activités satellitaires (P.5) muté au Cabinet du Secrétaire général adjoint	17 avril 2000

16.4 QUESTIONS FINANCIÈRES (Y COMPRIS LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES) (point 16.4)

EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

16.4.1 Le Conseil exécutif a noté que le certificat du commissaire aux comptes ne comportait aucune réserve. Il a examiné les réponses du Secrétaire général aux questions soulevées dans le rapport détaillé du commissaire aux comptes et s'est félicité des initiatives prises à cet égard par le Secrétaire général.

16.4.2 Le Conseil a examiné et approuvé les comptes vérifiés du Fonds général, du Fonds de roulement et des autres fonds spéciaux et fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 1998-1999.

16.4.3 Le Conseil s'est montré préoccupé par les importants arriérés de contributions accumulés par certains Membres. Il a décidé de demander instamment aux Membres de s'acquitter de leurs obligations financières au plus tôt. Il est en outre convenu de suivre de près la question et a prié le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions financières de lui rendre compte de tout fait nouveau en la matière à sa cinquante-troisième session.

16.4.4 Le Conseil a adopté la résolution 7 (EC-LII).

EXAMEN DES COMPTES DE 1998-1999 RELATIFS AUX PROJETS DE L'OMM FINANCÉS PAR LE PNUD

16.4.5 Le Conseil a examiné et approuvé les relevés des comptes vérifiés, pour les exercices qui se sont achevés le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999, concernant les projets et les fonds d'affectation spéciale gérés par l'OMM au titre du Programme des Nations Unies pour le développement. Il a adopté à cet égard la résolution 8 (EC-LII).

RAPPORT INTÉIMAIRE DU SECÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

16.4.6 Le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière et budgétaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2000-2001.

16.4.7 Il s'est montré une fois de plus préoccupé par la situation financière de l'Organisation et a lancé un appel aux Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs contributions dans les meilleurs délais.

16.4.8 Le Conseil a examiné les données budgétaires qui lui ont été communiquées et a noté avec satisfaction que l'on parvenait à prendre les mesures nécessaires pour ajuster les programmes ainsi que les effectifs et les activités d'appui afin de ne pas dépasser le budget approuvé et que le Secrétaire général, gérait la situation avec soin et prévoyance.

BUDGÉTISATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

16.4.9 Le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'établissement d'un budget axé sur les résultats, en relation avec l'élaboration du sixième Plan à long terme de l'OMM et du budget-programme pour la prochaine période financière.

16.4.10 Le Conseil a estimé que les recommandations contenues dans ce rapport étaient en général acceptables et a demandé :

- au Secrétaire général de mettre à la disposition de tous les Membres une description complète de la notion de budgétisation axée sur les résultats, telle qu'elle serait appliquée à l'OMM, par comparaison avec les pratiques passées et présentes;
- au Secrétaire général de mettre en application la solution 1), telle qu'elle apparaît en annexe de la recommandation 5 du Comité consultatif pour les questions financières (voir Annexe I au présent rapport), dans l'élaboration du budget-programme 2002-2003 qui sera examiné à sa cinquante-troisième session;

- c) au président de son Groupe de travail de la planification à long terme de veiller à ce que les objectifs fixés dans le sixième Plan à long terme de l'OMM permettent d'insérer de réels indicateurs de rendement dans le budget-programme élaboré pour la quatorzième période financière;
- d) au Secrétaire général de préparer le Programme climatologique mondial pour l'exercice biennal 2002-2003 en appliquant, à titre de projet pilote, la solution 2 de budgétisation axée sur les résultats, telle qu'elle apparaît en annexe de la recommandation 5 du Comité consultatif pour les questions financières (Annexe I du présent rapport), et de présenter ce projet pilote pour examen à sa cinquante-troisième session;
- e) au Secrétaire général d'établir le budget-programme pour la quatorzième période financière, en consultation avec le président de son Groupe de travail de la planification à long terme, en se référant à la résolution 24 (Cg-XIII) — Elaboration du sixième Plan à long terme de l'OMM, et aux résultats du projet pilote présenté à sa cinquante-troisième session.

RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR INTERNE

16.4.11 Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport annuel du vérificateur interne présenté par le Secrétaire général.

16.4.12 Ce rapport est le premier qu'ait établi le Service de vérification interne et d'enquêtes depuis que celui-ci a démarré ses activités. Le travail effectué en 1999 a porté sur plusieurs aspects importants des activités de l'OMM. Le Conseil se félicite de l'appui fourni au Service par le Secrétaire général et de l'excellent esprit de coopération que les personnes concernées par les divers contrôles ont montré. Il apparaît en outre que le Service de vérification interne et d'enquêtes, le Commissaire aux comptes et les autres services de vérification/contrôle des organismes des Nations Unies collaborent efficacement.

16.4.13 Le Conseil a noté qu'avec les ressources dont il dispose actuellement, le Service n'est pas en mesure d'assurer une vérification exhaustive des activités de l'OMM. Il estime cependant qu'à ce niveau, la vérification est adaptée au risque que l'OMM accepte de courir à cet égard et à son désir de ne pas sacrifier des ressources indispensables à l'exécution de ses programmes. Le Secrétaire général est invité à poursuivre l'action qu'il a engagée pour mobiliser des ressources extrabudgétaires via un fonds d'affectation spéciale pour le contrôle interne et les programmes d'experts associés.

16.4.14 Le Conseil a pris note du plan de travail biennal (2000-2001) et du plan de travail à long terme (2000-2003) du Service.

16.5 DÉSIGNATION D'UN OU DE PLUSIEURS MEMBRES PAR INTÉRIM DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 16.5)

Le Conseil a désigné M. K. Yamamoto (Japon) comme membre par intérim pour remplacer M. Y. Takigawa.

16.6 GROUPES D'EXPERTS ET AUTRES ORGANES RELEVANT DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 16.6)

A la suite des changements survenus dans sa composition, le Conseil exécutif a décidé de procéder aux remplacements et changements suivants dans ses groupes d'experts et autres organes :

- a) Groupe de travail de la planification à long terme
M. K. Yamamoto remplace M. Y. Takigawa
- b) Comité de sélection pour l'attribution du Prix Gerbier-MUMM
M. I. Mersich remplace M. C. Finizio

17. CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (point 17 de l'ordre du jour)

17.1 CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (point 17.1)

17.1.1 A sa dernière session, le Conseil a choisi les trois thèmes ci-après pour les conférences scientifiques :

- a) l'ozone stratosphérique et son incidence sur les conditions météorologiques et les changements climatiques;
- b) biométéorologie : étude des liens unissant le temps, le climat et la santé;
- c) prévisions climatiques saisonnières : évolution récente;

et a prié le Secrétaire général de retenir deux thèmes et de prendre les dispositions nécessaires pour que deux conférences soient organisées durant sa cinquante-deuxième session.

17.1.2 Le Président a présenté les deux éminents experts qui ont été invités à présenter les conférences ci-après :

Thème a) — L'ozone stratosphérique et son incidence sur les conditions météorologiques et les changements climatiques, par Mme M.-L. Chanin (France); et

Thème b) — Biométéorologie : étude des liens unissant le temps, le climat et la santé, par M. L. Kalkstein (Etats-Unis d'Amérique).

17.1.3 Le Président a remercié au nom du Conseil Mme Chanin et M. Kalkstein de leurs excellents exposés qui ont été suivis de discussions animées. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de faire le nécessaire pour que le texte de ces conférences soit publié.

17.2 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES ORGANISÉES DURANT LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 17.2)

17.2.1 Le Conseil exécutif a décidé que les conférences scientifiques qui seront données à sa cinquante-troisième session auront pour thèmes «Utilisation des informations sur le climat et de la prévision saisonnière des catastrophes liées au climat» et «Mise en place de centrales solaires et éoliennes dans les régions désertiques».

17.2.2 Le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation de ces conférences, y compris le choix des conférenciers.

17.3 ORGANISATION DE LA DIXIÈME CONFÉRENCE DE L'OMI (point 17.3)

Le Conseil exécutif a décidé que la dixième conférence de l'OMI, qui sera prononcée à l'occasion du Quatorzième Congrès, porterait sur le thème suivant : «Les ressources en eau : défi du XXI^e siècle». Il a demandé au Secrétaire général d'établir, en indiquant un ordre de préférence, la liste des scientifiques qui pourraient être invités à prononcer cette conférence et de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session.

18. EXAMEN DES RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 18 de l'ordre du jour)

En application de la règle 27 de son Règlement intérieur, le Conseil exécutif a revu celles de ses

résolutions antérieures qui étaient encore en vigueur à la date de sa cinquante-deuxième session et adopté à ce sujet la résolution 9 (EC-LII).

19. DATE ET LIEU DES CINQUANTE-TROISIÈME ET CINQUANTE-QUATRIÈME SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 19 de l'ordre du jour)

19.1 Le Conseil a convenu que sa cinquante-troisième session aurait lieu au siège de l'OMM, à Genève, du 5 au 15 juin 2001.

19.2 Le Conseil a convenu également que sa cinquante-quatrième session aurait lieu au siège de l'OMM du 11 au 21 juin 2002, sous réserve de toute modification dont il pourrait décider.

20. CLÔTURE DE LA SESSION (point 20 de l'ordre du jour)

20.1 La cinquante-deuxième session du Conseil exécutif a pris fin le 26 mai 2000 à 12 h 30.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

RÉSOLUTION 1 (EC-LII)

GRUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC)

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) la résolution 6 (Cg-XIII) — Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,
- 2) la décision 1/CP.3, paragraphe 5, alinéa *a*), prise par l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa huitième session (Bonn, 2-12 juin 1998) et les conclusions que cet organe a adoptées par la suite,

FÉLICITE le Groupe d'experts d'avoir achevé la rédaction des documents suivants :

- 1) Rapport spécial sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie,
- 2) Rapport spécial sur les questions méthodologiques et technologiques dans le transfert de technologie,
- 3) Rapport spécial sur les scénarios d'émissions,
- 4) Rapport sur les pratiques recommandées et la gestion des incertitudes pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre,

EXPRIME sa gratitude aux coordonnateurs principaux, aux auteurs principaux, aux contributeurs et aux réviseurs des rapports du GIEC susmentionnés pour tous les efforts et tout le temps qu'ils ont consacré à leur tâche,

PRIE INSTAMMENT les gouvernements qui sont en mesure de le faire de renforcer leur appui au Groupe d'experts en accroissant leur contribution au Fonds d'affectation spéciale OMM/PNUE pour le GIEC;

PRIE INSTAMMENT le Groupe d'experts de préserver son objectivité en matière d'élaboration des politiques en toutes circonstances;

PRIE le Groupe d'experts de transmettre, comme il se doit, ses conclusions et constatations aux organes compétents de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

PRIE le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour communiquer les conclusions du GIEC aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux.

RÉSOLUTION 2 (EC-LII)

EQUIPE SPÉCIALE INTERCOMMISSIONS POUR LES CENTRES CLIMATOLOGIQUES RÉGIONAUX

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) la résolution 2 (Cg-XIII) — Programme de la Veille météorologique mondiale pour 2000-2003,
- 2) la résolution 8 (Cg-XIII) — Services d'information et de prévision climatologiques (CLIPS),
- 3) le rapport de la réunion des présidents des commissions techniques de 1999,
- 4) les règles 37 et 38 du Règlement général,

RECONNAISSANT :

- 1) qu'il est nécessaire de mettre en place une infrastructure efficace pour la prévision saisonnière à interannuelle du climat qui concrétiserait les progrès réalisés dans le cadre des programmes de surveillance et de recherche parrainés par l'OMM dans ce domaine,
- 2) qu'il conviendrait d'instituer un mécanisme régional pour l'interprétation des prévisions saisonnières à interannuelles et leur diffusion aux utilisateurs,

sous la forme d'un réseau de centres climatologiques régionaux,

- 3) qu'il est nécessaire de définir plus clairement le rôle et les fonctions que pourraient remplir les centres climatologiques régionaux, notamment par rapport aux centres nationaux,

- 4) que la définition précise des besoins des utilisateurs en matière de prévisions saisonnières à interannuelles, notamment de l'infrastructure nécessaire pour établir ces prévisions et les transmettre aux utilisateurs finals faciliterait la définition du rôle des centres climatologiques régionaux,

- 5) que la coopération régionale est indispensable dans le domaine du renforcement des capacités et de la mise en place d'infrastructures,

- 6) que la définition des infrastructures nécessaires pour la prévision saisonnière à interannuelle, et dans ce contexte la création éventuelle de centres climatologiques régionaux, supposent une coopération

étroite et une coordination rigoureuse entre plusieurs programmes de l'OMM,

DÉCIDE :

- 1) d'établir une équipe spéciale intercommissions pour les centres climatologiques régionaux, composée de six experts : deux de la Commission de climatologie, deux de la Commission des systèmes de base, un de la Commission des sciences de l'atmosphère et un de la Commission de météorologie agricole. Cette équipe sera chargée de confirmer la nécessité des centres climatologiques régionaux et de définir leur mission;
- 2) d'arrêter le mandat de l'équipe spéciale intercommissions pour les centres climatologiques régionaux comme suit;
 - a) définir la notion de centre climatologique régional en tenant compte des actuels centres régionaux de l'OMM et, le cas échéant, recommander la procédure à suivre pour la désignation de centres de ce type;
 - b) prendre en considération, durant le processus d'examen, l'énoncé des besoins des usagers que le président de la CCI est en train d'élaborer, aussitôt qu'il sera disponible;
 - c) passer en revue les méthodes existantes d'élaboration et de vérification des prévisions saisonnières à interannuelles;
 - d) proposer une infrastructure pour la diffusion aux Membres, à l'échelle mondiale et régionale, de prévisions saisonnières à interannuelles qui répondent aux besoins des usagers;

- e) évaluer les installations existantes qui pourraient faire partie de l'infrastructure proposée à l'alinéa d) pour les prévisions saisonnières à interannuelles;
 - f) recommander des mécanismes et des modalités de coopération entre les commissions techniques concernées dans le cadre des programmes;
 - g) rendre compte de ses travaux aux présidents de la Commission de climatologie et des autres commissions concernées avant la cinquante-troisième session du Conseil exécutif;
- 3) de désigner, conformément à la règle 38 du Règlement général, la Commission de climatologie comme l'organe constituant auquel l'équipe spéciale intercommissions devra faire rapport;

PRIE les présidents des quatre commissions mentionnées ci-dessus sous **DÉCIDE** 1) de désigner des experts pour participer aux travaux de l'équipe spéciale intercommissions, en tenant compte de l'équilibre à respecter entre les régions;

PRIE le président de la Commission de climatologie :

- 1) d'organiser, conformément à la règle 38 du Règlement général, l'élection d'un président parmi les membres de l'équipe spéciale intercommissions;
- 2) de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session des travaux menés par l'équipe spéciale intercommissions;

PRIE le Secrétaire général de fournir à l'équipe spéciale intercommissions pour les centres climatologiques régionaux toute l'assistance nécessaire y compris l'appui du Secrétariat dans la limite des ressources budgétaires disponibles.

RÉSOLUTION 3 (EC-LII)

SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT (SMOC)

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) la résolution 7 (Cg-XIII) — Système mondial d'observation du climat,
- 2) les décisions 2/CP.4 et 14/CP.4 de la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC),
- 3) les décisions 4/CP.5 et 5/CP.5 de la cinquième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC,
- 4) les conclusions de la réunion non officielle qui s'est tenue récemment au sujet de l'établissement d'un mécanisme ou d'un processus intergouvernemental pour le SMOC,

RECONNAISSANT :

- 1) qu'il existe un certain nombre d'organismes et de dispositifs intergouvernementaux et internationaux qui prennent part à l'observation systématique du climat et qui devraient à ce titre participer plus activement à la mise en œuvre du SMOC,

- 2) que la Conférence des Parties à la CCNUCC constitue un mécanisme important auquel les Membres peuvent avoir recours pour remédier aux insuffisances des systèmes d'observation dont ils ont besoin pour satisfaire à leurs obligations quant à l'application de la Convention,
- 3) que les Membres, parce qu'il leur faut faire rapport à la Conférence des Parties à la CCNUCC d'ici novembre 2001, doivent commencer dès maintenant à établir des rapports sur leurs activités en matière d'observation systématique, de façon à pouvoir les insérer dans les prochaines communications nationales destinées à la Conférence des Parties,
- 4) qu'à mesure que la mise en œuvre du SMOC progresse, on a de plus en plus besoin de conseils émanant des sphères opérationnelles et gouvernementales les plus qualifiées ainsi que d'avis scientifiques et techniques autorisés,
- 5) qu'une parfaite coordination s'impose également à l'échelle nationale pour assurer une implantation

équilibrée des systèmes nationaux d'observation du climat,

PRIE INSTAMMENT les membres :

- 1) de veiller à ce que leurs délégations aux sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC et de ses organes subsidiaires soient convenablement informées du rôle essentiel que jouent les SMHN dans la mise en place et l'exploitation des systèmes d'observation dont les pays ont besoin pour satisfaire à leurs obligations nationales quant à l'application de la Convention et de prendre les mesures qui s'imposent pour que ces délégations comprennent des représentants des SMHN qui puissent leur donner les conseils scientifiques appropriés;
- 2) de collaborer à la formulation de plans d'action régionaux permettant de déceler les insuffisances des systèmes d'observation du climat ainsi qu'à la présentation de ces plans aux organismes de financement éventuels, et au Fonds pour l'environnement mondial, aux fins d'examen;
- 3) d'apporter leur concours à l'organisation d'ateliers régionaux et d'aider les pays Membres en développement à moderniser leurs systèmes d'observation du climat;
- 4) de veiller à ce que les SMHN prennent une part active à l'établissement des rapports détaillés et des communications nationales qui doivent être soumis à la CCNUCC d'ici novembre 2001, notamment en faisant état de leurs activités pour ce qui concerne les systèmes mondiaux d'observation climatologique, la mise en place de réseaux d'observation et, s'il y a lieu, l'aide apportée en vue de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la collecte, de l'échange et de l'utilisation des données indispensables pour répondre aux besoins locaux, régionaux et internationaux en la matière;
- 5) de coordonner au besoin les activités des homologues nationaux des organismes internationaux qui parrainent le SMOC, en vue de désigner un agent de liaison national pour le SMOC, qui s'assurera de la pertinence de l'action engagée pour ce qui est des systèmes d'observation de la variabilité du climat et du changement climatique, spécialement eu égard à l'élaboration de plans nationaux détaillés pour la mise en œuvre du SMOC et à la communication

d'informations à la CCNUCC en ce qui concerne la recherche et l'observation systématiques;

- 6) d'intensifier si possible le soutien qu'ils apportent au secrétariat du SMOC, que ce soit par le biais de détachement d'experts ou de contributions au Fonds pour le Système mondial d'observation du climat;

PRIE le Secrétariat du SMOC :

- 1) d'élaborer une stratégie de mise en œuvre du SMOC et de faire rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil exécutif et, le cas échéant, aux autres organes parrainants;
- 2) d'organiser, en consultation avec les organes internationaux et régionaux compétents, des ateliers régionaux en vue d'améliorer les systèmes d'observation du climat;
- 3) d'aider les Membres, et notamment les pays en développement, à établir des plans de mise en œuvre afin d'améliorer leurs systèmes d'observation du climat;

PRIE les présidents des commissions techniques, et notamment ceux de la CSA, de la CSB, de la CCI et de la CMOM, de renforcer la coopération entre leurs commissions respectives et le SMOC;

PRIE le Secrétaire général :

- 1) de prendre l'avis des autres organismes parrainants du SMOC en vue d'élaborer des stratégies de mise en œuvre efficaces, éventuellement fondées sur des résolutions communes, et de renforcer la représentation au plus haut niveau des milieux opérationnels et gouvernementaux au sein du SMOC;
- 2) d'informer les Membres qu'il leur faut de toute urgence commencer de réunir les éléments d'information nécessaires à l'établissement des communications et des rapports nationaux destinés à la Conférence des Parties au sujet de leur contribution aux activités d'observation systématique;
- 3) d'informer les pays Membres en développement que le Fonds pour l'environnement mondial est en mesure de leur accorder l'aide financière nécessaire pour établir les rapports destinés à la Conférence des Parties à la CCNUCC;
- 4) d'accorder un degré élevé de priorité au SMOC, en tirant au mieux parti des marges de manœuvre qu'offre le budget ordinaire;
- 5) de tenir les Membres informés des autres éléments nouveaux d'importance concernant le SMOC.

RÉSOLUTION 4 (EC-LII)

GROUPE DE COOPÉRATION POUR LES PROGRAMMES DE BOUÉES DE MESURE

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) la résolution 9 (EC-XLV) — Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure,
- 2) la résolution IOC-XVII.6 de l'Assemblée de la COI — Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure,

- 3) la résolution 14 (Cg-XIII) — Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM),
- 4) la résolution IOC-XX.12 de l'Assemblée de la COI — Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM),

5) le rapport final de la quatorzième session du DBCP, paragraphe 7.3 et annexe VI;

NOTANT EN OUTRE la décision du Congrès et de l'Assemblée de la COI voulant "que la CMOM devienne le mécanisme de communication et de coordination du DBCP...";

RECONNAISSANT que cette décision exige quelques modifications mineures au mandat du DBCP;

DÉCIDE que le mandat du Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesures et celui de son

coordonnateur technique devraient être ceux exposés dans l'annexe à la présente résolution;

PRIE le Secrétaire général de continuer à assurer le soutien nécessaire du Secrétariat au Groupe de coopération dans la limite des ressources budgétaires disponibles.

NOTE : La présente résolution annule et remplace la résolution 9 (EC-XLV).

ANNEXE À LA RÉOLUTION 4 (EC-LII)

GRUPE DE COOPÉRATION POUR LES PROGRAMMES DE BOUÉES DE MESURE

PARTIE A

Mandat du Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure

Le Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure sera chargé :

1. d'examiner les besoins exprimés par les communautés météorologique et océanographique internationales en matière de données en temps réel ou de données archivées provenant de bouées de mesure en haute mer et de prier ses membres, son coordonnateur technique ou ses groupes d'action de prendre les mesures nécessaires pour répondre à ces besoins;
2. de coordonner les activités relatives aux programmes en cours afin d'optimiser la fourniture et la réception en temps voulu de données de bonne qualité;
3. de proposer, d'organiser et de réaliser, en coordonnant les contributions des pays, l'extension des programmes existants ou la création de nouveaux programmes pour fournir ces données;
4. d'appuyer et d'organiser comme il y a lieu les groupes d'action nécessaires pour assurer la mise à l'eau de bouées chargées de recueillir des données afin de répondre aux besoins exprimés pour l'application de programmes océanographiques et météorologiques tels que la VMM, le PMRC, le GOOS et le SMOC;
5. d'encourager les pays qui ne contribuent pas aux programmes d'observation par des bouées à le faire;
6. de favoriser l'insertion de toutes les données disponibles et pertinentes transmises par des bouées dans le Système mondial de télécommunications;
7. de favoriser l'échange d'informations sur les activités relatives aux bouées utilisées pour la collecte

de données et d'encourager la mise au point et le transfert des techniques appropriées;

8. de veiller à ce que les autres organismes qui participent activement à l'exploitation des bouées soient informés de ses travaux et d'encourager, selon les besoins, leur participation à ses délibérations;
9. de conclure les arrangements permettant de disposer des services d'un coordonnateur technique, dont les attributions figurent dans la partie B de la présente annexe, et de les revoir régulièrement;
10. de présenter des rapports officiels à la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) et de participer et de contribuer à un système mondial intégré opérationnel d'observation des océans, mis en place et coordonné par la CMOM;
11. de présenter chaque année aux Conseils exécutifs de l'OMM, de la COI, de la CMOM et d'autres organes appropriés de l'OMM et de la COI un rapport contenant des résumés sur les mises à l'eau de bouées effectuées ou prévues ainsi que sur les flux de données.

PARTIE B

Mandat du coordonnateur technique du Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure

Le coordonnateur technique du Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure sera chargé :

1. de prendre, sous la direction du Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure, toutes les mesures possibles dans le cadre de la compétence du Groupe afin d'aider celui-ci à mener à bien ses tâches;

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 2. d'apporter un concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la gestion de procédures de contrôle de qualité pour les systèmes de bouées servant à la collecte de données; 3. d'aider à instituer des modes appropriés de notification aux communautés d'utilisateurs concernées des modifications apportées au statut fonctionnel des bouées opérationnelles; 4. d'aider à la normalisation de la forme de présentation des données recueillies par des bouées, de la précision des capteurs, etc.; 5. d'apporter un concours, sur demande, à la mise au point d'accords de coopération pour la mise à l'eau de bouées; | <ol style="list-style-type: none"> 6. d'aider à éclaircir et à résoudre les problèmes qui surgissent entre le Service ARGOS et les exploitants de bouées; 7. de contribuer à promouvoir l'insertion de toutes les données disponibles et pertinentes transmises par les bouées dans le Système mondial de télécommunications; 8. de fournir aux Secrétariats de l'OMM et de la COI des renseignements concernant les progrès réalisés dans le domaine des bouées et de leurs applications et d'aider le Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure à favoriser un dialogue international entre océanographes et météorologistes; 9. de coordonner et de surveiller l'archivage permanent et approprié des données transmises par les bouées. |
|---|---|

RÉSOLUTION 5 (EC-LII)

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

RAPPELANT les procédures relatives à la communication et à l'examen des rapports du Corps commun d'inspection adoptées par le Conseil économique et social des Nations Unies aux termes de sa résolution 1457 (XLVII),

NOTANT que les rapports ci-après du Corps commun d'inspection ont été officiellement portés à la connaissance de l'Organisation météorologique mondiale :

- 1) Bourses octroyées par les organismes des Nations Unies (JIU/REP/98/1);
- 2) Une plus grande cohérence pour un contrôle renforcé dans le système des Nations Unies (JIU/REP/98/2);
- 3) l'Université des Nations Unies : renforcer son rôle et son efficacité (JIU/REP/98/3),
- 4) services communs des organismes des Nations Unies à Genève (Première Partie : Vue d'ensemble de la coopération et de la coordination administratives) (JIU/REP/98/4),
- 5) bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) : Accroissement de la coopération avec les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/98/5),
- 6) examen du Comité administratif de coordination et de ses mécanismes (JIU/REP/99/1),
- 7) évaluation de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW) (JIU/REP/99/2),

- 8) budgétisation axée sur les résultats : expérience des organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/99/3),
- 9) private sector involvement and cooperation with the United Nations system (Coopération entre le secteur privé et le système des Nations Unies) (JIU/REP/99/6),
- 10) policies and practices in the use of the services of private management consulting firms in the organizations of the United Nations system (Utilisation des services de sociétés privées de conseil en gestion au sein du système des Nations Unies : principes et pratiques) (JIU/REP/99/7),

NOTANT EN OUTRE le rapport annuel sur les activités du Corps commun d'inspection pendant la période comprise entre le 1er juillet 1997 et le 31 décembre 1998,

PRENANT NOTE des rapports établis par le CCI et des observations auxquelles ils ont donné lieu,

REMERCIÉ les inspecteurs des recommandations formulées dans leurs rapports,

PRIÉ le Secrétaire général :

- 1) d'envisager avec attention de donner suite, selon le cas, aux recommandations présentant un intérêt pour l'OMM qui sont contenues dans les rapports mentionnés dans la partie du préambule intitulée «**NOTANT**» et d'en rendre compte au titre des points pertinents de l'ordre du jour;
- 2) de porter la présente résolution à la connaissance du Secrétaire général des Nations Unies afin qu'elle soit communiquée au Conseil économique et social conformément aux procédures établies.

RÉSOLUTION 6 (EC-LII)

PROGRAMME DES PUBLICATIONS

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT qu'il entre dans les fonctions du Secrétariat (ainsi qu'il est indiqué dans le Règlement général de l'OMM, règle 201(6)) de "préparer et organiser l'édition et la distribution des publications approuvées de l'Organisation",

CONSIDÉRANT qu'à chacune de ses sessions, le Congrès revoit le Programme des publications, approuve la liste des publications obligatoires, confie la gestion courante du programme au Secrétaire général (dans le cadre défini par lui et suivant les instructions du Conseil exécutif) et invite ce dernier à revoir régulièrement le programme,

ADOpte, conformément aux dernières décisions du Congrès :

- 1) les directives à suivre pour la planification, la production et la distribution des publications de l'OMM, telles que reproduites dans l'annexe 1 à la présente résolution;

- 2) la définition de l'objet et des conditions de contribution du Fonds des publications, tels qu'ils sont exposés dans l'annexe 2 à la présente résolution;
- 3) le plan de distribution gratuite des publications, qui est reproduit dans l'annexe 3 à la présente résolution, étant entendu que le Secrétaire général pourra décider de dépasser les limites de ce plan si cela sert manifestement au mieux les intérêts de l'Organisation;
- 4) la liste des publications courantes d'appui aux programmes de l'OMM, qui est reproduite dans l'annexe 4 à la présente résolution.

NOTE : La présente résolution remplace et annule la résolution 7 (EC-XLVIII).

ANNEXE 1 À LA RÉSOLUTION 6 (EC-LII)

DIRECTIVES À SUIVRE POUR LA PLANIFICATION, LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS DE L'OMM

1. GÉNÉRALITÉS

Les publications de l'Organisation se classent d'une façon générale en deux grandes catégories, à savoir :

- a) les publications obligatoires, définies par le Congrès comme étant celles que l'OMM est tenue de produire au cours d'une période financière donnée;
- b) les publications d'appui aux programmes, produites dans le cadre des séries définies par le Conseil exécutif.

2. PLANIFICATION DES PUBLICATIONS DE L'OMM

a) PLANIFICATION ET FINANCEMENT DU PROGRAMME DES PUBLICATIONS

- i) le programme de production des publications obligatoires durant une période financière donnée est défini par une résolution du Congrès. Les fonds nécessaires sont alloués par le Congrès d'après les propositions qui figurent dans le Programme et budget du Secrétaire général au titre du Programme des publications;
- ii) les publications d'appui aux programmes, notamment les Notes techniques, rapports sur la planification de la VMM, rapports sur l'hydrologie opérationnelle, rapports sur les questions relatives aux sciences de la mer, rapports spéciaux sur l'environnement, les publications didactiques, etc., qui font partie des programmes scientifiques et techniques

correspondants sont planifiées et financées dans le cadre de ces programmes.

b) LANGUES

C'est le Congrès qui définit les langues dans lesquelles paraissent les publications obligatoires. Les publications d'appui aux programmes ne paraissent généralement que dans la langue originale, sauf si l'organe technique qui en demande la publication décide qu'elles devraient être traduites dans une ou plusieurs autres langues. En outre, d'après un principe d'ordre général, la traduction des publications opérationnelles et techniques, notamment des publications didactiques, dans les langues officielles de l'Organisation devrait être considérée comme bénéficiant d'un rang de priorité élevé, cela afin de faciliter le transfert des connaissances et des méthodes éprouvées.

3. PRODUCTION DES PUBLICATIONS DE L'OMM

a) RÉDACTION ET APPROBATION DES MANUSCRITS

C'est le Congrès, ou d'autres organes de l'OMM, ou encore le Secrétariat, qui peuvent prendre l'initiative de la préparation des manuscrits de nouvelles publications.

Ce sont les organes constituants qui, dans la majorité des cas, assurent la qualité des publications obligatoires. Afin de s'assurer de la qualité des publications d'appui aux programmes, le Secrétaire général devrait établir et tenir à jour une liste de critères

d'appréciation et prendre toutes dispositions utiles afin d'obtenir d'un juge choisi avec soin, assisté de conseillers si nécessaire, une évaluation de chaque manuscrit. Dans le cas des publications ayant trait aux activités d'une commission technique, c'est en général le président de la commission qui exerce des fonctions de juge. Des recommandations peuvent également être formulées à cet égard par la commission technique proprement dite ou par son groupe de travail consultatif (ou, sinon, par un groupe d'experts du Conseil exécutif).

b) S'agissant des nouvelles publications d'appui aux programmes, le ou les répondants, et dans certains cas le Comité des publications, devront prendre en compte les critères suivants :

- i) l'ouvrage apporte une contribution originale à la littérature relevant du domaine d'activités de l'OMM et contient des informations qui ne sont pas largement diffusées ni facilement accessibles;
- ii) le contenu est scientifiquement fondé et d'un intérêt général;
- iii) le texte reste valable et très intéressant pour les Membres de la communauté météorologique dans son ensemble;
- iv) le nouveau titre s'inscrit dans l'ensemble des publications sans qu'un aspect particulier des activités de l'Organisation s'en trouve désormais indûment privilégié;
- v) les informations sont présentées avec autant de précision que possible et le texte complet et accompagné de toutes les illustrations requises est sous une forme d'accès facile au Secrétariat;
- vi) l'auteur est habilité à soumettre un ouvrage à l'OMM pour publication après avoir obtenu une autorisation écrite de la part des détenteurs des droits d'auteurs des ouvrages dont il cite des passages.

c) EDITION ET IMPRESSION

Les publications obligatoires et les publications d'appui aux programmes sont éditées par la Division des publications, qui consulte auparavant la division technique concernée afin qu'elle lui présente d'éventuelles observations. La Division des publications prend également les dispositions nécessaires pour assurer la mise en page, la préparation des copies prêtes à la reproduction, l'impression et la reliure et/ou la préparation des textes sur support électronique.

La présentation et la méthode d'impression des publications et l'utilisation la plus rentable possible des fonds disponibles, y compris des recettes provenant de la vente des publications, relèvent du Secrétaire général qui agit dans le cadre défini par le Congrès et tient compte des grandes orientations définies par le Conseil exécutif. Dans le cadre d'un effort concerté, des matériaux recyclés et recyclables, ou d'autres matériaux ne portant pas atteinte à

l'environnement, sont utilisés, le cas échéant, pour produire les publications de l'OMM.

En plus des publications obligatoires et des publications d'appui aux programmes, il est possible de reproduire directement certaines publications scientifiques et techniques (notamment les actes de conférences techniques, etc.) fournies sous une forme qui se prête directement à la reproduction. Ces publications paraissent exclusivement dans la langue d'origine avec une note indiquant que le Secrétariat n'a effectué aucun travail d'édition. Il s'agit là d'une procédure analogue à celle qui est appliquée pour la distribution des documents techniques, lesquels ne relèvent pas du Programme des publications et ne sont pas mis en vente.

4. DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS DE L'OMM

a) CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE L'OMM

Le Secrétariat fait régulièrement paraître un catalogue qui fournit les renseignements indispensables aux météorologistes souhaitant se procurer des publications de l'OMM. Ce catalogue peut aussi servir d'ouvrage de référence aux bibliothécaires, à divers instituts et aux hommes de sciences travaillant dans d'autres domaines et faciliter la promotion des ventes. Il devrait être divisé de façon que soient présentées, d'une part, la liste de tous les titres publiés par l'OMM et, d'autre part, celle des titres disponibles.

b) NUMÉROTAGE DES PUBLICATIONS DE L'OMM

Les publications obligatoires et les publications d'appui aux programmes portent un numéro OMM et un numéro ISBN (International Standard Book Number), qui permet l'identification par rapport à un classement international et est conçu pour indiquer la langue, l'édition et le numéro OMM de chaque publication. Les différents volumes d'une même série portent en outre un numéro de série, par exemple :

Note technique N° 152 (Numéro de série)

OMM – N° 467 (Numéro OMM)

ISBN – 92-63-10467-0 (Numéro ISBN)

c) DISTRIBUTION GRATUITE

Un nombre déterminé de chacune des publications de l'OMM est mis gratuitement à la disposition des pays Membres, du Bureau et des membres des organes de l'OMM, des participants aux réunions, des centres régionaux de formation professionnelle, des bibliothèques depositaires, de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, etc. A cet effet, le Conseil exécutif établit un "Plan de distribution gratuite des publications de l'OMM" et autorise le Secrétaire général, à son gré, à en dépasser les limites lorsque cela sert manifestement au mieux les intérêts de l'Organisation.

Les publications établies pour les besoins de l'information, notamment les rapports annuels et les plans à long terme, ne sont généralement pas vendues. On les distribue gratuitement selon des listes

approuvées régulièrement par le Secrétaire général, afin qu'un public aussi large que possible prenne connaissance des objectifs de l'Organisation.

d) DÉTERMINATION DU PRIX DES PUBLICATIONS

Lors de la détermination du prix d'une publication (autre que le *Bulletin de l'OMM*) il n'est tenu compte ni du coût de la préparation du manuscrit ni des frais de traduction et de rédaction. Les seules dépenses à prendre en considération sont celles qui sont afférentes au travail des graphistes, à la composition, à l'impression proprement dite, à la couverture et à la reliure, multipliées par un facteur couvrant partiellement le coût des exemplaires distribués gratuitement. Le

prix d'une publication doit être le même dans toutes les langues.

5. REVUE DE LA SITUATION DU PROGRAMME DES PUBLICATIONS

- a) le Conseil exécutif devrait continuer à faire périodiquement le point de la situation du Programme des publications en tenant compte des moyens financiers et autres disponibles et à examiner les besoins constants qui résultent de l'adoption de nouvelles techniques;
- b) le Secrétaire général devrait faciliter cet examen en fournissant au Conseil exécutif des renseignements sur les moyens financiers et autres possibilités disponibles, les probabilités de vente et les contraintes possibles.

ANNEXE 2 À LA RÉOLUTION 6 (EC-LII)

FONDS DES PUBLICATIONS

1. OBJET DU FONDS DES PUBLICATIONS

Le Fonds des publications est établi pour financer la mise en œuvre du Programme des publications.

2. RECETTES

- a) Crédits votés par le Congrès pour les publications obligatoires au titre du Programme des publications;
- b) crédits votés par le Congrès au titre des programmes scientifiques et techniques pertinents; les montants estimatifs nécessaires pour produire des publications ainsi que d'autres documents imprimés ou visuels se rapportant à des programmes donnés sont transférés au Fonds des publications;
- c) recettes provenant de la vente des publications et des abonnements;
- d) recettes provenant de la publicité faite dans le *Bulletin de l'OMM*;
- e) dons, legs et subventions acceptés par l'Organisation conformément au Règlement financier pour produire des publications et/ou développer le Programme des publications de l'OMM.

3. DÉPENSES

Les dépenses occasionnées par les travaux ci-après seront inscrites au débit du Fonds, à savoir :

- a) le coût des services de traduction, d'édition, d'illustration, de conception, de traitement de texte, de composition et de mise en page pour les publications obligatoires lorsque ceux-ci exigent du personnel supplémentaire;
- b) le coût des services de traduction, d'édition, d'illustration, de conception, de traitement de texte, de composition et de mise en page pour les publications d'appui aux programmes et pour d'autres

documents le cas échéant, lorsque des fonds ont été transférés à cet effet des programmes scientifiques et techniques;

- c) les coûts de tout l'équipement nécessaire pour la production des publications et les coûts d'entretien et de réparation de cet équipement;
- d) le coût de l'impression, de la couverture et de la reliure et/ou de l'édition électronique des publications de l'OMM et celui d'éventuelles réimpressions;
- e) toutes les dépenses afférentes à la production et à la distribution de catalogues et d'autres documents servant à l'organisation systématique de la vente;
- f) les frais directs et identifiables d'administration du Programme.

4. GESTION DU FONDS

Sauf indication contraire, toutes les opérations financières du fonds sont soumises aux dispositions du Règlement financier de l'OMM.

5. EXCÉDENT

A la fin de chaque période financière, sous réserve de l'approbation du Congrès, le solde en espèces non engagé restant au crédit du Fonds des publications est porté au crédit dudit Fonds le 1^{er} janvier de l'exercice biennal suivant. S'il devait être décidé de liquider le Fonds des publications, le solde en espèces non engagé serait porté au crédit du Fonds général en tant que recettes accessoires.

6. VÉRIFICATION EXTÉRIEURE

Le Secrétaire général soumet les comptes du fonds au contrôle du Commissaire aux comptes de la même manière que les comptes ordinaires de l'Organisation.

ANNEXE 3 LA RÉSOLUTION 6 (EC-LII)

DISTRIBUTION GRATUITE DES PUBLICATIONS DE L'OMM

Publications obligatoires	(1) ¹	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
1. Documents fondamentaux	1(+1)	1	1	1					1	1		
• <i>Documents fondamentaux</i> , OMM-N° 15												
• <i>Accords et arrangements de travail avec d'autres organisations internationales</i> , OMM-N° 60	1	1	1						1	1		
• Règlement technique, OMM-N° 49	1	1	1	1				a)	1			
• Annexes du <i>Règlement technique</i> et des dispositions réglementaires concernant les Régions (<i>Manuels de l'OMM</i> , voir résolution 21 (Cg-XIII))		1	b)	c)	d)			a)	1			
2. Publications techniques												
• <i>Services météorologiques du monde</i> , OMM-N° 2		1							1			
• <i>Composition de l'OMM</i> , OMM-N° 5		1	1	1				a)	1			
• <i>Messages météorologiques</i> (Volumes A, B, C1, C2 et D), OMM-N°9			1								1	
• <i>Liste internationale de navires sélectionnés, supplémentaires et auxiliaires</i> , OMM-N° 47		1							1			
• <i>Recueil de renseignements sur les possibilités de formation en météorologie et hydrologie opérationnelle</i> , OMM-N° 240		1	1	1				1	1			
3. Actes officiels												
• Rappports abrégés et résolutions du Congrès	1	1	1	1	1		1		1	1		
• Procès-verbaux du Congrès	1	1	1					a)	1			
• Rappports abrégés et résolutions du Conseil exécutif	1	1	1	1	1		1	a)	1	1		
• Rappports abrégés de sessions d'associations régionales	1	1	e)	1			1	1	1			
• Rappports abrégés de sessions de commissions techniques	1	1	b)	1	c)	c)	1	1	1			
4. Guides de l'OMM		1	b)	c)				1	1			
5. <i>Vocabulaire météorologique international</i> , OMM N° 182		1	1						1			
<i>Glossaire international d'hydrologie</i> ²		1	1						1			
6. <i>Rapports annuels de l'OMM</i> ³	1(+1)	1	1	1	1			1	1	1		1
7. <i>Bulletin de l'OMM</i>	1(+1)	1	1	1	1			1	1	1	a)	1
Publications d'appui aux programmes (voir annexe 4)												
1. <i>Plan à long terme de l'OMM</i>												
Partie I	1(+1)	1	1	1				2	1	1		
Autres publications d'appui aux programmes ³		1	b)	b)				2 ⁴	1			

¹ Voir notes explicatives; ² Publié conjointement avec l'UNESCO; ³ La décision concernant la distribution gratuite des rapports annuels et des documents destinés au grand public appartient au Secrétaire général; ⁴ Publications didactiques de l'OMM.

Notes explicatives :

- 1) Gouvernements (ministres des affaires étrangères) : une copie supplémentaire, indiquée entre parenthèses, aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- 2) Représentants permanents des Membres; Services météorologiques et hydrométéorologiques (Note : les directeurs qui ne sont pas des représentants permanents, reçoivent gratuitement deux exemplaires de toutes les publications); Centres météorologiques mondiaux et régionaux/spécialisés
- 3) Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents des Membres
- 4) Présidents et vice-présidents des commissions techniques
- 5) Membres des commissions techniques (Note : membres désignés conformément à la règle 181 du Règlement général)
- 6) Membres des groupes de travail et rapporteurs de commissions techniques qui ne sont pas membres de la commission technique concernée
- 7) Participants aux sessions des organes constituants (pour autant que la publication ne soit pas fournie à un autre titre)
- 8) Centres régionaux de formation professionnelle
- 9) Bibliothèques dépositaires (une par association régionale)

- 10) Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées (Note : la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a droit à un exemplaire gratuit de toutes les publications de l'OMM. Des exemplaires de référence supplémentaires peuvent, sur demande, être mis à la disposition d'autres services de documentation de l'ONU. Un exemplaire gratuit des publications non indiquées dans cette colonne est mis à la disposition de toutes les institutions spécialisées de l'ONU et d'autres organisations internationales ou scientifiques, à titre d'échange)
- 11) Membres du personnel de l'OMM à la retraite
- 12) Centre d'information de l'ONU et représentants résidents du PNUD.

Notes :

- a) Disponible sur demande écrite, pour autant que la publication ne soit pas disponible à un autre titre.
- b) Un exemplaire des publications ayant trait à l'hydrologie.
- c) Un exemplaire des publications ayant trait aux activités de chaque commission technique en particulier.
- d) Un exemplaire des publications ayant directement trait aux activités du groupe de travail concerné pour les présidents des groupes de travail et les rapporteurs.
- e) Rapports de l'association régionale à laquelle appartient le conseiller en hydrologie ou le participant à la session.

ANNEXE 4 À LA RÉOLUTION 6 (EC-LII)

PUBLICATIONS COURANTES D'APPUI AUX PROGRAMMES DE L'OMM**A. SÉRIE ORDINAIRE**

1. Plan à long terme de l'OMM, Partie I : Principes directeurs et stratégie
2. Plan et Programme de mise en œuvre de la VMM
3. Rapports sur l'exécution du plan de la VMM (parution bisannuelle)
4. Notes techniques
5. Rapports spéciaux sur l'environnement
6. Rapports sur les questions relatives aux sciences de la mer
7. Rapports sur l'hydrologie opérationnelle
8. Publications didactiques de l'OMM
9. Rapports sur le Programme de coopération volontaire

B. AUTRES PUBLICATIONS D'APPUI AUX PROGRAMMES DE L'OMM

1. Ouvrages d'information et de référence du genre vade-mecum
2. Atlas climatiques
3. Catalogues
4. Bibliographies

5. Actes de conférences scientifiques et de colloques
6. Conférences de l'OMI, conférences présentées au Congrès et aux sessions du Conseil exécutif
7. Brochures (y compris celles concernant la Journée météorologique mondiale)
8. Rapports sur les instruments et les méthodes d'observation
9. Recueils

C. PUBLICATIONS INTERINSTITUTIONS

1. Publications communes pour le SMISO et publications communes COI/OMM
2. Publications communes OMM/UNESCO
3. Publications communes AISH/OMM
4. Publications communes OMM/PNUD
5. Toute autre publication commune faisant l'objet d'un accord entre le Secrétaire général de l'OMM et le Chef de Secrétariat d'un autre organisme.

Cette liste peut être modifiée par le Secrétaire général, par suppression ou adjonction d'une série, à la demande de tout organe constituant.

RÉSOLUTION 7 (EC-LII)

EXAMEN DES COMPTES DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT l'article 15 du Règlement financier,

CONSIDÉRANT le rapport financier du Secrétaire général sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 1999 et le rapport remis par le Commissaire aux comptes,

APPROUVE FORMELLEMENT les comptes financiers de l'Organisation météorologique mondiale pour l'exercice biennal 1998-1999,

PRIE le Secrétaire général de transmettre à tous les Membres de l'OMM les relevés des comptes de l'exercice accompagnés de son rapport et du rapport du Commissaire aux comptes,

PRÉOCCUPÉ par les difficultés financières résultant du non-paiement ou du paiement tardif de contributions mises en recouvrement,

DEMANDE INSTAMMENT aux Membres redevables d'arriérés de contributions de s'acquitter de leur dette aussi rapidement que possible,

NOTANT que la somme de six millions trois cent quarante-six mille sept cent cinquante-neuf francs suisses

(6 346 759 SFR) est inscrite au titre des immobilisations dans le bilan arrêté au 31 décembre 1999,

AUTORISE la réduction de la valeur des immobilisations à la somme symbolique de un franc suisse (1 SFR), opération qui figurera dans les comptes de l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 1999,

NOTANT que la somme de cent quinze mille cent quatre-vingt-cinq francs suisses (115 185 SFR) est inscrite au titre de la Bibliothèque technique (livres, périodiques, etc.) dans le bilan arrêté au 31 décembre 1999,

AUTORISE la réduction de ce montant à la somme symbolique de un franc suisse (1 SFR), opération qui figurera dans les comptes de l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 1999,

NOTANT que les prestations dues au personnel de l'OMM postérieurement au départ à la retraite ne sont pas provisionnées,

AUTORISE la constitution d'une réserve pour les prestations postérieures au départ à la retraite qui sera financée par une majoration de 2 pour cent des coûts salariaux, avec effet au 1^{er} janvier 2002.

RÉSOLUTION 8 (EC-LII)

EXAMEN DES COMPTES DE 1998-1999 — PROJETS ET FONDS D'AFFECTION
SPÉCIALE DE L'OMM FINANCÉS PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT l'article XV du Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement,

AYANT EXAMINÉ les rapports financiers adressés par le Commissaire aux comptes au Conseil exécutif au sujet des relevés indiquant la situation des fonds de l'Organisation météorologique mondiale au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, au titre du Programme des Nations Unies pour le développement,

APPROUVE FORMELLEMENT les comptes financiers vérifiés concernant les projets et les fonds d'affectation spéciale administrés par l'Organisation météorologique mondiale et financés par le Programme des Nations Unies pour le développement au cours des exercices qui se sont achevés le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999,

PRIE le Secrétaire général de transmettre au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies des copies certifiées conformes des relevés des comptes accompagnées du rapport y relatif du Commissaire aux comptes.

RÉSOLUTION 9 (EC-LII)

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) la règle 155, alinéa 9, du Règlement général concernant l'examen de ses résolutions antérieures,
- 2) la règle 27 de son Règlement intérieur portant sur le même sujet,

AYANT EXAMINÉ ses résolutions encore en vigueur,

DÉCIDE :

- 1) de maintenir en vigueur les résolutions suivantes :

EC-X	2
EC-XII	6, 30
EC-XIX	9
EC-XXI	15
EC-XXII	18
EC-XXV	8, 12
EC-XXIX	11
EC-XXXIV	13, 18
EC-XXXV	18, 21
EC-XXXVI	1, 2, 6
EC-XXXVII	13

EC-XXXVIII 8, 9, 10

EC-XXXIX 5, 7, 17, 24

EC-XL 2, 4

EC-XLI 4, 6

EC-XLII 4, 5, 13, 19

EC-XLIV 1, 14 (sauf les paragraphes sous **DÉCIDE**) 15, 20

EC-XLV 3, 5, 7, 13, 16, 19

EC-XLVI 5, 11, 12, 19

EC-XLVII 3, 5, 8

EC-XLVIII 1, 3, 4, 5, 8, 11, 12

EC-XLIX 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 13

EC-L 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14

EC-LI 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

- 2) de ne pas maintenir en vigueur les autres résolutions antérieures à sa cinquante-deuxième session.

NOTE : La présente résolution remplace et annule la résolution 15 (EC-L).

ANNEXES

ANNEXE 1

Annexe au paragraphe 2.4 du résumé général

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES

a) *Questions financières (y compris le rapport du Commissaire aux comptes) — Examen des comptes du second exercice biennal (1998-1999) de la douzième période financière (1996-1999)*

Fonds général et autres fonds

Recommandation 1 :

Le Conseil exécutif est invité :

- 1.1 à approuver les comptes vérifiés de l'exercice biennal 1998-1999
- 1.2 à adopter le projet de texte reproduit dans l'appendice A du document 16.4(1) (EC-LII) et destiné à figurer dans le résumé général des travaux de la session
- 1.3 à adopter le projet de résolution 16.4(1) (EC-LII), présenté par le Secrétaire général et figurant à l'appendice B du document 16.4(1) (EC-LII)
- 1.4 à tenir ses prochaines sessions à une date ultérieure, de sorte que le Secrétariat dispose du temps nécessaire pour préparer les documents.

b) *Questions financières (y compris le rapport du Commissaire aux comptes) — Examen des comptes 1998-1999 pour les projets financés par le PNUD*

Projets de l'OMM financés par le Programme des Nations Unies pour le développement

Recommandation 2 :

Le Conseil exécutif est invité :

- 2.1 à approuver les comptes vérifiés relatifs aux projets de l'OMM financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'exercice biennal 1998-1999
- 2.2 à adopter le projet de texte reproduit dans l'appendice A du document 16.4(2) (EC-LII) et destiné à figurer dans le résumé général de ses travaux
- 2.3 à adopter le projet de résolution 16.4(2) (EC-LII), présenté par le Secrétaire général et figurant à l'appendice B du document 16.4(2) (EC-LII)

c) *Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation financière et budgétaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2000-2001*

Recommandation 3 :

Le Conseil exécutif est invité à demander une fois de plus aux Membres qui sont en situation d'arriérés de s'acquitter au plus tôt de leurs contributions, afin que les programmes approuvés par l'OMM puissent être exécutés dans les délais et avec les moyens prévus.

Recommandation 4 :

Le Conseil exécutif est invité à prendre note des mesures prises par le Secrétaire général pour faire face aux fortes pressions qui s'exercent sur les ressources budgétaires et de trésorerie en maîtrisant les dépenses en fonction des crédits disponibles. Par ailleurs, le Secrétaire général est invité à rectifier le projet de budget-programme pour le deuxième exercice biennal en fonction des dépenses effectives qui seront engagées jusqu'au 31 décembre 2000 inclusivement. Dans ce projet, il conviendra de prendre en compte l'évaluation à laquelle a procédé le Secrétaire général pour ce qui est des besoins en matière de personnel temporaire justifiant de longs états de service et de consultants.

d) *Budgétisation axée sur les résultats*

Recommandation 5 :

Le Conseil exécutif est invité à :

- 5.0 Demander au Secrétaire général de communiquer à tous les Membres une description détaillée de la notion de «budgétisation axée sur les résultats» telle qu'elle serait appliquée à l'OMM, en la comparant aux pratiques actuelles et passées;
- 5.1 Demander au Secrétaire général d'inscrire l'application de la solution 1, telle qu'elle figure à l'annexe, dans le budget-programme 2002-2003, qu'il examinera à sa cinquante-troisième session;

- 5.2 Prier son Groupe de travail de la planification à long terme de s'assurer que les objectifs définis dans le sixième Plan à long terme de l'OMM permettront d'élaborer des mesures de performance efficaces dans le budget-programme établi pour la quatorzième période financière;
- 5.3 Demander au Secrétaire général d'élaborer le Programme climatologique mondial pour l'exercice biennal 2002-2003 en appliquant à titre expérimental la solution 2, telle qu'elle figure à l'annexe, et de le lui soumettre à sa cinquante-troisième session;
- 5.4 Demander au Secrétaire général d'établir le budget-programme de la quatorzième période financière en se référant à la résolution 24 (Cg-XIII), en consultant le président du Groupe de travail de la planification à long terme.

ANNEXE À LA RECOMMANDATION 5

SOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR UNE BUDGÉTISATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Solution 1. CONSERVER LES SYSTÈMES ACTUELS DE PLANIFICATION ET DE BUDGÉTISATION EN APPORTANT DES AMÉLIORATIONS À LA FAÇON DE PROCÉDER ET AU MODE DE PRÉSENTATION

1. Il ne s'agit pas de fusionner les systèmes de planification et de budgétisation, mais plutôt de resserrer les liens entre eux en incorporant les buts et les objectifs de l'OMM dans le document budgétaire et de fournir des justifications de la façon dont les dépenses envisagées devraient permettre d'atteindre les objectifs poursuivis. Cela suppose la mise en place d'un système de mesure de la performance. Par souci d'efficacité, les différents modes de fonctionnement internes feraient alors l'objet d'un examen distinct, et le Département de la gestion des ressources serait amené à exercer une plus grande surveillance de l'utilisation des fonds.

A. Modifications qu'il est recommandé d'apporter à la présentation actuelle du budget

2. Il convient d'élaborer une nouvelle présentation simplifiée du document budgétaire, qui indique les besoins des différents départements et bureaux en matière de financement et précise les buts et les objectifs à atteindre au titre du Plan à long terme de l'OMM, plutôt que de simplement faire référence au Plan par le biais d'un code. Cette solution nécessite une justification détaillée de la façon dont les dépenses envisagées sont censées contribuer à l'accomplissement des buts et des objectifs concernés ainsi que de la façon dont chaque département ou bureau entend procéder à une évaluation quantitative des résultats obtenus. Il importe en outre de bien préciser le calendrier des tâches à accomplir.

3. La mesure de la performance est un élément clé du nouveau budget simplifié. L'OMM a étudié les budgets élaborés par quelques-uns des organismes des Nations Unies qui ont acquis une certaine expérience de la budgétisation axée sur les résultats, notamment dans le domaine de la mesure de la performance. Il est généralement apparu que les programmes de l'OMM ne se prêteraient pas aisément à une analyse des résultats. Pour que des méthodes de mesure optimales puis-

sent être mises au point à l'OMM, il importe que la direction y prenne une part active et résolue. Il existe d'ailleurs quelques exemples d'utilisation de telles méthodes au sein de certains organismes gouvernementaux à vocation diplomatique et scientifique comme le Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce ainsi que la *National Science Foundation* et le *National Institute of Standards and Technology* des Etats-Unis d'Amérique.

B. Modifications qu'il est recommandé d'apporter au processus d'établissement du budget

4. Il conviendrait d'établir un manuel budgétaire où soient précisés le système employé, les procédures, le calendrier et le mode de présentation des besoins en la matière. Ce manuel devrait être complété par des directives concernant chacune des principales étapes de l'établissement du budget, lesquelles directives seraient communiquées par mémorandum ou par courrier électronique. Ces documents devraient contribuer à une meilleure compréhension du budget au sein de l'Organisation.

5. Il apparaît que l'Organisation devrait réexaminer la limite fixée de longue date à 246 postes pour le Secrétariat. Du fait de cette limite, il est en effet difficile d'utiliser rationnellement les ressources disponibles et de promouvoir l'obligation de rendre des comptes. Les restrictions financières sont la seule limite efficace en matière de dotation en personnel.

6. Pour pouvoir apporter les modifications appropriées au mode de présentation du budget, le personnel devrait continuer de recevoir une formation pour ce qui concerne l'élaboration des buts, des objectifs et des méthodes de mesure de la performance.

Solution 2. FUSIONNER LES SYSTÈMES DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DE BUDGÉTISATION PROPRES AU SECRÉTARIAT ET RENFORCER LES LIENS AVEC LE PLAN À LONG TERME DE L'OMM

7. Cette solution consiste à unifier pleinement les processus de planification et de budgétisation au sein

de l'OMM. Bien qu'elle se situe dans le prolongement de la première solution, elle devrait cependant obliger l'OMM à passer en revue les divers moyens de créer un système de gestion unique plutôt qu'à s'attacher à clarifier le contenu des documents. Selon certains Membres de l'OMM, l'actuel système, fort complexe, consistant à établir un plan stratégique décennal à horizon mobile réexaminé tous les quatre ans et assorti de la formulation de budgets-programmes biennaux n'a pas contribué à faire progresser l'obligation de rendre compte ou d'apporter des éclaircissements pour ce qui concerne les objectifs atteints ou la mesure de la performance. Cette solution consisterait notamment :

a) à évaluer les divers moyens de mettre en œuvre un processus de planification stratégique qui aboutisse

à l'établissement de budgets-programmes biennaux et à élaborer un nouvel échéancier favorisant la mise en œuvre du processus unifié de planification et de budgétisation au Secrétariat de l'OMM, en étroite corrélation avec le Plan à long terme;

b) à inciter le Secrétariat de l'OMM à formuler des propositions de réalisations pour ce qui est du plan stratégique et à apporter les modifications voulues par le biais des processus d'exécution du budget-programme;

c) à dispenser une formation aux cadres et aux autres membres du personnel en matière de planification stratégique et de budgétisation;

d) à faire usage des résultats prévus et des mesures de la performance dans le processus décisionnel.

ANNEXE II

Annexe au paragraphe 3.3.2 du résumé général

RÉUNIONS CONSULTATIVES SUR LA POLITIQUE DE HAUT NIVEAU RELATIVE AUX QUESTIONS SATELLITAIRES

Rappel des faits

Lors de la première décennie du nouveau millénaire, les programmes actuels et prévus relatifs aux satellites pourraient offrir une grande possibilité de soutenir et d'améliorer les programmes de l'OMM. En même temps, il est nécessaire de démontrer la valeur de ces programmes satellitaires à toutes les parties concernées et de veiller à ce que les futurs plans prennent en compte les besoins de l'Organisation. Dans ce contexte, les exploitants de satellites et l'OMM estiment que des réunions consultatives régulières sur des questions de principe de haut niveau seraient à l'avantage de toutes les parties concernées. De telles réunions pourraient être fondées sur les bons rapports qui existent actuellement entre les exploitants de satellites et l'Organisation et amélioreraient les rapports de travail déjà établis par l'intermédiaire des mécanismes existants. Ces réunions favoriseraient un accroissement de l'efficacité du système d'observation par satellites, garantiraient une compréhension commune des objectifs et conduiraient à une meilleure harmonisation des programmes, des exigences, de l'emploi de données, de produits et de services satellitaires et des questions de principe de haut niveau.

Les questions de principe de haut niveau pourraient avoir d'importantes conséquences pour les exploitants de satellites et pour la plupart sinon l'ensemble des Membres de l'OMM ainsi que sur l'affectation de ressources. Pour l'Organisation, l'autorité ayant le pouvoir de décision est le Conseil exécutif. Pour les exploitants de satellite, l'organe équivalent ayant le pouvoir de décision est leur organe dirigeant.

Objectif

Les réunions consultatives sur la politique de haut niveau relative aux questions satellitaires pourraient avoir pour objectif de discuter de questions d'intérêt commun pour les exploitants de satellites et l'OMM. L'un des résultats de ces réunions pourrait être de garantir une meilleure compréhension des questions abordées. Un deuxième objectif, plus important, serait de parvenir à un accord sur des recommandations à présenter au Conseil exécutif de l'Organisation et/ou aux exploitants de satellites.

Conséquences pour l'organisation et les ressources

On prévoit que les directeurs des établissements exploitant des satellites, des membres du Bureau de l'OMM, le président de la Commission des systèmes de base de l'Organisation et un nombre de membres du Conseil exécutif suffisant à traduire le vaste intérêt des Membres de l'Organisation (et notamment la considération de l'équilibre régional, la représentation des usagers et le rôle des représentants permanents des Membres disposant d'établissements exploitant des satellites) participeront aux réunions. Les exploitants de satellites participeraient à ces réunions à leurs propres frais et leur calendrier serait harmonisé avec les sessions du Bureau de l'OMM. La préparation des réunions serait assurée par le personnel du secrétariat de toutes les parties dans le cadre de ses fonctions habituelles, et les réunions seraient normalement convoquées par l'OMM.

Sujets possibles à aborder au cours des réunions

Les réunions pourraient être axées sur une liste initiale de sujets parmi lesquels :

- a) des entretiens avec les exploitants de satellites sur les programmes de l'OMM et les programmes commandités par l'OMM portant sur la météorologie (y compris la climatologie), l'océanographie et l'hydrologie. L'Organisation disposerait ainsi d'un forum où elle présenterait de façon coordonnée ses exigences concernant les satellites météorologiques et d'observation de l'environnement (programmes opérationnels, de recherche et techniques);
- b) la considération de la conception évolutive de la composante spatiale du Système mondial d'observation qui tienne compte des futurs progrès techniques et de l'évolution des réseaux actuels *in situ*. L'OMM s'occuperait plus activement de présenter une perspective des futurs systèmes se situant à la pointe de la technique;
- c) la préparation de la transition entre les programmes de recherche et d'exploitation par l'intermédiaire :
 - i) de la définition de la position de l'OMM en vue d'une meilleure convergence et de la transition des instruments appropriés de recherche-développement, des missions et des nouveaux produits et services correspondants d'usage opérationnel; ii) de la démonstration de l'exploitation de nouvelles possibilités par les Membres de l'Organisation et du travail réalisé avec les exploitants de satellites pour

évaluer leur apport à la satisfaction des besoins de la société; iii) de l'évaluation par l'OMM de nouveaux systèmes satellitaires du point de vue de l'utilisateur pour fournir des résultats formels d'évaluation aux exploitants de satellites;

- d) la considération des moyens de réduire les coûts, notamment en normalisant le matériel en tenant compte de l'efficacité du système d'observation global (y compris les systèmes au sol) et la considération de la nécessité d'une compatibilité entre les systèmes satellitaires, et en particulier des exigences des stations au sol et des produits;
- e) l'optimisation des avantages des produits et services satellitaires actuels et prévus afin d'améliorer l'exploitation des données, des produits et des services satellitaires existants et une meilleure coordination de ces avantages à l'intention de tous les Membres de l'OMM.

Intérêts des pays en développement

Lors de toutes les délibérations, les participants aux réunions devraient tenir compte des besoins des pays en développement pour garantir qu'ils suivent les progrès des produits et des services satellitaires. Il faudrait se préoccuper en particulier de l'accès aux données, aux produits et aux services satellitaires et de programmes opportuns d'enseignement et de formation professionnelle, surtout ceux offerts par les Centres régionaux de formation professionnelle en météorologie (CRFPM).

ANNEXE III

Annexe au paragraphe 4.2.1 du résumé général

**PROJET DE MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF DU CONSEIL EXÉCUTIF
SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT**

Le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement recommande une stratégie globale permettant aux SMHN, au niveau national et de façon collective, et à l'OMM au niveau international, de participer et contribuer davantage aux activités nationales et internationales relatives au climat et à l'environnement. En élaborant cette stratégie, le Groupe :

- a) examine les activités actuelles de l'OMM dans le domaine du climat et de l'environnement et formule des recommandations visant à renforcer leur contribution aux activités nationales et internationales liées au développement durable;
- b) examine et recommande des stratégies propres à renforcer l'appui apporté par les organismes nationaux de financement et les organisations internationales

d'aide au développement, le FEM et le PNUD, aux activités des SMHN relatives aux programmes de l'OMM sur le climat et l'environnement;

- c) examine les accords passés entre l'OMM et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur les questions liées au climat et à l'environnement et formule des recommandations en vue, selon le cas, de la modification de ces accords ou de la conclusion de nouveaux accords;
- d) s'emploie à promouvoir et renforcer la coopération et la coordination entre les commissions techniques, les organes régionaux et les membres de l'OMM pour ce qui touche au climat et aux questions environnementales connexes;

- | | |
|---|--|
| <p>e) fournit des conseils sur les conséquences, pour la politique générale de l'OMM, des décisions d'autres organisations internationales et des conventions sur le climat et l'environnement;</p> | <p>f) examine les moyens de rendre plus efficaces, et si possible plus simples, les mécanismes destinés à favoriser le développement et la mise en œuvre de certains programmes et projets en matière de climat et d'environnement financés par l'OMM.</p> |
|---|--|

ANNEXE IV

Annexe au paragraphe 8.18 du résumé général

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION DE BOURSES D'ÉTUDES DE L'OMM FINANÇÉES SUR LE BUDGET ORDINAIRE

- | | |
|--|--|
| <p>1. Le programme d'attribution de bourses d'études de l'OMM a pour objet de contribuer à l'éducation et à la formation professionnelle de candidats qualifiés, répondant aux conditions requises, et provenant en particulier de pays en développement.</p> <p>2. Des bourses de courte et de longue durée seront accordées, mais on mettra l'accent sur les bourses attribuées dans le cadre de l'éducation et de la formation permanentes en météorologie et en hydrologie plutôt que sur l'acquisition d'une formation de base.</p> <p>3. Pour qu'on envisage l'attribution d'une bourse d'études à un candidat, celui-ci :</p> <p>a) doit être en bonne santé, comme le confirmera un certificat médical complet;</p> <p>b) doit bien connaître la langue d'étude;</p> <p>c) doit posséder les compétences voulues et/ou l'expérience appropriée pour le cours proposé;</p> <p>d) ne doit formuler de demande que pour des cours directement applicables à la météorologie ou à l'hydrologie.</p> <p>4. Pour l'attribution d'une bourse d'études, on accordera la priorité aux candidats :</p> <p>a) provenant de pays dont les Services météorologiques et hydrologiques sont les moins développés ou de pays en développement, de pays dont l'économie est en transition et de pays vulnérables face aux catastrophes naturelles;</p> <p>b) qui ne demandent qu'un financement partiel (par exemple lorsque le pays demandeur finance les frais de déplacement et/ou que le pays hôte renonce aux droits de scolarité);</p> <p>c) qui font des demandes relatives à des cours dispensés par des CRFPM ou par d'autres établissements de formation professionnelle de leur propre région;</p> <p>d) qui font des demandes de bourses d'études de longue durée pour des cours ne dépassant pas 18 mois ou de bourses de courte durée, bien que des</p> | <p>bourses d'études de longue durée pour des cours durant plus de 18 mois puissent être accordées dans des cas particuliers;</p> <p>e) qui prévoient de continuer à travailler dans leur pays, de préférence dans leur Service national à un poste approprié après avoir suivi les cours au titre de la bourse d'études;</p> <p>f) ne doit pas avoir reçu de bourse d'études de longue durée de l'OMM au cours des quatre années précédentes.</p> <p>5. Lors de l'attribution d'une bourse d'études, on tiendra compte :</p> <p>a) du fait que le candidat vient d'un pays qui n'a pas bénéficié récemment d'une bourse d'études de l'OMM;</p> <p>b) de la nécessité d'un équilibre régional proportionnel;</p> <p>c) du fait que le candidat a reçu une bourse d'études par le passé;</p> <p>d) de la mesure dans laquelle le cours correspond aux objectifs du développement national et aux priorités définies dans les enquêtes sur les besoins en formation professionnelle des Membres;</p> <p>e) de la mesure dans laquelle le Membre qui présente un candidat prouve qu'il s'est clairement engagé en matière d'éducation et de formation permanentes en présentant une approche structurée de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités de formation;</p> <p>f) de toute information disponible (présentée dans la notice personnelle) à propos de la capacité ou de l'engagement du candidat à suivre le cours jusqu'à son terme;</p> <p>g) de la nécessité d'appliquer une politique garantissant l'égalité des chances (voir la résolution 29 (Cg-XIII) — Egalité des chances pour les hommes et les femmes s'agissant de la participation aux activités météorologiques et hydrologiques).</p> |
|--|--|

ANNEXE V

Annexe au paragraphe 9.16 du résumé général

**SITUATION PROVISOIRE DU PCV(F) ET PROPOSITIONS
DE FUTURS CRÉDITS (EN DOLLARS E.-U.)**

	Projets en cours et nouveaux projets proposés	Crédits approuvés par le Conseil 1968-1997	Dépenses au cours des années précédentes 1968-1997	Solde (01/01/98)	Crédits et ajustements autorisés par EC-L et EC-LI 1998 et 1999	Dépenses et obligations 1998-1999 (à l'exclusion des frais administratifs)	Solde (31/12/99)	Crédits proposés pour 2000	Solde à la suite des nouveaux crédits prévus
1	Pièces détachées fournies au titre du PCV/Expédition de l'équipement en bon état	508 750	470 588	38 162	55 000	42 631	50 531	10 000	60 531
2	Services d'experts	1 259 300	1 214 705	44 595	30 000	40 981	33 614	30 000	63 614
3	Bourses d'études de courte durée	2 022 200	2 022 527	-327	170 000	172 427	-2 754	100 000	97 246
4	Activités de CTPD	353 285	313 755	39 530	40 000	57 377	22 153	30 000	52 153
5	Amélioration du SMT	82 841	19 080	63 761			63 761		63 761
5.1	Amélioration du SMT - Caraïbes	139 020	89 961	49 059			49 059		49 059
5.2	Amélioration du SMT - Asie/Pacifique	129 900	82 077	47 823	40 000	9 506	78 317		78 317
5.3	Amélioration du SMT - Afrique	549 995	503 188	46 807	30 000	40 740	36 067	20 000	56 067
5.4	Amélioration du SMT - Amérique du Sud	337 900	311 864	26 036	20 000	24 294	21 742	10 000	31 742
5.5	Amélioration du SMT - sud-est de la Région VI	196 750	163 207	33 543		8 574	24 969		24 969
5.6	Amélioration du SMT - Europe centrale et orientale/NIS	51 213	16 322	34 891	10 000	12 697	32 194		32 194
6	Amélioration du sous-système d'observation en altitude du SMO et du SMOC	364 729	236 190	128 539	40 000	61 158	107 381	10 000	117 381
6.1	Stations aérologiques - Europe centrale et orientale/NIS	282 000	238 845	43 155	90 000	68 108	65 047	10 000	75 047
7	Amélioration du SMTD	100 000	41 357	58 643		41 353	17 290	10 000	27 290
8	Activités de météorologie agricole	55 000	45 965	9 035			9 035		9 035
9	Appui au projet CLICOM et aux activités climatologiques	133 500	69 713	63 787		12 892	50 895		50 895
10	Prévention des catastrophes naturelles (IDNDR)	80 000	44 414	35 586		1 194	34 392		34 392
10.1	Assistance d'urgence en cas de catastrophe				40 000	22 436	17 564	30 000	47 564
11	CAMS	111 000	67 569	43 431			43 431		43 431
12	ACMAD	120 000	76 532	43 468	30 000	73 171	297	20 000	20 297
13	EAMAC	20 000	5 541	14 459	20 000	22 083	12 376	10 000	22 376
14	Hydrologie opérationnelle	100 000	38 463	61 537	15 000	47 829	28 708	10 000	38 708
15	Amélioration de la réception des données de satellite	10 000		10 000		732	9 268		9 268
16	Equipements Internet **				40 000	7 808	32 192	10 000	42 192
17	Problème du passage à l'an 2000**				30 000	12 190	17 810	10 000	27 810
18	Réserve	15 332	4 764	10 568			10 568		10 568
	TOTAL	7 022 715	6 076 627	946 088	700 000	780 181	865 907	320 000	1 185 907

** Postes budgétaires pour de nouveaux projets approuvés par le Conseil lors de sa cinquante et unième session.

ANNEXE VI

Annexe au paragraphe 12.3 du résumé général

**PROJET DE DÉMARCHE GÉNÉRALE, PÉRIODE D'EXÉCUTION,
STRUCTURE GÉNÉRALE ET CONTENU DU SIXIÈME PLAN
À LONG TERME DE L'OMM**

1. Le sixième Plan à long terme de l'OMM devrait contenir les éléments hiérarchiques suivants :
 - a) Perspectives d'avenir — ce que l'OMM veut être et veut faire;
 - b) Objectifs stratégiques — un petit nombre (une dizaine) d'objectifs de haut niveau;
 - c) Objectifs — finalité de la période du Plan en vue des objectifs stratégiques;
 - d) Programme d'activités — activités à entreprendre pour atteindre les objectifs.

Les éléments devraient être liés aux résultats en vue desquels l'OMM et les Membres souhaitent œuvrer. A cet égard, un résultat escompté ne relève pas nécessairement de la seule responsabilité de l'OMM. A titre d'exemple, on pourrait citer comme résultat escompté la réduction du nombre de décès dus aux tempêtes, l'objectif stratégique dans ce cas particulier pouvant être l'amélioration des avis de mauvais temps avec pour objectif connexe l'amélioration de la précision des prévisions ou de la fourniture des avis. Le programme d'activités peut comprendre l'amélioration du réseau d'observations qui permettra d'améliorer la précision des prévisions.
2. La période d'exécution du Plan devrait être de huit ans, correspondre aux sessions quadriennales du Congrès et débiter en même temps que le cycle du budget-programme, c'est-à-dire en même temps que la période financière. De plus :
 - a) le Plan devrait être clair et détaillé pour les quatre premières années, moins détaillé mais fournissant des directives, des centres d'intérêts et des orientations et décrivant les perspectives d'avenir pour les quatre années suivantes;
 - b) le budget-programme devrait être étroitement lié et établi en fonction des quatre premières années du Plan, sachant que le Plan à long terme offre une perspective plus vaste que le budget-programme;
 - c) le Plan devrait être actualisé et révisé pour chaque session du Congrès de sorte que chaque Congrès adopte le plan pour les huit années suivantes et le budget-programme pour les quatre années suivantes;
 - d) la préparation du nouveau Plan détaillé pour les quatre premières années de la période d'exécution se fait sur la base des quatre dernières années du Plan précédent en tenant compte de tous les faits nouveaux.
3. Le Plan doit :
 - a) être plus stratégique et offrir davantage de perspectives d'avenir;
 - b) être mieux ciblé, anticiper et donner des orientations;
 - c) fournir des stratégies et des objectifs clairs et précis;
 - d) fixer les priorités;
 - e) être réaliste avec optimisme;
 - f) être valable et préparé en temps voulu;
 - g) correspondre aux besoins nationaux;
 - h) traiter de questions transsectorielles.
4. C'est le Plan à long terme qui doit commander la préparation du budget-programme pour que celui-ci reflète les objectifs intermédiaires et les objectifs présentés dans le Plan à long terme et prévoit les ressources nécessaires pour les atteindre, sachant qu'il y a dans le Plan à long terme des objectifs et des activités dont l'exécution dépend de mesures prises par les Membres et de ressources autres que celles du budget ordinaire de l'OMM. Il faudrait par conséquent que le Plan à long terme et le budget-programme continuent d'être des documents distincts.
5. Les objectifs stratégiques et les objectifs de soutien qui auront été recensés dans le sixième Plan à long terme permettront de déterminer les activités qui seront déployées dans le cadre des programmes pour atteindre ces objectifs, sachant qu'un programme donné peut viser plusieurs objectifs.
6. Les priorités qui seront fixées permettront de répertorier les objectifs les plus importants et de déterminer les activités les plus importantes qu'il faudra mener à bien pour atteindre ces objectifs. Les priorités des différents objectifs et des activités à déployer dans les quatre premières années du Plan à long terme seront clairement définies et il aura été tenu compte de toutes les ressources nécessaires à cet effet. Dans la partie relative aux quatre dernières années du Plan à long terme, les priorités et les ressources éventuelles seront définies de manière plus générale. On envisagera également d'autres possibilités au cas où les ressources étaient disponibles à cet effet.
7. Au moment de la préparation du sixième Plan à long terme, il conviendra de définir clairement la démarche à adopter pour le contrôle et l'évaluation, y compris les indicateurs de performance et les points de repère pour faciliter le contrôle et l'évaluation (voir annexe VIII du présent rapport).

ANNEXE VII

Annexe au paragraphe 12.7 du résumé général

**PERSPECTIVES D'AVENIR, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET
RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'OMM, À PRENDRE EN CONSIDÉRATION
POUR LA PRÉPARATION DU SIXIÈME PLAN À LONG TERME**

Perspectives d'avenir

1. Il est indispensable d'énoncer les perspectives d'avenir de l'OMM qui serviront de base pour l'élaboration du sixième Plan à long terme. Ces perspectives d'avenir doivent refléter de manière claire, succincte et équilibrée l'essence même de l'Organisation ainsi que le rôle qu'elle cherche à jouer dans les domaines qui relèvent de sa compétence et tenir compte de la communauté météorologique et hydrologique dans son ensemble.

2. Exemples de perspectives d'avenir :

- a) être la référence mondiale dans les domaines de la météorologie et les domaines connexes et, de ce fait, participer aux efforts de protection de la vie et des biens, de développement durable et de protection de l'environnement;
- b) aider à créer au sein des SMHN les capacités qui leur permettront de participer effectivement au développement socio-économique de leurs pays;
- c) faire autorité à l'échelon international s'agissant de la protection de la vie et des biens, la sauvegarde de l'environnement et du climat et des changements climatiques;
- d) l'OMM et les Services météorologiques et hydrologiques nationaux conjuguent leurs efforts pour la protection de la vie et des biens, le développement économique et la sauvegarde de l'environnement;
- e) l'OMM et les Services météorologiques et hydrologiques nationaux conjuguent leurs efforts et la population, l'économie et l'environnement s'en portent bien mieux.

3. Les perspectives d'avenir peuvent être une combinaison des éléments qui précèdent, mais il faut rendre l'idée que l'Organisation doit permettre à la population d'utiliser au mieux le temps et le climat et qu'elle est au service des citoyens dans leur vie quotidienne.

Objectifs stratégiques

4. Une fois que les perspectives d'avenir sont formulées, il faut définir un petit nombre d'objectifs stratégiques (une dizaine) qui fixeront l'orientation générale que l'OMM doit prendre dans cette perspective.

5. Exemple d'objectifs stratégiques :

Dans cette perspective d'avenir, et par le biais d'une coopération internationale renforcée, l'OMM et ses Membres feront tout pour :

- a) observer le temps, le climat et l'environnement naturel, y compris les ressources en eau, enregistrer les données et les transmettre;
- b) fournir au public, aux gouvernements et à divers secteurs des services d'information

concernant le temps, l'eau, le climat et l'environnement, y compris participer à l'élaboration de conventions internationales, protocoles et autres instruments juridiques pertinents en s'assurant que les accords reposent sur des bases scientifiques solides, et à l'élaboration de politiques gouvernementales sur des bases scientifiques;

- c) informer le public, les gouvernements et divers secteurs des avantages socio-économiques des connaissances sur le temps, le climat et l'environnement et de la meilleure utilisation des prévisions météorologiques, des prévisions de changements climatiques et d'autres produits et services connexes et les former pour qu'ils y soient plus sensibles;
- d) améliorer la qualité et la fiabilité des avis et des prévisions de mauvais temps et s'assurer qu'ils parviennent en temps voulu aux destinataires compétents (particuliers, services d'urgence, décideurs) et qu'ils soient utiles;
- e) combler le fossé qui existe entre Services météorologiques et hydrologiques nationaux et développer la coopération entre eux pour permettre à la population de tous les pays de tirer profit des progrès scientifiques, technologiques et informatiques;
- f) être une Organisation efficace, productive et souple qui soit capable de s'adapter rapidement à l'évolution des besoins de la société et à tirer parti des nouvelles possibilités offertes par les progrès technologiques;
- g) travailler effectivement avec les partenaires internationaux, d'autres organisations scientifiques, institutions d'enseignement et le secteur privé.

Résultats escomptés

6. Les perspectives d'avenir et les objectifs stratégiques doivent mener à un certain nombre de résultats dont voici quelques exemples :

- a) amélioration de la protection de la vie et des biens;
- b) amélioration de la sécurité sur terre, en mer et dans les airs;
- c) amélioration de la qualité de la vie (tant en ce qui concerne les besoins fondamentaux de l'homme comme la nourriture, l'eau, l'habitat que pour les avantages que l'on peut tirer du temps pour les loisirs, les sports et la vie de tous les jours);
- d) développement économique durable ;
- e) amélioration de la protection de l'environnement.

ANNEXE VIII

Annexe au paragraphe 12.11 du résumé général

CONTRÔLE ET ÉVALUATION DU SIXIÈME PLAN À LONG TERME**Contrôle**

1. Le contrôle de l'exécution du plan est un processus dynamique permanent qui permet de vérifier si la mise en œuvre est en bonne voie et de prendre les mesures correctives qui s'imposent.

2. Pour que le contrôle soit effectif, il faut qu'il y ait des indicateurs de performance et c'est d'après ces indicateurs que le Secrétaire général devrait rendre compte régulièrement au Conseil exécutif de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan. Le contrôle devrait permettre de rendre compte des progrès qui ont été effectués et de déterminer le travail effectivement accompli. A cet égard, il faudrait envisager de faire des rapports sur les exceptions, c'est-à-dire s'attacher uniquement aux éléments dont les progrès ne correspondent pas à ce qui était escompté. Après avoir souligné les aspects pour lesquels les résultats sont en-deçà du plan, il faudrait également indiquer les mesures correctives qui ont été prises pour remettre cet élément dans la bonne voie.

3. Dans le cadre du contrôle, il faudrait également recenser les mesures correctives qui doivent être approuvées par le Conseil exécutif (par exemple, les mesures que les Membres demandent de prendre ou qu'ils doivent prendre, sachant que dans bien des cas on ne peut atteindre un objectif que si des mesures sont prises à la fois par les Membres, les organes constituants et le Secrétariat). Cette constatation se rattache à l'idée que le Congrès et le Conseil exécutif sont chargés d'identifier les objectifs intermédiaires, les objectifs et les priorités ainsi que les ressources nécessaires tandis que le Secrétaire général doit superviser globalement l'exécution du Plan et concrétiser les objectifs en question dans

le cadre imposé par le budget-programme. Il en résulte que le Secrétaire général devrait avoir une certaine marge de manœuvre pour atteindre ces objectifs de la manière la plus rentable qui soit et dans la limite des ressources approuvées.

4. Il faudrait de préférence que les indicateurs, les objectifs immédiats et les points de repère soient mesurables pour qu'il soit possible d'évaluer objectivement si le rendement et les résultats obtenus correspondent aux prévisions.

5. Le contrôle pourrait se faire à plusieurs niveaux, mais pas de manière trop détaillée pour qu'il ne devienne pas trop coûteux.

Evaluation

6. L'évaluation est un processus rétrospectif qui permet de juger si les objectifs du programme ont été atteints et, si possible, s'ils ont abouti aux résultats escomptés à l'origine.

7. L'évaluation devrait être programmée et exécutée de manière à ce qu'elle soit utile au moment de la préparation du plan suivant.

8. En plus de l'évaluation, on envisagera l'idée d'une vérification plus approfondie qui serait effectuée à tour de rôle de manière à vérifier le travail d'un ou de deux organes constituants durant chaque période quadriennale. Il conviendrait de noter que tous les présidents de commissions techniques présentent un rapport approfondi au Conseil exécutif durant la période financière. C'est à cette occasion que l'on pourrait vérifier les activités relatives à une commission technique donnée, et cet élément pourrait être rajouté au rapport que les présidents des associations régionales présentent au Conseil.

ANNEXE IX

Annexe au paragraphe 13.3.3 du résumé général

PROJET D'ARRANGEMENTS DE TRAVAIL ENTRE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (OMM) ET LA COMMISSION POUR LE BASSIN DU LAC TCHAD

Le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Secrétaire exécutif de la Commission pour le bassin du lac Tchad, en vue de faciliter la réalisation efficace des buts énoncés dans leurs constitutions respectives, agiront en coopération étroite et se consulteront régulièrement au sujet de questions qui les intéressent tous deux. En particulier, cette collaboration et cette consultation seront établies en vue d'assurer une coordination efficace des activités et des procédures découlant des activités des deux organisations afin d'assurer des avantages optimaux pour l'exploitation et la recherche météorologiques et hydrologiques.

Les deux organisations, la Commission pour le bassin du lac Tchad et l'OMM, conviennent de se tenir mutuellement au courant de l'ensemble des programmes de travail et des activités prévues pour lesquels elles pourraient avoir un intérêt commun et d'échanger des publications concernant ces domaines et des domaines connexes.

Des arrangements appropriés seront conclus afin que chaque partie aux présents arrangements de travail puisse participer en tant qu'observateur aux sessions et aux réunions de l'autre partie portant sur des domaines d'intérêt commun.

APPENDICE A

LISTE DES PARTICIPANTS

1. MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

J. W. Zillman	Président
J.-P. Beysson	Premier Vice-Président
A. M. Noorian	Deuxième Vice-Président
R. A. Sonzini	Troisième Vice-Président
M. S. Mhita	Président de l'AR I
Z. Batjargal	Président de l'AR II
N. Salazar D.	Président de l'AR III
A. J. Dania	Président de l'AR IV
Lim Joo Tick	Président de l'AR V
I. Mersich	Président de l'AR VI par intérim

Z. Alperson	}	Membres élus
A. I. Bedritsky		
F. Camargo Duque		
E. Coca Vita		
A. Diouri		
P. D. Ewins		
U. Gärtner		
F. J. B. Hounton		
A. Jaime		
R. R. Kelkar		
J. J. Kelly		
K. Konaré		
G. A. McBean		
E. A. Mukolwe		
F. Oyou		
L. P. Prahm		
R. Prasad		
G. K. Ramothwa (Mme)		
A. Y. Salahu		
G. C. Schulze		
T. Sutherland		
N. B. I. Tawfiq		
Wen Kegang		
J. Zielinski		

2. SUPPLÉANTS ET CONSEILLERS

V. K. Tsui	Suppléant de J. W. Zillman
D.J. Gauntlett (temps partiel)	Conseiller de J. W. Zillman
L. Gordon (Mme) (temps partiel)	Conseillère de J. W. Zillman
K. L. Green (Mme) (temps partiel)	Conseillère de J. W. Zillman
D. Lambergeon	Suppléant de J.-P. Beysson
F. Duvernet	Conseiller de J.-P. Beysson
A. A. Soltanieh	Suppléant de A.-M. Noorian
A. Delju (temps partiel)	Conseiller de A.-M. Noorian
E. Farman (Mme) (temps partiel)	Conseillère de A.-M. Noorian
L. Salimabadi (Mme) (temps partiel)	Conseillère de A.-M. Noorian
F. P. Requena	Suppléant de R. A. Sonzini
C. A. Damboriana (temps partiel)	Conseiller de R. A. Sonzini

N. Nascimbene de ((temps partiel) Dumont (Mme)	Conseillère de R. A. Sonzini
A. Repetti (Mme) (temps partiel)	Conseillère de R. A. Sonzini
M. Noteboom (Mme)	Conseillère de A. J. Dania
Leong Chow Peng (Mme)	Suppléante de Lim Joo Tick
J. R. Lumsden	Conseiller de Lim Joo Tick
Z. Varga	Conseiller de I. Mersich
A. Maximov	Suppléant de A. I. Bedritsky
P. Chernikov (temps partiel)	Conseiller de A. I. Bedritsky
A. V. Frolov (temps partiel)	Conseiller de A. I. Bedritsky
A. Kovalenko (temps partiel)	Conseiller de A. I. Bedritsky
A. Vasiliev (temps partiel)	Conseiller de A. I. Bedritsky
C. Martinez (Mme)	Suppléante de E. Coca Vita
A. Bulon	Conseiller de E. Coca Vita
E. Cormenzana	Conseiller de E. Coca Vita
M. L. Selassi (16–20/5)	Suppléant de A. Diouri
A. El-Kadiri (22–26/5)	Suppléant de A. Diouri
D. Shaw	Suppléant de P. D. Ewins
J. Bradley (temps partiel)	Conseiller de P. D. Ewins
P. Mason (temps partiel)	Conseiller de P. D. Ewins
G. Ryall (Mme) (temps partiel)	Conseillère de P. D. Ewins
A. Spice (Mme) (temps partiel)	Conseillère de P. D. Ewins
D. Frömming	Suppléant de U. Gärtner
U. Einsfelder (Mme)	Conseillère de U. Gärtner
R. Sorani	Conseiller de U. Gärtner
C. Espinosa	Suppléant de A. Jaime
R.-M. Gomez (Mme)	Conseillère de A. Jaime
S. K. Srivastav	Suppléant de R. R. Kelkar
S. Kumar	Conseiller de R. R. Kelkar
A. Pande	Conseiller de R. R. Kelkar
M. Yerg	Suppléant de J. J. Kelly
R. Masters (temps partiel)	Conseiller de J. J. Kelly
C. McMahan (Mme) (temps partiel)	Conseillère de J. J. Kelly
W. McPherson (temps partiel)	Conseiller de J. J. Kelly
J. E. Parein (temps partiel)	Conseiller de J. J. Kelly
M. Pirone (Mme) (temps partiel)	Conseillère de J. J. Kelly
C. Sprinkle (temps partiel)	Conseiller de J. J. Kelly
E. Wilson (Mme) (temps partiel)	Conseillère de J. J. Kelly
G. W. Withee (temps partiel)	Conseiller de J. J. Kelly
B. Angle (16–20/5 et 26/5)	Suppléant de G. A. McBean
P. Dubreuil (22–25/5)	Conseiller de G. A. McBean
A. Tellier	Conseiller de G. A. McBean
A. Shaka	Conseiller de E. A. Mukolwe
L. Wester-Andersen (Mme)	Suppléante de L. P. Prahm
E. D. Udoeka	Conseiller de Y. Salahu
N. Murshid	Conseiller de N. B. I. Tawfiq

J. A. Bantan	Conseiller de N. B. I. Tawfiq
Wang Caifang	Suppléant de Wen Kegang
Guocai Zhang (temps partiel)	Conseiller de Wen Kegang
Han Li (Mme) (temps partiel)	Conseillère de Wen Kegang
Xin Xianhua (temps partiel)	Conseiller de Wen Kegang
Xu Xiaofeng (temps partiel)	Conseiller de Wen Kegang
T. Kitade	Suppléant de K. Yamamoto
T. Manabe (Mme) (temps partiel)	Conseillère de K. Yamamoto
H. Nanao (temps partiel)	Conseiller de K. Yamamoto
H. Sasaki (temps partiel)	Conseiller de K. Yamamoto
T. Klinski	Suppléant de J. Zielinski
J. Sadon	Conseiller de J. Zielinski

3. PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS TECHNIQUES

N. D. Gordon	Commission de météorologie aéronautique
R. Motha	Commission de météorologie agricole
Yan Hong	Conseiller du Président de la Commission des sciences de l'atmosphère
S. Mildner	Commission des systèmes de base
Y. Boodhoo	Commission de climatologie
K. Hofius	Commission d'hydrologie
S. K. Srivastav	Commission des instruments et des méthodes d'observation
J. Guddal	Commission technique mixte COI/OMM d'océanographie et de météorologie (Co-président)
D. Kohnke	Commission technique mixte COI/OMM d'océanographie et de météorologie (Co-président)

4. CONSEILLERS EN HYDROLOGIE

J. Wellens-Mensah	Association régionale I
Z. Kopaliani	Association régionale II
R. Coimbra	Association régionale III
R. Raj	Association régionale V
F. Nobilis	Association régionale VI

5. EXPERTS INVITÉS

K. Dawson
M.-Ch. Dumesnil (Mme)
V. Hamayon-Tardé (Mme)
C. Strassel
R. Watson

6. REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

O. Pilifossova (Mme)	CCNUCC
A. S. Cissoko	UNCCD
A. L. Alusa	PNUE
S. Demeke	}
E. Kudryavtsev	
A. Nour	
P. Konandreas	FAO
A. Salih	UNESCO
P. Bernal	}
C. Summerhayes	
I. Oliouline	
I. Also	ACMAD
L. Finke-Fictime	}
J.-P. Makosso	
T. Mohr	CSOT
A. Hollingsworth	CEPMMT
T. Mohr	}
P. A. Counet	
Fleming	}
T. Molina	
I. Niedek (Mme)	
J. Teather	
D. Walch	IABM
P. Boullé	}
I. Harding	
C. Rose (Mme)	
R. List	UGGI
S. Seif Al-Yazal	Ligue des Etats arabes
N. Wege	OUA
P. Lefale	PROE

APPENDICE B

ORDRE DU JOUR

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documents Nos</i>	<i>PINK Nos. et auteur</i>	<i>Résolutions adoptées</i>
1. ORGANISATION DE LA SESSION		1, Président de l'OMM	
1.1 Ouverture de la session			
1.2 Approbation de l'ordre du jour	1.2(1); 1.2(2)		
1.3 Etablissement de comités			
1.4 Programme des travaux de la session			
1.5 Approbation des procès-verbaux			
2. RAPPORTS			
2.1 Rapport du Président de l'Organisation	2.1	2.1, Président de l'OMM	
2.2 Rapport du Secrétaire général	2.2	2.2, Président de l'OMM	
2.3 Rapports des présidents des associations régionales		2.3, Président de l'OMM	
Rapport du président de l'AR I	2.3(1)		
Rapport du président de l'AR II	2.3(2)		
Rapport du président par intérim de l'AR III	2.3(3)		
Rapport du président de l'AR IV	2.3(4)		
Rapport du président de l'AR V	2.3(5)		
Rapport du président par intérim de l'AR VI	2.3(6)		
2.4 Rapport du Comité consultatif pour les questions financières	2.4(1)	2.4, Président de l'OMM	
2.5 Rapport de la Réunion de 1999 des présidents des Commissions techniques	2.5	2.5, Président de l'OMM	
2.6 Rapport du président du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	2.6	2.6, Président de l'OMM	Rés. 1
3. PROGRAMME DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE			
3.1 Systèmes de base et fonctions d'appui de la VMM; rapport détaillé du président de la CSB	3.1	3.1, Président du Comité A	
3.2 Programme des instruments et des méthodes d'observation; rapport du président de la CIMO	3.2	3.2, Président du Comité A	
3.3 Activités de l'OMM relatives aux satellites	3.3	3.3, Président du Comité A	
3.4 Programme concernant les cyclones tropicaux	3.4(1); 3.4(2)	3.4, Président de l'OMM	
4. PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL			
4.1 Programme climatologique mondial et coordination des activités pertinentes; rapport détaillé du président de la CCI	4.1	4.1, Président du Comité B	Rés. 2
4.2 Coordination du Programme d'action sur le climat; rapport du Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement	4.2(1); 4.2(1); ADD. 1; 4.2(2); 4.2(3); 4.2(3), ADD. 1	4.2(1), Président du Comité B	
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques		4.2(2), Président du Comité B	
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification		4.2(3), Président du Comité B	
Convention sur la diversité biologique		4.2(3), Président du Comité B	
4.3 Système mondial d'observation du climat (SMOC)	4.3; 4.3, ADD. 1	4.3, Président du Comité B	Rés. 3

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documents Nos</i>	<i>PINK Nos. et auteur</i>	<i>Résolutions adoptées</i>
4.4	Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade	4.4	4.4, Président du Comité B	
4.5	Programme mondial de recherche sur le climat	4.5	4.5(1), Président du Comité B 4.5(2), Président de l'OMM	
5.	PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT	5	5, Président du Comité B	
5.1	Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement : rapport du président de la CSA; soutien apporté à la Convention pour la protection de la couche d'ozone et aux autres conventions ayant trait à l'environnement	5		
5.2	Veille de l'atmosphère globale	5		
	Projet de démonstration	5.2		
	La météorologie au service du développement durable de la mégapole moscovite			
5.3	Programme mondial de recherche sur la prévision du temps	5		
5.4	Programme de recherche en météorologie tropicale	5		
5.5	Programme de recherche sur la physique et la chimie des nuages et sur la modification artificielle du temps	5		
6.	PROGRAMME DES APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES			
6.1	Programme des services météorologiques destinés au public	6.1	6.1, Président du Comité C	
6.2	Programme de météorologie agricole; rapport du président de la CMAg	6.2	6.2, Vice-Président du Comité B	
6.3	Programme de météorologie aéronautique; rapport du président de la CMAé	6.3	6.3, Président du Comité C	
6.4	Programme de météorologie maritime et d'activités océanographiques connexes; rapport du président de l'ancienne CMM (coprésident par intérim de la CMOM)	6.4(1); 6.4(2)	6.4, Président du Comité C	Rés. 4
7.	PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU	7.1(1); 7.1(2)	7.1, Vice-Président du Comité C	
8.	PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE	8; 8, ADD. 1	8, Vice-Président du Comité C	
9.	PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE	9	9, Président du Comité C	
	Rapport du Groupe consultatif d'experts de la coopération technique relevant du Conseil exécutif	9, ADD.1		
10.	PROGRAMME RÉGIONAL	10	10, Président du Comité C	
11.	PRINCIPALES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'OMM			
11.1	Principales questions intéressant les Membres de l'OMM		11.1, Président du Comité plénier	
11.2	Rôle et fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux	11.2	11.2, Président de l'OMM	

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documents Nos</i>	<i>PINK Nos. et auteur</i>	<i>Résolutions adoptées</i>
11.3 Echange international de données et de produit	11.3(1); 11.3(2)	11.3, Président de l'OMM	
12. PLANIFICATION À LONG TERME		12(1); 12(2),	
Analyse de la structure de l'OMM	12(1)	Président du Comité A	
Révision du processus d'élection des membres du Conseil exécutif	12(2)		
13. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES			
13.1 Organisation des Nations Unies		13.1, Vice-Président du Comité C	Rés.5
Rapport du Corps commun d'inspection	13.1(1)		
Résolutions adressées aux institutions spécialisées par l'Organisation des Nations Unies	13.1(2)		
13.2 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR)	13.2	13.2, Vice-Président du Comité A	
13.3 Institutions spécialisées et autres organisations internationales	13.3(1)	13.3, Vice-Président du Comité C	
14. PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES	14	14, Vice-Président du Comité B	
15. SERVICES D'APPUI AUX PROGRAMMES ET PUBLICATIONS			
15.1 Services linguistiques	15.1	15.1, Vice-Président du Comité B	
15.2 Publications	15.2	15.2, Vice-Président du Comité B	Rés. 6
15.3 Bureautique et informatique	15.3	15.3, Vice-Président du Comité B	
16. QUESTIONS GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES			
16.1 Quarante-cinquième Prix de l'Organisation météorologique internationale (OMI)	16.1	16.1, Président de l'OMM	
16.2 Questions relatives à la Convention et aux règlements de l'OMM — Applications des règles 177 et 194 du Règlement général	16.2 16.2	16.2, Président du Comité A	
16.3 Questions relatives au personnel			
Emploi du personnel temporaire, y compris l'étude des conséquences du maintien d'un facteur de vacance de poste	16.3(1)	16.3(1), Président du Comité A	
Rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale	16.3(2)	16.3(2), Président du Comité A	
Amendements au Règlement du personnel	16.3(3)	16.3(3), Président du Comité A	
Traitements des fonctionnaires hors classe	16.3(4)	16.3(4), Président de l'OMM	
Mise en œuvre de la stratégie en matière de gestion des ressources humaines	16.3(5)		
Opinion du personnel concernant ses conditions d'emploi	16.3(6)		
16.4 Questions financières (y compris le rapport du commissaire aux comptes)			
Examen des comptes de l'exercice biennal 1998-1999	16.4(1); 16.4(1), ADD. 1	16.4(1), Président du Comité A	Rés. 7

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documents Nos</i>	<i>PINK Nos. et auteur</i>	<i>Résolutions et recommandations adoptées</i>
Examen des comptes de 1998-1999 relatifs aux projets de l'OMM financés par le Programme des Nations Unies pour le développement	16.4(2); 16.4(2), ADD. 1	16.4(2), Président du Comité A	Rés. 8
Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation financière et budgétaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2000-2001	16.4(3); 16.4(3), ADD. 1	16.4(3), Président du Comité A	
Budgétisation axée sur les résultats	16.4(4); 16.4(4), ADD. 1	16.4(4), Président du Comité A	
Rapport annuel du vérificateur interne		16.4(5), Président de l'OMM	
16.5 Désignation d'un ou de plusieurs membres par intérim du Conseil exécutif	16.5	16.5, Président de l'OMM	
16.6 Groupes d'experts et autres organes relevant du Conseil exécutif		16.6, Président de l'OMM	
17. CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES			
17.1 Conférences et discussions scientifiques	17	17.1, Président de l'OMM	
17.2 Dispositions relatives aux conférences scientifiques organisées durant la cinquante-troisième session du Conseil exécutif	17	17.2; 17.3 Président du Sous-Comité des conférences scientifiques	
17.3 Organisation de la dixième Conférence de l'OMI	17		
18. EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF	18	18, F. Camargo Duque	Rés. 9
19. DATE ET LIEU DES CINQUANTE-TROISIÈME ET CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF		19, Président de l'OMM	
20. CLÔTURE DE LA SESSION		20, Président de l'OMM	

APPENDICE C

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
AMDAR	Acquisition et retransmission des données météorologiques d'aéronefs
APN	Réseau Asie-Pacifique
AR	Association régionale
ASAP	Programme de mesures automatiques en altitude à bord de navires
BID	Banque interaméricaine de développement
BNUS	Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne
CCI	Corps commun d'inspection
CCI	Commission de climatologie
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEPMMT	Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme
CHy	Commission d'hydrologie
CIMO	Commission des instruments et des méthodes d'observation
CIPAC	Comité interinstitutions du Programme "Action pour le climat"
CIUS	Conseil international pour la science
CLICOM	Application de l'informatique à la climatologie
CLIPS	Services d'information et de prévision climatologiques
CLIVAR	Etude de la variabilité et de la prévisibilité du climat
CMAé	Commission de météorologie aéronautique
CMAg	Commission de météorologie agricole
CMM	Commission de météorologie maritime
CMN	Centre météorologique national
CMOM	Commission technique mixte COI/OMM d'océanographie et de météorologie maritime
CMPZ	Centre mondial de prévisions de zone
CMRS	Centre météorologique régional spécialisé
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COI	Commission océanographique intergouvernementale
CRFPM	Centres régionaux de formation professionnelle en météorologie
CRT	Centre régional de télécommunications
CSA	Commission des sciences de l'atmosphère
CSB	Commission des systèmes de base
CSM	Comité scientifique mixte
CSOT	Comité sur les satellites d'observation de la Terre
DBCP	Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure
EMEP	Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GASO	Groupe d'action sectoriel ouvert
GESAMP	Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GEWEX	Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan
GLOSS	Réseau mondial d'observation du niveau de la mer
GPS	Système de positionnement global
GRDC	Centre mondial des données de l'écoulement
GSN	Réseau de stations d'observation en surface du SMOC
GTOS	Système mondial d'observation de l'environnement terrestre
GUAN	Réseau de stations d'observation en altitude pour le SMOC
GURME	Projet de recherche sur la météorologie et l'environnement urbains
IABM	Association internationale de météorologie radiodiffusée
IAI	Institut inter-américain
IDNDR	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles
I-GOOS-P	Partenariat sur la stratégie globale en matière d'observation
IGOS	Stratégie globale intégrée d'observation
IHDP	Programme international sur les dimensions humaines des changements globaux de l'environnement
INFOCLIMA	Service mondial d'information sur les données climatologiques

IODE	Echange international des données et de l'information océanographiques
IRI	Institut international de recherche sur la prévision du climat
NOAA	Administration nationale des océans et de l'atmosphère (Etats-Unis d'Amérique)
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMI	Organisation météorologique internationale
OOPC	Groupe d'experts des observations océaniques pour l'étude du climat
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
OUA	Organisation de l'unité africaine
PCM	Programme climatologique mondial
PCT	Programme concernant les cyclones tropicaux
PCV	Programme de coopération volontaire
PHI	Programme hydrologique international
PHRE	Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau
PIGB	Programme international concernant la géosphère et la biosphère
PMASC	Programme mondial des applications et des services climatologiques
PMDSC	Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat
PMICSP	Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et des stratégies de parade
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PMRPT	Programme mondial de recherche sur la prévision du temps
PNT	Prévision numérique du temps
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRMT	Programme de recherche en météorologie tropicale
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
RPT	Réseau principal de télécommunications
RRTM	Réseaux régionaux de télécommunications météorologiques
SCHOTI	Conférence permanente des directeurs des établissements de formation professionnelle relevant des SHN
SHN	Service hydrologique national
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
SMA	Stations météorologiques automatiques
SMHN	Services météorologiques et hydrologiques nationaux
SMISO	Système mondial intégré de services océaniques
SMN	Service météorologique ou hydrométéorologique national
SMO	Système mondial d'observation
SMOC	Système mondial d'observation du climat
SMPZ	Système mondial de prévisions de zone
SMT	Système mondial de télécommunications
SMTD	Système mondial de traitement des données
SOI	Système d'observation initial
START	Système d'analyse, de recherche et de formation
TAF	Prévisions automatiques d'aérodromes
TRUCE	Expérience sur le climat urbain dans les régions tropicales
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VAG	Veille de l'atmosphère globale
VMM	Veille météorologique mondiale
VOS	Navires d'observation bénévoles
WHYCOS	Système mondial d'observation du cycle hydrologique
